Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuebelgedenumi66sociuoft

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

AVEC IV PLANCHES ET 40 FIGURES DANS LE TEXTE

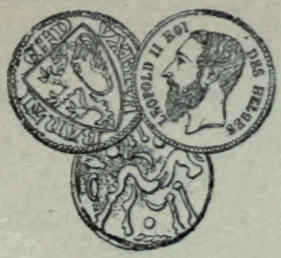

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1910

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

—

1910

CJ
3
R4
t.66

MORT

DE

S. M. LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

Le 17 décembre, à 2 h. 37 du matin, est décédé à Laeken, Léopold II, roi des Belges.

La Belgique perd en Lui un souverain d'une intelligence supérieure, Dont l'heureuse initiative dota la Patrie d'un empire colonial vaste et prospère.

Léopold II consacra toute Son existence à Son pays. Il poursuivit le développement, tant intellectuel que matériel, de la Belgique avec une persévérance que rien ne put rebuter. Grand admirateur de l'art sous toutes ses formes, les

artistes ont toujours trouvé en Lui un Protecteur aussi bienveillant qu'éclairé.

Notre bien-aimé Souverain, Qui disparaît le jour anniversaire même de Son avènement au trône, laissera un grand nom dans l'Histoire.

Son peuple, dont Il avait toujours en vue la prospérité et le bien-être, Lui conservera une reconnaissance profonde et un souvenir éternel.

Au nom du Bureau de la Société Royale
de Numismatique de Belgique :

Le Secrétaire, A. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

DEUX DENIERS LOSSAINS

FRAPPÉS A HASSELT

Au mois d'août 1908, fut faite, rue d'Assaut, à Bruxelles, une trouvaille de plus de 145,000 monnaies (1), toutes datant du XIIIe siècle. De l'examen de cette formidable réunion de pièces, il résulte que l'enfouissement du trésor doit avoir eu lieu vers 1265.

Ce riche dépôt contenait :

80,927 esterlins
anglais de Henri III (1216-1272);
écossais d'Alexandre II (1214-1249);
irlandais de Henri III (1216-1272).

La trouvaille comprenait encore :

31 deniers et
3 oboles de Henri I (1190-1235), pièces frappées à Herstal comme duc de Brabant;
plus de
58,300 deniers brabançons de Henri II (1235-

(1) Quelques centaines de pièces ont été retirées du trésor avant la remise du dépôt à M. Charles Dupriez, l'expert bien connu, chez qui toutes les monnaies restantes ont été mises en vente publique le 29 octobre 1909.

1248) et de Henri III (1248-1261), forgés dans différentes localités;

1 denier d'Aleyde de Bourgogne (1261-1268), tutrice de Jean I, duc de Brabant.

Il y avait aussi quelques oboles de Brabant et 427 grammes environ de deniers coupés ayant probablement eu cours comme oboles.

La trouvaille a encore mis au jour :

1,209 deniers flamands frappés dans divers ateliers;

433 deniers liégeois de :
Hugues de Pierpont (1200-1229);
Jean d'Aps (1229-1238);
Robert de Thourotte (1240-1246);

1 denier de convention de Jean d'Aps et de Henri I de Brabant;
quelques deniers namurois de Henri le Blondel (1256-1265);

2,709 deniers hennuyers frappés à Valenciennes;

473 deniers et

3 oboles de Florent IV, comte de Hollande (1223-1235);

41 deniers et oboles d'Arnhem et d'Utrecht.

La trouvaille comprenait encore :

76 deniers bastiniens à l'écu aux armes de Looz, pièces déjà connues et portant toutes une légende énigmatique (1).

(1) Ces pièces, données par P.-O. Van der Chijs dans son ouvrage

quelques deniers de Vilvorde, de Gueldre et plusieurs deniers indéterminés.

Le dépôt dont nous parlons renfermait aussi deux deniers, au revers de la croix bastinienne, portant au droit, l'un, un arbrisseau en plein champ avec la légende : ✠ ꝟTSSEΓ, et l'autre, une plante analogue, quoique d'une autre forme et non accompagnée de légende.

Voici le dessin et la description de la première de ces deux pièces :

1. *Droit.* Arbrisseau avec feuilles et fruits, composé d'une tige verticale centrale accostée de chaque côté d'une branche avec rameaux gracieusement recourbés.

Légende. ✠ —— ꝟTSS —— EΓ.

Revers. Croix bastinienne cantonnée des lettres

B — A — S — T

Argent. Poids : 0gr.553. Notre collection.

De Munten der leenen van de voormalige hertogdommen van Braband en Limburg, enz. (Voir pl. XX, nos 1 et 2), ont été attribuées à tort au comte Jean I de Looz (1273-1279) par le savant hollandais. Comme l'avait déjà prouvé la trouvaille de 1840 de Louvain, trouvaille enfouie vers 1261, et comme le démontre encore le trésor de la rue d'Assaut, ces monnaies ne peuvent appartenir qu'au comte Arnould IV (1227-1273).

La légende, très lisible, de notre denier, ne peut laisser aucun doute sur l'origine de notre pièce, qui porte en outre le meuble principal des armoiries de la ville de Hasselt (1) où elle a été frappée et dont elle constitue le monument monétaire certain le plus ancien connu jusqu'à ce jour. Nous nous trouvons donc bien en présence d'un denier lossain dont la croix est d'ailleurs tout à fait semblable à celle figurant sur les 76 deniers de la trouvaille, portant l'écusson de Looz.

L'attribution incontestable à Hasselt du denier qui précède rend plus que vraisemblable celle à la même ville du denier suivant au droit muet :

2. *Droit.* Arbrisseau composé d'une tige centrale et de deux branches latérales recourbées, avec feuilles, fruits et branches se rejoignant vers le haut de la pièce.

Revers. Croix bastinienne cantonnée de quatre lettres dont ⊼ et ⊓ sont seules certaines.

Argent. Poids : 0gr.5 (2) Collection de M. A. de Witte.

Le bourg de Hasselt, qui s'était formé au milieu

(1) Hasselt (ancien) portait parti de Looz et d'argent à une branche de coudrier ou à un arbre de sinople.

(2) Le denier n° 2, dont toutes les parties sont cependant très visibles, semble avoir beaucoup plus circulé que le premier.

d'un bois de noisetiers (*hazelaers*), était de peu d'importance jusqu'à la fin du XIIe siècle. Il prit un développement rapide après 1280, lorsque les comtes de Looz, dont le château-fort de Looz avait été détruit en cette année par les Liégeois qui avaient dévasté une grande partie du comté, allèrent s'établir à Curange, non loin de Hasselt.

Dès 1232, le comte Arnould avait donné aux habitants de Hasselt une charte leur accordant les mêmes libertés et les mêmes privilèges qu'aux habitants de Liége.

Hasselt, érigé au rang de ville (*oppidum*) par Arnould V, en 1282, devint bientôt la capitale effective du comté. Notre denier, qui est *indubitablement* hasseltois et antérieur à 1265, date de l'enfouissement du trésor dont il faisait partie, prouve d'une manière irréfutable que Hasselt possédait déjà à cette époque un atelier monétaire dont on retrouve mention pour la première fois dans une charte de 1315. Le comte Arnould V y fixe à quarante le nombre des monnayeurs hasseltois chargés de forger le numéraire lossain sur le modèle et le type de la monnaie brabançonne et accorde à ces fonctionnaires le même salaire et les mêmes privilèges dont jouissaient leurs collègues de Brabant (1).

(1) *Note sur un denier inédit de Louis I, comte de Looz* (1145-1171) *suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt*, par le

Hasselt resta l'atelier monétaire principal des comtes de Looz qui y forgèrent la plus grande partie de leur numéraire, tout en frappant encore quelquefois monnaie dans des ateliers temporaires tels que Brusthem par exemple.

L'atelier de Hasselt fut vraisemblablement fermé après la mort de Thierry de Heinsberg (1336-1361), lorsque le comté de Looz fit retour à l'église de Liége car l'on ne connaît pas de monnaie liégeoise frappée à Hasselt avant le règne de l'évêque Jean de Heinsberg (1419 1455).

Jean de Bavière (1389-1418) confirma les anciens privilèges des monnayeurs hasseltois. Son exemple fut suivi par ses successeurs dont la plupart firent frapper à Hasselt une grande partie de leur numéraire.

Gérard de Groesbeeck (1564-1580) érigea en notre ville, en 1565, un nouvel atelier, lequel, supprimé pendant un certain temps, fut rétabli en 1614, pour être transporté à Visé six mois après.

Nous ne retrouvons plus mention de l'atelier de Hasselt avant 1637 ou même 1640. L'on y forgeait encore du cuivre en 1656. Selon toute apparence, les forges monétaires hasseltoises continuèrent à subsister assez longtemps après cette date.

Certaines monnaies liégeoises portant une bran-

Dr C. Bamps. Voir *Revue belge de Numismatique*, 1894, p. 148 et suivantes.

che en guise de différent monétaire, pourraient avoir été frappées à Hasselt (1).

Parmi les plus belles monnaies liégeoises sorties de l'atelier de Hasselt, il faut mentionner en première ligne l'ange et le demi ange d'or de Jean de Heinsberg (1419-1455).

Vicomte BAUDOUIN DE JONGHE.

(1) *Numismatique de la Principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions,* par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, p. 57.

DENIER NOIR INÉDIT

DE

JEAN DE HEINSBERG

ÉVÊQUE DE LIÉGE

(1419-1455)

Droit. ✠ MONE · NOVA : FACTA : LEODIE.

Buste de face de saint Lambert mitré et nimbé, revêtu du *superhuméral* et accosté de deux petits perrons posés chacun sur trois degrés.

Rev. ✠ IO : DE | HEINS | B : EPS : | LEOD :

Écusson écartelé : au 1er et au 4e parti de Looz et de Chini (1), au 2e et au 3e de Heinsberg (2), sur le

(1) Qui est d'azur ou de gueules à deux saumons d'or, accompagné de neuf croisettes du même (les croisettes ne sont pas indiquées par le graveur).

(2) Qui est de gueules au lion couronné d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir.

tout de Heinsberg ou de Juliers (1), sur une croix pattée coupant la légende.

Billon. Poids : 1 gr. 16. — Cabinet de l'État belge.

Jean de Heinsberg, dit de Looz, 81e évêque de Liége, est le premier des successeurs de l'illustre Notger, qui plaça un millésime sur ses monnaies : *anno domini millesimo* CCCCXXXVII (2). Le fait et la date (1437) sont à retenir.

Il frappa à Liége, à Hasselt, à Saint-Pierre lez-Maestricht, à Curange et, par suite de circonstances que nous ignorons, dans la seigneurie d'Argenteau.

Mais ses monnaies ne sont, en général, que des imitations de celles de son prédécesseur, Jean de Bavière, ou de celles de Jean sans Peur et de Philippe de Saint-Pol, ou encore de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec lequel il eut, comme on sait, maille à partir.

On retrouve en effet parmi elles : l'écu d'or, dit *clinckart*, le *griffon* d'or et d'argent, les *peeter*, également d'or et d'argent, l'*ange* et le *demi-ange* d'or, le *cromstaert*, les *plaques* imitées des *vierlander*, les *deniers noirs*, copiés des *mites* flamandes, etc.

Les seuls nouveaux types, qui paraissent avoir été créés sous son règne, se rencontrent exclusi-

(1) Qui est d'or au lion de sable.

(2) Cette date se lit sur des *plaques*, imitées des *vierlanders* de Philippe le Bon

vement parmi les pièces de billon. Ce sont ceux des deniers noirs, au perron, au buste de saint Lambert ou à la crosse en plein champ, auxquels il faudra désormais ajouter celui que je viens de décrire.

A partir de Jean de Heinsberg, on trouve les deniers noirs, généralement désignés sous le nom de *brûlés*. Il y eut des *bons*, c'est-à-dire des grands *brûlés*, comme c'est ici le cas, et des *petits brûlés* (1), qui servirent fréquemment aux imitations frauduleuses des petits seigneurs.

FRÉD. ALVIN.

(1) Bon DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 195.

NUMISMATIQUE GANTOISE

LES JETONS SCABINAUX

AU

XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

PLANCHES I ET II.

(*Suite et fin* (1).)

En résumé, sous le règne de Philippe IV, le nombre des personnes qui recevaient des pièces s'est élevé progressivement de 30 à 57, et la part de chaque ayant droit a passé de 6 jetons à 12, puis à 18 et même à 36 pour quelques-uns. Les commandes ont suivi la même voie ascensionnelle : 15 douzaines par an au début, puis 30, plus tard 60, plus tard encore 90 ou un chiffre approchant. Les coins, taillés ou que nous croyons régulièrement taillés à Bruxelles, servaient pendant plusieurs exercices. La frappe se faisait tantôt dans cette ville, tantôt à Bruges. Les pièces ne portaient ni date ni marque d'atelier, si bien qu'il est impossible, à la simple vue, de discerner l'année d'émission et le lieu de provenance des spécimens arrivés jusqu'à nous.

(1) Voir *Revue*, 1909, p. 410.

Ceux-ci sont de quatre types différents. Trois sont décrits, plus ou moins exactement, par Dugniolle sous les n°s 3951, 3952 et 3953. Du premier, il existe une variété qui lui est restée inconnue. Nous avons cherché à les identifier.

Le revers du n° 3951 appartient aussi à plusieurs séries frappées au début du règne suivant. Cette raison serait suffisante pour assigner à ce type le quatrième rang, autrement dit les dernières années de Philippe IV, si nous ne connaissions aucun document relatif à la taille des coins. Mais on sait que tel n'est pas le cas. Nous avons publié des textes, et rien dans leur rédaction ne s'oppose à notre classification.

La variété que nous venons de mentionner, trouve sa place immédiatement avant ce jeton.

Reste à classer les deux autres types, dont l'un remonte, nous l'avons dit, à 1640, l'autre étant nécessairement antérieur.

Lorsque le gouvernement belge a invité, en 1851, les administrations communales détentrices d'anciens coins, à s'en dessaisir en sa faveur (1), la ville de Gand, qui en possédait quelques-uns, n'a pas cru devoir déférer à ce désir. Elle a gardé et elle garde encore ce qu'elle avait. Parmi les fers déposés en son musée archéologique figure la paire qui donne l'un de nos deux jetons. Si c'étaient là les coins acquis en 1640, ils porteraient, ou plutôt

(1) V. Piot, *Catalogue des coins, poinçons, etc.*, 2e édition, p. LVI

la pile porterait la trace de la réparation subie le 1er janvier 1644, réparation que nous avons mentionnée. Or, l'instrument est vierge de toute réparation. La conclusion s'impose : la pile et le trousseau conservés à Gand correspondent à la première en date des pièces scabinales en argent.

De ce qu'on n'en connaît pas de plus ancienne, nous ne déduisons pas que ce doyen des jetons gantois de la série qui nous occupe, a été frappé depuis le début du règne de Philippe IV. Les lacunes que présente la collection des cahiers du receveur des travaux, ne permettent pas pareille affirmation. D'ailleurs, la belle conservation encore actuelle des deux coins prouve qu'ils ont peu servi, et il ne nous étonnerait nullement d'apprendre un jour qu'ils ne datent que d'une des années 1632-1635, pour lesquelles manque la comptabilité particulière du receveur des travaux. En ce cas, il y aurait eu un type primitif, datant de l'avènement du petit-fils de Philippe II. Mais nous sommes là dans le domaine des hypothèses. Revenons à celui des réalités et décrivons nos quatre pièces dans l'ordre que nous considérons comme chronologique.

1. *Droit*. Écu aux armes d'Espagne, couronné et entouré du collier de la Toison d'or. Légende : · PHIL · IIII · D · G · HISP · · ET · INDIA · REX · CO · F ·

Revers. La pucelle de Gand, dans un enclos,

caressant de la main gauche un lion symbolique appuyé sur ses genoux, et tenant de la droite une bannière sur laquelle les lettres S P Q G. Sur la clôture de l'enceinte, un minuscule écu au lion de Gand (1). Légende : · GANDA · VIRGO ·

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, nº 1.

Les constatations faites par M. de Witte dans le *Tijdschrift* confirment les indications fournies par les archives de Gand; les unes comme les autres établissent que cette première pièce a été frappée à Bruxelles, où la métropole de la Flandre s'est approvisionnée depuis 1625.

Dans l'état de ses déboursés en 1640, le receveur des travaux consigne une somme de quatre livres payée au graveur brabançon pour la taille des « armoiries » (wapenen) servant à la fabrication des jetons en argent. Il convient d'entendre le mot *wapenen* dans un sens tel qu'il embrasse les symboles ornant les deux faces d'une pièce analogue à celle que nous venons de faire connaître.

2. *Droit*. Écu aux armes d'Espagne, couronné et entouré du collier de la Toison d'or. Légende : PHIL · IIII · D · G · HISP · · ET · INDIA · REX · CO · F ·

Revers. Dans un enclos, la pucelle de Gand

(1) Les dimensions empêchent d'y reconnaître un lion d'argent, couronné, sur champ de sable.

caressant de la main gauche un lion appuyé sur ses genoux et tenant de la droite une bannière aux lettres S P Q G. Légende : · GANDA · VIRGO ·

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, nº 2.

Frappés une seule fois par Clenaerts en vue de la distribution de 1641, les jetons de ce type l'ont été dans la suite par Jean Van der Plancke, le maître de la Monnaie de Bruges.

A ces deux premiers numéros correspondent les nos 3952 et 3953 de Dugniolle. Préciser davantage est impossible, tant cet auteur est inexact ici.

En 1645 ont été acquis au prix de 8 livres 6 sous 8 gros, les coins qui ont fourni les pièces distribuées de 1646 à 1655, émises tantôt par l'atelier de Bruxelles, tantôt par celui de Bruges. Elles sont décrites dans le catalogue de Coster, sous le nº 432, qui est peut-être le nº 3951 de Dugniolle.

3. *Droit.* Buste de Philippe IV, à droite. Légende : PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · F ·:·

Revers. Écu au lion de Gand, orné et sommé d'une couronne comtale. Légende : · GANDA · GANDA ·

Pl. I, nº 3.

La raison qui nous a fait dire que ce jeton correspond *peut-être* au nº 3951 précité est l'impossibilité de s'assurer si Dugniolle a eu sous les yeux ce type-ci ou le suivant, qui en diffère par la figure plus âgée du roi.

4. *Droit*. Buste de Philippe IV, à droite. Légende : celle du n° 3.

Revers. Analogue ou identique à celui du n° 3.

Argent.	Cabinet des médailles de l'État.	Pl. I, n° 4.
Cuivre.	Collection Gilleman, Ostende.	

Les pièces de ce dernier type auraient été distribuées à partir de 1656. Le texte que nous avons publié ne mentionne que la taille d'un seul coin et, d'après notre planche, le droit et le revers du n° 4 diffèrent du droit et du revers du n° 3.

Ceux-ci ont été gravés d'après un dessin, à défaut d'un jeton que nous n'avons pas réussi à nous procurer. Ce dessin fait partie d'une série très habilement exécutée, représentant tous jetons gantois et appartenant à M. de Witte. Elle a pour auteur Gérard, qui a attaché son nom à un grand plan de la ville de Gand (+ 1866) (1).

Bien que la comparaison des produits du crayon de Gérard avec des pièces connues permette d'affirmer qu'il rendait très consciencieusement ses modèles, nous inclinons cependant à croire qu'ici il s'est trompé dans l'interprétation des ornements de l'écu du n° 3. La production d'un jeton de ce type prouverait peut-être qu'ils sont identiques à ceux du n° 4.

S'il n'en était pas ainsi, si Gérard avait eu raison de donner au n° 3 un revers différent du revers du n° 4, il faudrait admettre qu'en 1654-1655,

(1) Voir *Biographe nationale*.

années dont les comptes nous manquent, un coin avait déjà été renouvelé. Nous en conclurions qu'il doit exister ou avoir existé un type intermédiaire, où l'une des faces du n° 3 se combine avec une des faces du n° 4. Le dernier mot appartient ici au collectionneur assez heureux pour posséder et produire le n° 3.

Rappelons que le coin renouvelé en 1655 a été payé quatre livres à B. Laureys. Rappelons aussi que les pièces qui ont servi aux distributions des dernières années du règne, ont été frappées exclusivement à Bruges.

Peut être ne déplaira-t-il pas aux jetonophiles de trouver ici un tableau récapitulatif de la période que nous venons d'étudier.

Dates de distribution	Ateliers.	Maîtres de la monnaie.	Graveurs.	Douzaines acquises.	Coût en l., esc. et gros.	Identifications.
1622-1625	Les renseignements font défaut.					
1626	Bruxelles	Clenaerts	Laureys			V. *Tijdschrift.*
1627	—	—	—			—
1628	—	—	—			—
1629	—	—	—			—
1630	—	—	—			—
1631	—	—	—			—
1632	—	—	—	30 (1)	34-13- 4	—
1633	—	—	—			—
1634	—	—	—			—
1635	—	—	—			—
1636		—	—			—
1637	—	—	—	30	36- 0- 2	
1638	—	—	—	30	35-13- 4	V. *Tijdschrift.*
1639	—		—	60	71- 0- 0	
1640	—	—	—		72-19-10-4	
1641	—	—	—	60	72- 6- 2 (2)	Dugniolle, n° 3953 ou n° 3952 (3).
1642	—	—	—			
1643	Bruges	Vander Plancke	—		70- 5- 0	
1644	—	—	—		72-13- 8(4)	
1645	—	—	—		74- 8- 8 (5)	
1646	—	—	—		77- 6-10	
1647	—	—	—		71-13-10	V. *Tijdschrift.*
1648	Bruxelles	Clenaerts	—		75-10- 0	
1649	Bruges	De Coninck	—	70	86-11- 2	
1650	Bruxelles	Van Vreckem	—		59-19- 3	V. *Tijdschrift*
1651	Bruges	De Coninck	—		76-17- 7	
1652	—	—	—	63	79- 1- 0	
1653	—	—	—	62	80- 1-10	
1654	—	—	—	60	72-11- 4	
1655	—	—				
1656	—		—	60	72-19- 6 (6)	Dugn., no 3951.
1657	—	—		60	77- 6- 0	
1658	—	—			78-10-10	
1659	—	—		90	117- 0- 6	
1660	—				113 0 4	
1661	—	—		57 (7)	74- 7 10	
1662	—	—		83	107- 3- 2	
1663	—	—		80	99-15- 3	
1664	—			83	107- 8- 0	
1665	—	—		86	107-11- 8	

(1) Exactement 362 jetons. — (2) Non compris le prix du coin (4 l. 15 esc. 4 gros). (3) Pour les années antérieures et depuis une date inconnue, Dugniolle, n° 3952 ou 3953. — (4) Non compris les frais de port, de réparation des coins et de séjour du messager (6 l. 8 gros). — (5) Non compris le coût des coins (8 l. 6 esc. 7 gros). — (6) Non compris le prix du coin (4 l. 7 esc. 4 gros) — (7) A première vue, 57 douzaines doivent étonner. Une note du receveur explique qu'à cette date il a écoulé les reliquats des années antérieures et racheté quelques douzaines des détenteurs pour parfaire le chiffre nécessaire à une distribution.

Règne de Charles II.

(1665-1700.)

Philippe IV a payé son tribut à la nature le 17 septembre 1665. Sa mort a amené son fils, Charles II, sur le trône d'Espagne, qu'il devait occuper pendant trente-cinq ans. Il en avait à peine quatre à son avènement. Son inauguration à Gand comme comte de Flandre se place à la date du 2 mai 1666.

Nous notons d'abord que, sous ce règne, deux nouveaux fonctionnaires prennent rang parmi les personnes qui peuvent prétendre aux dix-huit jetons traditionnels. C'est en premier lieu un quatrième pensionnaire attaché au banc des échevins de la Keure, en 1668; c'est ensuite, en 1671, le maître des présents.

Si nous tenons compte des doubles parts de quelques privilégiés, nous avons désormais une distribution annuelle de 54 fois 1 1/2 douzaine ou 81 douzaines aux Gantois que leur charge autorise à recevoir des jetons, à la condition que toutes les places soient occupées. Si nous ajoutons les 5 douzaines des commissaires et de leur greffier, nous trouvons que le receveur des travaux doit en avoir 86 à sa disposition pour donner à chacun ce qui lui revient.

Aussi la quantité acquise par lui annuellement est-elle le plus souvent égale à ce nombre de dou-

zaines, comme le prouvent les chiffres suivants :

89 1/2	douz. pour la distr. de	1668	(124 l 10 esc. 7 gr.);
88	—	1669	(119 — 6 — 4 —);
86	—	1670	(103 — 2 — 0 —);
86	—	1671	(117 — 13 — 4 —);
88	—	1672	(126 — 5 — 10 —);
86	—	1673	(127 — 9 — 4 —);
86	—	1674	(127 — 1 — 4 —);
86	—	1675	(126 — 10 — 1 —);
86 1/2	—	1676	(126 — 1 — 6 —);
86	—	1677	(125 — 4 — 10 —);
86	—	1678	(123 — 6 — 6 —);
86	—	1679	(123 — 6 — 8 —)(1).

Tous ces jetons sont fournis par l'atelier de Bruges. Le receveur des travaux s'y est approvisionné sans interruption de 1650 à 1685, traitant successivement avec De Coninck jusqu'en 1675, avec Jean Pieters jusqu'en 1682, plus tard avec Antoine De Laderrière, les trois maîtres de la monnaie à cette époque.

Si les années 1666 et 1667 ne figurent pas dans notre relevé, il faut l'attribuer à cette circonstance que le receveur a négligé de nous faire connaître les quantités acquises en vue des distributions de ces deux exercices. Il s'est contenté d'inscrire la dépense globale causée par la première : 121 livres 11 escalins. La seconde n'est

(1) Voir séries 533, n° 190, et 534, nos 5, 6, 7, 8 et 9, passim.

l'objet d'aucune mention de sa part. Nous connaissons cependant la somme déboursée pour les jetons de 1667 (80 livres 11 escalins 6 gros). Nous l'avons trouvée dans les comptes généraux de la ville, où elle a été portée directement par une dérogation que les commissaires ont désapprouvée dans une note marginale (1).

Ce ne sont pas les seules particularités que nous ait révélées l'étude de cette période. Avant de signaler les autres, nous décrivons, pour l'intelligence des faits, les jetons qu'elles concernent, c'est-à-dire ceux qui représentent Charles II dans son tout jeune âge.

5. *Droit*. Buste de Charles II, enfant au col festonné, à droite. Légende : ⚜ · CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX ·

Revers. Celui du n° 4.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, n° 5.

Cette pièce est décrite dans Dugniolle sous le n° 4225 et dans le catalogue de Coster sous le n° 515. Le cabinet de l'État en possède une variété avec la légende : ⚜ · CAROL · II · D · HISP · etc.

6. *Droit*. Comme au n° 5, avec cette différence que la légende commence en bas; la fleur de lis est remplacée par un quatre-feuilles.

Revers. Celui des n°s 4 et 5.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, n° 6.

(1) Comptes de la ville de Gand, 1666-1667, f° 128.

Dugniolle décrit ce jeton sous le n° 4226. Il semble ne pas avoir connu le suivant.

7. *Droit.* Buste de Charles II, enfant au col non festonné, à droite. Légende : comme au n° 6, mais commençant en haut.

Revers. Celui des n°s 4, 5 et 6.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, n° 7.

Il est à remarquer que les documents d'archives ne portent pas la moindre trace de frais de gravure pour cette période 1666-1679, à la différence de ce qui se passe avant la première et après la dernière de ces dates.

Le fait n'a rien d'étonnant en ce qui concerne le revers, commun aux trois pièces et, nous l'avons déjà dit, aux dernières émissions du règne précédent : le fer était la propriété de l'édilité gantoise. Quant au droit, les maîtres de la monnaie brugeoise ont manifestement employé les poinçons et coins employés aussi pour les jetons de la prévôté de Saint-Donatien, du Franc et de la ville de Bruges (1).

Nous croyons qu'à la suite d'une entente avec le receveur des travaux, De Coninck et Pieters se sont engagés, l'un après l'autre, à lui fournir sa provision annuelle sans porter en compte la fabrication des coins, c'est-à-dire en la prenant à leur charge. Les différences assez sensibles que l'on

(1) V. *Revue belge de Numismatique*, 1903, pl. IX, et 1906, pl. VIII, IX et XI.

constate dans le coût proviendraient surtout du poids et du prix du métal fin.

A l'appui de cette opinion nous invoquons les trois seuls mémoires détaillés de l'époque.

La distribution de 1672 a entraîné une dépense de . . . . . 126l. 5esc. 10gr.

A 22 florins 5 sous le marc, l'argent des 31 marcs 4 esterlins que pesaient les 88 douzaines a coûté	115l. 1esc. 2gr.;	
Les frais de frappe, à 11 sous la douzaine, ont été de	8—1 — 4 —;	
Le monnayeur a pris pour l'essai	0—2 — 0 —;	
et pour l'entretien des fers . .	1—0 — 0 —.	
Total. . .		124l. 4esc. 6gr.
La différence ou		2l. 1esc. 4gr.

représente le port et la commission du messager (1).

De même, les 86 douzaines fournies en vue de la distribution suivante pesaient 31 marcs 7 onces 12 esterlins. L'argent, au même taux que ci-dessus, est revenu à 118 l. 9 esc. 8 gros; la frappe a

(1) Série 154, n° 13. Fréquents sont les exemples où les frais de port et de commission s'élèvent à deux livres ou à une somme approchante.

coûté 7 l. 17 esc. 8 gros; l'entretien des fers, 1 l., et l'essai, 2 escalins. L'addition donne 127 l. 9 esc. 4 gros, sans frais de port ni commission de messager cette fois (1).

Dans les mêmes conditions encore, les 86 douzaines acquises au début de 1677 (30 marcs 7 onces 5 esterlins à 3 l. 15 esc. le marc) sont portées en compte pour la somme de 125 l. 4 esc. 10 gros, qui se décompose exactement en 115 l. 18 esc. de matière première, 8 l. 4 esc. 10 gros de frais de frappe, 2 esc. pour l'essai et 1 livre pour le tailleur de fers (2).

On le voit, des sommes qui, à première vue, comparées aux sommes déboursées à d'autres dates pour les mêmes ou à peu près les mêmes quantités de jetons (124 l. en 1668, pour 89 1/2 douzaines; 119 l. en 1669, pour 88 douzaines; 103 l. en 1670, pour 86 douzaines), paraissaient devoir comprendre le prix d'un coin, ne le comprenaient nullement.

Quant à la livre payée dans les trois cas pour l'entretien des fers, on ne pourrait nous l'objecter; car notre hypothèse — coin du droit fourni par les maîtres de la monnaie, à la suite d'entente, sans frais pour la ville de Gand, — n'exclut pas le payement d'une redevance pour la conservation de ce coin et du coin du revers.

Pour le classement de ces trois jetons, frappés

(1) Série 533, n° 190.

(2) Série 533. n° 190.

à Bruges au moyen de coins que nous trouvons avoir servi aussi pour des pièces brugeoises, nous avons cru pouvoir demander quelque lumière aux très intéressants travaux de M. Visart de Bocarmé, auxquels nous avons déjà fait allusion.

La série du Franc, *des jetons datés*, nous montre que le type au col festonné a précédé celui qui représente le jeune souverain avec un col non festonné. Mais la série gantoise contient deux types au col festonné, celui dont la légende commence en haut et celui dont la légende commence en bas.

Par la comparaison des n°s 3, 4, 5 et 6 de l'étude de M. Visart de Bocarmé nous voyons qu'en 1666 les préférences du graveur allaient à la légende commençant en haut. Guidé par cet exemple, nous avons donné le pas à ce modèle sur celui qui le suit.

Nous ouvrons ici une parenthèse. Charles II a été inauguré en mai. Nous comprenons qu'en septembre l'effigie du prince ait déjà figuré sur les jetons. On sait que la distribution aux magistrats et fonctionnaires du Franc se faisait en ce mois. Mais à Gand, la distribution de 1666 a eu lieu le 5 janvier.

Nous connaissons ce détail par Justus Billiet, qui nous l'apprend dans son *Politije boeck* (1), véritables mémoires du temps. Il ne nous est pas

(1) X, 1 v°.

prouvé que, quatre mois avant la reconnaissance de Charles II comme comte de Flandre, on ait déjà fait graver son nom et ses traits sur une pièce à caractère officiel. Nous inclinerions plutôt à croire qu'en cette circonstance le receveur des travaux s'est encore fait délivrer des jetons du type frappé pendant les dernières années de Philippe IV. En ce cas, la comparaison des 121 livres dépensées avec les 107 livres payées l'année précédente pour 86 douzaines autorise à conclure à la livraison d'un nombre de douzaines sensiblement supérieur, ayant laissé un excédent assez important. Cet excédent, celui des exercices antérieurs et une commande réduite ont, dans notre hypothèse, permis de faire face à la distribution de 1667. Telle est, à nos yeux, la raison pour laquelle le trésorier de Gand n'a eu à débourser que 80 livres... pour les jetons de cette année.

Resterait à déterminer les dates d'émission de nos trois types. Ici nous n'avons aucune indication précise. Tout au plus peut-on procéder encore une fois par analogie : par l'exemple d'une pièce du Franc, pièce datée, nous le répétons, on arrive à établir que le spécimen au col non festonné date *approximativement* de 1673.

La période 1680-1690 offre cette particularité dans le règne de Charles II que les jetons sont en partie datés.

J. Pieters en a livré, le 9 février 1680, 86 douzaines portant le millésime de l'année et destinées

à la distribution de l'exercice courant (1). Il a touché 122 livres 15 escalins 10 gros, indépendamment des 9 livres 3 escalins 4 gros (55 florins) dus par lui pour les poinçons et coins à Jean Van Hattem, graveur général de la monnaie de Bruxelles (2).

Une pièce de ce type est décrite par Dugniolle sous le n° 4442 et dans le catalogue de Coster sous le n° 552.

8. *Droit*. Buste de Charles II, à droite. Légende : CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · 16⚜80 ·

Revers. Écu au lion de Gand, sommé d'une couronne comtale. Légende : * GANDA * GANDA * (3).

Malgré la date qu'ils portent, les fers de Van Hattem ont servi, dans le même atelier de Bruges, à la fabrication des jetons des trois années sui-

(1) « Sesentachtentich dousinnen lechtpenningen die weghen met een pennync voor den here warendain het ordinaire is van den nieuwen slag wegt t'saement 30 marq 4° 3 » (Série 533, n° 190).

(2) « Den ondergeschreven graveur gñal van syne Maj^t Munte kenne ontvanghen te hebben van Mon^r Pieters, muntmeester van Syne Maj^t Munte tot Brugghe, de somme van vijef en vijeftych gulden voor het maken van de stempels en pinsoenen dienende voor de stat Gent...

(*Signé*) JOHANNES VAN HATTEM.

de 18 feb. 1680. » (Série 533, n° 190).

(3) Nous ne répondons pas de l'exactitude de la description de ce eton, que nous n'avons pas vu Tous nos efforts pour nous procurer même son empreinte n'ont pas réussi

vantes. Pour l'affirmer, nous avons, à trois reprises, la mention des frais payés pour leur entretien (1 livre dans le compte 1680-1681, 6 dans le compte 1681-1682 et 2 dans le compte 1682-1683). Les quantités fournies sont respectivement 86 douzaines pesant 32 marcs 18 esterlins et coûtant 126 livres; 86 douzaines pesant 30 marcs et coûtant 131 l. 17 esc. 10 gros, et 86 douzaines pesant 32 marcs 2 onces 4 escalins et coûtant 131 l. 7 gros.

Signalons en passant l'acquisition, en 1681, de bourses faites au couvent d'Oosteecloo, à Gand(1).

Disons aussi qu'il résulte de nombreux textes qu'après 1680 le nombre des commissaires a été réduit à deux, qui, à de rares exceptions près, n'ont plus vérifié les comptes qu'au cours de visites espacées à des intervalles de deux et de trois années, à moins qu'un seul ne se soit chargé de la besogne en l'absence de son collègue malade ou empêché, comme il est arrivé en 1690, 1693, 1695 et 1697.

Parmi les effets de cette réforme, nous relevons la tendance du receveur des travaux à ne commander aux ateliers monétaires que les 81 douzaines destinés aux ayant droit gantois, sauf à prélever la part des commissaires, lors de leurs visites aussi irrégulières qu'imprévues, sur les reliquats ou sur des lots rachetés de l'un ou de

(1) Série 533, nº 190.

l'autre détenteur. Après une période de tâtonnements s'est introduit l'usage de calculer cette part à raison de trois douzaines par tête et par exercice, ce qui veut dire que les agents du pouvoir central ont fini par recevoir aussi double portion, 36 jetons au lieu des 18 qui leur étaient comptés autrefois. Quant à leur greffier, il n'en est plus question.

En 1684, la distribution s'est faite au moyen de jetons (86 douzaines) frappés par le successeur de Pieters, Antoine De Laderrière, à qui ont été payés 131 livres 5 escalins, « daer(in) begrepen tfatsoen en de aerbeyt van myntsnyder » (1). Ce « muntsnyder » ne peut être que Christophe Boghe, le tailleur de l'atelier brugeois. Nous retrouvons le type de ce jeton dans le numéro 4229*bis* de Dugniolle (n° 1517 du catalogue Kluyskens). On voudra bien remarquer qu'il n'est pas daté.

9. *Droit*. Buste de Charles II, cuirassé, drapé, à droite. Légende : ✠ CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · FLA · (le différent brugeois est d'une grandeur inusitée).

Revers. Le lion de Gand dans un écu couronné et orné, avec la légende GANDA · · GANDA, comme aux n°s 4, 5, 6 et 7.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, n° 8.

Les fers de Boghe ont aussi été utilisés l'année

(1) Série 533, n° 190.

suivante par De Laderrière (131 l. 10 esc. pour 86 1/3 douzaines) (1).

A la fin de cet exercice, en vue du renouvellement de sa provision et de la distribution de 1686, le receveur des travaux s'est derechef adressé à Van Hattem, et Israël De Witte, le maître de la monnaie de Bruxelles, a été chargé de la frappe (2). Le premier a touché 60 florins pour ses coins (3), le second 746 florins 12 1/2 sous pour 81 douzaines. Le receveur a porté en compte une somme globale de 136 l. 6 esc. 8 gros.

10. *Droit*. Buste de Charles II, cuirassé, drapé, à droite. Légende : · CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · F · Sous le buste, le différent de l'atelier de Bruxelles, 🍄.

Revers. Le lion gantois dans un écu couronné et orné (ornements différents de ceux des nos 4, 5, 6, 7 et 8). Légende : GANDA · · GANDA. Sous l'écu un troisième point.

Argent. Cabinet des médailles de l'État et collection Visart de Bocarmé, Bruges. Pl. I, no 9.

(1) Série 533, no 190.

(2) V. *Tijdschrift...*: comptes d'Israël de Witte du 4 octobre 1683 au 11 février 1686 (*silvere leggelt voor diversche steden...*).

(3) « Den onderschreven graver'general van Sijne Majesteijts Munte kenne ontfanghen te hebben de somme van sestich gulden ende dat over het graveren vande stempels, dienende voor de leghpennigen vanden 1685 (*sic*), voor de stede van Ghent. ...Actom Brussel den 22 Desembre 1685.

(*Signé*) Johannes Van Hattem ».

(série 533, no 68).

Les jetons distribués en 1687 sont de nouveau d'origine brugeoise. Boghe a taillé les coins, pour lesquels il a reçu 3 livres (1), et Antoine De Laderrière a fourni 81 douzaines, qui ont coûté 121 l. 10 escalins. Ils sont décrits dans le catalogue De Coster sous le n° 573.

11. *Droit.* Buste de Charles II, couronné, cuirassé, drapé, à droite. Légende : CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Sous le buste B(*oghe*) F(*ecit*) et partie supérieure d'une grande fleur de lis.

Revers. Lion de Gand dans un écu couronné et orné (ornements à fleurettes, différents de ceux des numéros précédents). Légende : * GANDA * * GANDA *. Au-dessus de la couronne S . P . Q . G. Sous l'écu, 1687.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. I, n° 10.

La notice consacrée à ce jeton dans le catalogue de Coster, sous le n° 573, se termine par cette réflexion : « Ce jeton brugeois, d'un travail bien moins délicat que le jeton de Flémalle, *est resté inédit.* » Il y a là une double erreur. D'abord, la pièce est décrite par Dugniolle (n° 4541); puis, *Flémalle* est une mauvaise interprétation des initiales H. F., auxquelles l'auteur du catalogue fait ici allusion ; elles doivent se lire *Hattem fecit*, et non *Henri Flémalle*.

(1) Série 533, n° 68.

Dugniolle signale sous le n° 4542 un jeton identique au précédent, « mais sans les lettres au-dessus de l'écu de Flandre ». Nous avons supposé que la pièce, qui n'a pas passé sous nos yeux, n'était qu'un premier projet du jeton de 1687, peut-être un modèle qui ne fut pas agréé.

Nous avons cherché à nous expliquer les changements de graveurs et d'ateliers au cours de ces dernières années. Le magistrat de Gand doit avoir trouvé les exigences de Van Hattem trop élevées; d'où la commande de 1684 passée à Bruges. Les coins de Boghe ne satisfaisant pas, on est retourné à Bruxelles, où l'on a payé le grand prix. Le receveur a repris le chemin de Bruges et s'est de nouveau entendu avec Boghe, qui s'est contenté de 3 livres, alors que Van Hattem en exigeait 10. Seulement, les intéressés n'y trouvaient pas leur compte; ils recevaient des jetons « d'un travail bien moins délicat », et l'on s'est résigné à négocier encore avec le graveur bruxellois.

C'est lui aussi qui a gravé les pièces distribuées en 1688, comme c'est De Witte qui les a frappées. Le premier n'a pris *par modération* que 6 livres (1)

(1) « Den ondergeschreven graveur gñal van Sijne Maj. munten kenne ontfanghen te hebben... de somme van sesendertich guld bij moderatie voor het maken van de stempels waer mede geperst sijn die silvere leghpenninghen voor de heeren van de stadt van Ghent. Actum Brussel 8 Desem(ber) 1687.

» (*Signé*) Johannes van Hattem. »

(Série 533, n° 190).

et le maître de la monnaie a livré 81 douzaines à raison de 109 l. 2 esc. 1 gros. La dépense totale, port compris, s'est élevée à la somme de 117 l. 2 esc. 1 gros. Il est à remarquer que, s'ils coûtent moins, les jetons sont plus légers; en effet, 81 douzaines pèsent 27 marcs 6 onces (titre de 11 deniers 5 grains de fin).

12. *Droit.* Buste de Charles II, couronné, cuirassé, drapé, à droite. Légende : CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Sous le buste, H(*attem*) F(*ecit*) et la tête d'ange, différent de l'atelier de Bruxelles.

Revers. Lion de Gand dans un cartouche sommé d'une couronne comtale. Légende : · GANDA * * GANDA · Sous le cartouche, 16 88.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. II, nº 11.

Cette pièce est décrite dans Dugniolle sous le nº 4548 et dans le catalogue de Coster sous le nº 575.

Les jetons de 1689 sont encore dus à Van Hattem (1) et de frappe bruxelloise. Les 81 douzaines fournies pesaient 28 marcs 2 onces au titre de

(1) « Item, aen... Israel De Witte... over 81 dosijnen silvere penninghen, midtsgaders aenden graveur Van Pattem (sic). . Ixxxi L. xii s gr. » (Série 534, nº 9, comptes du receveur des travaux du 10 nov. 1688 au 10 fév. 1689, fol. 1 vº). — Sur une pièce de la série 533, nº 190 : « aen graveerder .. 6-0-0 ».

Les jetons de 1688 et de 1689 sont encore compris dans le *Silvere leggelt voor diversche steden* du compte d'Isr. De Witte du 12 février 1686 au 11 février 1689, mentionné dans le *Tijdschrift*...

11 deniers 6 grains de fin. Elles ont coûté 111 l. 12 escalins. Van Hattem a reçu 6 livres. Ajoutons 2 livres pour le payement et le transfert, plus 2 livres pour les risques et périls (riesquo en perijckel, une rubrique nouvelle dans les comptes), et nous arrivons à un total de 121 l. 12 escalins.

13. *Droit*. Comme au numéro précédent.

Revers. Comme au numéro précédent, sauf la date, qui est ici 1689, et quatre étoiles au lieu de deux.

Argent. Collection de Witte, Bruxelles. Pl II, n° 12.

Un exemplaire faisait partie de la collection Kluyskens (n° 1500 du catalogue).

L'année 1689 a vu s'accomplir le mariage de Charles II avec Anne de Neubourg. Cet événement a été commémoré par un jeton, dont le Cabinet des médailles de l'État possède un exemplaire (Dugniolle, n° 4559; cat. de Coster, n° 580). Il n'appartient pas à la série que nous étudions. Nous n'avons donc pas à nous en occuper autrement ici.

C'est encore De Witte qui a obtenu la commande de 1690. Il avait frappé 82 douzaines pesant 31 m. 3 onces, à raison de 24 fl. le marc. Comme il n'en fallait que 81 pour la distribution de l'année, il a consenti à en garder une par devers lui. Après déduction de 1 livre 4 escalins, valeur des douze jetons, la dépense totale s'est élevée à 138 l. 6 esc., y compris 2 l. pour le payement et le port, 2 pour les risques et 10 pour les coins.

Ceux-ci sont aussi de Van Hattem, qui a délivré quittance (25 patacons, l'équivalent de 10 livres) (1).

Nous ne connaissons pas de spécimen de ce type de 1690. Le travail du graveur devait laisser à désirer, car l'année suivante, après la frappe du type nouveau, 18 douzaines sur les 81 ont été refondues et remplacées à la demande de quelques détenteurs, d'où une perte, c'est-à-dire une dépense supplémentaire de 3 l. 8 escalins (2). Peut-être Van Hattem avait-il eu conscience que c'était sa dernière œuvre. Ainsi s'expliquerait le prix élevé qu'il avait réclamé sans souci de la possibilité d'être encore supplanté par un concurrent brugeois ou autre. Quoi qu'il en soit, il est mort en 1691 (3).

Avec cette année s'ouvre une ère nouvelle, l'ère de la fourniture des coins par Philippe Roettiers. De cette date à la fin de Charles II nous ne relevons pas moins de sept paiements pour fourniture ou réparation de coins :

(1) « De ondergeteekende graveur gnal... kenne ontfanghen te hebbe de somma van vijfentwintich patakons van den bode van Gendt... waermeede ick kenne voldaen te si'n voor het maken van de stempels dienende voor de heeren van Ghendt. Actum Brussel den 15 jan. 1690.

« (*Signé*) Johannes van Hattem. »

(Série 533, n° 190).

(2) Série 534, n° 9, comptes du receveur des travaux du 10 novembre 1690 au 10 février 1691, fol. 2.

(3) Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, p. 65, d'après un extrait d'un registre de la chambre des comptes que nous n'avons pas vérifié.

Comptes 1690-1691, 12 livres, argent courant (« van de stampen »);

Comptes 1691 1692, 5 l. 1 esc. 7 gros, argent de change (« over 't vermaken van de stampen »);

Comptes 1692 1693, 5-10-0-, argent courant (« over het maeken van vier stampers mits de twee gebrocken sijn, per accord en moderatie »);

Comptes 1694-1695, 4-12-4-, argent de change (« over het maecken van twee stampen »), ailleurs 5 livres (« vijf pondt vlams voor het gravueren van de twee stamp »);

Comptes 1695-1696, 5-5-, ailleurs « dertich gulden » (« voor maecken van de stampen [te gravueren]; ailleurs « twee stampen », puis encore : « in morderatie van de stampen te smeden een gulden tien stuijver);

Comptes 1696-1697, 5-10-, argent courant (« over het graveren van de ijzers, etc. »; ailleurs « twee stampels »);

Comptes 1698-1699, 5-10-, ailleurs 33 guldens (« over het maecken ende graveren van de stampen »; ailleurs « twee paer »).

Voilà donc six cas de livraisons de coins, pour cinq desquels nous avons retrouvé l'acquit signé par Roettiers.

Les jetons eux-mêmes sont frappés à Bruxelles jusqu'à la fin de 1694 (de Witte, maître de la monnaie), à Bruges les trois années suivantes (Jean-François De Laderrière, maître de la monnaie), et à Anvers les trois dernières (fin 1698 et février

1699, le payement se fait entre les mains de Roettiers; fin 1699, la livraison des jetons de la distribution de 1700 est effectuée par le maître de la monnaie Marc 't Serstevens, pour qui donne acquit son fils Jean).

De cette période nous ne connaissons, et les ouvrages spéciaux ne renseignent aucune pièce portant à la fois l'effigie royale et les initiales du graveur. Il nous semble qu'on ne peut placer qu'ici un type généralement assigné au règne de Charles VI. Il en existe plusieurs variétés, dont deux sont décrites par Dugniolle sous les nos 4842 et 4843 (de Coster, nos 706 et 705). Un argument en faveur de cette attribution est, à nos yeux, le dessin du revers. Socle, écusson, cartouche, arceaux et volutes rappellent une médaille esquissée en 1689 par l'orfèvre gantois Lenoir, à la demande du collège échevinal (1). Or, Roettiers a travaillé d'après un dessin exécuté par cet habile artisan, ce que nous apprend le texte suivant : « Aen Jan Balt. Lenoir, over het teekenen voor de penninghen L. 1-6-0 » (2).

Les documents d'archives, malgré leur abondance, ne permettent pas de déterminer à quel spécimen appartient la priorité. Ce point importe peu, du reste. Disons simplement que les jetons sont de la période 1691-1700. Après avoir ajouté

(1) *Revue belge de numismatique*, 1902, p. 177.

(2) Comptes du receveur des travaux du 10 novembre 1690 au 10 février 1691, fol. 2 (série 534, no 9).

que les coins renouvelés à peu près d'année en année ne faisaient probablement que reproduire les modèles mis hors d'usage, — à moins qu'on n'admette chez Roettiers une supercherie destinée à enfler son compte, et toujours possible, attendu qu'il restait détenteur des fers, — nous n'avons plus qu'à décrire les pièces.

14. *Droit.* La pucelle de Gand assise dans une enceinte, caressant de la main gauche un lion appuyé sur ses genoux et tenant de la droite une bannière, sur laquelle un gant. Légende : SIC · GANDA · LEONEM. Dans le champ de l'enclos, R(oettiers).

Revers. Sur un socle, cartouche très orné au lion de Gand. Légende: VT · LEO · CVSTODIT · GANDAM. Sur le socle, S P Q G.

Argent. Collection Gilleman, Ostende. Pl. II, n° 13.

De ce jeton (Dugniolle, n° 4843) M. De Munter possède une variété, en argent, à tranche cannelée, et une autre, en cuivre, sans l'initiale du graveur (catalogue Piot, n° 666).

15. *Droit.* Comme au n° 14. Dans le champ, Ph. R(oettiers).

Revers. Comme au n° 14, seulement le dessin du socle légèrement différent.

Argent. Collection De Munter, Louvain. Pl. II, n° 14.

L'État possède de ce jeton (Dugniolle n° 4842) : 1° au cabinet des médailles, une variété sur la-

quelle le socle se présente comme au n° 14; 2° à l'hôtel des monnaies, un poinçon du droit, sans lettres, et les coins du droit et de l'avers (catalogue Piot, n°s 830, 831 et 832).

De chacune de ces variétés quelle quantité a-t-on mise en circulation? L'imprécision que nous avons signalée dans les indications relatives à la taille des coins, empêche de répondre à la question. Tout ce que nous pouvons établir, c'est le relevé des commandes et des dépenses de cette période décennale. On le trouvera dans le tableau dressé ci-dessous, dans lequel ont été négligés les lots de jetons rachetés, à différentes dates, des échevins ou d'autres détenteurs pour les commissaires à l'audition des comptes.

Dates de distribution.	Ateliers.	Maîtres de la monnaie.	Graveurs.	Douzaines acquises.	Poids en marcs, onces et esterlins.	Coût en l., esc. et gros. Argent courant.	Identifications
1666	Bruges	De Coninck				121-11- 0	
1667	—	-				80-11- 6	
1668	—	.		89½		124-10- 7	
1669	—	—		88		119- 6- 4	
1670	—	—		86		103- 2	
1671	—	—		86		117-13- 4	
1672	—	—		88	31-0- 4	126 5-10	
1673	—	—		86	31-7 12	127 9- 4	Dugniolle,
1674	—	—		86		127- 1- 4	nos 4225-4226.
1675	—	—		86		126-10- 1	
1676	—	—		86⅕		126- 1- 6	
1677	—	Pieters		86	30-7- 5	125- 4-10	
1678	—	—		86		123- 6 6	
1679	—	—		86		123- 6- 8	
1680	—	—	Van Hattem	86	30-4- 3	122-15-10 (1)	Dugn., n° 4442.
1681	—		—	86	32 0-18	126	
1682	—	—	—	86	30	131 17-10	
1683	—	—	—	86	32-2- 4	131- 0- 7	
1684	—	Ant. De Laderrière	Boghe	86		131- 5 (2)	Dugn , no 4229
1685	—	—	—	86⅓		131-10	
1686	Bruxelles	De Witte	Van Hattem	81	31 5- 6	126- 6- 8 (1)	
1687	Bruges	Ant. De Laderrière	Boghe	81		121-10- 0 (1)	Dugn., n° 4541.
1688	Bruxelles	De Witte	Van Hattem	81	27-6- 0	111- 2- 1 (1)	Dugn., n° 4548.
1689	—	—	—	81	28-2-10	115-12 (1)	
1690	—	—	—	81	31 3	128- 6 (1)	
1691	—	—	Roettiers	81	31-1	137-18-2(1)(3)	
1692	—	.	—	82		138-12-10 (4)	
1693	—	—	—	81	30-3	135 12- 6 (1)	
1694	—	—	—		31	145-19- 7	
1695	Bruges	J. F. De Laderrière	—	84	30	134- 6- 8 (1)	Dugniolle,
1696	—	—	—	84		138 (1)	nos 4842-4843.
1697	—	—		81		139- 3 9 (1)	
1698	—	—	—	81		123- 8	
1699	Anvers	Marc 't Serstevens	—	83½	30-7	139-10- 8 (5)	
1700	—	—	—	81	30-0-15	135- 4 7	

(1) Non compris le prix des coins relevé ailleurs. — (2) Y compris les frais de gravure. (3) Roettiers avait fabriqué 82 douzaines de jetons Il a consenti à en reprendre une, d'où une diminution ou rabais de 1 florin 4 escalins sur son compte primitif. A cette date, l'once d'argent revenait à 3 florins — (4) Y compris les frais de réparation des coins. — (5) Roettiers avait fabriqué 84 douzaines, qui pesaient 31 m. 8 esterlins à 24 fl 4 sous le marc. Il a réduit son compte de 4 fl 7 sous pour la 1/2 douzaine de jetons qu'il a reprise (1 once 8 esterlins).

Remarquons, pour terminer, qu'à cette fin de siècle apparaissent les frais de polissage, nouveau moyen d'enfler les comptes; c'est ainsi qu'en 1700, Roettiers s'est fait payer de ce chef dix escalins : « hover het schoon schuren van de staet penninghen tien schellinghen vlames, 14 dessember 1699 » (1).

Règne de Philippe V.

(1700-1712.)

Nous voici arrivés au règne du petit-fils de Louis XIV, monté sur le trône sous le nom de Philippe V. Pour ne pas allonger un récit déjà fort développé, nous nous dispensons de rappeler les circonstances de son avènement et les faits de guerre de l'époque.

Dans les difficiles conjonctures où les plaçaient les rivalités politiques, les échevins gantois ont évité une complication en faisant distribuer en 1701 des jetons du type créé en dernier lieu par Roettiers. Il résulte du compte détaillé de Marc 't Serstevens qu'il en a tiré 82 douzaines et 7 unités de 30 marcs d'argent; toutefois, le receveur des travaux n'a porté dans ses écritures que les douzaines, qu'il s'est fait payer 130 livres, soit 127 pour la marchandise et 3 pour ses débours, et le port des jetons et des coins. Les frais de polis-

(1) Série 533, n° 190.

sage ont monté à 15 florins, soit plus de trois fois la valeur assignée à ce travail un an plus tôt.

Au moment où le magistrat se préoccupait de la frappe d'une médaille commémorative du mariage de Philippe V qui avait épousé le 11 septembre 1701, à Turin, Marie-Louise-Gabrielle, fille du duc Victor-Amédée de Savoie, on a agité aussi la question de la frappe d'un jeton à l'effigie du souverain, en vue de la distribution de 1702. Une lettre du graveur général, datée du 4 janvier de cette année (1), nous apprend qu'il a proposé comme modèle au collège échevinal un jeton d'étrennes, « een clijn jaer pennincken », dont le messager de Gand sur Anvers a rapporté deux spécimens (2). Le projet a été écarté au profit d'un autre, sur lequel nous ne possédons que des détails incomplets. On a commandé à Bruges des jetons, nous ne savons de quel type; les coins se sont rompus jusqu'à deux fois et les pièces ont été cisaillées par le waradin et refondues. De ce chef il a fallu payer une indemnité (3). Bref, il n'y a pas

(1) Série 533, n° 68.

(2) Probablement le n° 4692 de Dugniolle.

Quoique le sujet n'ait rien de commun avec celui que nous traitons, nous profitons de l'occasion pour faire savoir pourquoi il y a deux jetons commémoratifs de l'avènement de Philippe V. Nous lisons dans une autre lettre de Roettiers (27 mars 1702) qu'il a reçu de Bruxelles des instructions pour tailler sans délai des coins destinés aux saeijpenninghen van de heeren van Ghendt », parce que les fers employés pour la frappe des jetons répandus à Bruxelles s'étaient rompus (série 533, n° 68).

(3) Série 534, n° 13, comptes du receveur des travaux du 10 novembre 1701 au 10 février 1702, fol. 5 v°.

eu de distribution cette année, sauf pour le commissaire qui a reçu une bourse brodée et six douzaines de jetons rachetés aux échevins (13 l. 7 esc. 5 gros argent courant, plus 1 l. 8 esc. pour la bourse). Les autres intéressés n'y ont rien perdu, car il y a eu en 1703 double distribution de pièces d'un modèle nouveau.

A cet effet, on s'est adressé à Roettiers qui, dans une lettre du 4 octobre 1702, a fait connaître ses conditions pour la gravure des coins « semblables à ceux de Courtrai ». Nous entrons dans ces détails pour établir en passant le bien-fondé des suppositions émises, dans la *Revue* de 1889, par MM. Van Peteghem et de Schodt. On s'est entendu. Le graveur général a touché 33 florins pour son travail et le maître de la monnaie d'Anvers, Jean-Baptiste Snyers, pour 174 douzaines, 338 l. 3 esc. 8 gros, argent de change, somme dont la moitié (197 l. 5 esc. 5 gr., argent courant) a été passée dans le compte de 1702 (1). Il semble bien qu'on a distribué 70 douzaines pour cette année et 87 pour 1703; le reste, soit 17 douzaines, a probablement constitué une réserve.

16. *Droit*. Buste de Philippe V, en perruque, cuirassé, drapé, à gauche. Légende : PHIL : V · D · G · HISP · ET · IND · REX. Sous le buste, le différent d'Anvers, [illegible].

(1) Série 534, n° 13, comptes du receveur des travaux du 8 juillet au 10 novembre 1702, fol. 10 et série 533, n° 190.

Revers. Sur un piédestal enguirlandé, un élégant cartouche au lion gantois. Légende : CIVITATIS GANDENSIS. Entre les deux guirlandes du piédestal, R(oettiers).

Argent. Collection De Munter, à Louvain. Pl. II, n° 15.

Ce jeton est décrit par Dugniolle sous le n° 4704 et dans le catalogue de Coster sous le n° 632 (un second exemplaire sous le n° 633).

Les mêmes coins ont servi en 1704, 1705 et 1706 (1). Les comptes des trois exercices portent respectivement et chaque fois pour 87 douzaines 162 l. 13 esc. 10 gros, 165 l. et 182 l. 11 esc. 8 gros, argent courant. Si les jetons de la dernière année ont coûté passablement plus cher, c'est qu'ils étaient plus lourds. En effet, les trois lots pesaient respectivement 32 marcs 2 onces, 32 marcs 5 onces 5 esterlins et 36 marcs 4 onces (258, 261 1/4 et 292 onces).

Au total, nous avons donc 174 + 87 + 87 + 87 = 435 douzaines ou 5220 jetons du seul type frappé à l'effigie du petit-fils de Louis XIV.

Un dernier détail : Roettiers s'était fait payer 6 livres à la fin de 1702 pour le polissage de 77 marcs 2 onces et 6 esterlins de jetons. Il a trouvé bon de maintenir ce prix les années suivantes

(1) V. *Tijdschrift...*, comptes de Jean-Baptiste Snyers, du 17 juillet 1702 au 9 mars 1705 (*Jects d'argent pour différentes villes...*) et du 8 avril 1705 au 24 novembre 1707 (*silvere leggelt voor verscheijde Collegien, etc.*).

pour des quantités qui n'atteignaient pas la moitié de ce poids. On démontrerait de même que d'autres frais avaient augmenté à l'avenant.

Règne de Charles III-VI.

(1703-1740).

On connaît la tournure qu'avaient prise les événements à cette époque. L'empereur Léopold et ses alliées, Anne d'Angleterre et les Provinces-Unies, avaient opposé à Philippe V l'archiduc Charles, et la fortune des armes leur avait souri. Après la journée de Ramillies et l'occupation de Gand par Marlborough, leurs triomphantes prétentions nous ont valu un nouveau prince. C est Charles III, reconnu en juin 1706 par les États de Flandre, réunis à l'hôtel de ville de Gand. Il n'a pas été frappé de jetons à son effigie au début de son règne. On a pratiqué ce qui, en langage du temps, s'appelle la rédemption, le rachat, c'est-à-dire le payement de la valeur en numéraire. La valeur de 87 douzaines ou 1044 petits disques métalliques a été calculée à raison de 3 escalins de gros argent de change le jeton, et le receveur des travaux a annuellement porté en compte une somme de 182 l. 14 esc. de 1707 à 1714, soit trois ans au delà de l'époque où le souverain, élu empereur, a échangé son nom de Charles III d'Espagne contre celui de Charles VI d'Allemagne.

Après cet intervalle de huit ans, nous voyons

réapparaître les jetons. Le 20 novembre 1714, a été conclu un accord par lequel un maître orfèvre de Gand s'est engagé à pourvoir le magistrat du nombre nécessaire à une distribution. Tout était prévu dans l'acte que nous avons lu (1). François Allaert, le contractant, ferait tailler les coins. Droit et revers porteraient les détails, tant dessins qu'inscriptions, énumérés plus loin dans la description de la pièce. Les coins venaient-ils à se briser avant l'achèvement de la commande, l'orfèvre était tenu de les remplacer à ses frais; après quoi, il s'en dessaisirait, afin d'en permettre encore l'emploi ultérieur. De ce premier chef, il toucherait 42 livres, argent courant. Les jetons devaient avoir le poids usuel. Quatorze livres seraient payées pour la préparation et la façon du métal. Celui-ci devait avoir l'aloi des ducats et serait payé à raison de 10 escalins l'once. Suivent des stipulations relatives à l'époque de la livraison et du payement, ainsi qu'à l'amende due pour chaque jour de retard, sauf cas de forte gelée ou de rupture de coins. Enfin, il était entendu qu'Allaert n'avait droit à aucune indemnité, s'il ne conduisait son entreprise jusqu'à entière exécution.

Cette dernière stipulation était inspirée par le mécompte de 1702. On voudra bien se rappeler que les fers s'étaient brisés à deux reprises et que le magistrat avait dû indemniser le maître de la

(1) Série 533, n° 190.

monnaie de Bruges, qui ne lui avait rien livré en somme.

Il ne nous a pas été donné de voir le jeton si minutieusement analysé dans le document cité ci-dessus. Nous ne garantissons donc pas la description empruntée en partie à ce document, en partie à Van Orden (n° 1425) et à Dugniolle (n° 4781).

17. *Droit.* Buste de Charles VI, à droite. Légende : CAROL : VI : D : G : ROM : IMP : SEMP : AVG : FLAN : COM :

Revers. Dans un enclos, la pucelle portant une bannière, sur laquelle se lisent les lettres S : P : Q : G : et ayant à côté d'elle le lion symbolique de Gand (1). Légende : FIDES ET AMOR.

La ville a déboursé 205 liv. 4 esc., argent de change (239 l. 8 esc., argent courant), pour les 87 douzaines, qui pesaient 314 onces 8 esterlins. Dans ce prix est compris le coût des coins.

Ceux-ci n'ont servi que cette seule fois. Dès l'année suivante et jusqu'en 1724, a été de nouveau pratiquée la rédemption. Les sommes inscrites de ce chef par le receveur des travaux peuvent varier d'un exercice à l'autre, parce que toutes les

(1) De l'accord signé en 1714 avec Fr. Allaert viennent les deux points qui séparent les abréviations ; de lui aussi la description du revers : de maeght van Ghendt sittende in haeren thuijn met den leeu op haeren schoot ; in de rechter handt de banniere ; ter sijden de maeght staende dese twee wooruen : *fides et amor*, ende op de banniere S : P : Q : G. D'après ce document. le droit porterait CAR au lieu de CAROL.

charges, tous les emplois donnant droit à des jetons, ne sont pas toujours occupés; mais le calcul est toujours le même : à raison de 3 escalins, argent de change, le jeton, chaque bénéficiaire a reçu ou 2 l. 14 escalins (valeur de 18 pièces), ou 5 l. 8 escalins (valeur de 36 pièces) C'est en numéraire aussi, « in weerde », qu'ont été payés les deux commissaires du gouvernement (10 l. 16 esc. pour les deux).

Ils ont, à ce sujet, présenté des observations impératives en 1725, lors de la vérification des comptes de l'année antérieure (1). On a cru leur donner satisfaction en leur remettant à eux seuls six douzaines de jetons « in nature », acquis nous ne savons comment; le détail n'a du reste pas d'importance. Il en a été ainsi en 1725 et en 1726. La mesure a paru insuffisante et, à la suite de nouvelles injonctions, il a été décidé, le 26 avril 1728 (2), de dépêcher à Anvers le trésorier de la ville avec mission de s'entendre avec le graveur général de Sa Majesté, Philippe-Louis Roettiers, en vue de la taille de coins et de la fourniture des jetons destinés aux distributions des années 1727 et 1728. Le voyage a été entrepris peu après. Ici encore nous avons retrouvé l'acte original (3).

(1) Série 534, n° 22, comptes du receveur des travaux du 11 novembre 1725 au 1er février 1726, fol. 11.

(2) Archives de la ville de Gand, 16e registre aux résolutions, fol. 22 v°.

(3) Série 533, n° 190

Il rappelle dans ses grandes lignes celui de 1714. Pour les coins et les carrés, qui resteront la propriété de la ville, Roettiers recevra 103 florins, argent de change. On lui payera le métal fin à raison de 57 sous l'once, l'aloi devant être celui des couronnes (croonsilver). Il frappera 200 douzaines de jetons d'un modèle à lui remis par le trésorier. Chaque jeton aura une valeur intrinsèque de 18 sous. Deux sous seront alloués comme frais de fabrication.

Le fait que le magistrat fournit un modèle et l'absence d'explications à ce sujet, alors que le contrat de 1714 décrit très minutieusement la pièce commandée, semblent indiquer un jeton dont le dessin se rapproche fort de celui du jeton de 1714. Tel est le cas du n° 4896 de Dugniolle.

Toutefois, qu'on veuille bien remarquer que le prix des coins, 103 florins, est plus de trois fois aussi élevé que celui qui a été payé au père de Roettiers en 1703 et à Allaert en 1715 (33 florins). Est-ce à dire que le graveur s'est montré beaucoup plus exigeant? Nullement. Le prix n'est excessif qu'en apparence. En vérité, il y a eu, à la suite d'une entente, livraison de plusieurs coins, de dessins différents, permettant la frappe d'au moins trois types distincts. Le cas est extraordinaire et mérite d'être exposé avec quelques développements.

L'exemple des dernières années prouve le discrédit des jetons. Les gens de l'hôtel de ville nous

apparaissent comme s'étant détachés de ces souvenirs d'un autre âge, les uns parce qu'ils ne pouvaient les réaliser sans perdre au moins la valeur de la main-d'œuvre, les autres parce qu'ils en amassaient trop d'un même type. Ces derniers n'étaient peut-être pas les moins nombreux.

Puisque le traditionalisme des agents du gouvernement leur imposait le respect de l'antique usage, ils se sont avisés d'un artifice dont l'exécution demandait de l'habileté, et voilà pourquoi le trésorier s'est rendu en personne à Anvers. Il a amené Roettiers à se prêter à la combinaison qui consistait à commander en apparence un seul type de jetons, en réalité plusieurs pour une même distribution. Le modèle dont il est question dans le contrat, le mot « stampel » qui y figure au singulier, et cet autre singulier des pièces comptables « stampevorme », ce sont autant de moyens de donner le change. Seuls, les 103 florins peuvent donner l'éveil. Un argument triomphant à opposer à qui exprimait un doute au sujet de la réussite du stratagème, a dû être, croyons-nous, que les commissaires ne le découvriraient pas, attendu que dans les comptes généraux de la ville qu'ils étaient appelés à vérifier, ne figuraient qu'*in globo* les dépenses faites par le receveur des travaux.

De 1728 datent donc les jetons que nous décrivons ci-dessous.

18. *Droit.* Buste de Charles VI, drapé, en perruque, à droite; légende : CAR · VI · D · G · ROM · IMP · SEM · AVG · FLAN · COM · Sous le buste, P.

Revers. Dans un enclos, la pucelle de Gand portant une bannière sur laquelle se trouvent les lettres SPQG; à côté d'elle, le lion; légende : FIDES ET AMOR. Sous le pied de la pucelle, la lettre P.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. II, n° 16.

Cette pièce que Philippe-Louis Roettiers a traitée *con amore*, est mentionnée dans Dugniolle sous le n° 4896. Le P du droit et du revers est un R dont la partie inférieure est peu accusée dans la gravure de sorte qu'elle n'est pas venue à la frappe. On peut s'en convaincre par l'examen de la matrice du droit, conservée à l'Hôtel des monnaies (n° 534 du catalogue de Piot).

19. *Droit.* Buste de Charles VI, en perruque et lauré; légende : CAROLVS VI D : G : ROM : IMP : FLANDRIÆ COMES (sans point final). Sous le buste, R(oettiers).

Revers. Celui du n° 1.

Argent. Collection De Munter, Louvain. Pl. II, n° 17

Ce jeton figure dans Dugniolle sous le n° 4838 et dans le catalogue de Coster sous le n° 704. Nous avons déjà dit que le coin du revers se trouve au musée de Gand. Nous nous représentons volontiers le trésorier de la ville le montrant à Roet-

tiers non seulement comme utilisable encore, mais aussi comme un appât destiné à engager le graveur à entrer dans ses vues. Par l'économie ainsi réalisée s'expliquent pour nous les soins donnés aux coins du numéro précédent.

20. *Droit*. Un buste de Charles VI, comme au n° 19; légende : CAROLVS VI D : G : ROM : IMP : FLANDRIÆ COMES (avec point final). Sous le buste, R(oettiers).

Revers. Le lion de Gand, à gauche ; légende : PRO SCABINATU GANDAVENSI.

Argent. Cabinet des médailles de l'État. Pl. II, n° 18.

La ville de Gand possède également le coin de ce revers. Le jeton est décrit dans Dugniolle sous le n° 4839 et dans le catalogue de Coster sous le n° 697. Dans ce dernier ouvrage, il est fait mention d'une variété d'un autre coin (n° 698), qui est peut-être un de ceux que signale Piot sous les n°s 664-665. Nous n'avons pas vérifié le détail.

En 1888, au cours d'un voyage sur le continent, le lord-maire de Londres, Polydore de Keyser, a été reçu officiellement par l'édilité gantoise. Pour honorer ce compatriote, qui était presque un concitoyen — le père de de Keyser est né dans la cité de Van Artevelde, lui-même est originaire de Termonde, — le bourgmestre de l'époque, H. Lippens, et son entourage avaient imaginé une mise en scène à caractère archéologique : banquet où les toasts étaient annoncés par un héraut d'ar-

mes en costume du XVIe siècle, et, au lord-maire et aux deux shériffs qui l'accompagnaient, remise d'un jeton d'or, pour la frappe duquel on avait retiré deux anciens coins des vitrines du musée communal : l'un est précisément celui du revers de la dernière pièce décrite par nous ; l'autre est le coin du revers du jeton qui, dans notre récit, la précède immédiatement. Ce dernier, nous l'avons vu, se trouve être lui-même un fer du dix-septième siècle, ayant servi à la frappe de notre n° 1.

Voilà comment les collectionneurs ont pu se voir offrir récemment en vente, non sans une certaine suspicion, un spécimen — en or, nous le répétons, — dont les deux faces accusaient manifestement une origine différente (1). Fermons cette parenthèse.

Dugniolle, sous le n° 4833, signale encore, sans référence, c'est-à-dire sans renvoi à une collection ou à un catalogue quelconque, un jeton qui, s'il a été frappé, ne peut appartenir qu'à la série qui nous occupe. Le droit est au buste de Char-

(1) A cette acquisition se rapporte le compte suivant du bijoutier, orfèvre et graveur, François Cappuyns :

3 jetons en or au poids de 15 grammes et au prix de f. 55.00 la pièce	165.00
A déduire, 11 grammes à f. 2.65	29 15
	135.85
Salaire. . . .	15 00
3 écrins à f. 1.75 . . .	5.25
	156.10

Archives de la ville. comptes 1888, réception du lord-maire.

les VI et le revers, à la pucelle, porte la légende GANDA GANDA. Nous ne le connaissons pas autrement, ne l'ayant vu mentionner nulle part ailleurs, et doutons de son existence.

En quelles proportions ont été acquises les différentes espèces de la frappe de 1728? Voilà un point qu'on ne pourrait élucider qu'à la condition de connaître le nombre des personnes qui ont été mises dans le secret du trésorier : autant dire qu'on ne le saura jamais.

Tout ce qu'il est permis d'établir, c'est que les séries ont donné un total de 2,400 spécimens. Ils pesaient 794 onces 8 esterlins. Frais de correspondance et d'emballage compris, ils ont coûté exactement 507 l. 4 esc. 10 gros, argent courant, somme à laquelle il convient d'ajouter les 41 l. 2 esc. 16 gros de frais de voyage et de séjour du trésorier et de l'official de la trésorerie, ce dernier ayant été, par une nouvelle anomalie inspirée par la prudence, chargé d'aller prendre les jetons à Anvers. Il en a été distribué 87 douzaines pour l'année 1728, la même quantité probablement, à une 1/2 douzaine près, que pour l'année précédente (1).

Une réflexion encore. Supposons une dernière commande de jetons non datés sous le règne de Charles VI. Grand aurait été l'embarras de les distinguer de ceux de 1728 et l'énigme de la

(1) Série 533, n° 190, et série 534, n° 22, comptes du receveur des travaux du 11 mai au 10 août 1726, fol. 18.

supercherie employée n'aurait peut être jamais été mise au jour.

Mais il se fait que le magistrat de Gand n'a plus eu à se préoccuper d'une acquisition de l'espèce ; car, malgré tout, on est revenu dès l'année suivante à la rédemption, à raison de trois escalins par jeton pour tous les ayant droit autres que les deux commissaires. Ceux-ci ont, jusqu'en 1732, régulièrement reçu leurs six douzaines de pièces, prises sur le reliquat de 1728. Les deux années suivantes, ils se sont accommodés de numéraire comme tout le monde.

Une innovation à signaler en passant : un suppôt de l'hôtel de ville s'est, pendant ce dernier laps de temps, fait annuellement allouer une légère indemnité pour la besogne inhérente à la répartition de l'argent (1).

Le 6 novembre 1734, le gouvernement de Charles VI a imposé à la ville un règlement (2) dont le premier effet a été de restreindre les dépenses et le second de supprimer les jetons (art. 21). Échevins de la Keure, échevins des Parchons, pensionnaires, secrétaires, grand-bailli et sous-bailli se sont vu allouer des pensions, moyennant lesquelles ils ont été obligés de faire leurs fonctions, et « d'entendre tous les comptes de la ville, tant

(1) Série 533, n° 190.

(2) V. *Ordonnance de Charles VI contenant règlement pour la police, la régie et l'administration de la ville de Gand et de ses revenus*, dans les *Coutumes des pays et comté de Flandre*, t. II, p. 640

généraux que particuliers... sans pouvoir rien prétendre pour ce sujet ».

Ceux qui y avaient intérêt, ont eu tôt fait de remarquer que ce règlement ne les atteignait pas. Voilà pourquoi, quand on ouvre les registres de la comptabilité communale postérieurs à 1734, on trouve encore des cas de rédemption de bourses en faveur du greffier et du clerc de la trésorerie, des cas de rédemption de jetons pour les mêmes, comme pour les commissaires, l'amman, le receveur des issues et le clerc du sang, tous fonctionnaires ou agents que le règlement ne vise pas. On rencontre même des exemples d'indemnités calculées au prorata du nombre de mois de service fourni par des agents sortis de charge avant l'écoulement de l'année, comme on rencontre des exemples d'héritiers touchant ce qui serait revenu à leur parent défunt s'il avait vécu.

Les derniers spécimens de rédemption se rapportent à l'année 1795 (1) : le clerc de la trésorerie a touché une livre pour sa bourse de velours et trois livres pour ses jetons; le commissaire unique à l'audition des comptes, douze livres douze escalins pour ses jetons, c'est-à-dire pour les jetons que, soixante ans plus tôt, il était de tradition d'offrir à ses prédécesseurs.

CH. GILLEMAN et A. VAN WERVEKE.

(1) Comptes 1794-1795 et série 533, n° 190.

MONNAIES ARDENNAISES
INÉDITES

Comté de Namur.

GUILLAUME I.

1337-1391.

✠ BHDICTV : SIT : HOCDE : DHI : HRI : DEI : IhVXPI, en légende extérieure entre deux grènetis.

✠ GVILELMVS ♣ COM', en légende intérieure entre deux grènetis, dont le supérieur est le grènetis inférieur de l'autre légende.

Au centre, une croix pattée.

Rev. Bordure formée de douze fleurs de lys, chaque fleur étant placée dans un cercle encadré de deux arceaux, le tout entre deux grènetis. Au centre, ✠ TVROHVS ♣ HAMV ♣, écrit autour d'un châtel tournois.

A. Poids 3 gr. 47. Gros tournois. Notre collection.

Comté de Luxembourg.

Association monétaire de Jean l'Aveugle et de Henri IV, comte de Bar.

1342-1344.

✠ IO(HT) HH (ES ET) HERICV, entre deux grènetis. Au centre, un écu écartelé de Luxembourg-Bar.

Poids 0 gr. 79. Quart de plaque de billon blanc (fruste).
Notre collection.

Ce quart de plaque se distingue des autres par son écu étroit et allongé, n'occupant que le milieu du champ, ainsi que par sa légende. Son revers porte MONETA · SOCIORVM, et est semblable à celui des quarts de plaque déjà connus.

Terre franche de Cugnon.

Jean-Théodore, comte de Löwenstein-Wertheim-Rochefort.

1611-1644.

Cugnon appartenait au XVIIe siècle à la branche cadette des comtes de Löwenstein-Wertheim, qui

possédait également le comté de Rochefort. L'étude du passé de cette localité est extrêmement intéressante, et forme un important chapitre de notre *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, actuellement à l'impression. Bornons-nous à dire ici que Jean-Théodore de Löwenstein conçut et réalisa le projet bizarre de se créer de toutes pièces une *suprême souveraineté*, composée des minuscules villages de Cugnon, Auby et Chassepierre, tous fiefs luxembourgeois, et qu'il fit constater sa *souveraine puissance* par la frappe clandestine d'un numéraire illicite.

On possède la liste complète des actes d'amodiation de l'atelier monétaire de Cugnon, et l'on connait aussi le genre de monnaies que le comte y fit fabriquer, mais ses instructions sont naturellement perdues, ou peut-être fort soigneusement cachées (1).

Les deux thaler décrits ci-dessous ont été forgés par les soins du mayeur de Cugnon, Pierre Harlet, élevé au rang de maître de l'atelier monétaire « de notre souveraineté », par acte donné au château de Rochefort le 27 mai 1622. Il devait faire : 1° des florins d'or de 18 carats, à raison de

(1) Notre demande de renseignements aux archives princières de Wertheim n'a même pas été honorée d'un accusé de réception, nonobstant l'envoi d'un timbre pour la réponse. Le baron von Berstett a rencontré le même accueil courtois lors de la préparation de sa *Münzgeschichte des Zähringen Badischen Fürstenhauses* (1846).

74 au marc; 2° des doubles florins d'or de 10 carats (*sic*) (1), à raison de 75 au marc; 3° des thaler de 10 deniers 12 grains, à raison de 8 pièces et un as au marc; 4° des pièces de 36 sous de 6 deniers de fin, à raison de 8 pièces un as au marc; 5° des liards et gigots. Il reste de sa fabrication de rarissimes liards de 1622, tous perdus pour l'instant (2), quelques thaler de 1623, dont nous ne parlerons pas ici, vu qu'ils ont déjà été maintes fois décrits, et enfin les deux monnaies suivantes :

1624. IO. THEOD. COM. IN LEWENSTEIN. WERTH. ROCHEF, en légende circulaire, dans un encadrement formé par un grènetis extérieur, un filet, et un grènetis intérieur. Au centre, dans

(1) Ce doit être une erreur de plume.

(2) Un superbe exemplaire a été vendu 10 francs à la vente Meyer (Paris, 1902). Malheureusement, son acquéreur, M. Schulman, ignore à qui il l'a recédé. Les autres liards ont été publiés en 1835 et en 1858, mais nous n'avons pu découvrir leurs propriétaires actuels.

un filet, le buste cuirassé du comte de profil à droite.

Rev. ET . MONTAGV . SV . (*premus*) P(*rinceps*) . IN . CHASPIERRE ET CVGNON . ETZ . en légende circulaire, entre deux grènetis. Au centre, sous une large couronne qui coupe le grènetis intérieur et la légende, un écu à huit quartiers, entouré de lambrequins. Cet écu se décompose comme suit : 1. Löwenstein; 2. Rochefort; 3 et 6 Wertheim; 4. Montaigu; 5. Bavière; 7. Breuberg; 8. Scharfeneck.

A. Poids : 28 gr. 04. Thaler. Notre collection.

Ce thaler a été décrit par Wibel, mais n'a jamais été reproduit, que nous sachions (1). Il en existe quatre exemplaires.

1625. IO.THEOD . COM . IN LEWENSTEIN .

(1) Wibel, *Zur Münzgeschichte der Grafen von Wertheim*, Hambourg, 1880. Voir p. 266, n° 173

WERTH . ROCHEF . en légende circulaire, entre deux filets et deux grèntis. Au centre, dans un filet, le buste cuirassé du comte, de profil à droite.

Rev. ✠ ET . MONTAGV . SV . P . IN CHASPIERRE ET CUGNON . ETZ . en légende circulaire, entre deux filets et deux grènetis. Au centre, dans un filet et sous une large couronne qui coupe le grènetis intérieur, les filets et la légende, l'écu écartelé de Löwenstein-Scharfeneck, chargé en cœur des armes de Bavière ; l'écu est entouré de lambrequins.

A. Poids : 28 gr. 10. Patagon ou thaler. Unique : notre collection.

Cette pièce est beaucoup plus large que la précédente, quoique de poids identique. C'est la même unité monétaire, à laquelle on a donné le module des patagons pour en faciliter la diffusion.

La première mention de ce thaler remonte à 1766 : un exemplaire de celui-ci se trouvait alors, sous le n° 4253, dans la collection du conseiller aulique von Madai, et fut vendu aux enchères publiques en 1788, lors de la dispersion des riches séries de cet amateur. Le catalogue de la vente le renseignait sous le n° 4815, et l'on ignore où il passa depuis. Von Berstett, qui ne l'a pas connu en nature, en donne un dessin aussi mauvais qu'inexact (n° 714), pris très probablement sur un croquis de von Madai, dont Wibel reproduisit le

revers, en affirmant erronément, sur la foi de cette gravure défectueuse, que le droit est absolument semblable à celui du thaler de 1623.

L'exemplaire que nous décrivons a été acquis par nous l'an dernier ; il faisait partie d'une vente d'objets divers, où il avait passé tout-à-fait inaperçu.

Ferdinand-Charles de Löwenstein-Wertheim. 1644-1672.

Sous le règne de ce comte, Jean Dodet, Pierre Dodet et Barthélemy Varin furent commissionnés, le 3 août 1649, aux fins de forger, pendant trois années consécutives, des liards et des deniers tournois de « bon et léal cuivre », les liards à raison de 68 pièces au marc, les deniers à raison de deux cents. Nous ne connaissons aucun exemplaire des premiers, mais il subsiste plusieurs variétés des seconds, dont voici un spécimen encore inédit :

F. C. D. L. RO . S. S. D. CH. CVG autour du buste comtal à droite. Grènetis extérieur.

Rev. ✠ DENIER . DE . CVGNON. 1649 entre un grènetis extérieur et un filet intérieur. Au

centre deux fleurs de lys séparées par un point et une rosace.

C. Poids : 0 gr. 84. Dernier tournois. Notre collection.

La légende du droit doit se lire comme suit : *Ferdinand Charles de Löwenstein, Rochefort, suprême souverain de Chassepierre Cugnon.*

L'atelier monétaire de Cugnon fut supprimé en 1650.

ÉD. BERNAYS.

JETON DE MARIAGE

DE

JOSEPH DE BAENST ET DE JOSSINE LE FÈVRE

1511.

« Sans devoir admettre des ascendances qu'on » a complaisamment fait remonter jusqu'au Xe siè- » cle, on peut citer la famille de Baenst parmi les » plus puissantes de l'ancienne noblesse flamande. » Ses représentants se trouvent, dès le milieu du » XIIIe siècle, dans l'échevinage du Franc de » Bruges Ils avaient des possessions considérables » dans la partie septentrionale de ce territoire, et » l'on prétend même qu'ils usèrent, au XIVe siè- » cle, des droits de battre monnaie dans leur fief » de l'île de Cadzand. Plusieurs membres de cette » famille jouirent d'une faveur marquée à la cour » des ducs de Bourgogne et remplirent les charges » les plus considérables, tant auprès du souverain » que dans l'administration du pays flamand, et » spécialement dans la ville de Bruges (1). »

(1) Baron Bethune. *Méreaux des familles brugeoises*, pp. 9-10

Il y avait dès lors lieu d'être surpris de ne voir aucun jeton rappeler le souvenir de cette grande famille. Cette lacune est aujourd'hui comblée, car en voici un qui lui appartient sans conteste.

Écu de la famille de Baenst en plein champ, entouré de la légende : QEOS DEVS CONIVNXIT — 15 . 11.

Rev. Écu écartelé de Lefevre-Heemstede, entouré de la légende ꝶOMO HOH (S)(1)ƎPTNTT · 15 · 1 · 1 ×, qui complète celle du droit.

Cuivre. Collection de Witte.

La famille de Baenst portait : de sable à la fasce d'argent, au chef trois merlettes de même (2). Nous devons à l'obligeance de M. le comte Th. de Limburg Stirum la détermination de l'écu du revers. Van Dycke donne, en effet, pour blason aux Le Fevre : d'or à l'épée mise en bande, la pointe en haut accostée de deux aigles de même, et Rietstap (3), décrit les armes des Heemstede : d'or à sept merlettes de gueules rangées en orle, au

(1) La lettre S a été oubliée par le graveur du jeton.

(2) J Gaillard. *Bruges et le Franc*, t. I, p. 22.

(3) *Recueil héraldique*, etc., p. 158.

canton de même; ce qui se rapproche assez des armoiries qui se voient au revers de notre jeton.

La généalogie des de Baenst publiée par Gaillard vient d'ailleurs confirmer l'opinion de M. le comte Th. de Limburg-Stirum. Nous y lisons, en effet, que « Joseph de Baenst, second fils de Josse de Baenst et de Marie Adornes, seigneur de Melissant, Gapinghe, etc., épousa Jossine de Fevre (ou Le Fevre) dite Hemstede. D'après cet auteur, cette dernière serait fille de Roland, chevalier, seigneur de Tamise, Liefvelt, Hemstede », etc., tandis que le baron de Herckenrode, dans son *Nobiliaire des Pays-Bas* (1), lui donne pour père Jean Le Fevre, dit de Heemstede, seigneur de Liefvelt, Heemstede, Zylhof, chevalier, époux d'Adewy, fille de Nicolas de Baschuysen, de laquelle il eut cinq enfants, dont 1° Roland, 2° Jossine, etc. D'où il résulte que Roland aurait été le frère, et non le père de la femme de Joseph de Baenst.

Nous n'avons pas heureusement à débrouiller, dans cette note, ce que peuvent présenter d'obscurités ou de contradictions, peut-être voulues, les généalogies des familles de Baenst et Le Fèvre. Nous nous bornerons donc à rappeler, *d'après Gaillard* (2), que Joseph de Baenst fut successivement conseiller de Bruges, chef homme, bourgmestre des échevins, bailli du pays de Waes et de la ville de Termonde. Il mourut le 6 janvier 1540 et fut

(1) T. I, p. 912.
(2) T. I, p. 746.

enterré à Bruges dans l'église des Chartreux, où sa femme vint le rejoindre quelques jours plus tard, puisqu'elle décéda le 30 janvier de la même année.

Quos Deus coniunxit sola mors separat, variante de l'inscription *Quos Deus coniunxit; homo non separat*, se retrouve sur un jeton d'un autre Brugeois, André de la Coste, frappé à la date de 1492, année de son mariage avec Agnès Adornes, parente de la mère de Joseph de Baenst (1).

Selon toute vraisemblance, notre jeton a, lui aussi, été gravé à l'occasion du mariage de Joseph de Baenst, qui remonterait donc à l'année 1511, ce que les deux généalogistes, que nous avons cités plus haut, paraissent complètement ignorer.

Par le fait, le jeton de Baenst-Le Fèvre acquiert un double intérêt et fournit, une fois de plus, la preuve de l'utilité des études numismatiques.

A. DE WITTE.

(1) DUGNIOLLE, 502.

NÉCROLOGIE.

Le Baron Jules de CHESTRET de HANEFFE.

L'histoire et la numismatique liégeoise viennent de faire une perte irréparable par la mort de notre président d'honneur à vie, le baron de Chestret de Haneffe, décédé à Liége, le 10 septembre 1909.

Jean-Remy-Marie-Jules de Chestret de Haneffe naquit à Liége, le 4 décembre 1833. Il descendait d'une ancienne famille liégeoise dont plus d'un membre a son nom cité dans les annales de notre pays.

Après de brillantes humanités faites au collège de sa ville natale, il suivit les cours de philosophie à l'Université de Liége où il conquit facilement son diplôme de candidat en philosophie et lettres.

Mais ses études supérieures l'avaient mis en relations avec son professeur de littérature française, Auguste Baron, et l'éminent auteur de la *Rhétorique* avait fait de son disciple un ami des lettres doublé d'un bibliophile.

Dans le même temps se développait chez lui le goût de la numismatique, et le voilà bien armé pour passer une vie agréable et utile.

Le 28 octobre 1857, il épousa Mlle Mathilde de Warzée d'Hermalle.

Ce mariage eut pour résultat de le fixer à la campagne. Résidant au château de Blankenberg-lez-Maestricht, il n'y fut pas absorbé par ses relations mondaines au point d'oublier entièrement ses études littéraires.

De plus, son médaillier s'enrichissait tous les jours davantage. A la série de monnaies liégeoises qu'il possédait, ne tarda pas à s'en ajouter une autre. Vivant dans le *Maesland*, son esprit investigateur fut bien vite attiré par la numismatique, si intéressante et pour lors encore si peu connue, des petits dynastes de cette contrée.

Mais, hélas! cette vie heureuse ne devait pas avoir une longue durée. Après cinq ans de mariage, la mort vint brusquement lui ravir sa jeune femme, et l'infortuné se trouva seul avec trois enfants en bas-âge.

Dans cette détresse morale extrême, la Providence mit sur sa route l'abbé Joseph Habets, vicaire de Berg-ter-Blyt.

Grand fouilleur d'archives, l'abbé Habets s'était déjà fait connaître en publiant dans un annuaire de Ruremonde, quelques notices sur des faits du passé local. Il devait, dans la suite, on ne l'ignore pas, justifier brillamment sa réputation d'historien.

Il engagea notre collectionneur de monnaies à travailler pour les autres en faisant paraître le fruit

de ses recherches, et l'incita de plus à cultiver son goût naissant pour l'histoire de son pays, car il savait que le travail serait l'unique remède pour distraire de lui-même cet esprit enlisé par le chagrin.

L'abbé Habets, aidé de quelques archéologues, fondait en ce moment la *Société historique et archéologique du duché de Limbourg* et le musée d'antiquités de Maestricht. Il enrôla son ami dans sa petite troupe et s'en fit aussitôt un précieux collaborateur.

Le 4 juillet 1869, M. de Chestret fut élu membre correspondant regnicole de la Société royale de numismatique de Belgique. Il se trouva par le fait même, en relations suivies avec toute une phalange de numismates érudits et laborieux dont l'exemple eut tôt fait de le mettre à l'ouvrage.

Dès l'année même, la *Revue de numismatique* imprimait une *lettre de M. le baron de Chestret de Haneffe à M. Chalon, président de la Société royale de numismatique;* ce premier essai de sa plume ne devait pas tarder d'être suivi par bon nombre de mémoires fertiles en découvertes nouvelles. Bornons nous à citer : *Monnaies seigneuriales* (*Frankenberg, Argenteau, Bicht*). — *Jean d'Arendael et les monnaies des sires de Rheidt et de Well*, — *La seigneurie de Grand Brogel et les monnaies de Jean de Bunde.*

Grâce à ces doctes travaux, les ateliers monétaires de Frankenberg, de Rheidt, de Well et de

Grand Brogel furent désormais acquis à la numismatique seigneuriale de la région mosane.

Mais notre savant confrère méditait de plus vastes projets.

Retiré dans sa ville natale parce qu'il s'y trouvait plus à la portée des matériaux indispensables à ses études, il avait pris à tâche de remplacer *l'Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, du comte de Renesse-Breidbach, et le *Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége*, de Perreau, par un ouvrage définitif sur le monnayage des évêques et princes de Liége.

Après plusieurs années d'un labeur infatigable, il donnait au monde érudit la *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances*, ouvrage capital, qui restera le modèle des monographies de ce genre. Aussi, notre docte confrère M. Georges Cumont, en donnant dans la *Revue belge de numismatique* le compte rendu du livre, put-il dire en toute justice : « M. de Chestret est parvenu à pro» duire un travail complet, supérieur à ceux » de ses prédécesseurs en Belgique. »

Mais ce monument, érigé à l'histoire monétaire liégeoise, avait fait perdre à son auteur l'amour de son médaillier.

Les pièces qu'il avait décrites n'offraient plus désormais pour lui le charme de l'étude et du problème à résoudre. Toutefois, s'il réalisa son cabinet, il n'abandonna point encore la numismatique. Aux confins du pays de Liége, se trouvait jadis

la petite principauté abbatiale de Stavelot-Malmédy. Notre éminent confrère procéda pour elle comme il avait fait quelques années plus tôt pour sa grande voisine, et sa *Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy* ne le céda pas à son aînée pour la critique et l'érudition.

Puis, en 1895, il fit ses adieux à notre revue en lui adressant son excellente étude sur *Obbicht et Grevenbicht*, dans laquelle il mettait définitivement au point, l'histoire du monnayage de ces deux terres du pays d'outre-Meuse.

Mais s'il cessait de s'occuper activement de la science des médailles, M. de Chestret ne devait pas pour cela devenir inactif. La vieillesse, qui pour tout autre marque le temps du repos, allait être pour lui la période d'un redoublement d'activité.

Depuis longtemps il avait franchi le pas qui sépare la numismatique de l'histoire et c'est à cette science qu'il allait consacrer les dernières années de sa vie.

Passer succinctement en revue les nombreux travaux qu'il publia sur ces matières, serait dépasser de beaucoup les bornes qui sont assignées à cette notice.

Tout en nous réservant d'y revenir ailleurs, contentons-nous d'énumérer les titres de ses ouvrages les plus importants :

Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim.

Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld.

Papiers de Jean-Remy de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1791).

Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liége.

Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, un financier gentilhomme au XIVe siècle.

Histoire de la maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race.

Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien.

La terre franche de Haneffe et ses dépendances. (*Donceel, Stier.*)

Préférant à toutes choses l'indépendance et la liberté, complètement étranger d'ailleurs aux vaines controverses et aux luttes des partis politiques de son temps, le savant historien de la numismatique liégeoise et de la maison de La Marck n'a rempli d'autres fonctions publiques que celles de bourgmestre du modeste village de Donceel.

Par contre, les titres scientifiques ne lui firent pas défaut. Élu membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique le 5 mai 1890, il devint membre effectif de cette docte compagnie le 8 mai 1893. Il avait en outre, à plusieurs reprises, rempli les fonctions de président de la Société des bibliophiles liégeois et de l'Institut archéologique liégeois.

Enfin, la Société royale de numismatique de Belgique, dont il avait été vice-président pour les

années 1885-1886, l'avait, dans sa séance du 7 mars dernier, nommé, par d'unanimes applaudissements, son président d'honneur à vie.

Mais hélas ! notre savant confrère ne devait pas jouir longtemps de cet hommage si bien mérité. Déjà gravement malade dès la fin de l'année précédente, il s'éteignit chrétiennement à Liége, le 10 septembre dernier, dans les bras de ses enfants qui l'entouraient de leurs soins affectueux.

Ses obsèques furent des plus simples. Ses parents et ses amis se firent un devoir d'y assister ; mais aucun discours ne fut prononcé devant son cercueil, les honneurs officiels furent épargnés à sa dépouille, car en cela, les mesures prises par sa modestie furent scrupuleusement observées.

Léon NAVEAU.

Nous avons appris avec les plus vifs regrets la mort de M. Camille Picqué, ancien conservateur du Cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale de Belgique, ancien directeur de la *Revue belge de Numismatique*, ancien secrétaire et membre effectif de notre Société, décédé à Schaerbeek-Bruxelles, le 29 septembre, à l'âge de 75 ans.

Une notice nécrologique, dont s'est chargé M. Alvin, sera consacrée dans la prochaine livraison de la Revue à la mémoire de notre regretté confrère.

Vte B. DE J.

Émile LALANNE.

Le 18 octobre 1909, s'est éteint à Bordeaux, M. Émile Lalanne, ancien directeur du poids public de cette ville.

Archéologue-préhistorien de valeur, notre regretté confrère avait réuni une collection de plus de 16,000 monnaies et médailles, dont une suite très remarquable de monuments métalliques du Bordelais, collection qu'il aurait laissée, dit-on, à sa ville natale.

Né le 17 juillet 1831, M. Émile Lalanne était un érudit aussi distingué que modeste. Il avait acquis tant par ses études que par ses voyages de nombreuses connaissances qui en faisaient un causeur charmant.

M. Émile Lalanne, qui emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu, avait été nommé associé étranger de notre société, le 17 juin 1901. Il était officier de l'Instruction publique.

Vte B. de J.

MÉLANGES.

Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de 1910.

Le Congrès compte à ce jour — 10 décembre 1909 — 350 adhérents, et les titres de 58 mémoires à communiquer en séance sont parvenus au bureau organisateur.

Ces séances se tiendront au Palais des Académies, à Bruxelles, les 26, 27, 28 et 29 juin prochain.

Jusqu'ici, le ministre des affaires étrangères de Belgique, a reçu avis que le ministère des finances de la République française se ferait représenter officiellement par M. de Foville, conseiller-maître à la Cour des comptes, membre de l'Institut, ancien directeur de l'administration des monnaies et médailles, qui fera rapport sur l'évolution de la médaille aux XIXe et XXe siècles. Le royaume de Roumanie aura pour délégué M. Michel Soutzo, ancien gouverneur de la Banque nationale, la Néerlande, M. de Dompierre de Chaufepié, conservateur en chef du Cabinet des médailles de La Haye; la Bavière, M. le Dr Habich, conservateur en chef du Musée numismatique de Munich. La République helvétique et l'Égypte se sont excusées. Les autres réponses ne sont pas encore parvenues en Belgique.

Parmi les sociétés étrangères et belges de numismatique qui enverront des représentants au Congrès, nous citerons : la Société française de numismatique, la Société de numismatique de Berlin, le *Circolo numismatico milanese*, l'*Österreischische Gesellschaft für Forderung der Meddail-*

lenkunde und Kleinplastik; la Société hongroise de numismatique; la Société hongroise des amis de la médaille d'art; la Fédération belge d'échanges numismatiques; *The New-York numismatic club*; la Société suisse de numismatique; l'*American numismatic Association*; la *Società italiana di numismatica*, la Société suédoise de numismatique et la *Teyler's Genootschap*, à Harlem.

Diverses administrations publiques du pays et de l'étranger ont aussi envoyé leurs souscriptions : l'administration des monnaies de Belgique, le musée du Steen à Anvers, le musée civique de Padoue, le musée de Lille, la bibliothèque municipale de Lille, le cabinet royal de numismatique de La Haye, enfin le musée national hongrois.

Les personnes qui ne nous ont pas encore adressé leur bulletin d'adhésion sont instamment priées de nous les faire parvenir sans retard et, s'ils n'en ont pas reçu, de nous en réclamer.

A. DE WITTE,
55, rue du Trône, Bruxelles.

Historical Roman Coins from the earliest times to the reign of Augustus, par G.-F. HILL, M. A. (*of the British Museum*). — Londres, Constable and C° Limited, editors, 1909. In-8°, IV-191 pages, avec XV planches. Prix net : 10 shillings 6 pence.

L'auteur poursuit, dans le volume dont nous parlons, le même but qu'il s'était proposé, en 1906, dans ses *Historical Greek coins*, c'est-à-dire de prouver que l'étude des monnaies d'un peuple peut jeter de la lumière sur plus d'un problème historique obscur et aider à expliquer cer-

tains types monétaires et à interpréter des passages plus ou moins confus des auteurs latins.

M. G.-F. Hill nous présente dans son bel ouvrage 109 monnaies romaines qu'il étudie tant au point de vue économique qu'historique, et au sujet desquelles il nous initie à plus d'un détail intéressant et peu connu. Cette manière peu commune d'envisager l'étude des monnaies ajoute un attrait de plus à la science numismatique à qui elle vaudra, sans doute, de nouveaux adeptes.

Le livre si intéressant qui nous occupe mérite donc, à tous égards, d'attirer l'attention de tous ceux que les sciences historiques comptent au nombre de leurs disciples.

Comme tous les livres anglais, *The Historical Roman Coins* sont imprimés avec le plus grand soin, et les XV planches qui l'accompagnent peuvent être citées comme des modèles du genre L'ouvrage contient également une courte préface expliquant le but que s'est proposé l'auteur, ainsi qu'un glossaire et un index.

Vte B. DE J.

La ville de Liége vient de décider de réunir en un seul local le musée communal et de compléter par voie d'achats les collections liégeoises formées par Ulysse Capitaine, le chanoine Bellefroid et l'Institut liégeois. Comme début, la ville a fait l'acquisition de l'un des deux ou trois exemplaires *moneta oppidi in Sancti Trudo*, connus du florin d'or de Jean de Bavière, reproduit dans la *Numismatique de la Principauté de Liége*, du baron de Chestret, sous le n° 282; d'un denier d'argent de Charlemagne, au revers portant R. F., trouvé à Argenteau, et, d'après la *Chronique archéologique du Pays de Liége*, organe mensuel de l'Institut

archéologique liégeois, à laquelle nous empruntons ces renseignements, d'un esterlin au nom de *Henri*, frappé à Herstal.

A. DE W.

Extrait du *Sottisier* de l'*Art moderne* :

« Les notices joyeuses : Un sculpteur suisse exposait » dernièrement à l'un des salons de Paris une série de mé- » dailles en bronze et en argent, d'ailleurs jolies. Un cartel » définissait en ces termes ces objets d'art : *Battus, re-* » *poussés, ciselés sur pièces d'après nature.* »

» Or, le nº 6 représentait le portrait d'ÉRASME. »

A. DE W.

Le quarante-troisième fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* vient de paraître, conduisant cette remarquable publication jusqu'au mot « Sibyllae ». Il est digne de ses devanciers et, comme eux, a largement recours aux monnaies comme source de documentation et d'illustration. Le présent fascicule traite notamment du sesterce (par Er. Babelon) et du sextans.

G. B.

Le tome IV du *Biographical dictionary of medallists* de M. L. Forrer vient de paraître (1). Il va de la lettre M à la lettre Q et comporte 726 pages, agrémentées d'un grand nombre de vignettes et d'une planche. Le travail de bénédictin que s'est imposé M. Forrer touche à sa fin Ainsi que

(1) Prix 1 Liv. 10, chez Spink and Son, 17-18, Piccadilly, Londres.

nous l'avons dit lorsque nous avons annoncé l'apparition des premiers tomes du *dictionary*, nous nous réservons, lorsqu'il sera au complet, de lui consacrer un article critique et d'en dire le bien que nous en pensons. Inutile d'insister sur l'utilité que présente cet ouvrage, dont l'édition sera certes rapidement épuisée.

A. DE W.

Il vient de se fonder à Manhattan (N.-Y) États-Unis, à l'initiative de M Charles de Kay, esq., un cercle des amis de la médaille (*Cercle of Friends of the medallion*). Le prix à payer par les membres est de 10 dollars, — rien que cela — moyennant quoi ils recevront chaque année une œuvre inédite d'un artiste américain. La première médaille frappée a trait aux fêtes qui viennent d'avoir lieu en l'honneur de Fulton, qui. le premier, remonta le fleuve Hudson.

A Paris, une société de graveurs en médailles est en voie de constitution; elle sera probablement définitivement constituée en 1910 et comptera parmi ses membres les médailleurs les plus en vue de France.

A. DE W.

M. Sambon, le savant expert numismate, a, dans le supplément numismatique (*Bulletin numismatique*) du numéro de février 1908 de son intéressante publication *Le Musée*, émis des doutes sur l'authenticité de tous les décadrachmes connus d'Agrigente.

Cet article, étant données la compétence de son auteur et la rareté et la beauté des pièces incriminées qui figurent parmi les plus belles productions de l'art monétaire grec, a fait beaucoup de bruit parmi les amateurs si nombreux de la numismatique grecque.

M. E.-J. Seltman, à qui les monnaies grecques sont des plus connues, s'est ému des doutes avancés par M. Sambon et a étudié minutieusement la question surtout au point de vue de l'authenticité des décadrachmes d'Agrigente. Il a examiné le mérite artistique de chaque face de ces belles pièces et est entré dans d'assez grands développements à ce sujet. Nous ne le suivrons pas dans ce dernier ordre d'idées afin de ne pas allonger outre mesure cette note qui sera déjà assez étendue.

L'examen approfondi des trois exemplaires connus de la rarissime monnaie d'Akragas a amené l'habile numismate anglais à la conviction que les deux exemplaires du Cabinet des médailles de Paris ne seraient pas authentiques, tandis que celui de Munich serait à l'abri de tout soupçon.

Voici les principaux points qui ont amené M. E -J. Seltman à ces conclusions : l'un des exemplaires de Paris, pièce frappée, est de fabrication si grossière, dit-il, qu'elle se décèle facilement comme étant l'œuvre d'un faussaire. Le second décadrachme serait un surmoulage d'une pièce authentique non retrouvée jusqu'à ce jour. L'aspect tout particulier de ce dernier décadrachme ne laisserait guère de doute à ce sujet, car l'X qui commence la légende ΧΚΡΑΓΑΣ et le Λ visible derrière la tête de l'aurige sont pour M. E.-J. Seltman des vestiges presque certains de fusion et non de véritables lettres. Il résulte de cette appréciation qu'elle semblerait devoir entraîner la condamnation de la pièce bavaroise attendu que les revers des deux monnaies sortent du même coin. Cette dernière quasi-certitude a engagé M. E -J. Seltman à procéder à des mesurages très minutieux entre diverses parties constitutives principales semblables des deux pièces, mesurages qui ont *toujours* donné des dimensions moindres sur l'exemplaire de Paris que sur

celui de Munich, ce qui constitue une très forte présomption en faveur de l'hypothèse énoncée plus haut.

M. E -J. Seltman a examiné avec la plus grande attention la pièce de Munich qui présente la patine grise si particulière à certaines pièces antiques en argent, patine inimitable jusqu'ici et qui, sur le décadrachme bavarois, a résisté au temps et aux si nombreux moulages pris de ce bijou numismatique. Un autre fait, peu important à première vue, viendrait encore affirmer l'authenticité de la pièce de Munich : le bord du champ au haut de l'aile de l'aigle le plus rapproché de ce bord a été entamé par une certaine corrosion. La très légère excavation ainsi produite présente l'apparence irrégulière d'un travail produit par le temps, travail naturel que ne saurait guère imiter la fraude.

Nous ne suivrons pas plus loin M. E -J Seltman dans son étude si approfondie de la question dont nous avons examiné les points principaux, et lui laissons la responsabilité de ses appréciations. Nous avons cru devoir tenir nos lecteurs au courant d'une polémique qui a trait à l'un des monuments les plus parfaits de l'art monétaire grec.

Vte B. DE J.

Le savant conservateur des archives de la ville de Bruges, M. Louis Gilliodts, vient de terminer la publication du cartulaire de l'ancien grand tonlieu de Bruges, faisant suite au cartulaire de l'ancienne Estaple. Le tome VI et dernier comprend un résumé de l'histoire du Tonlieu et de son influence économique. Nous n'avons à parler ici de ce travail que parce qu'il n'est pas sans se rattacher quelque peu à la numismatique.

On sait, en effet, qu'au moyen âge, les tonlieux, qui fai-

saient, comme la monnaie, partie du domaine du Souverain, étaient un impôt prélevé sur le transport des marchandises, et leurs recettes alimentaient, pour une bonne part, en métal précieux, les hôtels monétaires. « Outre sa » position topographique, la ville de Bruges offrait de pré- » cieux avantages pour l'établissement d'un tonlieu, » remarque justement M. Gilliodts. Sans parler de sa » législation, la plus libérale peut-être de l'Europe, il suf- » fira de mentionner sa corporation de courtiers (dont il » existe des jetons) et ses tarifs de courtage, l'usage de la » lettre de change et de l'endossement, sa bourse, sa cham- » bre d'assurance », et nous ajouterons sa Monnaie.

Le commerce de l'argent, par suite du développement des relations de cette ville avec tous les pays, y était très actif. « En dehors des quatre banques inféodées du pont Saint-Pierre, la ville avait ouvert des bureaux de change qui montaient, en 1346, au nombre de quinze, affermés au prix de 4 livres gros. »

En 1361-62 les changeurs sont seize et fournissent avec les Lombards, fort nombreux à Bruges, dès avant le XIIIe siècle, une somme de 3780 livres parisis, qui fut remboursée la même année.

Leurs opérations ne consistaient pas seulement en achats ou en avances d'argent, mais dans le change de place sur place A Bruges, la valeur des monnaies nationales et étrangères était fixée par des édits émanant des comtes. Ces édits, dictés par les événements politiques, le mouvement des affaires, la fluctuation des rapports internationaux, les besoins du Souverain, étaient fréquents, mais il ne suffisait pas de fixer le cours des monnaies, il fallait encore en contrôler l'aloi. Ce fut le rôle de la chambre d'affinage, que nous voyons parfois désignée dans les documents publiés

par Gaillard, dans son *Histoire monétaire des comtes de Flandre*, sous le nom de chambre *fondoire*.

M. Gilliodts nous apprend qu'elle existait déjà en 1284. La ville la donnait à ferme. En 1345 le bail en était de 712 livres, mais dans les comptes de 1362-63 on voit qu'il n'en fut plus offert que 30 livres parisis pour six mois de loyer.

« Ce fut la dernière fois que la *Barnecamer* figura dans » le chapitre de la recette générale, et le contrôle fut » déféré à l'hôtel de la monnaie. »

A. DE W.

Les 80,000 deniers anglais et irlandais du XIIIe siècle qui faisaient partie de la remarquable trouvaille faite l'an dernier rue d'Assaut, à Bruxelles, ont repris le chemin de leur patrie. Quelques-uns cependant resteront en Belgique. Parmi ceux-ci, citons les quatre deniers d'Henri III, généreusement donnés à la Société royale belge de Numismatique pour ses collections, par M. E. de Knevett. Ce sont quatre variétés du denier à la longue croix. Deux sont sortis de l'atelier de Canterbury : l'un, avec sceptre à la face, porte au revers le nom du monnayeur WILLEM ; l'autre, sans sceptre, porte le nom de NICOLE.

Les deux autres ont été frappés à Londres et sont dus, l'un au monnayeur RICARD (variété avec sceptre) et le dernier à HENRI (variété sans sceptre).

M. Rutten a aussi fait don d'une demi douzaine de ces esterlins à la Société.

G. B.

MM. Fonson, qui ont récemment établi dans leurs vastes ateliers de la rue des Fabriques, 51, à Bruxelles, des

appareils de réduction et de frappe de médailles, viennent, à l'exemple de Simon et de Jouvenel, de décider de publier les portraits métalliques des hommes qui, par leurs sciences ou leurs actes, ont bien mérité de la Belgique. La première médaille de cette série, une plaquette à l'effigie du baron F.-A. Gevaert, l'éminent directeur du Conservatoire royal, récemment décédé, ouvre heureusement ce Panthéon de nos gloires nationales. Elle est fort belle, d'une grande distinction de facture, et son revers, inspiré du bas-relief sculpté par Paul de Vigne pour la tombe de Mme Gevaert, est d'une mélancolie et d'une poésie intenses.

Cette plaquette fait grand honneur à son auteur, Charles Samuel, l'un de nos meilleurs médailleurs.

Sous peu, paraîtront les portraits du docteur Kufferath et de l'écrivain Max Waller, par G. Devreese. Puis viendront les médailles de deux hommes politiques, les ministres d'État Auguste Beernaert et Jules Lejeune, puis encore, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, de M. De Mot, du duc d'Ursel, de M. Gody, etc., etc.

Toutes nos félicitations à MM. Fonson pour leur courageuse et intelligente initiative qui propagera davantage encore le goût de la médaille, déjà si répandu, parmi le public belge.

A. DE W.

Les médailles gantoises modernes, 1792-1892, par PROSPER CLAEYS, Gand, 1909, in-8° de 390 pages.

Ce travail, écrit par une personne assez étrangère à la science numismatique pour avancer que les médailles du XVIIIe siècle sont presque toutes gravées au trait, renferme la description d'un choix passablement arbitraire d'environ

300 médailles, émises entre les années 1792 et 1892 et se rapportant à l'histoire de Gand. Jamais, à la suite des médailles, il n'est fait mention des ouvrages où elles ont déjà été publiées, ce qui prouve tout au moins une connaissance assez incomplète de la bibliographie du sujet et des usages en la matière.

Ce catalogue ne constitue donc d'aucune façon, comme le pense M. Claeys, une monographie numismatique; mais, par les notes biographiques ou historiques dont la trop brève drescription de chaque médaille est accompagnée, il pourra être utile, nous nous plaisons à le reconnaître, à « l'historiographie gantoise, qui a fait, écrit l'auteur, l'objet constant de mes recherches de collectionneur et d'écrivain ».

A. DE W.

LES VENTES NUMISMATIQUES EN BELGIQUE.

I. — Vente publique d'une belle collection de monnaies, médailles et jetons, sous la direction de M. H Sevrin, à Bruxelles, assisté de M. F. De Nobele, libraire. 7 octobre 1909.

Petite collection, comprenant un peu de tout, mais ne comptant parmi ses 298 numéros aucune pièce marquante.

Nos 15. Écu d'or d'Albert de Bavière, que Chalon n'a pas connu en nature et qu'il a reproduit sous le n° 117 de ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, d'après Van Alkemade; mais dont l'État belge possède depuis quelques années un exemplaire. . . . . fr. 95 »

25. Charles-Quint, au revers du Christ, 1530. Van Mieris, t. II, p. 320, 2. Vermeil. 40 »

26. Jeton de Philippe de Croy et de Jeanne de Halewin, 1562. Van Loon, t. I, p. 92, 1. Cuivre 13 50
29. Le prince Maurice de Nassau, à cheval. Van Loon, t. I, p. 482, 3. Arg. . . 45 »
31. Alliance des Provinces-Unies. Van Loon, t. II, p. 350, 1. Arg. 1651 . . . . . 45 »
32. Inauguration de l'hôtel de ville d'Amsterdam, 1659. Van Loon, t. II, p. 387, 1. Vermeil. . . . . 60 »
35. 1687. Paix entre la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies Van Loon, t. II, p. 534, 2. Arg. . . . . 80 »
87. Révolution belge de 1830. Lion brisant ses chaînes Médaillon de bronze, modèle d'une médaille de Veyrat, adjugé au Cabinet de l'État, au prix modique de 12 »
234. Charmante médaille d'argent : S. Maria Cellensis, à M. A. de Witte, au prix de 28 »

II. — Collection de feu Mgr le chanoine Félix de Bethune. Expert, M. R. Dupriez. Bruxelles, 25, 26 et 27 octobre 1909.

Important catalogue comptant plus de 35,000 pièces, divisées en 1,651 lots, dont une dizaine sont consacrés à des sceaux et un certain nombre à des livres.

Le catalogue contient quelques erreurs d'attribution que l'expert aurait pu facilement éviter; mais il faut tenir compte du nombre gigantesque des pièces à classer et du temps vraiment trop court qui lui a été accordé pour son travail, surtout si l'on considère que la collection Bethune était dans un complet désordre.

Mgr de Bethune avait l'habitude d'acheter dans les ventes presque tous les lots varia qui étaient mis sur table Il se ménageait ainsi les surprises des trouvailles heureuses en inventoriant plus tard, chez lui, ses acquisitions; mais, par contre, il amassait dans ses tiroirs un nombre considérable de pièces sans intérêt, ou complètement frustes. C'est ce qui a forcé M. Dupriez à réunir sous presque chaque numéro un nombre souvent important de monnaies ou de jetons, et nous pensons qu'il a été bien inspiré; car il a ainsi attiré à la vente un nombre inusité de marchands, qui se sont disputé les lots les plus abondants avec un vrai acharnement.

Parmi ces messieurs, nous citerons de mémoire Joseph et Léo Hamburger, de Francfort; Meyer, de Cologne; Bourgey, Boudeau, Platt, Bourdonnais, de Paris; De Nobele et Dillen, de Bruxelles; Feuardent, Baldwin, de Londres; Schulmann et Fuldauer, d'Amsterdam, etc., etc. Les amateurs étaient fort nombreux aussi; il en était venu de tous les coins de la Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, de France et de Hollande, et les musées de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Liége et d'Ypres y avaient envoyé leurs conservateurs. Aussi, peut on dire, que jamais assistance aussi nombreuse n'avait répondu à l'appel d'un expert belge. Les prix s'en sont ressentis, et la somme, frais et livres compris, de fr. 48,677-75, réalisée par la collection Bethune, a dépassé tout ce qu'on pouvait espérer, d'autant qu'un certain nombre de pièces, et non des moindres, en avaient été distraites par les héritiers.

Faute d'espace, nous devons nous borner à ne citer que quelques prix comme preuve de ce que nous venons de dire :

Le n° 8 contenait un très rare aureus au triquètre, attri-

buable aux Éburons (?), qui avait échappé à l'expert lors de la confection du catalogue. Mis seul sur table, à 30 francs, il a été adjugé 90 francs à M. Bovier, de Bruxelles.

Un lot de quatre statères d'or des Trévires (17) a été payé 120 francs par le Cabinet de l'État belge.

Parmi les pièces antiques, nous citerons une Arsinoé d'or (86), adjugé 155 francs ; un tétradrachme de Cyme, 60 fr. ; un quart de statère de Philippe III, à la tête d'Hercule jeune, arc, carquois et trident (276), 74 francs; un tétradrachme d'Attale I, roi de Pergame (324), 61 francs ; une monnaie d'or de Syracuse à la tête d'Apollon (372), 230 francs, etc., etc.

Les monnaies romaines comptaient quelques beaux aurei :

Nos 438.	Hirtia, Babelon, 543, no 1 . . . . . fr.	100
502.	Adrien. Au revers de l'empereur galopant .	105
519.	Marc-Aurèle. Victoire marchant à gauche .	125
524.	Faustine Jeune. Colombe, à M. Bourgey.	195
538.	Septime Sévère. La libéralité	115
539.	Le même. Jupiter assis, à M. J. Hamburger.	175
540.	Le même. Sévère sacrifiant.	250
542	Julia Domna. Vénus assise, à M. Schulman.	225
543.	La même. VENER. VICTR.	170
544.	La même. VESTA MATER, à M. Bourgey.	630
554.	Elagabale. Victoire, à M. L. Hamburger.	125
599.	Maximilien Hercule Hercule tuant l'hydre.	155

Rien à dire des monnaies byzantines, si ce n'est qu'une superbe pièce d'argent de Michel III, Sabatier, pl. 44, no 13, a été obtenue au prix de 42 francs par M. de Roissart.

Les monnaies mérovingiennes étaient peu nombreuses, mais non sans intérêt :

Nos 743. Metz. METTIS CIVETATI. R./. NSOALDVS MONET. . . . . fr. 105

745. TERAX SENETOR RI, CHADDOM (d'après Dupriez) 115

La Flandre était naturellement bien représentée dans la collection de Mgr Bethune, qui toute sa vie y avait habité.

Nos 753. Petit denier au guerrier, de Bruges, à la croix cantonnée de B—R—V—G . . fr. 20

756. Maille d'Audenarde 20

767. Maille d'Ostende, au Cabinet de l'État belge. 42

780. Robert de Béthune, gros au lion, Gaillard, 171 75

782. Florin d'or de Louis de Crécy. 60

787. Vieil heaume de Louis de Male 160

788. Un autre exemplaire, moins beau . . . 105

792. Écu d'or à la chaise à l'aigle, acquis par M. Graven, de Verviers, au prix exorbitant de 100

795. Franc à pied, deux exemplaires 115

799. Philippe le Hardi. Ange d'or 300

801. Quart de noble, du même, à M. Théry, de Lille 220

809. Philippe le Bon. Demi-noble, au Cabinet de l'État 280

828. Demi-florin d'or de Gand révoltée (1488-89) 225

839. Lion d'or des États, frappé à Bruges . . 175

845. Piefort du ducaton de Philippe IV . . . 55

En somme, une hausse incontestable pour les monnaies flamandes. Il n'en est pas de même pour les monnaies du Brabant.

Nos 860. Double mouton de Jeanne et Wenceslas . 90

891. Philippe IV, double souverain de 1636 pour Bruxelles. 42

905. Ducaton de poids double de Philippe V, Anvers, 1704 60

Rien à signaler pour le Hainaut, l'évêché de Liège et le Luxembourg.

Une pièce d'or de 25 francs du roi des Belges Léopold I a trouvé preneur à 41 francs, et une pièce de 10 francs à 32.

Parmi les monnaies étrangères, nous citerons seulement :

Nos 1021. Philippe le Bel, petit royal d'or 420

1095. Florin d'or de Lothaire de Metternich, frappé à Coblence, en 1618 78

1131. Un quadruple ducat d'or de Ferdinand et Isabelle 110

1177. Double doublon d'or de Berne 120

Parmi les jetons et les médailles, relativement assez peu nombreux, nous attirerons l'attention sur les

Nos 1221. Jeton de cuivre. Assemblée de l'ordre de la Toison d'or à Valenciennes. Dug., 199, au cabinet de l'État 26

1122. Thaler-médaille aux effigies de Maximilien et de Marie de Bourgogne, à M. Feuardent 150

1123. Curieux jeton de la monnaie de Tournai de la fin du XVe siècle. Cuivre, au Cabinet de l'État. 30

1233. Médaille de la bataille de Lépante, par Melon. Bronze, au Cabinet de l'État. . 110

1296. Mariage de Charles II, pour Gand. Argent, à M. Bourgey 200

1297. Autre coin, à M. Visart. 160

Jamais pareils prix n'avaient été atteints, à notre connaissance pour ces deux dernières médailles d'un assez mince

mérite artistique et qu'on obtenait, il y a quelques années à peine, à 60 ou 70 francs.

N° 1307. Couronnement de Charles VI, médaille de Courtrai, à M. Bourgey. 150

Les méreaux de bienfaisance de Bruges ont été achetés, en bloc, par le Cabinet de l'État, 165 francs, et les méreaux des familles brugeoises, 230, par M. Visart de Bocarmé.

Le lot 1622 « pièces grecques fausses ou douteuses » a été acquis pour 310 francs.

Il renfermait le grand médaillon d'argent au buste d'Eucratides, roi de Bactriane, que Mgr de Bethune montra jadis à une séance de la Société royale de numismatique et qu'il avait payé 1,000 francs à un marchand syrien.

III. — Collection Goethals. — Collection Van Dyck. — Trouvaille de Bruxelles. Vente à Bruxelles, les 28 et 29 octobre 1909. Expert M. Dupriez.

Le même public qui avait pris part à la vente de Bethune assistait à la vente Goethals, un vieil amateur habitant Courtrai et qui, lui aussi, avait la passion des collections.

La série gauloise était l'une des plus belles qui, de longtemps, se vendit en Belgique ; elle comprenait 93 lots :

N°s 19. Statère d'or des Aulerci Cenomani. De la Tour, 6869. . . . . fr. 48

22. Statère d'or des Bellovaci. De la Tour, 7941. 55

28. Carnutes. Tête d'Apollon. De la Tour, 6410. 55

47. Nervii. Quart de statère d'or à l'epsilon, au Cabinet de l'État 50

77. Boii de la Transpadane. Imitation du statère de Philippe II 65

Un statère d'or d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine (94), a atteint 95 francs.

Parmi les monnaies romaines, un aureus de Dioclétien : IOVO CONSERVATORI vit son prix monter à 115 fr.

BRABANT.

Nos 174. Lion d'or des États, frappé à Anvers en 1584 91

C'est une baisse de 50 p. c. sur le prix habituel de cette pièce. La cause en est aux trouvailles.

194. Charles II, double souverain d'or d'Anvers, 1699 70

195. Idem pour l'année 1700 80

209. Charles VI, double souverain d'Anvers, 1726 85

Ce qui constitue de bons prix de vente.

FLANDRE.

Nos 235. Demi-florin d'or de Maximilien et Philippe le Beau 135

249. Charles II. Essai en or du ducaton de 1694. 365

250. Charles II. Essai en or du demi-ducaton de 1696 215

HAINAUT.

Nos 281. Guillaume III, mouton d'or. Chalon, 96. 135

288. Albert de Bavière, plaque de Valenciennes. Chalon, 118. 51

LIÉGE.

Nos 305 Écu de 1556 de Georges d'Autriche. . . 42

308. Teston de Ferdinand de Bavière de 1613. 36

BELGIQUE.

Nos 412. Essai sur cuivre de la pièce de 2 1/2 francs de Léopold I 80

413. Pièce de 100 francs du mariage du duc de

Brabant, adjugée au prix ridiculement élevé de 235

FRANCE.

N° 315. Essai de la pièce d'or de 10 francs de Charles X par Tiolier. 315

On voit que les essais monétaires contemporains sont recherchés à des prix vraiment exagérés.

Passons au chapitre médailles, jetons et méreaux.

N°s 553. Superbe médaille signée ANT, du doge Christoforo Moro 200

557. Charles VIII, roi de France, au revers d'Hercule terrassant le lion de Némée. Admirable pièce d'une étonnante énergie de modelé 500

570. Médaille uniface de Gonzalve de Cordoue par Annibal. 105

571. Gianfrancisco Rangoni 205

604. L'Arétin, médaille signée A. V. . . . 205

609. Jean, cardinal de Lorraine 225

616. Médaille uniface de François de Lorraine par Pastorino 105

640. L'architecte Camillo Agrippa, par Bonini. 165

645. Charles III de Lorraine par ANTEO . . 255

655. Charles de Bourbon, au revers du cardinal agenouillé 125

682. Henri IV, médaillon uniface, par Dupré. 130

694. Henri de la Tour, duc de Bouillon. . . 115

726. Aloïs de Mantalto, 1638, médaille de I. M. PIRIX 185

748. Cromwell et Massaniello 160

752. Jeton en argent de Courtrai au buste de Philippe IV. 36

790 et 791. Deux jetons de la ville de Courtrai à l'effigie de Charles II, adjugés chacun à 34

814. 1697. Paix de Ryswick. Arg. Van Loon, IV, 248, 1 215

820. Jeton d'argent du Vieux-Bourg de Gand, au buste de Philippe V. 32

834. Médaille frappée en 1712 par la ville de Courtrai en l'honneur de Charles III, à M. Visart de Bocarmé 95

837. Louis-Rodolphe, prince de Blankenbourg, médaille d'or 210

902. Médaillon sous verre aux armes d'Autriche de l'époque de la Révolution brabançonne, à M. A. de Witte. 100

1076. 1824. Jolie médaille d'argent, gravée au trait, de l'Académie de peinture de Gand. Au Cabinet de l'État 66

Total général des adjudications, y compris les frais et les pièces de la trouvaille de Bruxelles dont nous parlons ci-dessous, fr. 50,392-90.

La caractéristique des ventes de Bethune et Goethals est la hausse des jetons d'argent des XVIe et XVIIe siècles adjugés à un amateur anversois à des prix qui rappelaient les beaux temps de la vogue des jetons, alors que Louis de Coster formait cette incomparable collection de jetons d'argent qui fut vendue à Bruxelles en 1885.

La trouvaille faite 32, rue d'Assaut à Bruxelles, en août 1908 d'environ 150,000 pièces d'argent est surtout intéressante sous le rapport de l'étude de la circulation monétaire en Brabant dans le deuxième tiers du XIIIe siècle. Nous nous réservons de l'étudier en détail, si possible, tout

au moins en ce qui concerne les monnaies belges. En attendant, voici quelques prix d'ahjudication :

Nos 1239 Denier frappé à Hasselt, Arbuste, sans légende, à la croix du revers cantonnée de BAST. A M. de Witte . . . . fr. 100

1275. Denier au même type avec l'inscription HASSEL Au vicomte B. de Jonghe. . 125

1368. Denier inédit avec CASE, probablement de Cassel. A M Théry 165

La presque totalité des pièces belges et hollandaises mises sur table à 2,000 francs ont été adjugées à ce prix à l'expert. Les 80,927 esterlins anglais et irlandais de Henri III et ceux d'Alexandre II d'Écosse ont été poussés à 15,250 francs par M. Baldwin, de Londres, qui les a obtenus à ce prix, son concurrent s'étant arrêté à 15,000 francs. Enfin, un intéressant lot de deniers belges, coupés pour tenir lieu d'oboles, pesant 428 grammes, a été acquis par M. Théry, au prix de 75 francs.

A. DE W.

En rendant compte de l'ouvrage de M. VON SCHRÖTTER, *Die Münzen von Trier* (voy. *Revue*, 1909, p. 445), je regrettais que l'auteur n'eût pas mis en œuvre les documents d'archives. M. von Schrötter m'a fait savoir qu'il se propose de publier d'ici à un an ou deux une *Trierer Münzgeschichte* qui viendra, utilement compléter son premier ouvrage. Déjà la plus grande partie des matériaux est réunie; il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter la prompte apparition de ce travail.

VICTOR TOURNEUR.

Au moment de mettre sous presse, une dépêche, en date

du 2 décembre 1909, reçue par M. A. de Witte, charge la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, en la personne de MM. Charles Buls et A. de Witte, ses présidents, d'organiser à l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles 1910 un salon international de la médaille contemporaine. M. V. Tourneur leur est adjoint pour cet objet.

Cette exposition sera l'heureux complément du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille, et il y a lieu de féliciter M. le baron Descamps de sa décision.

A. DE W.

A PROPOS D'UNE RÉCENTE ÉTUDE SUR MARVILLE.

Seconde réponse à M. L. Germain de Maidy (*a*).

M. L. Germain de Maidy vient de publier une réplique (1) à la réponse (2) que nous lui avions adressée à propos de l'analyse qu'il avait faite (3) de nos « *Esterlins ardennais inédits* » (4).

(*a*) La direction de la *Revue* n'a pas voulu refuser à un de ses collaborateurs les plus actifs l'insertion de cette nouvelle note, bien qu'à son avis ces sortes de polémiques scientifiques, quelque courtoises qu'elles soient, ne doivent pas s'éterniser.

(1) *A propos d'une récente étude sur Marville*, par L. Germain de Maidy, dans les *Mémoires des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse*, septembre 1909.

(2) *A propos d'une récente étude sur Marville*. Réponse à M. L. Germain de Maidy dans les *Mélanges* de la *Revue belge de Numismatique* de 1909, pp. 201-209 et 321-338.

(3) *A propos d'une récente étude sur Marville*, dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, juin 1908.

(4) *Esterlins ardennais inédits*, dans la *Revue belge de Numismaque*, 1908, pp. 22 à 51.

Nous ne reproduirons pas cette nouvelle étude en son entier, comme nous l'avions fait pour la précédente, notre collègue ayant intercalé dans son travail de longs extraits de notre première « *Réponse* », que les lecteurs de la *Revue belge de Numismatique* connaissent déjà. D'autre part, le terrain se trouve actuellement si bien déblayé qu'il ne reste plus que trois points en discussion, ou plutôt trois questions au sujet desquelles M. Germain de Maidy nous demande une explication, que nous allons lui donner, après avoir mentionné les parties essentielles de sa notice.

Nous constatons tout d'abord, non sans satisfaction, que M. Germain de Maidy nous donne raison quant à ce que nous avons dit au sujet de la fable de Louis de Montjoie; bien plus, c'est notre contradicteur lui-même qui vient donner le coup de grâce à ce récit fantaisiste, en citant un passage de dom Calmet, duquel résulte qu'il n'y eut jamais d'abbé de Rebais du nom de Jean de Montjoie (1). Ainsi tombe l'unique concession qu'au nom de l'histoire nous avions cru devoir faire à la légende.

Puis M. Germain de Maidy accepte également notre manière de voir en ce qui concerne la donation de l'intégralité de Marville, consentie par Saint-Ouen à l'abbaye de Rebais, et, d'adversaire qu'il était, devenant notre allié, notre collègue nous apporte le témoignage de l'auteur de l' « *Histoire d'Austrasie* », Digot, duquel résulte que le prieuré de Marville a été fondé par Saint-Ouen lui-même. Enfin, il ne s'insurge plus contre la possibilité d'une émission de monnaies luxembourgeoises à Marville (les termes de

(1) « On ne connoît point cet abbé à Rebais ». dit dom Calmet M. Germain de Maidy ajoute qu'il y a longtemps que ce récit lui avait paru peu vraisemblable, mais qu'il n'avait jamais eu le loisir d'en contrôler la véracité.

l'acte du 20 juin 1370 sont du reste catégoriques), et émet le vœu de voir surgir quelque jour une pièce barroise frappée dans cette même localité.

Notons, en passant, qu'il y a toutefois lieu d'observer qu'à Marville la situation des comtes de Luxembourg n'était pas la même que celle des comtes de Bar, vu qu'ils étaient les maîtres absolus de leur moitié, tandis que les comtes de Bar ne tenaient la leur qu'à titre de vassaux des premiers.

Mais M. Germain de Maidy ne se déclare pas satisfait quant aux trois points suivants :

1° Il n'est pas exact que le comte Jean de Luxembourg ait élevé des prétentions sur l'évêché de Verdun, mais uniquement sur la garde de la ville de ce nom, ce qui est tout autre chose ;

2° Il reste à démontrer que l'abbaye avait perdu une partie de ses biens à l'avènement de la féodalité;

3° Nous restons en défaut de prouver en quoi Clouet confond Thibaut de Bar avec Thierry de Fauquemont.

En ce qui concerne le premier de ces points, nous avons dit et nous maintenons que les rois de France, les comtes de Luxembourg et ceux de Bar convoitaient la possession de tout l'évêché de Verdun, destiné, par sa faiblesse et sa situation géographique, à perdre rapidement son indépendance. Leurs multiples interventions dans les dissensions intérieures de ce petit état, leurs intrigues pour se faire accorder la garde de la ville étaient autant de tentatives ayant l'annexion pour but inavoué. Clouet le dit en toutes lettres dans le passage que nous avons cité (1), et l'histoire

(1) Clouet, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. III, p. 184.

nous montre comment la France, la plus forte des trois puissances protectrices, finit par absorber graduellement son protégé. C'était chose faite dès 1552, et le traité de Westphalie sanctionna définitivement cette incorporation.

M. Germain de Maidy s'attache encore à démontrer que Marville n'a jamais fait partie de l'évêché de Verdun : c'est vouloir enfoncer une porte ouverte, personne, que je sache, n'ayant aventuré pareil non-sens.

Nous passons au second point relevé par M. Germain de Maidy, à savoir qu'il serait utile de prouver comment, au cours des temps, l'abbaye de Rebais perdit une partie de ses possessions. Nous lui répondons par la reproduction intégrale de l'acte de la soi-disant donation de Thibaut, comte de Bar, conçu en ces termes (1) : « Ut ea quæ nos-
» tris fiunt temporibus rata et inconcussa permaneant, ego,
» Theobaldus Barrensis notum facio præsentium assentiæ
» et futurorum posteritati, quod omnes decimas Martis-
» villæ, ecclesiæ Sancti Petri Resbacensi perpetuo possi-
» dendas concessi, cum ecclesiæ tractatu, *quod in manu*
» *mea tenebam.* — Dedi Ecclesiæ fratribus terram labore
» unius carrucæ sufficientem, cujus terræ medietas culta
» erit, alia vero culta vel inculta. Dicti vero fratres *nihil*
» *ulterius ibidem acquirere possunt*, nisi de consensu et
» voluntate mea. *Hoc autem ea feci conditione, quod*
» *Abbates Resbacenses totusque ejusdem loci conventus*
» *mihi perpetuo possidendum reliquerunt quicquid, ex-*
» *ceptis decimis et tractatu Ecclesiæ, in supra annotata*
» *villa habebant.* Quod ut ratum permaneat sigillo meo

(1) D'après une copie faite par Alexandre Wiltheim, actuellement conservée à l'Institut grand ducal de Luxembourg. Bertholet (*Histoire du duché de Luxembourg*) donne une mauvaise reproduction de cet acte, t. IV, Preuves, p. XXXIX.

» confirmavi. Data Montisfalconis, anno Dominicæ Incar
» nationis millesimo centesimo XCVIII. »

Par cet acte, Thibaut de Bar exigeait donc l'abandon préalable de tout ce que l'abbaye de Rebais avait possédé jusqu'ores à Marville, pour lui restituer ensuite une charrue de terre avec les dîmes et le revenu de l'église, *qu'il tenait en sa possession*, et encore sous la condition formelle que *c'est à cela que se borneront désormais les biens conventuels*. J'attire tout spécialement l'attention de M. Germain de Maidy sur la rédaction de la phrase par laquelle le comte de Bar exige la cession de tout ce que l'abbaye possédait antérieurement à Marville, parce qu'en exceptant de cet abandon les dîmes et le revenu de l'église, ce prince reconnaissait implicitement que ces choses avaient jadis appartenu à la communauté de Rebais. M. Germain de Maidy conviendra avec moi que c'était là une singulière donation, et qu'il n'en aurait pas fallu beaucoup de cette espèce pour ruiner totalement celui qui en était le bénéficiaire.

Enfin, cette spoliation ne fut pas la dernière, puisqu'Ermesinde et sa fille Isabelle trouvèrent encore le moyen de s'approprier les deux tiers de la grande dîme (janvier 1227).

Reste le dernier point : de quoi résulte-t-il que Clouet a confondu Thibaut de Bar avec Thierri de Fauquemont ?

Cela résulte de ce qu'il écrit à la page 340 du tome II de son *Histoire de Verdun* que Waleran III se défit de Marville parce que, « *étant jeune héritier de son père, il voyait qu'on faisait retomber sur son héritage de vieilles et écrasantes dettes du comte Thibault Ier*, et qu'en note, ce même auteur renvoie aux premiers mots de l'acte de vente de cette localité, qu'il copie dans Bertholet, sans se donner la peine de comprendre ce qu'il cite, sinon il aurait remarqué

que lorsqu'un vendeur déclare céder son bien en des termes aussi clairs que ceux-ci : « *cum hæreditas mea mirabili sarcina debitorum a piæ memoriæ Th. patre meo contractorum*, il s'agit des dettes de son père, et non de celles d'un tiers; de plus, en recherchant le nom de ce père, il aurait très aisément trouvé qu'il s'appelait Thierri, et qu'en conséquence Bertholet avait commis une erreur en allongeant l'abréviation *Th.* en *Theobaldo* au lieu de *Theoderico* (1).

Nous voici arrivés au terme de notre tâche, heureux, grâce à la collaboration d'un adversaire courtois, d'avoir pu détruire une légende qui, pendant des siècles, avait paralysé la manifestation de la vérité historique.

Certes, il y aurait encore bien des choses à mentionner à propos de Marville, mais nous estimons en avoir dit assez pour cette fois; ceux que la chose intéresse trouveront de plus amples renseignements dans notre *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, actuellement à l'impression.

Éd. BERNAYS.

Anvers, 28 octobre 1909.

(1) Voir notamment aux Archives du royaume à Bruxelles la charte du comte Guillaume IV de Juliers, datée du 12 mars 1237 (n. st.), citant *Theodorico de Valkenborch*, et celle de Waleran IV, duc de Limbourg, du 13 mars 1253, mentionnant parmi les témoins, *nobilis vir Theodericus, dominus de Valkenburgh* Ces deux textes sont des originaux. (Chartes de Brabant, nos 34 et 55.)

S. WIGERSMA HZ. — *Over den oorsprong en het belang van familiepenningen.* Amsterdam, 1907.

Nous saluons toujours avec joie l'apparition d'un nouvel article de M. Wigersma ; car cet auteur, par ses recherches approfondies, par l'étendue de ses lectures, par l'intuition très complète qu'il a du passé de son pays, donne à ses travaux un intérêt qui est rarement égalé.

Grâce à sa nouvelle étude sur l'*origine et l'importance des médailles de famille,* nous pouvons pénétrer avec lui dans l'intimité de la vie hollandaise des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. M. Wigersma a choisi, cette fois, comme sujet les médailles de mariage, de naissance et de décès.

Les anciens Germains avaient coutume d'*acheter* leur femme ; dans la médaille de mariage, M. Wigersma voit une survivance de cet antique usage. Il y a plus : jusqu'au milieu de XVIIe siècle, une sorte de mariage clandestin se contractait, dans les Pays-Bas, par le don d'une pièce de monnaie, qu'un homme faisait à la femme qu'il avait choisie; cette pièce de monnaie, précieusement conservée, restait le gage et la preuve de l'union ainsi contractée ; l'auteur donne de cette étrange coutume de curieux exemples. Au XVIe siècle, sous l'influence du raffinement des mœurs et de la prospérité matérielle, la simple monnaie se transforma en médaille; on y figura des emblèmes symboliques et des inscriptions appropriées à la circonstance; souvent, le nom ou les armoiries des époux.

Les médailles de baptême avaient une origine analogue ; dès le XVIe siècle, les parrains avaient coutume de faire à leurs filleuls, au moment du baptême, un don, tantôt en argent, tantôt en argenterie. De là à offrir au nouveau né une médaille gravée pour la circonstance, il n'y a qu'un

pas. M. Wigersma nous montre un portrait d'enfant paré d'une médaille de baptême, suspendue, avec un hochet, à une chaîne somptueuse.

Les médailles de baptême, auxquelles il faut joindre les médailles de circoncision en usage chez les israélites, sont peu communes ; l'auteur en reproduit d'intéressants exemplaires.

La médaille funéraire, elle aussi, a succédé au don en monnaie : autrefois les défunts étaient portés en terre par leurs voisins ; à la campagne, cette coutume vénérable existe encore, en Hollande comme en Belgique ; ce dernier service de bon voisinage était rémunéré par le don d'une menue pièce de monnaie. Au XVIe siècle, la médaille funéraire, constituant un souvenir du défunt, remplaça le don en numéraire ; elle devint bientôt d'un usage courant : des médailles ciselées à l'avance, où un cartouche attendait l'inscription d'un nom ou d'une inscription de circonstance, se trouvaient communément chez les orfèvres. Plusieurs ont une réelle valeur artistique.

M. Wigersma divise les trois catégories de médailles qu'il décrit en médailles données au moment du mariage, de la naissance, du décès, et en médailles confectionnées plus tard, en souvenir de ces événements : cette distinction très judicieuse est basée sur la réalité des faits.

L'article de M. Wigersma est abondamment illustré ; afin de le rendre intelligible à ceux qui ignorent le néerlandais, l'auteur y a ajouté un excellent résumé en langue française. Nous ne saurions assez applaudir à cette utile innovation.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE.

PÉRIODIQUES NUMISMATIQUES.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Monnaies orientales.

Howland Wood. Notes on the Zodiacal coins of India. (*Numismatic Circular*, XXII, 275.)

Monnaies grecques.

Jean N. Svoronos. The origins of coinage. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 93-101; 141-148.)

Pipio. A Kimon scultore di Coni per la zecca dell' antica Siracusa. (*Battaglie di Archeologia*, VI, 1.)

E.-J. Seltman. The authenticity of decadrachms of Agrigentum. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 160 163.)

Agnes Baldwin. Facing heads on Greek coins. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 112-131.)

Rev. A.-W. Hands. Greek coins (Romano Campanian Bronze. The six different pounds of Italy. The district of Apulia and Arpi.) (*Numismatic Circular*, 11641-11649, 11705-11707.)

Charles-J. Seltman. A Synopsis of the coins of Antigonus I and Demetrius Poliorcites. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 264-273.)

J. Sundwall. Zur Basisinschrift des delphischen Wagenlenkers. (*Journal international d'Archéologie numismatique*, XI, 233-235.)

I. N. Σβορωνου. 228 Ἀθηναικά τετράδραχμα, εὕρημα Ζαρόβας. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XI, 236-240.)

Krist. Rigling. Drei Miszellen. (*Journal international d'Archéogie numismatique*, XI, 241-248.)

I. N. Σβορωνου. Ἐκθέσις περὶ τοῦ Ἐθνικοῦ Νομισματικοῦ Μουσείου καὶ τῆς ἰδιαιτέρας νομισματικῆς συλλογῆς τοῦ Ἐθνικοῦ Πανεπιστημίου μετὰ περιγραφικοῦ καταλόγου τῶν προσκτημάτων κατα τὸ ἀκαδημαικον ἔτος 1907-1908. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XI, 249-328.)

Jeremiah Zimmerman. The gold and silver question (Greek-Romans). (*The Numismatist*, XXII, 297-300.)

F. de Villenoisy et Ch. Frémont. Le coup de pointeau central. (*Gazette Numismatique française*, 1909, 211-217.)

J. de Foville. Monnaies grecques de la collection Valton. Grèce continentale et îles. (*Revue Numismatique* (française), 1909, 297-320.)

Dr J. Rouvier Nouvelles recherches sur l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie. (*Revue numismatique* (française), 1909, 321-354.)

Monnaies romaines.

G. Dattari. Veritas vincit. (Resoconto degli esperimenti sui medaglioni di Aboukir publicamente esequiti al Cairo.) (*Rassegna numismatica*, VI, 85-93.)

La Direzione. Pro e contro i medaglioni di Aboukir. (*Rassegna numismatica*, VI, 94.)

Dr F.-X. Weizinger. Sechs Goldmedaillons aus dem Funde von Abukir. (*Blätter für Münzfreunde*, 4299-4303.)

M. Piccione. Pro medaglioni di Aboukir per la scienza e per la verità. (*Battaglie di Archeologia*, VI, 2-6.)

Michael-P. Vlasto. On a recent find of coins struk during the Hannibalic occupation at Tarentum. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 253-263.)

J.-G. Milne. The Alexandrian coinage of Galba. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 274-284.)

Prof. Paoli Orsi. Ripostiglio di monetine del Basso Impero rinvenuto a Siracusa. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 109-110.)

— Ripostiglio di assi romani rinvenuto ad Arola (Sicilia). (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 141-145.)

Giovanni Pansa. Un medaglione cerchiato di Marco Aurelio. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 145-147.)

G. Dattari. Le sesterce de l'empire romain. (*Revue Numismatique* (française), 1909, 355-371.)

Dr Alf. Nagl. Über die römische Silbergeldrechnung nach L. Volusius Maecianus. (*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 106-107.)

— The Poet Ovid as a Numismatic Authority. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 164.)

Serafino Ricci. Numismatica classica. (*Bollettino italiano di Numismatica*. VII, 150-154.)

Numismatique du moyen âge et des temps modernes.

Europe occidentale.

George-C. Brooke. A Find of English Coins at Constable Burton. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 285-291.)

Helen Farquhar. Cliché Reverse for a Touchpiece of Charles II by Thomas Simon. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 297-299.)

M. Hz. Aus dem Bericht der Londoner Münze für 1907. (*Blatter für Münzfreunde*, 4254-4256.)

Cl Borelli de Serres. Deux hypothèses sur les variations monétaires au XIVe siècle. (*Gazette numismatique française*, 1909, 37-88.)

Europe méridionale.

Giovanni Pansa. Un denaro inedito della zecca di Citta ducale (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 110-113.)

A. Agostini. Altra moneta inedita di Castiglione delle Stiviere. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 113-115.)

Alberto Cunietti-Cunietti. Alcune varianti di monete di zecche italiane. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 115-117.)

Giovanni Donati. Dizionario dei motti e leggende delle monete italiane. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 148-150.)

Europe centrale.

Ernest Lejeune. Zwei seltene Städtemünzen. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 333-334.)

E. Heuser. Der Sparbüchsenfund von Essweiler. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 335-337.)

M. Bahrfeldt. Eine Rostocker Nachmünze von 1567. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 337-338; 360-361.)

H. Halke. Das neue Reichsmünzgesetz. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 338-341.)

H. B. Leipziger Brakteaten Markgrafen Otto's des Reichen von Meissen. (*Blatter für Münzfreunde*, 4243-4245.)

H. B. Steirische und Wiener Pfenninge. (*Blätter für Münzfreunde*, 4309-4311.)

W. Schwin Kowski. Das Geldwesen in Preussen unter Herzog Albrecht (1525-1569). (*Zeitschrift für Numismatik*, XXVII, 185-377.)

P. Weinmeister. Nachträge zur Münzgeschichte der Grafschaft Holstein-Schaumburg. (*Zeitschrift für Numismatik*, XXVII, 378-383.)

Fr. Frh. v. Schröther. Zwei Entwürfe zu preussischen Talerstempeln mit eigenhändigen Bemerkungen der Könige Friedrich Wilhelm I. und Friedrich des Grossen. (*Zeitschrift für Numismatik*, XXVII 384-385.)

Gustav Hoecke. Der Münzenfund von Elmenhorst. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 353-358: 369 379.)

Alfred Liebig. Eine merkwürdige preussische Falschmünze von 1744. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 358-360.)

Dr M. Bernhart. Bamberger Kunigundenpfennige. (*Blätter für Münzfreunde*, 4277-4278.)

E. Doebner. Denkmünzen auf das 1 deutsche Kriegerwaisenhaus in Römhild. (*Blätter für Münzfreunde*, 4307 4308.)

Paul Joseph Das Münzrecht und die ältesten gemeinschaftsmünzen des fürstlichen Hauses Solms. (*Francfurter Münzzeitung*, IX. 529-534.

Paul Joseph. Zur Kippermünzgeschichte von Wertheim. (*Frankfurter Münzzeitung*, IX, 534-536.)

F.-A. Hassler. German History and small coins, n° XIII (*The Numismatist*, XXII, 309.)

— Münzen aus deutschem Flussgold. (*Blätter für Münzfreunde*, 4257.)

H. Buchenau. Augsburger Pfenningfund der mittleren Staufenzeit. (*Blätter für Münzfreunde*, 4258-4266; 4278-4286; 4305-4307.)

Ernst Rudolph. Deutsche Reichsmünzen. (*Blätter für Münzfreunde*. 4266-4268; 4286-4287; 4311-4313.)

H. B. Niederrheinische Turnosgroschen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4246-4252.)

— Le système monétaire bulgare. (*Gazette numismatique française*, 13e année, 101-104.)

Amérique.

F. Z. The 1884 trade dollar. (*The Numismatist*, XXII, 301-302.)

— The Lincoln cents. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 132-133.)

— New Lincoln Pennies. (*Numismatic Circular*, 11667-11670.)

Asie.

J. Allan. The coinage of Assam. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 300-331.)

Médailles et jetons.

v. Ernst. Über grosse und ungewöhnliche grosse Bergwerksmedaillen. (*Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 73-74; 79-81.

Paul Joseph. Die ältesten Medaillen des Hauses Solms. (*Frankfurter Münzzeitung*, nº 9, 497-499; 513-521.)

Dr K. Domanig. Zur Flötnerfrage. (*Frankfurter Münzzeitung*, nº 9, 499; 521-523.)

Paul Joseph. Die Zeppelin. Plakette und andere Arbeiten von W.-O. Prack. (*Frankfurter Münzzeitung*, 9, 500-503.)

A. Babut. Les caisses d'escompte sous l'ancien régime. (*Gazette numismatique française*, 1909 84-120.)

Cte Ch. de Beaumont. Les jetons tourangeaux. Supplément. (*Gazette numismatique française*, 1909, 121-144.)

E.-L.-G. Charvet. Médailles et jetons de la ville de Lyon. (*Gazette numismatique française*, 1909, 145-210.)

Edm.-D. Adams. Hodson-Fulton medal. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 149-154.)

R.-W. Mc Lachlan. The maker of the Montreal Indian Medal. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 155-156.)

— Token of the Greek church. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 156-157.)

L. F. Biographical Notices of Medallists. (Racmi-Rausch). (*Numismatic Circular*, 11601-11612; Id. (Ravaschieri-Rego). (*Numismatic Circular*, 11649-11667; Id. (Regommier-Riboust). (*Numismatic Circular*, 11707-11729.)

Eug. Demole. Le tir à l'oiseau de Ferney du 25 août 1775 à propos d'une médaille inédite de Voltaire. (*Revue suisse de numismatique*, XV, 257-270.)

Dr Gustav Grunau. Zwei schweizerische militärische Verdienstmedaillen. (*Revue suisse de Numismatique*, XV 271-334.)

Renner. Die Medaille in der X Internationalen Kunstausstellung im Glaspalaste zu München. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 116-118.)

Dr V.-K. v. Renner. Von der « Spezialausstellung zur Feier der Eröffnung der Tauernbahn » in Salzburg. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 118-119.)

— Hudson Ter-Centennial Medal. XLIII, 133-134.)

Dr P. Weinmeister. Eine Schaumburg-Lippische Erbschafts Medaille. (*Blätter für Münzfreunde*, 4251-4254.)

P. Bordeaux. La plus ancienne médaille d'or d'exposition nationale de l'industrie française. (*Revue numismatique* (française), 1909, 383-405.)

J. de Foville. A quelle date Pisanello a-t-il exécuté la médaille de Jean-François Ier de Gonzague? (*Revue numismatique* (française), 1909, 406-410.)

— Official Medal of the Hudson Fulton celebration. (*The Numismatist*, XXII, 270-272.)

G.-F. Hill. Two Italian Medals of Englishmen. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 292-296.)

Dr Horatio R. Storer. The Medals, Jetons and Tokens illustrative of the Science of Medecine. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 110-112; 158-159.)

S. M. S. Centenary of Matthew Boulton. (*Numismatic Circular*, 11670-11671.)

— Plaketten auf das Gross herzogliche Paar von Hessen. (*Blätter für Münzfreunde*, 1909, 4275.)

J.-V. Kull. Eine bisher unbekaunte Medaille Herzogs Wilhelm V von Bayern. (*Blätter für Münzfreunde*, 4275-4277.)

Renner. Johann Schwerdtner, graveur-medailleur, 1847-1909. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 132-135.)

K. Hallama. Neue polnische Medaillen. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 135-136.)

J.-Adrien Blanchet. An unnoticed jeton of John Law and its date. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 103-109.)

— A medal for the princess of Holland. (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 109-110.)

Alois Richter. Die Jubiläumsprägungen des Jahres 1908. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 101-105; 113-116; 129-132.)

Dott.-Giuseppe Giovielli. Medaglia commemorativa della liberazione di cuneo dall'assedio dei Francesi nell' anno 1691. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 118-120.)

Vittorio Salvaro. Medaglistica Veronese : la pace di Villafranca. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 120-124.)

S. Wigersma. Over den oorsprong en het belang van familiepenningen. (*Tijdschrift van het Nederlandsch Koninklijk Genootschap voor munt- en penningkunde*, XVII, 221-288.)

Variétés.

G. Schöttle. Bericht uber die Tätigkeit der IV Abteilung der Hauptversammlung des Gesamtvereines der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine zu Worms aus 10 und 11 September 1909. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VIII, 89-96.)

— La crise du platine. (*Gazette Numismatique française*, 13e année, 104 105.)

Jean Justice. Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. (*Gazette numismatique française*, 13e année, 106-110.)

M. Prinet. Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français. (*Revue numismatique* (française), 1909, 372-382.)

— Numismatische Neuerscheinungen zum Leipziger Universitätsjubiläum. (*Blätter für Münzfreunde*, 4245-4246.)

— Designers' marks on coin types. (*The Numismatist*, XXII, 275.)

E.-F. Opel. Woher stammt die Münzbezeichnung «Franc». *Blätter für Münzfreunde*, 4256-4257.)

— Addition to « The Money of Folly ». (*American Journal of Numismatics*, XLIII, 101-102.)

Dr Th. Helmreich. Die numismatischen Vorlesungen aus den deutschen Universitäten im Wintersemester 1909-1910. (*Frankfurter Münzzeitung*, no 9, 536-537.)

E. Heuser. Geldsorten eines Klosters im 16 Jahrhundert. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 380-381.)

Howland Wood. Numismatic Maxims for beginners. (*The Numismatist*, XXII, 303-304.)

— Zum Leipziger Universitätsjubiläum. (*Berliner Münzblätter*, 341-342.)

G. Bigwood.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 6 novembre 1909.

... A la demande de M. Ed. Rappaport et sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Maurice Coen, numismate, à Pielungo, province d'Udine, Italie.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1909.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. G. Bigwood, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 105, 106, 107. — *Berliner Münzblätter*, nos 93, 94, 95. — *Blätter für Münzfreunde*, 1909, nos 8, 9, 10, 11. — *Numismatische Mitteilungen*, nos 122, 123, 124. — *Zeitschrift für Numismatik*, XXVII, nos 3, 4. — *Trierer Jahresberichte*, I, 1908.

Autriche. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 313, 314, 315, 316. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1909, nos 9, 10, 11. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, nos 8, 9, 10.

Belgique. — Académie royale de Belgique : *Memoires*. in-8o, 2e serie, t. V, fasc. 1er. — *Bulletin des classes*, 1909, nos 7, 8. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1909, III. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, 6e série, t. I, 2e, 3e et 4e livr.; *Bulletin*, 1909, II. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. V, 3e livr. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XLVIII et XLIX. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, 4e année, nos 7, 8, 9, 10. — *Archives belges*, 10e année, no 11, 11e année, nos 6, 7. — *Durandal*, 16e année, nos 8, 9, 10. — *Revue bibliographique belge*, 21e année, nos 7, 8, 9. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales*. XXIV, livr. 1/11. — Institut archéologique liégeois : *Bulletin*, XXXVIII, 2e fasc. — Société d'archéologie

de Namur : *Annales*, XXVIII, 1re livr. – Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Annales*, IX, 2e fasc.; *Bulletin*, 17e année, n° 7. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, VII, 1er livr. — *L'Ancien Pays de Looz*, 13e année, nos 9-10. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LIX, 3e fasc. – Société scientifique et littéraire du Limbourg, XXVII. — Institut archéologique de Luxembourg : *Annales*, XLIV. — *La Gazette Numismatique*, 13e année, n° 7.

Canada. — *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3e série, VI, n° 3.

États-Unis d'Amérique du Nord. — *American Journal of Numismatics*, XLIII, nos 3, 4. — *The Numismatist*, XXII, nos 9, 10, 11. — *American Journal of Archaeology*, XIII, n° 3.

France. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. 70, 2, 3 4e livr.; partie technique, t. 35, 8, 9, 10e livr. — Société archéologique du midi de la France : *Bulletin*, n° 38. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, XV, nc 192. — Société d'archéologie lorraine, 1908, LVIII. – Société des Antiquaires de la Picardie : *Bulletin trimestriel*, 1908, 4e trim. — Société de Borda : *Bulletin trimestriel*, 34e année, 2e trim. — *Revue Numismatique*, 1909, 3e trim. — *Gazette Numismatique française*, 1909, 1re et 2e livr.

Grande-Bretagne. — *Numismatic Circular*, nos 202, 203, 204. — Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society, LIII, LIV. — *The Numismatic Chronicle*, 1909, III.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, XI, 4e trim.

Hongrie. — *Archaeologiai estesito*, XXVIII, 3, 4 et 5 ; XXIX, 1, 2.

Italie. — *Bollettino italiano di Numismatica e di arte della medaglia*, VII, nos 8-10. — *Battaglie di Archeologia*, VI, n° 1. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, XII, fasc. 1/11. – *Rassegna Numismatica*, VI, n° 5. — *Rivista d'Arte*, VI, nos 3/4.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 17e année, 4e livr.

Suède. — Académie d'histoire et d'archéologie : *Mémoires*, 1908.

Suisse. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, III, livr. 3. — *Revue suisse de Numismatique*, XV, 2e livr.

Ouvrages non périodiques.

DEMOLE (EUG.) — *Le tir à l'oiseau de Ferney du 25 avril 1775, à propos d'une médaille inédite de Voltaire.* Genève, 1909, in 8°, 16 pages. (*Don de l'auteur.*)

MICHAUD (ALB.). — *Médailles suisses nouvelles.* Genève, 1909, in-8°, 16 p. et 16 pl.

BABUT (A.). — *Cadouin et son cloître.* Paris, 1909 in-8°, 25 p. (*Hommage de l'auteur.*)

TOURNEUR (V.) — *La monnaie de bronze de Tongres*, 51-27, a J. C. Liége, 1909, 19 p., 1 pl. — *Le monnayage de l'atelier d'Ostende sous Marguerite de Constantinople et Gui de Dampierre.* Bruxelles, 1909, in-8°, 12 p.

BLANCHET (ADRIEN). — *Chronique de Numismatique celtique.* Paris, 1909, in-8°, 10 p. — *Hache romaine du type du dernier âge du bronze.* Liége, 1909, in-8°, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DONNET (FERNAND). — *Variétés campanaires.* Deuxième série. Anvers, 1909, in-8°, 466 p. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (FRANCESCO.). — *Appunti di Numismatica romana. XCIV. Medaglioni senatori e bronzi eccedenti.* Milan, 1909, in-8°, 24 p. 4 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ (H.) — *K. Kabinet van Munten, verslag over het tijdvak van 1 Januari tot 31 December* 1908. La Haye, 1909, in-8°, 39 p., 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

CLAEYS (PROSPER). — *Les médailles gantoises modernes.* Gand, 1909, in-8°, 300 p. (*Don de l'auteur.*)

FREIHERR VON SCHROTTER (Dr FRIED). — *Die Münzen von Trier.* 2me partie. Bonn, 1908, in-4°, 128 p., 20 pl. (*Hommage de l'éditeur.*)

FORRER (L.). — *Sir John Evans. K. C. B.* 1823-1908. — *Biographie et bibliographie.* Châlons-sur-Saône, 1909, gr. in-4°, 35 p. — (*Hommage de l'auteur.*)

Annales des XXe et XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Gand et Liége, 1907 et 1909, gr in-8°. (*Don de M. de Witte.*)

HILL (G. F.). — *Historical Roman Coins.* London, 1909, in-8°, 191 p., 15 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE (ALPH.). — *Un jeton inédit des receveurs de Bruxelles.* Bruxelles, 1909, in-8°, 5 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux (P.). — *Compte rendu des mélanges numismatiques de M. A. Dieudonné.* Bruxelles, 1909, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Imhoof-Blumer (P.). — *A propos de quelques monnaies grecques inédites ou mal décrites.* In-8°, 14 p.

Forrer (J.). — *Biographical Dictionary of Medalists. M-R*, t. IV. London, 1908, in 8°, 725 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Report of the progress and condition of the U. S. National Museum for 1907-1908. Washington, 1909, in-8°, 138 p.

Mazerolle (F.). — *Notice nécrologique sur Anatole de Barthélemy.* Paris, 1909, in-8°. 32 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Naveau (Léon). — *Jean-Philippe de Limbourg aux eaux minérales de Tongres.* Liége, 1909, in-8°. 27 p. — *La Male Saint Jacques, d'après deux récits contemporains.* Liége, 1909, in 8°, 7 p. — *Itinéraire de Spa, manière d'y vivre, usages, et vertus de ses eaux*, 1655. Gand, 1909, in-8°, 28 p. — *Sceau matrice de Marie d'Argenteau, vicomtesse de Looz*, 1605-1629. In-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Saglio (Edm.). — *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.* 43e fasc. (Sculptura-Sibyllae). Paris, 1909, in-4°. (*Hommage de la Maison Hachette et Cie.*)

de Maidy (Léon-Germain). — *A propos d'une récente étude sur Marville.* 1909, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Babut (Cte A.). — *Quelques mots sur les jetons et la médaille des caisses d'escompte sous l'ancien régime.* Macon, 1909, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

de Castellane (Cte). — *Le premier écu d'or frappé en Dauphiné.* Paris, 1909, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Storer (Dr Horatio). — *The Medals, Jetons and Tokens illustrative of the science of medicine.* Boston, 1909, in-8°, 2 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Rudolf Kube. *Numismatische Correspondenz*, n° 255. — Ad. Hess. Catalogue de vente. Octobre 1909. — Schulman. Catalogue de vente. Octobre 1909; Catalogue collection Brouwer (vente octobre 1909). — Edm. Rappaport. Vente. Septembre 1909. — Ad.-E. Cahn.

Collection Buchenau et Heye. — C.-F. Gibert. Catalogue de vente. Octobre 1909. — C. Mursottier. Catalogue n° 85 — Ad. Hess. Collection Erbstein, 3e partie. — C.-G. Thieme. *Numismatischer Verkehr*, 1909, n° 4. — F. de Nobele. Catalogue de vente du 7 octobre; Catalogue n° 11. — Ad. Hess. Catalogue de vente du 20 octobre 1909. — Jos. Hamburger. Catalogue n° XIII; Catalogue Max Ritter von Wilmersdörffer, 5e partie. — Binder Egger. Catalogue n° XIV; Griechische Münzen (Vente du 26 novembre 1909). — Edm Rappaport. *Numismatischer Offerten-Blatt*, nos 179-180. — Bourgey. Catalogue collection Bougerol (ventes des 7-9 juin); Catalogue des ventes des 23/24 novembre 1909 et du 3 décembre. — Cl. Platt. Catalogues nos 15 et 16. Ch. Dupriez. Catalogues n° 98 (vente Bethune) et n° 99. — Seligmann. *Mitteilungen aus den Lagerbeständen der Münzenhandlung Eugen Seligmann*. Oktober 1909. — Ad.-E. Cahn. Collection Egon Fleischel (ventes des 25/26 novembre 1909). — Otto Helbing. Catalogue de vente (29 novembre et jours ss.). - H.-S. Rosenberg. Collection Peter von Lehmann (29 novembre 1909). — C.-F. Gebert. Catalogue n° 33.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don du Comité de la manifestation Cavenaghi.

Médaille en bronze à l'effigie de Luigi Cavenaghi, frappée aux établissements Johnson, à Milan.

Don de M. F. Vermeylen.

75e anniversaire de la réouverture de l'Université de Louvain, par M. F. Vermeylen. Bronze.

Don de M. Ch. Dietrich.

Souvenir des travaux du château Val Duchesse, 1904-1906, par M. Charles Samuel. Argent et bronze.

Dons de M. A. de Witte.

Jeton de cuivre de 1613 (Dugniolle, n° 3697 frappé à Anvers.

Saiga anglo-saxonne d'Enred, roi de Northumbrie.

Plâtre du cardinal de Frankenberg, par van Berckel.

Don de M. Moyaux.

Plaquette à son effigie, par M. G. Devreese.

Don de Sir Alf.-L. Jones, président de la Compagnie belge maritime du Congo.

Médaille offerte à M. le Ministre Renkin à l'occasion de son voyage au Congo, par M. J. Jourdain.

Don de M. de Knevett.

Quatre deniers d'Henri III d'Angleterre.

Société hollando-belge des amis de la médaille.

Bruxelles Travaux maritimes, par M. Jean Lecroart. Médaille en bronze.

Soit, en tout : cinq monnaies, un jeton, sept médailles et un médaillon en plâtre.

Bruxelles, le 25 novembre 1909.

Le bibliothécaire,

G. Bigwood.

LEÇONS NUMISMATIQUES.

LES PREMIÈRES MONNAIES.

(Traduction de M. Jean Dargos.)

(*Suite.*) (1)

Trépieds et chaudrons de Crète.

Nous ne pouvons pas achever cette étude sur les monnaies primitives des anciens sans faire mention des *chaudrons* (λέβητες) et des *trépieds* (τρίποδες) qui se trouvent mentionnés dans des inscriptions archaïques de Crète et qui ont été considérés par plusieurs savants comme appartenant à la classe des monnaies primitives.

Nous étudierons cette question en détail, non seulement à cause de son importance scientifique, mais parce qu'elle démontre clairement la valeur des études numismatiques pour expliquer les grands problèmes historiques et archéologiques que, sans le secours des monnaies, nous serions obligés d'abandonner comme impossibles à résoudre. En développant notre sujet, nous serons forcé d'engager une polémique avec des savants distingués. Si nous n'hésitons pas à le faire publiquement, c'est qu'elle servira à prouver que pour

(1) Voir *Revue*, 1908, pp. 293, 433, et 1909, pp. 113, 389.

trouver la vérité et pour faire prédominer une opinion, il faut s'appuyer sur des faits et non sur des suppositions quelque agréables et quelque plausibles et savantes qu'elles paraissent.

En 1886, l'archéologue italien Halbherr découvrit à Gortyne, en Crète, dans un endroit appelé Viglès et situé non loin du lieu où l'on a trouvé la célèbre loi des douze tables de la législation de Gortyne, une série de fragments de lois inscrites en caractères archaïques et fixant le montant des amendes ou des indemnités tantôt en *trépieds* (1) :

ΑΜΞ | ΑΔΟΠΣΡΤ | ΜΞΜΑ —

κατιστ]άμεν τρίποδα ἕνα (n°s 130-131),

tantôt en *chaudrons* — ce qui est le cas le plus fréquent — notamment en 1, 3, 5, 6, 10 (ou 12), 20, 30, 50 ou 100 :

1, μηδὲ λέβητος (n° 15).

1, λέβητα (n° 127).

3 (ou 30), λέβητας καταστάσαι Fέκαστον τρί[ινς;] ou τρι[άϙοντα] (n°s 55-57).

5, πέντε λέβητας καταστάσαι (n°s 6 et 19).

6, λέβητας Fέκς (n°s 83-84).

10 ou 12, δέκα ou δυό]δεκα λεβήτων.

20, Fίκατι λέβητας (n°s 93-94 et 111-112).

(1) Comparetti : *Museo Italiano*, vol. II, punt. I, pp. 190-199 et punt. II (1887), p. .22. *Monumenti Antiochi* (1889), p. 70. Le leggi di Gortyna e le altre iscrizioni archaiche cretesi : *Monumenti Antichi*, vol. III (1893), pp. 356-357.

30, τριάϙοντα [λέβητας] (nos 4-5).

50, πεντήκοντα λέβητας (nos 49-50, 91-92 et 113-114).

100, ἑκατὸν [λέβητας] (nos 4-5).

» ἑκατὸν λέβητας (n° 14).

» λέβητας ἑκατὸν (n° 22).

» λέβητας;] ἑκατὸν (nos 134-135).

Le savant professeur italien Comparetti a le premier commenté ces inscriptions. Ne trouvant aucune monnaie de Gortyne portant comme type ou comme symbole un trépied, de plus, ne connaissant aucune autre monnaie de la même ville, ou d'une autre ville crétoise ou grecque, portant un chaudron, enfin ayant en même temps en vue les caractères archaïques des inscriptions de Viglès, il a supposé qu'il ne s'agissait pas là de monnaies, appelées *trépieds* ou *chaudrons* d'après leurs types (comme il en fut pour les *chouettes* d'Athènes, les *tortues* d'Égine, les *pégases* de Corinthe, etc.), mais d'ustensiles réels, de vrais trépieds et de vrais chaudières qui devaient ainsi servir en Crète aux échanges en lieu et place de monnaies.

Donc Comparetti a soutenu que ces inscriptions sont antérieures à la découverte de la monnaie, notamment à son introduction en Grèce, c'est-à-dire antérieures à l'année 650 avant Jésus-Christ, si nous acceptons cette date comme celle de Pheidon d'Argos, qui, suivant la tradition, est le premier ayant frappé des monnaies en Grèce.

S'autorisant de cela, il déclara que la grande et célèbre inscription des lois de Gortyne, dont les caractères paraissent quelque peu postérieurs à ceux des inscriptions de Viglès, appartient au VIe siècle avant Jésus-Christ, et non aux environs de 450 avant Jésus Christ, comme le voulait le grand épigraphiste allemand Kirchhoff Tout de suite après, s'aperçevant que parfois le chiffre des *chaudrons* est tellement élevé (par exemple 100) qu'il est improbable de les prendre pour des chaudrons réels, s'apercevant également que leur valeur est toujours fixée, Comparetti a admis que, peu de temps avant l'introduction de la monnaie, on a employé des lingots de cuivre d'un poids déterminé, portant ou non une empreinte et qui ont remplacé les chaudrons réels.

En ce qui concerne cette opinion sur les chaudrons, opinion admise par Dareste (1), nous l'avons réfutée déjà en son temps (1888) dans une étude spéciale (2). Connaissant en détail les monnaies de Crète, pour avoir rédigé alors le Corpus de ces monnaies, nous avons soutenu que l'opinion du savant italien, qui se base pourtant sur de longues études et sur de nombreux arguments, est tout à fait sans fondement et improbable. Le fait seul que sur les inscriptions susdites, 50 et 100 chaudrons sont plusieurs fois désignés comme

(1) *Bulletin de corresp. Hell.*, 1887, p. 242.

(2) Sur les λέβητες de Crète et la date de la grande inscription contenant les lois de Gortyne : *Bull. de corresp. Hell.*, 1888, pp. 405-418.

le montant d'amendes, suffisait pour nous faire abandonner la supposition qu'il se soit jamais agi là de chaudrons en nature. Vraiment, écrivions-nous alors, peut-on imaginer un particulier recevant comme indemnité cent chaudrons de cuisine et l'État encaissant les amendes sous forme de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers de chaudrons ? Dans ce cas, la ville de Gortyne, pour les emmagasiner, aurait été obligée de construire de très vastes dépôts, dont la dépense eût été supérieure au prix de ces objets, qui occupaient beaucoup de place, tout en ayant une petite valeur. J'aurais admis comme beaucoup plus probable la supposition qu'on avait là des lingots de métal antérieurs à la découverte de la monnaie et appelés *chaudrons* ou *trépieds*, soit à cause de leur valeur égale à celle des chaudrons et des trépieds réels, soit parce qu'elles portaient la figuration de trépieds ou de chaudrons, bien que jamais on n'ait découvert de pareils lingots en Crète. Mais c'était inutile, car toute la théorie échafaudée par Comparetti tombe d'elle-même, grâce à la découverte faite un peu plus tard, à Knosos, d'une autre inscription. En suivant l'évaluation chronologique de Comparetti lui-même, cette inscription remonte à peine au IVe siècle, lorsque la monnaie était déjà depuis des siècles connue et introduite en Crète et dans les pays grecs Dans cette inscription, les amendes sont indiquées, dans la première colonne en *statères*, c'est-à-dire en monnaies d'argent de

deux drachmes, et dans la seconde, en *chaudrons* et *trioboles* (1). Comparetti, ne pouvant plus nier qu'il s'agissait là d'une monnaie, eut recours à la sophistique. Le passage de cette inscription qui se rapporte au chaudron et qui est un peu détérioré, comme ci-dessous :

ΑΙΚΛΚΛΙ

Α——ΙΒΟΟ ς ΑΝ⊙ΡΩΠΟ ς ΓΕΝΤΕΛΕΒΗΤΑ

ς ΕΙΤΩΙΠΑ . ΤΑΙΤΩΒΟΟ ς

fut complété par lui de la façon suivante qui est très audacieuse :

αἶ κα κέ(ρ)[ατα κατ

ά(ξε`ι βοὸς ἄν.θρωπος, πέντε λέβητας [καταστα

σεῖ τῶι πάσται τῶ βοός.

Ce qui veut dire : Si un homme brise les cornes d'un bœuf, il doit payer au propriétaire de l'animal, cinq *chaudrons*.

Comparetti, considérant que pour un dommage tellement petit on ne pouvait payer qu'une petite amende, conclut qu'après l'introduction de la monnaie d'argent, les chaudrons réels de cuivre n'étaient plus guère employés : c'est pourquoi ils ne sont pas cités dans la grande inscription de Gortyne et dans les inscriptions du même temps, où on ne trouve citées que les monnaies d'argent, soit les statères, les drachmes et les trioboles. Mais, continue Comparetti, pendant le IVme siècle

(1) *Museo Italiano*, vol. II, punt. II^a^ (1887), p. 118.

auquel appartient l'inscription de Knosos, lorsque fut introduit l'usage de la monnaie de cuivre, le mot *chaudron* reparaît pour désigner une monnaie de très petite valeur, inférieure encore à celle des statères et des trioboles d'argent, cités dans la même inscription.

Mais notre compatriote, le professeur M. And. Skias, qui a étudié à fond le dialecte crétois, a facilement démontré (1) combien était extravagante la supposition de l'existence d'une loi prévoyant et punissant la suppression des cornes d'un bœuf (2), et combien est impropre et improbable le complément de l'inscription proposé par Comparetti. D'après lui, il s'agit très probablement de ἀποδιώκειν τὸ καρταῖπος, c'est-à-dire de la plus forte partie de l'amende, à laquelle s'ajoute également le triobole pour un cas prévu. Il n'existe donc aucune raison de supposer que les *chaudrons* cités dans cette inscription soient des monnaies d'une valeur inférieure à celle des chaudrons cités dans les inscriptions de Gortyne, aux caractères archaïques.

Dès le début, nous avons proposé la solution suivante à la place des théories de Comparetti. Il est vrai, écrivions nous, qu'aucune des monnaies de Crète ou d'un autre pays grec ne porte comme type ou symbole le chaudron. De même, aucune des monnaies crétoises de celles qui portent le

(1) *Ephemeris archaeol.*, 1890, pp. 190-193.

(2) Voyez des lois tout à fait contraires dans le Vieux Testament, exode 21, 28, 36.

type d'un *trépied* ne peut être identifiée aux *trépieds* de l'inscription possédant une valeur monétaire déterminée, parce que le trépied de ces monnaies est un type commun et contemporain des didrachmes, des drachmes, des trioboles, etc., etc., des mêmes villes.

Mais, outre les types et les symboles, nous avons aussi sur les monnaies ce qu'on appelle la contre-marque, c'est-à-dire de petites empreintes frappées après l'émission, sur les monnaies par l'État, pour différentes raisons. Une de ces contre-marques, notamment la plus ancienne et celle qui se rencontre plus souvent que toute autre sur les monnaies crétoises, représente nettement un chaudron (fig. 21), vu d'en haut et entouré du cercle

Fig. 21 (agrandie).

habituel des petits points (*grènetis*) (fig. 23). Il est

représenté vu d'en haut, pour des raisons techniques, et surtout pour qu'il ne soit pas confondu avec un autre objet si on le représentait de côté, à cause de ses petites dimensions. Sur un exemplaire seulement, le chaudron est représenté de côté (fig. 22). Nous trouvons cette contre-marque

Fig. 22 (agrandie).

SEULEMENT sur les *statères* d'argent qui ont été frappés, depuis le milieu du Vme jusqu'au milieu du VIme siècle, dans douze villes crétoises, soit Gortyne, Knosos, Aptera, Kydonia, Eleutherna, Lyttos, Modaia, Praesos, Priansos, Sybritia, Phalasarna et Tylissos (1).

(1) Quand nous avons publié, pour la première fois, notre étude sur les *chaudrons*, nous connaissions onze pareils statères, appartenant à neuf villes différentes, les suivantes : Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 14, n° 1 (Aptera); p. 68, n° 20, p. 69, n° 31, p. 70.

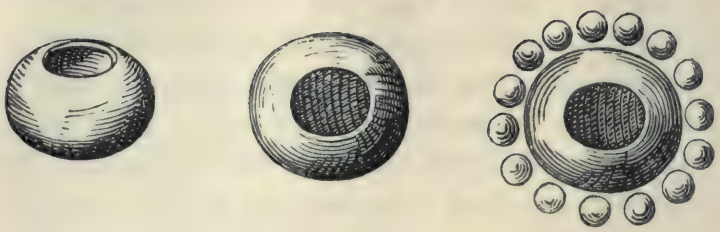

Fig. 23.

Nous nous sommes basé là-dessus pour affirmer qu'en Crète on appelait *chaudrons* (λέβητες) les

n° 39 (Knosos); p. 100, n° 10 (Kydonia [fig. 22]); p. 113, n° 23 (Eleutherna); p. 167, n° 73 (Gortyna); p. 233, n° 36 (Lyttos); p. 244, n° 2 (Modaia); p. 270, n° 3 (Phalasarna) : *Rev. Num.*, 1889, pl. IV, 11; p. 295, n° 4 (Priansos).

Depuis nous avons trouvé dix autres statères des mêmes villes et de trois autres encore avec la même contremarque, les voici : *Aptera*, gr. 11, 12 (coll. Edm. Weber, à Hambourg), pareil au statère publié dans Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 14, 2; *Eleutherna*, statère, gr. 11, 07 (coll. sir Weber, à Londres); *Knosos*, statère, gr. 10, 90 = Svoronos, p. 71, 42 (coll. Löbbecke); *Knosos*, statère, gr. 10, 29 = Svoronos, p. 71, 48 (Bodleian Library, à Oxford); *Lyttos*, statère, un peu différent de Svoronos, p. 233, 34 (coll. Jos. Chatzidaki, à Crète); *Praesos*, statère, gr. 10, 00 = Svoronos, p. 289, 26 (Bodleian Library, à Oxford); *Sybvitia*, statère, gr. 10, 50 = Svoronos, p. 315, 6 coll. Löbbecke; *Tylissos*, statère, dans le commerce, publié par nous dans l'*Ephémeris Archaeol.* d'Athènes, 1889, p. 211, 61, pl. 13, 12; *Tylissos*, statère, gr. 10, 55 = Svoronos, p 329, 1 (coll. Imhoof-Blumer; *Phalasarna*, statère = Svoronos, p. 270, 3 avec une seconde contremarque plus ancienne, contenant une tête de taureau (*Rev. Num.*, 1889, pl. IV, 12, et ici fig. 21). De même, les statères ci-dessus de Lyttos et Tylissos (*Ephém. Archaeol.*) portent une seconde contremarque avec une caducée et les lettres Δ Ρ — Λ Α. La contremarque du chaudron est le mieux figurée sur les deux statères de Phalasarna, que nous avons publiés dans la *Revue Numismatique*, 1889 (pl. IV, n°s 11-12), dont un, agrandi, est ici la figure 21.

statères d'argent de plusieurs villes crétoises qui portaient les contremarques contenant un chaudron. D'un autre côté, cette opinion est confirmée par ce qui suit :

1° Parmi les monnaies portant cette contremarque se trouvent en très grand nombre des statères de Gortyne et de Knosos, à savoir les deux villes dans lesquelles ont été trouvées les inscriptions citant les chaudrons;

2° Du moment que l'on admet que les *chaudrons* désignaient des monnaies portant des chaudrons en contremarque, il est à conclure que les *trépieds* mentionnés sur les mêmes inscriptions étaient aussi des statères crétois portant un trépied en contremarque. Nous avons signalé qu'il existe effectivement un statère de Knosos (1) portant une contremarque dans laquelle se trouve le trépied.

3° Toutes les monnaies crétoises qui portent la contremarque du chaudron sont, comme nous l'avons vu, *sans exception*, des statères (pièces d'argent de deux drachmes). Comme Comparetti lui-même l'a plusieurs fois remarqué, les chiffres 1, 2, 5, 10, 20, 25, 50 et au maximum 100, chiffres désignant *en chaudrons* le montant des amendes citées sur les inscriptions de Gortyne, correspondent aux chiffres des quantités notées *en statères*

(1) Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 68, n° 23.

de la grande inscription des lois de Gortyne (1). Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on trouve que les τιμήματα du Vieux Testament (Lévitique, 27. 1 7) représentent, en pièces de deux drachmes(statères), exactement les mêmes valeurs que nous trouvons exprimées en *chaudrons* sur les inscriptions archaïques de Crète (2). Le seul obstacle sérieux

(1) Comparetti, *Le lege*, nos :

148, 5 ἑκατὸν στατήρανς Fικαστον τὶνς τίτανς [κατιστάμεν

150, 13 δίκα στατήρανς.

151, I, 4-5 καταδικασάτω τὸ λ[ε]υθέρω δ' κα στατήρανς, τὸ δόλω πέντε

8 καταδικαζέτω τ[ὸ] μ[ὲ]ν ἐλευθέρω στατ[ή]ρα, τὸ δόλω [δκ]ρυὰν τ[ὰ]ς ἁμέρας Fεκάστης.

29 30 τὸ μὲν ἐλευθέρω πεντήκοντα στατήρανς καὶ στατ[ή]ρα τ[ὰ]ς ἁμέρας Fεκάστης, πρὶν κα λαγάσηι, τὸ δὲ δόλω δέκα στατήρανς καὶ δαρκυὰν τὰς ἁμέρας Fεκάστας.

151, II, 4 ἑκατὸν στατ[ή]ρανς καταστασεῖ, αἰ δὲ κ' ἀπεταίρω, δέκα.

10 πέντε στατήρανς.

12 δύο στατήρανς καταστασεῖ.

18-19 δέκα στατήρανς καταστασεῖ

23 ἑκατὸν στατ[ή]ρανς καταστασεῖ, αἰ δὲ κ' ἐν ἄλω, πεντήκοντα, αἰ δὲ κα τὰν τὸ ἀπεταίσω, δ' κα.

52 πέντε στατήρανς

151, III, 2-3 πέντε στατήρανς.

10-11 πέντε στατήρανς

13 14 δέκα στατήρανς.

39-40 δυοδέκα στατήρανς ou δυοδέκα στατήρων κρέος

151, IV, 13 ἐλευθέρω μὲν καταστασεῖ πεντήκοντα στατήρανς, δόλω πέντε καὶ Fικατι

V, 37 δέκα στατ[ή]ρανς καταστασεῖ καὶ τὸ κρέος δευλεῖ.

X, 16 ἑκατὸν στατ[ή]ρανς.

XI, 15 δέκα στατήρανς,

158, 9 . . . στατήρανς.

(2) Lévit. 27, 1-7 : « Καὶ ἐλάλησε Κύριος πρὸς Μωϋσῆν λέγων· Λάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς αὐτοῖς· ἄνθρωπος ὃς ἂν εὐξῆται εὐχὴν ὥστε τιμὴν τῆς

qui empêche d'identifier les chaudrons aux statères est l'inscription de Knosos, car, comme nous l'avons dit, dans la première partie de cette inscription il est parlé de *statères*, tandis que dans la deuxième il est fait mention de *chaudrons*. Mais tous les numismates savent que la contremarque apposée sur les monnaies avait pour objet principal : soit une fixation *nouvelle* et *différente* par l'État au moyen de l'apposition de la contremarque de la valeur d'un grand nombre de pièces, des statères, par exemple; soit la légalisation et permission de circulation dans une ville, qui y a apposé sa contremarque, des monnaies provenant d'une autre ville; soit la garantie de l'État même que les monnaies étrangères portant la contremarque étaient d'un métal pur, cette contremarque servant à prouver que l'État en avait fait l'épreuve préalable. Il est donc possible que les *statères* de la première partie de l'inscription de Knosos étaient ceux de la ville qui a écrit les lois ou tout autre statère, pendant que les *chaudrons* étaient seulement les statères d'une ville de Crète quelconque, statère dont la valeur était examinée et acceptée par les villes qui ont promulgué les

ψυλ ς (αὐτο) τῶ **Κ**υρίῳ, ἔσται ὁ τιμὰ του ἄρσενος ἀπὸ εἰκοσαιτέος ἕως ἑξηκονταετέος πεντ κοντα δίδραχμα ἀργυρίου τῷ σταθμῷ τῷ ἀγίῳ τ ς δὲ θηλείας ἔσται ὁ συντίμιχτις τριάκοντα δίδραχμα. Ἐκν δὲ ἀπὸ πεντεκαιτέος ἕως εἰκοσιτέος, ἔσται ὁ τιμὰ αὐτου τ. ἄρσενος εἴκοσι δίδραχμα· τ ς δὲ θηλείας, δ κα δίδραχμα. Ἀπο δὲ μηνιαίου ἕως πεντεκαιτέος, ἔσται ὁ τιμὰ αὐτοῦ τοῦ ἄρσενος πέντε δίδραχμα ἀργυρίου· τ ς δὲ θηλείας ὁ τιμ , τρία δίδραχμα ἀργυρίου πλε).

lois en question, ou statère de valeur fixée à une somme différente par l'autorité qui a posé la contremarque.

4° Les plus anciens des statères portant la contremarque des chaudrons appartiennent, comme il est prouvé dans une étude détaillée (voyez ci-dessous), à la même époque à laquelle appartiennent aussi les inscriptions archaïques de Gortyne, tandis que les plus récents de ces mêmes statères sont contemporains de l'inscription de Knosos qui mentionne les *chaudrons* tout à côté des *trioboles*.

5° Comme les *chaudrons* dont il est question se rencontrent dans les inscriptions de deux villes différentes, indépendantes et éloignées l'une de l'autre, nous ne pouvons les considérer comme des monnaies particulières à l'une de ces deux villes, mais comme des monnaies communes de deux ou de plusieurs villes, sinon de toutes les villes de Crète. Ces monnaies ont été imposées par un commun accord ou par un législateur commun. Cela concorde avec les statères crétois qui portent la contremarque du chaudron et qui prouvent que le chaudron était un signe monétaire de douze villes crétoises au moins.

A la fin de notre étude citée, nous avons cherché les causes qui ont amené la nécessité d'une monnaie commune et garantie dans une île agitée par de continuelles guerres civiles. Nous avons supposé aussi que le chaudron de cuivre avait été

accepté comme un symbole sacré et commun aux Crétois, se rapportant aux Crétois primitifs (*Courètes*), appelés χαλκόκροτοι (frappeurs de cuivre). En effet, suivant la tradition, ces Courètes frappaient sur des objets de cuivre pour empêcher Kronos, qui poursuivait l'enfant Jupiter, « d'entendre ses cris.» Nous avons dit également que les Grecs anciens croyaient, tout comme aujourd'hui les peuples modernes de l'Orient, que le bruit produit par les chaudrons de cuivre battus constitue une protection contre les puissances malfaisantes du ciel, des puissances telles que Kronos (= ciel) précisément, qui menaçait la vie de Jupiter nouveau-né.

Voilà, en résumé, ce que nous avons proposé pour la solution du problème, en nous basant sur la contremarque. Mais, comme il arrive souvent en pareil cas, le savant dont nous avons repoussé l'opinion n'a pas voulu admettre qu'il a sauté plusieurs siècles dans ses suppositions sur les chaudrons et dans les dates des inscriptions. Il n'a pas voulu reconnaître nos arguments, fondés, d'après lui, sur le vide, vu que nous aurions pris pour un chaudron ce qui n'est rien autre qu'un bouclier à ombicule (ὀμφαλωτή) (1), tout à fait semblable aux boucliers préhistoriques (?), ou, comme il le dit plus tard, « *una specie di bulla, senza special significato di oggeto qualsivoglia* ».

(1) *Museo Italio*, II, 711, 715 et suiv. *Monumenti Antichi*, I, 1889, p. 107 : « Non è altro che uno scudo di quella forma di cui piu d' una varieta fu trovata a Creta nell' antro dello Zeus Ideo ». Voyez *Le leggi*, p. 359.

En même temps que Comparetti, et plus vigoureusement que lui, le savant français, M. Th. Reinach qui se mêle aussi aux questions numismatiques, a combattu nos suppositions, inadmissibles, d'après lui, parce que la contremarque que nous avons appelée *chaudron*, que Comparetti a appelée *bouclier* ou *clou*, n'est, suivant M. Reinach, qu'une *grenade*, symbole de l'île de Mélos (1), ou *un simple globule*, n'ayant aucune relation avec le chaudron.

Contrairement à nos contradicteurs, possédant devant nous les originaux ou les moulages des nombreux statères susdits, ayant de plus les yeux assez bons pour pouvoir distinguer nettement les chaudrons des grenades, des boucliers ou des clous, nous avons prévu que notre opinion prévaudrait un jour chez les numismates possédant, eux aussi, les monuments dont il s'agit. Nous avons donc jugé inutile de répondre à ces critiques. En effet, de suite après, les numismates les plus distingués se sont rangés sans réserves à notre opinion. Ainsi, le directeur du Musée Numismatique de Londres, le célèbre numismate B. V. Head (2), dans son appréciation de notre étude sur les chaudrons, commence ainsi son article, dans lequel il juge en même temps nos conclusions relativement à la date des inscriptions : « This article affords a striking exemple of the value of numismatic stu-

(1) *Revue des Études grecques*, vol. I, 1888, p. 354 et suiv.

(2) *Numismat. Chronicle*, 1889, p. 242.

dies on elucidating obscure points which an archaeologist, who is not also a numismatist, might be tempted to abandon as insoluble. » — Et sa conclusion est la suivante : « It is probable that no one but a numismatist who, like M. Svoronos, has made a special and minute study of the cretan series, could have ever lighted upon this highly interesting little discovery, and he is, in our opinion, to be congratulated on having finally settled the disputed point of the date of this important Gortyna inscription. »

Après Head, le directeur du Musée Numismatique de France, Ern. Babelon, a écrit dans la *Revue Numismatique* (1890, pp. 405-407) un long article sur notre travail. Après avoir énuméré les avantages qui en résultent, il finit en ces termes :

« Bref, les conséquences de l'ingénieuse découverte de M. Svoronos sont considérables, et je saisis avec d'autant plus d'empressement l'occasion de donner mon adhésion à ses conclusions que plusieurs des savants qui ont traité la question au point de vue juridique ont essayé de les combattre et de s'y soustraire. Quelque habiles que soient les plaidoyers de MM. Comparetti et Th. Reinach, dans ce sens, ils ne m'ont pas convaincu, et je ne doute pas qu'après un nouvel examen, des esprits aussi judicieux et aussi sagaces ne finissent par reconnaître le bien-fondé de la thèse de M. Svoronos : ce serait, à mon humble avis, s'incliner devant un fait matériel et scientifiquement établi. »

Dès lors, notre opinion, appuyée dans l'entre temps, au point de vue épigraphique, et en ce qui concerne l'épigraphie crétoise, par des savants philologues (1), a été adoptée partout, à tel point qu'on la trouve reproduite dans les livres d'encyclopédie générale (2), dans les manuels de numismatique (3), dans les catalogues officiels (4) des collections numismatiques, rédigés par les plus forts numismates, etc., etc.

A cause de cela, nous avons cru inutile, comme nous l'avons déjà dit, de revenir sur cette question et de repousser les arguments, les violentes attaques et les théories sans bases de MM. Comparetti et Th. Reinach, nos seuls contradicteurs. Mais ce dernier n'a jamais manqué l'occasion de reprendre la polémique. Sans tenir compte de l'opinion des spécialistes cités ci-dessus, et encouragé par notre silence, il a souvent déclaré (5) que notre thèse a été solidement réfutée par Comparetti et par lui-même. Le résultat de notre silence fut que Babelon lui-même, à l'opinion duquel j'attache la plus grande importance, ébranlé peut-être par les arguments de Reinach, ou plutôt par la nouvelle découverte faite par lui, que les

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ, 1890, p. 190 et suiv.

(2) *Grande Encyclopédie*, ἄρθ. Contremarque.

(3) Blanchet, *Monnaies grecques*, p. 43.

(4) Macdonald, *Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection*, University of Glasgow, p. B', p. 173, nº 2, etc.

(5) *L'invention de la monnaie*, p. 27. *Recueil des Inscr. jurid.*, p. 436.

Bahnars sauvages de l'Indo-Chine emploient les chaudrons de cuivre comme une unité monétaire (1), a admis que les *trépieds* et les *chaudrons* des inscriptions crétoises ne s'appliquent pas à des monnaies, mais représentent de réels ustensiles de cuisine qui ont duré jusqu'au IVme siècle avant Jésus-Christ, auquel appartiennent toutes les monnaies crétoises dont il est question (2). Nous croyons donc nécessaire de revenir là-dessus pour démontrer en peu de mots, mais en mots qui seront suffisants, que les arguments de Comparetti et de Reinach, qui ont pour but de nous réfuter, sont complètement sans bases.

Heureusement, Reinach lui-même a dernièrement résumé ses arguments (3). Nous citerons donc ici ses propres termes, en les faisant suivre de nos remarques, qui démontrent que ses arguments sont dénués de fondement.

1° « Les monnaies alléguées sont du IVme siècle; les textes épigraphiques (sauf celui de Knosos), au moins du Vme. »

Certainement M. Reinach n'a jamais étudié avec attention et dans leur ensemble les monnaies crétoises. S'il l'avait fait, il aurait sûrement reconnu

(1) Et. Aymonier, *Notes sur l'Annam*, fasc. XIII, 1887, p. 296 et suiv. Ridgway, *The origin of metallic currency*, p. 24. Th. Reinach, *L'invention de la monnaie* (1894), *l. c.*, p. 26, 6.

(2) Babelon, *Les origines de la monnaie*, Paris, 1887, pp. 72 73.

(3) Dareste, Haussoulier et Th. Reinach, *Recueil des Inscr. jurid.*, p. 436.

que de ces monnaies, les unes appartiennent au Vme siècle, tandis que les autres appartiennent à peine au commencement du IVme. Ce qui est étonnant, c'est que M. Reinach a très justement réfuté, comme Kirchoff et nous (1), l'opinion de Comparetti, à savoir que les inscriptions crétoises appartiennent à une époque de deux siècles plus ancienne. Il a admis comme date des codes gortyniens le milieu du Vme siècle à peine, et il n'a pas remarqué que les inscriptions de la classe des monnaies de Gortyne, portant les dites contre-marques, sont plusieurs fois tracées en *boustrophédon*, et que pour les tracer *on s'est servi des mêmes caractères archaïques employés sur les inscriptions de Viglès et de Gortyne qui mentionnent les chaudrons.* Voir, par exemple, l'inscription : ΖΟϒΖΜΥΤ (= Τίσυροι), ΜΟΖΜΥΤϒΟΛ (= Γορτυνίων) ou (ΛΟΡΤΥΝ-SON (= Γορτυνίων) (2), etc., etc.

Ce fait seul, démontrant très clairement que les monnaies susdites et que les inscriptions archaïques sont de la même époque, a pour résultat de rendre la question de leur date une question secondaire. En réalité, il nous suffit de savoir que les statères portant une contre-marque de chaudron et les inscriptions citant les *chaudrons* sont

(1) *L. c.*, p. 437 et suiv.

(2) Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, pp. 161-167, n°s 26-72, pl. XIII-XIV. Comparez en outre les caractères de la *première époque*, réunis par Comparetti dans *Le Leggi di Gortyne*, p. 331.

du même temps. La question de savoir s'ils appartiennent au Vme ou au IVme siècle est superflue.

Mais que dire de la méthode de sophisme dont se sert M. Reinach pour faire disparaître le texte épigraphique de Knosos, si ennuyeux pour lui et qui, par la mention simultanée des *statères*, des *chaudrons* et des *trioboles* au milieu du IVe siècle, prouve plus clairement que le jour que les *chaudrons* sont des monnaies, et des monnaies du IVe siècle? Il est incroyable, et pourtant vrai, que ce savant a affirmé que « ce texte est la copie d'une inscription plus ancienne, dont le copiste A OUBLIÉ (!) de traduire les anciennes évaluations en monnaies nouvelles » (*l. c.* p. 27). « Ce texte n'est que la reproduction pure et simple d'une loi beaucoup plus ancienne. De plus, le rédacteur ou le graveur AURA NÉGLIGÉ (!) dans la transcription des amendes, d'y remplacer les évaluations archaïques par celles qui étaient seules en usage à son époque », etc. (*Revue des études grecques*, I, p. 356.) Peut-on imaginer une ville telle que Knosos, confiant la copie de ses LOIS à des copistes assez distraits pour convertir en monnaies toutes les autres valeurs, sauf les chaudrons si gênants pour M. Reinach? Peut-on supposer que cette ville laissa de pareilles fautes exposées pendant des siècles à la vue du public, sans les corriger, alors que la correction en était si facile, puisque, par un hasard unique, curieux et diabolique (passez-moi l'expression), cette inscription n'est pas gravée, mais écrite en lettres de

couleurs? Avec des arguments tels que ceux de M. Reinach, il est facile de démontrer qu'aujourd'hui nous habitons la lune et non la terre; seulement, nous ne voyons pas le profit qu'en retirerait la science.

2° « Le prétendu chaudron de la contre-marque est un simple globule n'ayant aucune analogie avec le dessin du *lebés* classique, connu par des centaines d'exemples. »

Nous répondons que nous ne connaissons aucun globule portant comme notre contre-marque une ouverture, et surtout une ouverture large et profonde. Nous ne pouvons non plus saisir la première idée de M. Reinach qui a écrit tout d'abord que notre contre-marque est la grenade de l'île de Mélos. Il ne nous est jamais arrivé de voir de pareilles grenades, pas même en France! Nous savons seulement que tous ceux qui ont eu ces statères sous les yeux, comme les directeurs des musées de Paris, de Londres et de Glascow, comme aussi tous ceux qui n'ont pas été influencés, ont été d'accord avec nous pour reconnaître dans la contre-marque le chaudron. Ainsi, le professeur M. Skias, dit dans les *Éphémérides archéologiques* (*l. c.*, p. 1931), que « même une observation très superficielle suffit à démontrer qu'un objet rond, étroitement et profondément creusé en son milieu, ne peut pas être un bouclier, comme le pense Comparetti, mais que c'est sans doute un chaudron ». Heureusement, nous possédons à présent un statère portant

un chaudron très clairement visible de côté (fig. 21). Le fait que l'orifice, comme celui des pièces portant le chaudron visible d'en haut, n'est pas aussi profond que celui des chaudrons réels, et que le métal n'est pas enlevé de cette place, s'explique par la nécessité technique et inévitable de ne pas trouer la monnaie, ce qui se serait produit dans tous les cas si le graveur de la contremarque avait voulu donner à l'ouverture du chaudron la profondeur réelle.

3° « Aucune monnaie n'a jamais été officiellement désignée par le simple nom de son type, ni à plus forte raison par celui d'une contremarque, petit signe simplement destiné à donner cours légal à des espèces en partie démonétisées ou à des espèces étrangères. »

Autant d'erreurs que de mots ! Tout d'abord il n'est pas vrai que les monnaies n'étaient pas officiellement désignées par leur nom. Les *cistophores* de l'Asie-Mineure, les κιθαρηφόροι de Lycie, les ὁμήρεια de Smyrne se rencontrent dans les textes officiels historiques et épigraphiques pour désigner des pièces d'argent de quatre et de deux drachmes de ces pays (1). Nous pouvons en dire autant pour les *victoriati*, les *bigati*, les *quatrigati* des Romains. M. Reinach qui n'a pas hésité à appuyer ses théories en invoquant les mœurs des sauvages de l'Indo-Chine, pouvait prendre en considération

(1) Babelon, *Traité*, pp. 511-513.

que tous les peuples civilisés de l'Europe se sont servis et se servent de l'empreinte de leurs monnaies pour nommer ces dernières. Qui de nous, Hellènes, ne sait que notre patrie, à peine libérée de son joug, n'a pas appelé drachmes ses premières monnaies d'argent, mais qu'elle leur a donné *officiellement* le nom de *phœniques*, d'après le type du phœnix qu'elles portaient? D'autre part, il est très commun que les noms populaires des monnaies s'introduisent dans les textes officiels des États (1). Vous savez tous que nos codes et nos textes officiels désignent sous le nom de *colonata* et de *distyla* les talaris d'Espagne portant ces types. Le plus curieux est que M. Reinach, oubliant ce qu'il a dit dans la même page en ce qui concerne le nom des monnaies, admet qu'en Crète on appelait *chaudrons* et *trépieds*, des lingots de métal d'un poids fixé dont la forme ou le signe rappelait ceux des objets dont ils ont pris le nom. (*Rev. Numism.*, t. I, p. 355.) On se demande vraiment, avec un certain étonnement, pourquoi le législateur crétois qui, suivant M. Reinach, donnait à cette espèce de monnaies primitives le nom de leur forme ou de leur empreinte et non celui de leur poids, n'aurait pas agi de même pour les monnaies qui viennent tout de suite après dans l'ordre

(1) Comp. Babelon, *l. c.* Le nom de κιστοφόροι, sous lequel elles étaient vulgairement connues, est, avec celui de *cistophores*, la preuve que les noms populaires des monnaies arrivaient parfois à prendre place dans les documents officiels eux-mêmes.

chronologique. On le voit, tout ce que M. Reinach n'admet pas au commencement d'une page comme n'ayant existé « jamais, au grand jamais », il l'admet à la fin de cette même page.

D'ailleurs, en ce qui concerne les *chaudrons*, nous n'avons nullement à nous occuper de la question des noms populaires des monnaies. En effet, des villes différentes ont, par un accord commun ou par une loi, accepté des statères d'une ou de plusieurs autres villes, à condition d'y frapper une contremarque destinée soit à donner, comme le dit M. Reinach avec raison, un cours à une monnaie étrangère, soit à servir comme contrôle de leur pureté, soit encore à en déterminer un poids nouveau, ces statères ne sont plus des statères communs, mais des monnaies *différentes*. Ces monnaies doivent être distinguées forcément par l'État des autres, des statères communs ou non contrôlés. Ils doivent donc porter un nom nouveau. Quoi de plus naturel que, pour les distinguer, on leur ait donné le nom du type de leur contremarque? M. Reinach, s'il avait été le législateur crétois, eût été obligé d'agir de même, car il ne lui aurait pas été possible de faire autrement pour distinguer ces deux catégories de statères émis d'abord avec la même valeur, mais dont la valeur devenait différente, par suite de la nécessité qui se présentait de frapper une contremarque sur une partie d'entre eux. Je dois ajouter qu'une des pièces crétoises de deux drachmes, dont il est

question (fig. 21), porte sous la contremarque du *chaudron* une autre contremarque plus ancienne : l'empreinte d'une tête *de bœuf*. La même contremarque se trouve sur plusieurs autres pièces crétoises de deux drachmes. En conséquence, si, comme nous le prétendons, les pièces crétoises de deux drachmes tiraient leur nom de leur contremarque, celles-ci devaient donc s'appeler «bœufs». Or, nous ne trouvons pas de nom pareil pour ces pièces en Crète; cependant, nous avons vu, au commencement de ces leçons, que pendant les fêtes de Delos on donnait des pièces de deux drachmes appelées « bœufs », et nous avons dit qu'elles avaient peut-être reçu ce nom à cause d'une fausse interprétation du proverbe ancien. Mais cela n'exclut pas la probabilité qu'il s'agissait de différentes pièces étrangères de deux drachmes, portant, comme celles de Crète, la contremarque d'un bœuf, du moment que nous n'avons ni d'Athènes, ni de Delos, des pièces de deux drachmes portant l'empreinte du bœuf, et que la valeur d'un bœuf ne pouvait pas égaler celle d'une pièce de deux drachmes. Il suffit, cependant, de ce témoignage pour justifier l'opinion qu'une pièce de deux drachmes pouvait s'appeler *bœuf*.

Tels sont donc les arguments dont on s'est servi pour combattre notre opinion. Vous pouvez maintenant juger de leur valeur. De même valeur, sinon de plus petite valeur encore, sont les arguments cités en passant par ces contradicteurs et

dont nous croyons inutile de nous occuper. Mais nous ne pouvons que nous montrer surpris qu'il se soit trouvé des savants distingués ayant oublié le bon sens qui a toujours caractérisé la nation grecque, jusqu'à penser que dans les temps historiques les Grecs civilisés du Ve et du IVe siècle, ainsi que les Crétois, pouvaient accepter, semblables en cela à des Bahnars, des chaudrons de cuisine en guise de monnaie. Nous nous demandons, d'autre part : si une monnaie tellement ridicule avait existé en Crète longtemps après Lycurgue, les anciens auteurs auraient-ils pu ne pas la mentionner, eux qui nous ont laissé tant de mentions sur les monnaies de Lycurgue, qui étaient bien moins étranges!

J. Svoronos.

L'AS ET LA LIBELLA

DE

VOLUSIUS MÆCIANUS.

La récente étude de M. Dattari sur le sesterce romain, publiée dans la *Revue Numismatique* (*française*) doit être considérée comme une manifestation de l'incertitude qui règne encore dans les esprits sur l'organisation de la monnaie impériale romaine. On reconnaît en général l'insuffisance des solutions proposées par Mommsen, mais on ne peut se mettre d'accord sur le choix d'une théorie nouvelle.

M. Dattari est un novateur, mais sa tentative n'est pas heureuse; ses prémisses et ses conclusions sont également chimériques.

L'auteur voudrait rattacher les monnaies impériales romaines à deux hypothétiques unités pondérales. L'une, la livre attique de 327 grammes, inventée par M. Haeberlin sans raison apparente t dont certes les Athéniens ne se sont jamais servis ; l'autre, la livre osque (?) de 273 à 288 grammes, dont les Romains probablement aussi n'ont jamais fait usage.

Ce point de départ fautif est d'autant plus fâcheux pour l'auteur qu'il se fait des systèmes monétaires romains une idée plus simple. On taillait, nous dit-il, dans une livre attique d'aurichalque, douze triens ou six quadrans, etc., et dans une livre osque de bronze, six sesterces ou douze dupondii, etc. Les monnaies de bronze romaines sont donc essentiellement pour lui des fractions aliquotes de la livre osque ; et comme la livre osque n'a jamais existé, les fractions en sont également imaginaires.

Nous pourrions nous contenter d'enregistrer le fait sans plus nous occuper du mémoire de M. Dattari, mais les questions qui en font l'objet sont les plus importantes de la numismatique romaine et leur examen à nouveau ne peut qu'être utile à la science. Et ce sera surtout pour développer et préciser nos anciennes démonstrations que nous discuterons cette étude.

L'auteur paraît sincèrement convaincu du caractère effectif et réel de toutes les monnaies romaines, et il est fort regrettable qu'une aussi judicieuse conception générale des faits l'ait aussi mal servi.

Son échec est dû, sans doute, aux espèces de monnaies romaines dont il s'est occupé d'abord et qui appartiennent au système monétaire de Dioclétien, le plus complexe et le plus difficile à rétablir de tous les systèmes monétaires de l'empire romain.

Il est tout à fait impossible d'utiliser les monnaies de la tétrarchie, qui nous sont très mal connues, pour essayer de retrouver l'organisation du système monétaire d'Auguste ou de Néron, et, bien au contraire, c'est l'étude des systèmes monétaires des premiers empereurs, relativement faciles à retrouver, qui jette un peu de lumière sur la situation monétaire romaine de la fin du IIIe siècle.

M. Dattari devait donc nécessairement échouer en se lançant dans cette voie, et tous les résultats qu'il croit avoir obtenus sont fictifs. Ainsi, c'est une erreur de croire, comme il le fait, qu'il existe une analogie quelconque entre les liens qui rattachent entre elles les diverses monnaies dioclétiennes et les relations réciproques des monnaies de bronze et d'aurichalque du système d'Auguste. Et le prétendu rapport de 1 à 2 1/2 entre le bronze et l'aurichalque chez les Romains qu'il en a dégagé ne repose ainsi sur rien de sérieux.

Cette question du rôle monétaire de l'aurichalque dans la numismatique romaine est encore fort mal connue, malgré de nombreuses controverses.

L'aurichalque, au dire de Pline, était presque aussi précieux que l'or, non sans doute à cause de sa rareté ou de sa valeur marchande, mais du fait de sa belle couleur et de son vif éclat. Si on voulait voir dans ce passage de Pline une allusion à la valeur relative des deux métaux, on devrait attribuer à l'aurichalque un prix beaucoup plus élevé

que deux fois et demie la valeur du bronze pour rendre l'hypothèse vraisemblable. En effet, l'or valait à Rome plus de mille fois son poids de bronze; et si l'on admettait la proportion proposée par M. Dattari, l'or aurait valu encore au moins trois cents fois son poids d'aurichalque. On ne peut guère prêter à Pline une aussi audacieuse hyperbole que le rapprochement du prix de ces deux métaux dont l'un valait trois cents fois plus que l'autre.

Aujourd'hui, le cuivre, le bronze (alliage de cuivre et d'étain) et le laiton ou aurichalque (alliage de cuivre et de zinc) ont des valeurs très voisines, et il est fort probable qu'il en était de même dans l'antiquité.

Pline nous apprend que de son temps on fabriquait des as en cuivre et des dupondii en laiton; or les dupondii marqués de Néron pèsent sensiblement le double des as marqués de cet empereur; les matières qui servaient à fabriquer ces deux sortes de monnaies devaient donc avoir des valeurs très voisines.

M. Dattari fait quelquefois des observations très justes. On ne saurait, nous dit-il, sans inconséquence supposer que les Romains employaient à la fois des monnaies ayant une seule et même valeur et formées de métaux différents. Cela est vrai; mais l'auteur se contredit lui-même lorsqu'il admet l'existence de sesterces de bronze valant, à son dire, le *quart du denier* à l'époque d'Auguste,

où l'on frappait encore en argent des *quarts de denier* qui auraient fait double emploi avec les sesterces de bronze.

C'est très justement aussi que l'auteur considère comme des monnaies contemporaines les diverses quantités dont se sert Volusius Mœcianus pour effectuer ses calculs. Mais son interprétation de la méthode exposée par Mœcianus ne nous satisfait aucunement.

Nous allons reprendre l'examen de ce texte important pour en fixer définitivement le caractère.

Volusius Mœcianus se propose dans son petit traité d'enseigner aux jeunes Romains une méthode mnémonique, facile à retenir, pour exprimer et figurer, à l'aide des pièces de monnaies divisionnaires du denier alors en usage, la suite successive des fractions seizièmes du denier depuis un jusqu'à seize.

L'emploi de cette méthode nous apprend d'abord que les Romains devaient faire un usage très fréquent de cette fraction 16e et de ses multiples successifs, et qu'ils éprouvaient même le besoin de représenter aisément le demi-seizième, le seizième et demi, les deux seizièmes et demi et les trois seizièmes et demi, toutes fractions qui n'ont aujourd'hui pour nous aucun intérêt spécial. Ce fait paraîtrait singulier si nous ne savions que les Romains pendant plus d'un siècle et quart ont fait usage d'un denier valant seize as. Par

suite, tous les comptes pécuniaires où il était question de fractions du denier se soldaient en seizièmes et demi-seizièmes. Cela avait rendu usuel et familier le mode de division en seize, et les Romains s'en servaient, sans nul doute, pour partager des objets et des choses très différentes du denier.

Notre petit traité peut même servir à démontrer — nous l'établirons tout à l'heure — que le mot as était devenu pour les Romains un véritable synonyme de la fraction 16e elle-même, par un phénomène en tout semblable à celui qui fit du mot once un synonyme de la fraction 12e chez les Romains.

C'est avec l'aide des monnaies en usage de son temps que Volusius Mœcianus se propose de figurer et d'exprimer la suite successive des fractions seizièmes du denier. Pour comprendre le mécanisme de sa méthode, il faut commencer par se rendre bien compte de la nature des monnaies dont il veut se servir et qui sont au nombre de six: l'once, la semi-once, le sicilicus, la libella, la singula et le teruncius. Les deux plus importantes parmi ces espèces sont la libella et le sicilicus.

Le mot libella chez les Romains avait un sens très précis qui a été généralement méconnu ; la libella était l'*as monétaire réduit* des Romains. A l'origine, le mot as servait à désigner à la fois

l'unité pondérale et la livre pesant de bronze, l'unité monétaire romaine.

C'est probablement lors de la première réduction de l'as que l'on commença à se servir du diminutif familier libella pour distinguer la nouvelle unité monétaire réduite de l'ancienne, et depuis lors ce mot servit toujours à désigner l'as monétaire en usage.

La libella de la première réduction pesait deux onces.

La libella de la seconde réduction pesait une once.

La libella de la troisième réduction pesait une demi-once.

Cette acception du mot libella nous paraît indubitable, et la libella de Volusius Mæcianus est bien certainement l'as du système monétaire contemporain, c'est-à-dire l'as du système monétaire de Néron.

La demi-libella ou singula était un semis.

Le teruncius, comme son nom l'indiquait, du reste, est un quadrans ou quart d'as.

Examinons maintenant la nature du sicilicus ; cette monnaie valait le 48e du denier. Or, nous savons que le denier de Néron portait chez les anciens le nom de drachme attique ; et comme le poids de ce denier est très différent de celui de la vraie drachme attique, ce nom ne peut s'expliquer que par analogie. Le denier ou drachme néoattique de Néron occupait sans doute dans le système

monétaire de ce prince la même place que la drachme solonienne dans le système monétaire des Athéniens. La vraie drachme attique se divisant en 48 chalques, il était dès lors naturel de retrouver parmi les monnaies divisionnaires de bronze du denier de Néron des 48es, et le sicilicus 48e de ce denier n'est pas autre chose que le *chalque néo-attique* de la drachme attique de Néron.

La semi-once ou double sicilicus était un *dichalque* néo-attique.

L'once ou quadruple sicilicus était un *tétrachalque* néoattique. La détermination de ces six espèces de monnaies est ainsi déjà tout à fait complète, mais on peut aller plus loin encore et retrouver même le poids normal de ces diverses monnaies. On doit remarquer pour cela que le denier de Néron, pesant trois scrupules, était une monnaie qui valait en argent exactement les trois quarts du premier denier romain de quatre scrupules et que, par suite, sa valeur en bronze devait être assez voisine des trois quarts de la valeur en bronze du denier de quatre scrupules. Comme le denier de quatre scrupules valait vingt onces (dix as de deux onces), le denier de Néron en valait environ quinze; ce ne serait là qu'une valeur approximative à cause de la variation éventuelle du cours des métaux, si un texte métrologique ne venait heureusement la confirmer et fixer précisément à ce chiffre la valeur en bronze du denier de Néron.

Parmi les fragments métrologiques recueillis par Hultsch (1), il en est quelques-uns qui nous ont conservé le souvenir des valeurs successives par lesquelles a passé le denier romain au cours des siècles.

Or, deux de ces textes attribuent à ce denier une valeur de quinze onces.

Δηνάριον εταθμί]ει λίτραν μίαν ουγκίας τρεῖς. (Hultsch, M. S. I., 305, 3.)

... ἔχοντος ἑκάστου δηναρίου λίτραν ά καὶ ούγγίας γ'. (Hultsch, M. S. I., 308, 21.)

En rapprochant ces textes de notre évaluation approximative, on ne peut hésiter à reconnaître qu'ils visent le denier de Néron. Ainsi le denier de Volusius Mœcianus ou denier de Néron valait exactement 15 onces ou 360 scrupules de bronze et la libella 40e du denier de Mœcianus pesait 9 scrupules ou 10gr.20. C'est donc là le poids théorique de l'as du système de Volusius Mœcianus ; et comme les as marqués de Néron que nous possédons atteignent très rarement le poids de 11 grammes et pèsent ordinairement 7 à 8 grammes, on peut dire que les poids effectifs des as marqués de Néron confirment pleinement notre poids théorique et, par suite, le caractère même que nous avons attribué à la libella de Mœcianus.

Ainsi l'as ou la libella pesait	. .	10.20
la singula —	. .	5.10
le teruncius —	. .	2.55.

(1) *Metrolog. Script. Reliquæ.* Lipsiae, 1864, vol. I.

Le poids normal du sicilicus de Mœcianus est tout aussi remarquable que celui de sa libella.

Le denier de Néron valant 360 scrupules de bronze, son 48e ou le sicilicus pesait 7 1/2 scrupules ou 8.52

la semi-once ou double sicilicus pesait 17.04

l'once 34.08

Pour se rendre bien compte du caractère romain de ces trois monnaies, on doit remarquer que les sesterces de bronze du système monétaire d'Auguste pesaient deux as et demi, semi-onciaux 13.65 × 2 50 = 34.08, c'est-à dire précisément autant que les onces de Néron ; or, ces sesterces d'Auguste sont les grands bronzes romains de l'époque, et il en ressort clairement que Néron continua à fabriquer de grands bronzes du même poids que les sesterces de bronze d'Auguste, mais qui avaient un caractère monétaire différent. Les sesterces de bronze d'Auguste étaient des 16es de son denier d'argent, les onces de Néron des 12es de son denier.

Le côté grec de ces monnaies est encore plus intéressant que leur côté romain. Comme les onces de Volusius Mœcianus ont un poids précisément égal à celui des sesterces de bronze marqués émis par les amiraux des flottes de Marc Antoine, et qui portent l'indice de valeur grec Δ, et comme d'autre part ces onces représentaient pour les Romains des tétrachalques néoattiques, il en résulte que le sicilicus de Mœcianus nous repré-

sente précisément l'unité grecque ou le chalque dont le sesterce de Marc Antoine était le quadruple.

Ce sicilicus avait ainsi un poids normal égal à celui des pièces marquées A dans la série des monnaies marquées de Marc Antoine, et la semi-once, un poids normal égal à celui des pièces marquées B dans cette série.

Volusius Mœcianus ne s'est pas servi pour ses calculs du sesterce de Néron, que l'on fabriquait en laiton, au dire de Pline, et dont le poids normal était probablement de 22 1/2 scrupules; cette monnaie valait trois sicilicus et représentait ainsi un trichalque néo-attique, équivalent des monnaies marquées Γ dans la série marquée de Marc Antoine.

Nous avons toujours considéré l'unité grecque des monnaies marquées de Marc Antoine comme représentant le chalque 60e de la drachme d'Alexandre, et c'est là, très probablement, son véritable caractère ; son poids normal est mathématiquement égal à celui du sicle 60e de la mine assyrienne.

Néron l'adopta certainement sous le nom de sicilicus comme chalque néo-attique 48e de sa drachme d'argent, et il monnaya ainsi pour la première fois à Rome une espèce monétaire de bronze familière depuis longtemps aux habitants des provinces qui avaient fait partie du vaste empire d'Alexandre.

Ainsi, à côté des dupondii et des sesterces en laiton mentionnés par Pline, Mœcianus nous fait connaître six autres monnaies romaines du système de Néron, l'ensemble des monnaies divisionnaires du denier à cette époque est donc le suivant :

	Poids normal.
Dupondius de laiton	20,40
Libella ou as.	10,20
Singula ou semis	5,10
Teruncius ou quadrans	2,55
Once ou tétrachalque néoattique . . .	34,08
Sesterce de laiton ou trichalque néoattique	25,56
Semi-once ou dichalque néoattique . .	17,04
Sicilicus ou chalque néoattique . . .	8,52

Les quatre premières de ces monnaies sont romaines et les quatre dernières ont au contraire un caractère grec bien tranché; ce sont des monnaies d'empire en rapports de valeurs probables avec la plupart des bronzes provinciaux.

Il nous reste à dire quelques mots de la méthode elle-même employée par Volusius Mœcianus pour former à l'aide de ces diverses monnaies le seizième du denier et ses multiples. Nous avons démontré depuis longtemps (1) que cette méthode suppose implicitement l'existence d'un denier

(1) Voir notre *Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine*, dans la *Revue belge de Numismatique*, 1901 (57e année), pp. 299 et suiv.

contemporain ayant une valeur différente de seize as. Notre démonstration nous paraît irréfutable, et nous ne voyons pas sans quelque surprise un aussi grand nombre de savants persister à croire que le denier de Marc Aurèle avait conservé une valeur de seize as.

Nous allons essayer aujourd'hui de rendre cette démonstration plus évidente encore, et pour cela nous nous transporterons par la pensée à l'époque républicaine où l'as pesait une once et où le denier valait effectivement seize de ces as. Si l'on avait voulu alors procéder comme le fait Volusius Mœcianus et essayer à l'aide des monnaies de figurer et d'exprimer le seizième du denier, pouvait-on avoir le choix des méthodes? On possédait une monnaie effective, l'as, qui à elle seule représentait le seizième; on devait nécessairement s'en servir pour cela :

deux as signifiaient deux seizièmes;

trois as, trois seizièmes,

et ainsi de suite : le semis était synonyme du demi-seizième; on pouvait représenter même le quart du seizième à l'aide du quadrans. Qui pouvait à cette époque songer à recourir à l'aide des onces, des semi-onces et du sicilicus, et à quoi pouvait servir la méthode enseignée par Volusius Mœcianus?

Cette méthode était donc alors tout à fait inutile et son emploi, par suite, absolument invraisemblable.

A l'époque, au contraire, où la valeur du denier ayant été modifiée, l'as monnaie cessa de valoir le seizième du denier, cet as monnaie devint par cela même impropre à représenter les seizièmes.

Pour pouvoir continuer à se servir des monnaies à cet effet, on fut donc obligé de recourir à d'autres espèces monétaires, et c'est alors, et alors seulement, que l'on a pu songer aux onces, aux semi onces et au sicilicus, et que l'on inventa la méthode que nous a conservée Mœcianus. Ainsi, non seulement le denier contemporain de Volusius Mœcianus ne valait plus seize as, mais la raison d'être de la méthode qu'il nous enseigne réside dans le fait même que ce denier ne valait pas seize as.

Les *as* de Volusius Mœcianus ne sont donc nullement des as monétaires, ce sont de simples fractions seizièmes du denier, qui n'ont de l'as que le nom. Le mot as dans ce texte est ainsi un simple synonyme du seizième et cette synonymie fréquente chez les Romains a été la cause de toutes les erreurs.

La libella seule est l'as monétaire véritable contemporain de Volusius Mœcianus.

Le denier de Néron valait quarante as et le sesterce, dix as.

M.-C. Soutzo.

NOTE

SUR QUELQUES

Monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles.

La liste ci-jointe est l'énumération de 81 pennies ou esterlins, tous différents, extraits d'un lot d'environ quatre cents pièces provenant de la trouvaille faite à Bruxelles, rue d'Assaut, en 1908.

Cette liste comprend :

1 pièce	de Henri II,	roi d'Angleterre,	1154-1189,
1 —	de Jean,	—	1199-1216,
72 pièces	de Henri III,	—	1216-1272,
7 —	d'Alexandre III,	roi d'Ecosse,	1249-1285.

La trouvaille vendue récemment se composait encore, d'après le catalogue, de 63,370 pièces de monnaies du Brabant et des pays avoisinants et de 80,927 esterlins d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

De cet aperçu, deux points intéressants sont à considérer :

1° Le nombre de pièces différentes comparé au nombre total des pièces du lot que j'ai examiné est relativement élevé; il représente le cinquième

et démontre la grande variété du numéraire, tout en restant dans le même type. On remarque parmi les pennies anglais vingt-deux noms de monétaires : Adam, Alein, Alisandre, David, Elis, Gilbert, Henri, Huge, Jacob, Jeremie, John, Jurdan, Lucas, Nicole, Philip, Randulf, Ricard, Robert, Roger, Tomas, Walter et Willem. Tandis que le premier type des pennies de Henri III ne se rencontre qu'à Cantorbéry, Londres et Saint-Edmundsbury, le second type renseigne le nom de dix-huit villes : Bristol, Cantorbéry, Carlisle, Dublin, Exeter, Gloucester, Hereford, Ivecester, Lincoln, Londres, Newcastle, Norwich, Northampton, Oxford, Saint-Edmundsbury, Wilton, Winchester et York. Le troisième type n'est représenté que par deux pièces, toutes deux de Londres. Le quatrième type (irlandais) ne renseigne que Dublin. Les pièces écossaises sont de Aberdeen, Berwick, Corbridge (?), Lanark, Renfrew, Roxburgh et Perth.

2° Si l'on compare la quantité de pièces du pays et des alentours (63,370) avec la quantité de pièces d'esterlins (80,927) formant ce dépôt, il faut conclure qu'il existait une préférence marquée pour ces dernières. Cette monnaie, du reste, est de bon aloi ; elle renferme 11 1/10 deniers d'argent et 9/10 deniers d'alliage. Le poids de ces pièces varie de 1 gr. 20 à 1 gr. 50 ; deux d'entre elles atteignent 1 gr. 57 ; elles mesurent de 18 à 19 millimètres de diamètre. Elles sont pour la plupart d'une facture

peu régulière qui dénote le manque d'habileté qu'il y avait alors dans l'art de monnayer. Les pièces d'Alexandre III sont d'une exécution presque barbare, les inscriptions en sont pour ainsi dire illisibles.

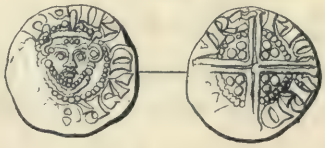

N° 17.

Observations. — 1° La pièce n° 17 révélerait un atelier à Durham pour le premier type de la seconde émission des esterlins de Henri III; elle est malheureusement fort usée; la lecture de la légende, quoique difficile, permet toutefois cette attribution.

N° 51.

2° La pièce n° 51 est de bas argent. C'est la seule pièce du lot que j'ai examiné qui soit dans cet état. L'étoile qui commence la légende du droit est remplacée par une rose à six feuilles. Il est à remarquer qu'elle a été frappée à Dublin; elle fait découvrir une émission inédite pour l'Irlande. Du moins, je ne l'ai pas trouvée renseignée.

Parmi les pièces que j'ai signalées, les plus récentes sont celles de la première émission

d'Alexandre III (1249-1279) et celles du type irlandais de Henri III (1251-1272). Ceci établit la période de 1251 à 1279, pendant laquelle l'enfouissement a dû se faire; mais on peut réduire cette période de l'année 1261 à l'année 1267, puisque la trouvaille renferme des pièces d'Aleyde de Bourgogne et qu'il ne s'en trouve pas de Jean Ier. Il me semble que l'on peut dire avec assurance que le trésor a été mis en sûreté entre 1261 et 1267. Ce fut précisément une période de troubles, alors qu'à la mort de Henri III, duc de Brabant, sa veuve, Aleyde de Bourgogne, voulut favoriser son second fils, Jean, et lui donner la couronne, au détriment de Henri, l'aîné, qu'elle jugeait incapable de régner. L'histoire nous apprend qu'en 1264, les habitants de Louvain et de Bruxelles luttèrent à main armée, les uns contre les autres, pour soutenir leur préféré.

Henri II, roi d'Angleterre, 1154-1189.

Pennies de la seconde émission, 1180-1189.

1. Tête barbue, couronnée, de face, dans un cercle. En dehors du cercle : main droite tenant le sceptre, et, la légende : hENRIOVS R-EX

Rev. Croix brève à deux bandes terminées en globule, dans un grènetis, cantonnée de quatre petites croix en globules.

Légende : ✠ISAC·ON·EVERWIC (York).

(HUBERT GRUEBER, *Handbook of the coins of Great Britain and Ireland in the British Museum*, n° 231, pl. VII et p. 40.) 1 exemplaire.

JEAN, ROI D'ANGLETERRE, 1199-1216.

2. Même droit et même revers que la pièce précédente. Différences au droit : Figure plus longue; deux boucles de chaque côté renfermant des globules HENRICVS·R-EX.

Rev. Légende: ✠ANDREV·ON·NIO (Newcastle). (Id., n° 237, pl. VII, p. 42.) Jean frappa des esterlins au nom de son père. (*Id.*, *Introduction*, pp. XXV et XXVII.) 1 exemplaire.

HENRI III, ROI D'ANGLETERRE, 1216-1272.

Pennies de la seconde émission, 1248-1272.

1er *type*. — Tête couronnée, de face, main droite tenant le sceptre : HENRICVS REX-III. (n° 240, pl. VIII et p. 43).

Rev. Croix longue à deux bandes terminées en globule, cantonnée de quatre groupes de trois globules et coupant la légende :

				Exempl.
3	Alein	ALEINONCANTE	Cantorbéry . .	1
4	David	DAVIONLVNDEN	Londres . . .	11
5	—	DAVIDONLVND	— . . .	1

6	Gilbert . . .	GIL|BER|TON|CAN	Cantorbéry . .	13
7	Henri. . . .	hEN|RIC|NLV|NDE	Londres . . .	25
8	Jean	IOh|ANE|SON|CAN	Cantorbéry . .	1
9	—	IOh|SON|CAN|TER	— . .	2
10	—	ION|ON|CAN|TER	— . .	19
11	—	IOh|SON|LVN|DEN	Londres . . .	5
12	—	ION| NS|EDM|VND	St-Edmundsbury	1
13	Nicole . . .	NIC|OLE|ON|CANT	Cantorbéry . .	19
14	— . . .	NIC|OLE|ON|LVND	Londres . . .	9
15	Randulff. . .	RAN|DVL|FON|S'ED	St-Edmundsbury	9
16	Ricard . . .	RIC|ARD|ON|LVND	Londres . . .	30
17	— . . .	RIC|ARD| |VR	Durham . . .	1
18	Robert . . .	ROB|ERT|ON|CANT	Cantorbéry . .	12
19	Walter . . .	WAL|TER|ON|CANT	— . .	10
20	— . . .	WAL|TER|ON|LVND	Londres . . .	2
21	Willem . . .	WIL|LEM|ON|CANT	Cantorbéry . .	56
22	— . . .	WIL|LEM|CON|KAN	— . .	1
23	— . . .	WIL|LEM|ON|LVND	Londres . . .	7

2e *type*. — Tête couronnée, de face, dans un grènetis. ✱hEIRICVS REX·III' (n° 241, p. 43).

Même revers que le 1er type :

24	Adam. . . .	ADA | MON | |	Everwic York .	1
25	Alisandre . .	ALI | SAN | DRE | ONW	Wilton ou Winchester . . .	1
26	Elis	ELI | SON | BR | VST	Bristol	1
27	Gilbert . . .	GIL | BER | TON | CAN	Cantorbéry . .	3
28	Henri. . . .	HEN | RIC | NHE | REF	Hereford . . .	1
29	— . .	HEN | RIC | HLV | NDE	Londres . . .	18
30	— . . .	HEN | RIC | NNE | WEA	Newcastle . . .	1
31	— . . .	HEN | RIC | NOX | ONE	Oxford	3
32	Huge. . . .	HVG | EON | WIL | TON	Wilton	1
33	—	HVG | EON | WIN | CHE	Winchester . .	1
34	Jacob. . . .	IAC | OBC | NBR | VST	Bristol	1
35	—	IAC | OBC | NNO | RWI	Norwich . . .	2
36	Jérémie . . .	IERE | MIE | ONE | VER	York	4
37	Jean	ION | ON | CAR | LEL	Carlisle. . . .	2
38	— . . .	ION | ONE | CCE | TRE	Exeter	1
39	—	ION | ONE | VER | WIC	York	3
40	—	IOH | ON | GLC | VCE	Gloucester. . .	2
41	—	ION | ONL | INC | OLN	Lincoln . . .	2
42	—	ION | ONS | EDM | VND	St-Edmundsbury	2
43	Jurdan . . .	IVR | DAN | ONW | INC	Winchester . .	1

44	Lucas . . .	LVCA·ING·LOV	Gloucester . .	1
45	—	LVCA·ASO·NNO·RHA	Northhampton .	1
46	Nicole . . .	NICOLE·ONA·ANT	Cantorbéry . .	16
47	—	NICOLE·ONL·VND	Londres . . .	25
48	Nicole . . .	NICOLE·ON·WIN	Winchester . .	2
49	Philip . . .	PHILIP·ONN·ORK	Norwich . . .	2
50	Randulf . . .	RANDVL·FON·IVE	Ivecester . . .	2
51	Ricard . . .	RICA·DON·IVA	Dublin	1
52	— . . .	RICARD·ONG·LOV	Gloucester . . .	5
53	— . . .	RICARD·ONL·INC	Lincoln . . .	1
54	— . . .	RICARD·ONL·VND	Londres . . .	1
55	Robert . . .	ROBERT·ONE·EXE	Exeter	2
56	Royer . . .	ROGERO·NBR·VST	Bristol	1
57	— . . .	ROGERO·NNE·WEA	Newcastle . . .	1
58	Tomas . . .	TOM·ASO·NEV·ERW	York	2
59	Walter . . .	WALTER·ONB·RVS	Bristol	1
60	— . . .	WALTER·ONA·ANT	Cantorbéry . .	1
61	— . . .	WATE·ONEA·EXT	Exeter	1
62	— . . .	WALTER·ONH·ERE	Hereford . . .	1
63	— . . .	WALTER·ONL·INC	Lincoln . . .	1
64	Willem . . .	WIL·LEM·ONA·ANT	Cantorbéry . .	3

65	Willem . . .	WIL|LEM|ON L|VND	Londres . . .	1
66	— . . .	WIL|LEM|ONN|ORK	Norwich . . .	6
67	— . . .	WIL|LEM|ONO|XON	Oxford	1
68	— . . .	WIL|LEM|ONW|ILT	Wilton. . . .	1
69	— . . .	WIL|LEM|ONW|INC	Winchester . .	2

3e *type.* — Tête couronnée, de face, dans un grènetis. Légende: ✱ HENRICVS REX ANG (p. 43).

Même revers que le 1er type :

70	. . . . .	LIE|TER|CIP|LON	Londres . . .	1
71	Henri. . . .	N|ROI|DEL|VND	— . . .	1

Pour la pièce n° 70, la légende du revers fait suite à la légende du droit : *Henricus Rex Angliae tertius. London.*

N° 72.

Type irlandais.

72. 1re *série*, 1248. — Tête couronnée, de face, dans un triangle, dont l'un des angles placé vers le haut; dans l'angle gauche du bas : la main droite tenant le sceptre; dans l'angle droit : une étoile. Légende : ·HENRI-CVS R)-(CI-III·

Rev. Croix longue à deux bandes terminées en

globule, cantonnée de quatre groupes de trois globules, coupant la légende énigmatique :

OIE|DIE|OII|EII 1 exemplaire.

2e *série*, 1251. — Id.; dans l'angle droit : une quintefeuille percée.

Légende : HENRI-CVSR·—·EX III (n° 14, pl. LVI, p. 216).

Même revers que la 1re série. Légende :

73 David. . . . DAV|ION|DIV|ELI Dublin 2

74 Ricard . . . RIC|ARD|CND|IVE — . . . 3

ALEXANDRE III, ROI D'ÉCOSSE, 1249-1285.

Pennies de la première émission, 1249-1279.

Tête couronnée, de profil, devant : un sceptre. Le tout dans un grènetis.

Légende : ALEXANDER REX.

Rev. Croix longue, à deux bandes terminées en globule, cantonnée de quatre étoiles à six rais.

1er *type*. — Profil à gauche (n° 13, pl. XLI, p. 165).

75 Adam. . . . AD|AM|OH|RC Roxburgh. . . 1

76 Henri. . . . |IR|ICI|CO Corbridge . . . 1

77 Walter Adam . WAL|TER|DON|ABER Aberdeen . . . 1

78 Willam ou Walter Adam. W|IL|AIM|OH·L· Lanark. . . . 1

79 Walter . . . |TER|CHR|IH Renfrew . . . 1

80 Robert . . . RCB|ET|OH|BE Berwick . . 1

2e *type*. — Profil à droite (n° 14, pl. XLI, p. 165).

81 Jean . . . IOH|AHS|ON|PER Perth . . . 1

ESTERLINS ARDENNAIS INÉDITS.

II (1).

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

HENRI VII

1288-1309

ATELIER DE THIONVILLE.

1. ✠ MON' : THEONS' : VIL entre deux grènetis. Au centre, une tête de face, aux cheveux bouclés, ceinte d'un chapel de roses.

Rev. HCO — MES — LVC — ENB, entre deux grènetis. Longue croix pattée cantonnée de quatre groupes de trois globules, coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 1 gr. 625. Esterlin. Notre collection.

Thionville (Theodonis Villa) apparaît dans l'histoire avec les premiers Carolingiens, et c'est notamment de cette localité que Pepin le Bref envoya

(1) Voir *Revue*, 1908, p. 21.

son fils à la rencontre du pape Étienne II, en 753 (1).

Tandis que la cité demeurait aux empereurs, le pays qui l'environnait ou Rizzigowe (2) (pagus Rezcensis), passa, dans le cours de la seconde moitié du Xe siècle, au pouvoir du fondateur de Luxembourg, Sigefroid, qui le transmit à ses descendants (3). La ville elle-même leur échut un peu plus tard, apparemment vers le début du XIe siècle : deux diplômes, datés l'un de Mayence, le 30 novembre 1023, et l'autre de Tribur, le 10 décembre de cette même année, mentionnent sa cession au fils aîné de Sigefroid, Henri, duc de Bavière et comte du Bidgau; mais ces actes ayant été fabriqués en 1116 par un moine de Saint-Maximin, nous ne pouvons y ajouter foi, bien qu'il soit infiniment probable que le faussaire ait eu des textes authentiques sous les yeux (4).

Cette localité appartient en tout cas au Luxembourg dès avant 1136, puisque Gislebert la comprend dans l'énumération des biens composant la succession recueillie par Henri l'Aveugle (5).

(1) *Continuateur de Frédégaire*. Cf. dom Bouquet, *Recueil des histoires des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. V. Teissier, *Histoire de Thionville*, t. I, pp. 9 et 10. *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, pp. 28, 29, 32, 33, 34 et 35.

(2) Cette contrée s'étendait de Thionville à Sierck.

(3) *Monumenta Germaniae historica. Dipl. reg.*, t. II, pp. 678, 679. *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 32.

(4) *Monumenta Germaniae historica. Dipl.*, t. III, pp. 636-639 et 641-644.

(5) Vanderkindere, *La chronique de Gislebert de Mons*, 1904, pp. 62-63.

Ermesinde en céda la nue-propriété à sa fille Catherine, lors de son mariage avec le duc de Lorraine Mathieu II (1225), pour la lui racheter onze ans plus tard.

La paix des Pyrénées (7 novembre 1659), nous l'enleva au profit de la France qui dut la céder à l'Allemagne par le traité de Francfort (20 mai 1871).

Au point de vue numismatique, on connaît les deniers semi-muets qu'y fit forger Henri V, et un pied-fort du demi-gros à l'aigle, portant le nom de Henri VII, avec, au revers, la mention : ✠ MONETA : FACTA : I : MEONIS : VILLA, en légende extérieure.

L'esterlin dont nous donnons ci-dessus la description est une preuve de l'existence effective de cet atelier monétaire sous le règne de ce prince.

JEAN L'AVEUGLE

1309-1346

Atelier de Poilvache.

2. ✠ EBOENIE REX POLTANIE, entre deux grènetis. Au centre, une tête de face, couronnée.

Rev. MON — ETA — MER — TVDI, entre deux grènetis. Longue croix pattée, cantonnée de quatre groupes de trois globules, coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 1 gr. 15. Esterlin. Notre collection.

COMTÉ DE NAMUR

GUILLAUME I

1337-1391

ATELIER DE VIEUXVILLE OU DE LA NEUVE-VILLE.

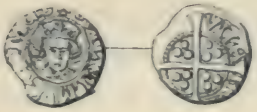

3. ✠ GVILELMVS COMES, entre deux grènetis. Au centre, tête de face, couronnée.

Rev. MON..... VILE, entre deux grènetis. Longue croix pattée, cantonnée de quatre groupes de trois globules coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 0 gr. 49. Demi-esterlin. Notre collection.

En fait de demi-esterlins à tête, on ne connaissait jusqu'à présent que celui forgé à Statte par Hugues de Chalons, et celui que Jean l'Aveugle fit émettre à Marche. La petite monnaie que nous

faisons connaître ici est par conséquent une très intéressante ajoute au numéraire déjà si riche de Guillaume Ier; malheureusement, sa conservation défectueuse nous empêche de déterminer avec certitude son lieu d'origine, qui ne peut être toutefois que Vieuxville ou la Neuve-Ville, près de Namur.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 30 janvier 1910.

LA MÉDAILLE

FRAPPÉE

EN L'HONNEUR DE PIERRE LAIR

A ANVERS, EN 1814

ET LES

MONNAIES OBSIDIONALES ANVERSOISES ÉMISES A LA MÊME ÉPOQUE

Nous avons rencontré en Belgique dans la collection si importante de M. Vanden Broeck, le vénéré doyen de la Société belge de Numismatique, la médaille inédite ci-dessous, dont les conditions d'émission sont intéressantes à préciser.

Le chiffre P L, gravé au centre en grandes majuscules anglaises enlacées, placé entre des branches de chêne et de laurier, est surmonté

d'une petite couronne de fleurs. Lég. : A L'HONNEUR ET AU MÉRITE : Entourage de gros points.

Rev. : Le champ lisse porte la trace de l'inscription ci-après, écrite à l'encre sur six lignes en caractères cursifs du début du XIXe siècle : « frappé — en l'honneur — de M. Lair colonel — des ouvriers mi — litaires du ch^{er} — d'Anvers. » Entourage de points. Tranche cannelée grossièrement.

Poids : 31 gr. 55 cent. Coll^{on} P. Bordeaux.

Les questions suivantes doivent être examinées successivement pour arriver à discerner les motifs de la frappe de cette pièce :

1° Quelle est la personnalité de M. Lair, et quel est celui de ses actes qui a pu occasionner la création d'une telle marque d'honneur à son profit ?

2° Quels sont les faits spéciaux qui ont amené la création de cette distinction honorifique ?

3° Les réponses aux deux interrogations précédentes démontrant que la médaille a été faite en 1814, vers la fin du siège d'Anvers, à la suite de la frappe des espèces obsidionales, nous énoncerons, sur cette émission, les particularités numismatiques ignorées ou peu connues, qu'il a été possible de relever par suite des recherches effectuées à l'occasion de la pièce en question.

§ I.

M. Lair n'est ni Anversois, ni même Belge. Il a seulement séjourné à Anvers en qualité d'officier supérieur de l'armée française, de 1804 à 1815. Il convient de déterminer son *cursus honorum* pendant cette période de temps.

Pierre Lair naquit à Caen, le 10 août 1769, c'est-à-dire cinq jours avant la date de naissance de Napoléon Bonaparte, concordance qui ne put que servir ultérieurement à son avancement. Il fut admis en 1790 à l'École des ingénieurs de la marine, installée à Brest sous les ordres du chevalier Borda. Il en sortit sous ingénieur en 1793. Puis, gravissant les différents degrés de son emploi, il fut choisi en 1803 par Napoléon comme ingénieur en chef de la flottille réunie à Boulogne pour faciliter une descente en Angleterre. Il fut de plus chargé d'organiser en corps militaire destiné au service des ports, les ouvriers que la conscription appelait sous les drapeaux. Peu de temps après, le Gouvernement impérial reconnut la nécessité de constituer une flotte capable de résister aux vaisseaux anglais maîtres du détroit. Napoléon comprit l'importance capitale de la situation d'Anvers au point de vue de la stratégie maritime. Il conçut l'idée d'établir sur le territoire de cette ville un immense arsenal pour faire des bouches de l'Escaut un port de premier ordre. Il confia à l'ingénieur Lair, auquel il avait conféré dès

1806 le grade de chef du génie maritime, le soin d'installer de grands chantiers de construction aux confins de cette cité et d'y réunir les plus fortes escadres de l'Empire (1).

Secondé par les ouvriers militaires qu'il avait enrégimentés, Lair couvrit les rives du fleuve de constructions de tous genres. Il fut récompensé en 1808 de ces premiers efforts, par la décoration de chevalier de la Légion d'honneur. A la suite d'une tentative infructueuse des Anglais pour s'emparer de Flessingue en 1809, de nombreux et importants travaux furent prescrits pour mettre Anvers en état de défense. Lair fit partie de la commission supérieure chargée d'en présenter les plans et d'en assurer l'exécution.

Un détail, resté jusqu'ici inconnu, permettra de comprendre la nature spéciale du caractère de cet administrateur militaire, la façon dont il s'intéressait au bien-être et à l'instruction de ses subordonnés, ainsi que la reconaissance que ces derniers devaient être constamment prêts à lui témoigner. Pendant qu'il eut la direction des chantiers considérables établis sur l'Escaut, il autorisa ceux qui étaient sous ses ordres à suivre les classes de l'Académie des Beaux-Arts, existant à Anvers. Les jeunes travailleurs militaires furent assez nombreux et assez assidus pour que, le 25 janvier 1809, le Directeur de cette institution

(1) Boisard. *Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados*. Caen, 1884, p. 167.

scientifique et artistique écrivît à Lair une lettre dans le but de :

« lui demander la permission, pour les ouvriers militaires fréquentant les cours, d'être exemptés de leur service pendant qu'ils concouraient pour les prix dans les classes (1). »

On comprend l'affection des officiers et des soldats pour un tel commandant. On saisit également l'intérêt d'un général à avoir sous ses ordres un chef sachant s'assurer aussi intelligemment le dévouement de ses hommes.

Les fortifications, qui devaient constituer aux bouches de l'Escaut une des principales places fortes de l'Empire, étaient presque terminées, lorsque les désastres de la campagne de 1813, amenèrent les forces coalisées de l'Europe sous les murs de la ville. Lair cumulait à ce moment les fonctions prépondérantes de chef du génie maritime et de colonel des ouvriers militaires des chantiers. Le Gouvernement impérial, s'adressant aux courages les plus éprouvés, chargea le grand Carnot du commandement de la citadelle pour tâcher qu'aucune capitulation ne pût survenir. Lair soutint énergiquement le nouveau gouverneur dans la lutte difficile qu'il entreprit. « *Il mérita les témoignages de satisfaction les plus*

(1) Nous sommes redevables de ce curieux renseignement à la sagacité de M. Fernand Donnet, l'éminent administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, qui a bien voulu nous signaler les relations de M. Lair avec cette grande institution provinciale de la Belgique.

flatteurs, » suivant les énonciations de la biographie écrite au lendemain de sa mort (1).

Cette énonciation formelle concordant exactement avec les diverses mentions figurant sur la médaille reproduite ci-dessus, indique l'époque à laquelle elle a été créée à Anvers pour faire *honneur au mérite* de Pierre Lair. Il ne reste plus qu'à examiner les faits particuliers ayant occasionné la frappe d'une telle distinction honorifique dans les conditions d'exécution forcément imparfaites qui s'imposèrent à la fin du siège.

§ II.

Carnot avait écrit le 24 janvier 1814 une lettre patriotique pour offrir de défendre la France attaquée par l'Europe coalisée. Napoléon l'avait immédiatement investi de sa confiance en le chargeant du commandement de sa plus importante citadelle septentrionale, que les Anglais et les Prussiens menaçaient déjà. Parti de Paris le 30 janvier, ce nouveau général arriva à Anvers le 2 février. Il s'enquit des moyens de défense et des ressources de la place. L'argent manquait. Pour se procurer le nerf de la résistance, il deman-

(1) Notice nécrologique sur la vie, les services et les travaux de M. le baron Lair, inspecteur général du génie maritime, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, imprimé à Paris en juillet 1830, Bibliothèque nationale de Paris : L, 27, n. 11093.

da d'urgence à Pierre Lair, à raison de ses fonctions et de ses connaissances techniques, de lui fournir une *note sur la possibilité de frapper et d'émettre des monnaies obsidionales* destinées à assurer la solde des troupes. Le 10 février, Lair remit son travail, dans lequel la question est étudiée de la façon la plus sérieuse. Il proposa de réaliser une fabrication de pièces de 5 et de 10 centimes en y employant 336,127 kilos de cuivre existant dans les magasins de la marine et représentant approximativement une valeur de près de 1,500,000 francs. Il s'exprima en ces termes dans ce rapport :

« Je crois que des pièces de 5 et de 10 centimes, fabriquées avec le mélange de nos deux espèces de cuivre et du poids des pièces françaises, seraient reçues sans difficulté.

Pour frapper la monnaie, je serais d'avis de n'employer que le mouton. Les grands balanciers exigeraient un travail préparatoire trop long et n'iraient pas assez vite.

J'estime qu'il faudrait trois petits balanciers pour découper les flancs, que pourraient frapper deux moutons. Ainsi il nous faudrait neuf petits balanciers pour l'entretien des six moutons et deux pour rechange.

Si l'on fondait au creuset, il ne faudrait pas moins de quinze petits fourneaux pour l'entretien des six moutons ; mais peut-être serait-il préférable de se servir des établissements que le sieur Wolschot a dans la ville (1). »

(1) *Les monnaies obsidionales d'Anvers en* 1814, par le comm. Emm. Martin. Ext. du Carnet de la Sabretache du 31 mai 1903. Ce travail mentionne de nombreux documents des plus intéressants concernant la numismatique du siège d'Anvers.

Les frappes d'espèces obsidionales ont toujours constitué une opération des plus délicates à raison des intérêts multiples se trouvant en jeu. Un certain nombre de fonctionnaires se montrèrent hostiles à toute fabrication dans l'arsenal par les ouvriers de la marine. Ils engagèrent le gouverneur à traiter plutôt avec l'industrie privée. Carnot commença par céder à ces récalcitrants. Il entra en pourparlers avec Wolschot, fondeur de métaux, dont les ancêtres avaient confectionné des dénéraux de changeur à maintes reprises (1). Cet industriel trouva la création d'un numéraire obsidional plutôt difficile et compliquée. Il dut imaginer un certain nombre de combinaisons diverses, tant sous le rapport financier qu'au point de vue des questions de frappe et d'installation du matériel, pour arriver à ouvrer au cours du siège des espèces à la satisfaction de tous ceux qui travaillaient l'affaire avec lui. Carnot, malgré son excessive activité, fut contraint de perdre un mois à ces discussions.

Le 10 mars seulement, le gouverneur put faire afficher dans Anvers une première proclamation à ce sujet. Les passages suivants annonçaient :

1° L'émission d'un numéraire obsidional ;

(1) R. N. B 1899, pp 89-99 et seq. *Les dénéraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*, par M. de Witte. Joseph-François Wolschot adressa le 23 septembre 1785 une supplique aux autorités pour succéder comme ajusteur à son père. Il paraît avoir eu pour fils, ou au moins pour proche parent le J.-P. Wolschot de 1814.

2° Sa fabrication par Wolschot seul.

« Il *sera* fabriqué sans délai une monnaie obsidionale, qui aura cours à Anvers jusqu'à ce que l'état de siège soit levé.

Cette monnaie *sera* composée de pièces de cuivre valant intrinsèquement à peu près 5 centimes, lesquelles seront données et reçues en paiement dans les caisses publiques et dans les transactions particulières pour la même valeur de 5 centimes.

Cette monnaie *portera* pour timbre d'un côté en exergue ces mots : MONNOIE OBSIDIONALE, et au milieu : 5 CENTIMES, de l'autre côté en exergue : ANVERS, 1814, et au milieu la lettre majuscule N, entourée d'une couronne de lauriers.

J. P. Wolschot, fondeur de la marine, est exclusivement chargé de la fabrication de cette monnoie.

Anvers, le 10 mars 1814.

Le général de division,
CARNOT (1). »

Ce contexte, dans lequel le commandant en chef s'exprime constamment au futur, prouve que le fabricant en était encore à la première période d'essais. En outre, il est question seulement de la création de pièces de 5 centimes, alors qu'en fait il fut émis presque autant de pièces de 10 centimes que de 5 centimes. Si les coins de ces di-

(1) WOUWERMANS, *Napoléon et Carnot*, Bruxelles, 1880. In-8°, p. 219.

Mémoires de Carnot, par CARNOT fils Paris, 1893. Vol. II, p. 319.

R. N. B., 1879, p. 287.

verses sortes d'espèces divisionnaires avaient existé dès cette époque, le gouverneur aurait assurément énoncé dans sa proclamation les deux natures de monnaies.

Le fondeur Wolschot, chargé seul à ce début de tout ce qui concernait cette émission, reçut le 11 mars 300 kilos de cuivre provenant de vieux canons hors d'usage et de doublages de vaisseaux, avec mission de préparer les épreuves et de réaliser l'opération. Il demanda à Carnot l'autorisation de faire en même temps des coins permettant la fabrication de pièces de 10 centimes, en plus de ceux relatifs aux 5 centimes. Il ajouta que pour permettre une mise en circulation simultanée, il était indispensable de compléter la proclamation précédente, qui était insuffisante. Le 16 mars Carnot fit paraître un ordre du jour complémentaire pour prescrire les création et émission de pièces de 10 centimes concurremment avec celles de 5 centimes (1). Il précisa pour la première fois le poids, parce que les tentatives de Wolschot étaient suffisamment avancées. Elles permettaient de déterminer ce point essentiel pour la frappe et pour la distribution au public.

« Quarante pièces de 10 centimes pèseront un kilo.

Quatre-vingts pièces de 5 centimes pèseront en conséquence de même un kilo.

(1) Publié *in extenso* dans le *Bulletin de numismatique et d'archéologie* de Serrure, t. I, p. 181 ; et dans Tissot, *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*. Bruxelles, 1824, 1 vol. in-16.

J. P. Wolschot, fondeur de la marine, est chargé de la fabrication de cette monnaie et se conformera aux dispositions ci-dessus. »

Les travaux effectifs de Wolschot commencèrent aussitôt après ce 16 mars. Son premier état de versement est daté du 19 mars, ce qui fixe l'époque exacte du commencement de l'émission. Le public et les fonctionnaires firent d'abord quelques difficultés pour accepter les nouvelles pièces. Des receveurs municipaux refusèrent de recevoir le numéraire obsidional par trop grandes quantités. Carnot fut obligé d'écrire à ce sujet, au commencement d'avril, la lettre suivante au Préfet du département des Deux Nèthes résidant à Anvers :

2 mars (1) 1814.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Il m'est revenu que les receveurs refusaient de recevoir en paiement la monnaie obsidionale au delà d'une certaine proportion.

Comme une pareille restriction pourrait diminuer la confiance qu'on doit avoir dans la valeur de cette monnaie, je vous prie de leur prescrire de la recevoir *en quelque quantité qu'on leur présente.*

Agréez, etc.

Le général de division gouverneur,
Signé : CARNOT.

(1) Le mot : mars, a été inscrit par erreur au lieu d'avril en tête du manuscrit, ainsi qu'il résultera de la lettre citée ensuite portant la date véritable d'avril.

Comme suite naturelle, le Préfet adressa aussitôt la circulaire ci-après à M. le Directeur des Domaines et à M. le Directeur des droits réunis.

4 avril 1814.

J'ai l'honneur de vous informer que M. le général de division gouverneur de la ville d'Anvers a, *par une décision du 2 de ce mois, ordonné que la monnaie obsidionale soit admise dans les caisses publiques pour toutes les sommes quelconques.*

Je vous prie de vouloir bien transmettre cette décision aux comptables, qui vous sont subordonnés afin qu'ils s'y conforment.

Signé : LE PRÉFET. (1)

Le nouveau numéraire jouit en conséquence, par la volonté des autorités, d'un pouvoir de circulation analogue à celui des espèces d'or et d'argent. Ce résultat était indispensable pour les nécessités de l'armée assiégée. Mais les émissions que Wolschot put effectuer se trouvèrent rapidement insuffisantes en présence des dépenses toujours grandissantes auxquelles Carnot eut à faire face. Il était indispensable de continuer à payer les troupes défendant la ville aussi bien que les travailleurs militaires ou civils qui construisaient ou réparaient les ouvrages de fortifications.

Le gouverneur reconnut dans les premiers jours d'avril que les frappes de Wolschot ne lui

(1) Archives de la province d'Anvers.

suffisaient plus. Ce dernier déclara même ne pas disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour réaliser les fabrications requises. D'autre part le gouverneur estima de toute justice que les ouvriers militaires de la marine fussent appelés à bénéficier du travail de cette frappe plutôt que les manœuvres civils et étrangers à l'armée. L'idée d'avoir recours aux travailleurs enrégimentés de l'arsenal et à leur commandant pour réaliser un monnayage plus abondant, parut cette fois naturelle et même s'imposer. Le 3 avril Carnot prit dans ce but l'arrêté suivant :

« M. le Préfet maritime fera fabriquer de la monnaie obsidionale dans l'arsenal de la marine. »

Cet ordre se justifiait d'autant mieux que les relevés officiels établissaient l'existence dans ces magasins militaires d'une quantité de matière première largement suffisante pour faire face à d'autres fabrications.

Certains fonctionnaires, notamment M. Des Essarts, inspecteur de la marine, et M. Kersaint, Préfet maritime, essayèrent de résister à ces nouvelles volontés du commandant en chef. Le premier écrivit le 4 avril une lettre pour dire que : « l'administration de la marine ne pouvait s'immiscer dans l'établissement ou la comptabilité d'un atelier monétaire, qui n'offrait à la marine que des charges et des responsabilités, sans qu'elle en tirât aucun bénéfice ». Le second, imbu des mêmes idées, écrivit le 7 avril une autre

lettre pour dire que : « il ne lui semblait pas possible de se charger du travail demandé », parce qu'il en résulterait des pertes importantes dans le service de la marine. Il demandait au pis aller à ne destiner à la fabrication de la monnaie obsidionale que les cuivres non ouvrés, et à conserver ceux dont la perte occasionnerait une dépense trop considérable. Il ajoutait qu'il ne se conformerait à l'arrêté du gouverneur que si on lui donnait à nouveau des ordres formels à cet égard (1).

Le moment était mal venu pour une discussion de ce genre. Les ennemis pressaient chaque jour davantage les travaux d'approche. La question devenait de plus en plus urgente. La correspondance qui vient d'être citée montre les difficultés rencontrées par Carnot dans ce moment critique pour arriver à faire exécuter ses volontés.

En réponse aux protestations de ces deux officiers, le Gouverneur d'Anvers maintint, le 7 avril, son arrêté antérieur, mais il ne chargea plus de l'exécution de ses ordres le préfet maritime, qui mettait une mauvaise volonté évidente à les exécuter. Lair était le seul officier supérieur comprenant qu'une émission supplémentaire de numéraire, effectuée à l'aide des ressources de l'arsenal de la marine, était indispensable. Il voyait là, avant tout, une question d'humanité. Trois mois

(1) *Les monnaies obsidionales d'Anvers*, par M. le Cte Martin, p. 12.

de solde étaient dus aux soldats au moment où Carnot avait assumé la direction du siège. Il fallait assurer quand même le paiement, et par suite, la subsistance au jour le jour des troupes, ainsi que des ouvriers militaires. Lair avait préparé les bases d'une mise en activité des ateliers de l'arsenal dans son rapport du 10 février précédent, et cela dès la première réquisition du nouveau général. Sa double qualité de chef du génie et de colonel des ouvriers militaires lui donnait une autorité suffisante pour pouvoir tout organiser et tout commander. La preuve matérielle que Lair fut réellement investi de la confiance de Carnot pour cette fabrication urgente résulte d'un rapport que celui-ci adressa le 30 avril, à la fin du siège, au Gouverneur, pour lui rendre compte de la manière dont il avait réalisé ses intentions. Ce rapport commence en ces termes :

M. le Gouverneur de la ville d'Anvers a jugé convenable de faire frapper de la monnaie obsidionale. . . . . .

(Suivent les détails sur les conditions et la réalisation de la frappe.)

Après que Wolschot eut été seul chargé de la fabrication, *les besoins allant toujours croissants*, M. le Gouverneur a jugé convenable de faire fabriquer semblable monnaie dans les ateliers de la marine . . . . . .

On s'est en conséquence occupé dans cet arsenal de construire les machines et fourneaux nécessaires pour pousser cette *opération avec activité.*

En présence de la mauvaise volonté attestée

par les lettres du Préfet maritime et de l'Inspecteur de la marine, ce ne sont certes pas ces derniers qui ont mis la moindre activité à réaliser les vues de Carnot. Il devient par suite évident que la phrase : « On s'est occupé » du rapport signé par Lair, fait allusion à lui-même et à l'initiative qu'il a dû prendre. Il ajoute du reste sur ce point que :

« les mesures furent prises pour que, sous un mois, l'arsenal fournît par jour 4,000 francs de monnoies obsidionales ».

La preuve manifeste que Lair a été réellement chargé de cette fabrication résulte par surcroît de ce que c'est à lui que ce rapport a été demandé, et de ce que *lui seul était à même de le rédiger* et *l'a terminé par sa signature.*

En fait, Lair a commencé à organiser cet atelier militaire et à veiller à sa mise en pleine activité à partir du 7 avril seulement.

A cette minute même, en dehors de la ville assiégée, des évenements d'une importance capitale survenaient :

Le 30 mars, les alliés étaient entrés dans Paris.

Le 2 avril, le Sénat impérial avait prononcé la déchéance de Napoléon.

Le 11 avril, l'Empereur signait son abdication.

Le 7 avril, le gouvernement provisoire, établi à Paris, représenté en cette circonstance par le général comte Dupont, ministre de la guerre, notifia ces faits au commandant en chef de la citadelle d'Anvers. Le 12 avril, l'aide de camp du ministre

arriva devant cette dernière ville, porteur de la dépêche du 7 avril apprenant la déchéance de Napoléon et demandant à la garnison d'adhérer aux actes émanant des autorités nouvelles.

Carnot tint un conseil de guerre avec son état-major et divers représentants du pouvoir civil pour arrêter une décision sur le parti à prendre. Malgré la gravité et le caractère urgent des circonstances, cinq jours se passèrent dans l'hésitation. Le 17 avril seulement, la résolution fut prise. Carnot fit afficher, le 18 avril, une proclamation pour déclarer : « qu'*il donnait son adhésion au nouveau gouvernement de la France*, mais qu'il refusait de rendre la ville aux alliés ». Le point d'honneur militaire lui faisait un devoir de pousser la résistance jusqu'au bout.

Les énonciations qui précèdent démontrent, suivant notre appréciation, que la fabrication des espèces obsidionales d'Anvers a dû être continuée avec l'initiale de Napoléon, non seulement jusqu'au 13 avril (comme M le commandant Martin l'a estimé probable dans son excellent travail sur les monnaies d'Anvers de 1814), mais même jusqu'au 18 avril. A partir de cette dernière date seulement, des coins nouveaux portant les deux L, initiale de Louis XVIII, en remplacement de l'N antérieur, ont pu être gravés et employés comme conséquence de l'adhésion donnée officiellement au nouvel ordre de choses, et ce tant dans les officines de Wolschot que dans l'arsenal. M. le géné-

ral belge Wouwermans aboutit à une conclusion identique quand il indique que « ceux qui confectionnaient le numéraire obsidional avaient, pour faire preuve de loyalisme, substitué le double L royal à l'N impérial, *après la proclamation de Louis XVIII* » (1). Cette proclamation à Anvers ne peut se comprendre que de l'affiche d'adhésion du 18 avril.

L'initiative du changement de type ne saurait être recherchée que d'après cette base. Ce fait dut être la conséquence naturelle de la décision du conseil de guerre portée officiellement le 18 avril à la connaissance de tous les habitants d'Anvers. Le Gouvernement impérial n'existait plus. Dès lors, aussi bien l'officier placé à la tête des chantiers de la marine que l'anversois Wolschot devaient, par la force des choses, s'occuper de changer l'initiale gouvernementale figurant sur les coins, dont leur personnel faisait usage. On espérait, à ce premier moment, que les provinces belges continueraient de faire partie intégrante de la France. Lair fut peut-être l'un des premiers à avoir cette idée patriotique et à songer à préparer une telle solution, en effectuant la frappe des monnaies obsidionales d'Anvers sous le couvert de l'initiale des Bourbons. Les faveurs, dont nous allons voir le régime de la Restauration le combler bientôt, sont de nature à démontrer la vérité d'une telle assertion.

(1) Wouwermans, *Napoléon et Carnot.*

Le fait indéniable est que toutes les frappes réalisées dans les derniers jours d'avril par les administrations, tant militaire que civile, ont porté l'initiale du roi. *L'honneur et le mérite* des travaux réalisés au moins dans l'arsenal reviennent incontestablement au colonel Lair.

Les ouvriers militaires cessèrent de travailler à partir du dernier jour d'avril. Le compte rendu remis par Lair le 30 avril à l'autorité supérieure l'établit sans conteste. Ce commandant déclare que :

« la cessation des hostilités a fait suspendre les dispositions prises pour fabriquer chaque jour des monnaies obsidionales.

Wolschot a fourni *jusqu'au* 30 *avril* pour	fr.	17,000
de monnoies, et la marine pour		3,000
Total . .	fr.	20,000

Lair, en signant ce résumé des opérations, met à côté de son nom la mention : Colonel des ouvriers militaires, dont il est fier avec raison, et qui est justement celle apposée à l'encre au dos de la médaille reproduite au début.

Au cours de la désastreuse période de temps qui s'écoula entre le 18 et le 30 avril, Carnot, qui ne pensait qu'à sauvegarder les intérêts de la France par tous les moyens imaginables, dut recourir une fois de plus à l'intelligent intermédiaire de Lair pour faire accepter en paiement par plusieurs créanciers de l'État des quantités

de vieux fers et de cuivres, entassés et devenus inutiles dans les magasins maritimes, afin que les pertes du gouvernement central se trouvassent diminuées d'autant (1). Lair, en cette circonstance, rendit encore un signalé service digne de récompense.

La capitulation fut signée ce même jour du 30 avril. Le 1er mai, Carnot fit afficher dans Anvers une proclamation dans laquelle il déclara rendre la place aux Alliés et faire ses adieux aux Anversois, dont il avait défendu les remparts.

Les fabrications de Wolschot et de l'administration de la marine cessèrent *de plano* aussi bien légalement qu'en fait. Comme conséquence, le 2 mai Carnot donna l'ordre de briser les matrices ayant servi à la frappe. Wolschot effectua le même jour son dernier versement supplémentaire de fr. 1.507,75 pour le solde des travaux de frappe réalisés par lui

Le jour suivant, 3 mai, le procès-verbal ci-après fut dressé pour constater le bris des dites matrices :

« Aujourd'hui trois mai 1814, à une heure de relevée, le sieur Wolschot, spécialement chargé de la fabrication de la monnoie obsidionale par arrêté de M. le général de division, gouverneur d'Anvers, en date du 10 mars dernier, a fait briser en présence de M. Baillière-Groye, et de M. Philpin, secrétaire particulier de S. E. le gouverneur, les matrices servant à la fabrication de cette mon-

(1) Ext. de la *Revue* de Paris Vol. 36

noie. Le sieur Wolschot a déclaré aux soussignés n avoir plus aucune des matrices dont est question, ensuite de cette déclaration a remis la commission, qui lui avait été délivrée, entre les mains de M. Philpin. Et a été signé de concert le présent acte et copie remise aux parties.

Fait à Anvers, les jour, mois et an que dessus, à deux heures de l'après-midi.

Signé: BAILLIÈRE-GROYE, PHILPIN, WOLSCHOT (1). »

On peut considérer comme plus que probable qu'il fut procédé de même dans l'arsenal de la marine, d'autant plus que Lair y avait déjà arrêté les travaux depuis deux jours.

Le 3 mai, Carnot quitta Anvers.

Le 5 mai, à 5 heures du matin, les Anglais et les Prussiens firent leur entrée dans la ville.

Cet exposé démontre les services exceptionnels rendus par Lair à Carnot entre le 7 et le 30 avril. L'initiative seule de Lair réussit à vaincre l'inertie opposée au commandant en chef par les autres fonctionnaires de la marine Du 7 au 18 avril les circonstances ont été trop graves pour que l'on pût penser à remercier Lair de son activité et de sa bonne volonté. Mais il dut en être différemment au moment de la capitulation.

Dans les jours angoissants qui survinrent, pendant que les ouvriers de la marine, ayant des coins bruts tout préparés, finissaient de forger au mouton les dernières espèces aux initiales de

(1) Archives de la province d'Anvers.

Louis XVIII, Carnot a pu et dû penser à témoigner sa gratitude à celui qui lui avait été si utile. Si Carnot peut-être n'a pas eu la liberté d'esprit nécessaire pour prendre telle ou telle mesure à cet égard, l'ensemble de ceux qui travaillaient dans les ateliers de la marine en aura eu naturellement la pensée à titre de remerciement des grands services rendus par le chef du génie pour assurer la paie et par là même la subsistance de ses subordonnés. On aura gravé dans les derniers jours d'avril sur l'un des coins destinés à recevoir de nouveaux poinçons les initiales P. L. pour désigner Pierre Lair, en les entourant de quelques mots rendant *honneur à son mérite*. Les contremaîtres et ouvriers militaires ont tenu, d'accord avec le gouverneur, à conserver par cette médaille le souvenir de la reconnaissance due par tous à Lair pour avoir surmonté d'aussi grandes difficultés dans un moment critique.

La lettre majuscule anglaise constituant l'initiale de Lair rappelle dans une certaine mesure les mêmes majuscules figurant la royauté naissante de Louis XVIII, et elle montre surtout que les deux idées sont survenues en même temps. Les cercles de points entourant le champ de la pièce, aussi bien que la branche de laurier de la couronne, sont identiques, tant au cercle de points placé de même sur la plupart des espèces obsidionales frappées dans l'arsenal, qu'aux branches de feuillages existant autour du monogramme

royal. En dernier lieu, la cannelure à gros traits qui caractérise la tranche de la médaille en question est semblable à celle existant sur la tranche des essais en laiton, ainsi que sur quelques pièces courantes du numéraire obsidional forgé avec le nom du graveur militaire Gagnepain, dans ces chantiers maritimes. Les ateliers installés en ce dernier endroit possédaient certainement une glissière-rabot, dénommée : *raquette*, en terme technique du métier, permettant de faire rapidement à volonté des cannelures de ce genre sur certaines épreuves ou sur quelques-unes des pièces courantes. Un essai à l'N en laiton de notre collection, portant sur le ruban liant les branches de la couronne le nom de Jean-Louis Gagnepain, graveur de l'arsenal maritime, est pourvu d'une cannelure absolument pareille.

Dans un moment de désarroi tel que celui d'une capitulation et en présence d'un changement radical dans la forme du gouvernement, les récompenses ne pouvaient être décernées dans les formes solennelles accoutumées à ceux qui avaient rendu des services signalés pendant le siège. Il n'était possible d'établir qu'une attestation cordiale de souvenir gravée imparfaitement et à la hâte sur le bronze. Ce point de vue est tellement exact que le roi de France de son côté, justement fier d'avoir vu les monnayeurs improvisés d'Anvers apposer rapidement ses initiales sur leur numéraire en remplacement de l'N impé-

rial, et d'avoir constaté que les officiers supérieurs du génie avaient été ainsi des premiers à reconnaître ouvertement le nouveau régime, récompensa sous une forme officielle Pierre Lair, dès qu'un état de choses plus normal le permit, *en le nommant officier de la Légion d'honneur le* 23 *juillet* 1814, *et chevalier de Saint Louis le* 23 *septembre de la même année.*

Louis XVIII estima qu'il devait faire assez de cas du mérite de ce commandant pour le charger de défendre les intérêts français dans le partage du matériel naval, qui était la conséquence des pertes de territoire imposées au peuple vaincu. Lair remplit encore dignement le nouveau poste qui lui fut confié. Comme gage de la satisfaction du gouvernement, il fut nommé directeur des constructions navales à Brest le 1er janvier 1816. Le 22 mai 1825, Charles X lui décerna le titre de baron, le grade d'inspecteur du génie maritime et la croix de commandeur de la Légion d'honneur. La royauté légitime continuait de tenir compte de sa belle conduite pendant la fin du siège d'Anvers de 1814. Lair mourut à Mathieu, près de Caen (Calvados), le 27 mars 1830 (1).

L'épopée de ce vaillant défenseur du pays a montré la valeur et les qualités exceptionnelles de ces hommes du début du XIXe siècle, qui obéis-

(1) Boisard, *Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados*, Caen, 1848, Ve *Lair*.

saient toujours aux lois de l'honneur militaire et qui, en des jours difficiles, comprenaient qu'il fallait avant tout servir la France, quel que fût le nom du gouvernement qui la régissait. Un modeste souvenir en bronze, créé dans un moment de crise, attestait que la pensée unanime était de les remercier cordialement de leur mérite.

(*A suivre.*) P. Bordeaux.

UNE MÉDAILLE RELIGIEUSE

DE

NOTRE-DAME D'ALSEMBERG

Le village d'Alsemberg est situé à deux lieues et demie au sud de Bruxelles. Il tire, paraît-il, son nom d'une colline (berg) sur laquelle croissait jadis l'absinthe en abondance.

S'il faut en croire Wauters, l'ancien archiviste de la ville de Bruxelles, l'église d'Alsemberg eut pour origine une chapelle construite en 1155 par un prêtre du nom de Parwin (1).

Par contre, Gillemans, moine de Rouge Cloître, qui écrivit au XVe siècle l'Histoire de Notre-Dame d'Alsemberg, rapporte l'érection de ce temple à toute une série d'événements miraculeux, dont voici le récit résumé.

Au cours de l'année 1229, Élisabeth de Hongrie, épouse du landgrave de Thuringe, Louis IV, le Saint, reçut, en songe, l'ordre d'un ange de se rendre en Brabant auprès de Marie, femme du duc Henri II, et de l'engager à construire, sans retard,

(1) *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 706.

un temple consacré spécialement au culte de la Sainte Vierge.

Élisabeth obéit et, dès 1230, elle se présentait à la duchesse et lui faisait part de sa vision. Celle-ci se soumit avec joie à l'ordre de Dieu. Mais le choix de l'emplacement embarrassait fort les pieuses princesses, lorsque l'ange apparut à nouveau à Élisabeth et lui désigna pour y élever l'église un champ du territoire du village d'Alsemberg, en ce moment couvert de lin.

L'ange se montra la même nuit aux propriétaires du champ, trois jeunes filles, qui consentirent à le céder sous la seule réserve que cette cession aurait lieu après la récolte du lin encore vert.

Or, dès le lendemain, le lin était mûr.

Ce fait merveilleux combla de joie Élisabeth, qui se rendit aussitôt sur le terrain désigné par l'ange et, nouveau miracle, y découvrit un fil disposé sur le sol de façon à fixer le pourtour de la future église. Celle-ci fut immédiatement commencée, mais elle était loin d'être achevée lorsque la princesse hongroise se vit contrainte de retourner en son pays.

D'autres légendes, d'origine moins ancienne, au dire de Wauters, viennent elles aussi expliquer l'érection de l'église à la statue miraculeuse.

C'est ainsi que Jean de Coudenberg, ou bien Jean III de Brabant, se trouvant en danger de mort alors qu'il était à combattre les Sarrasins en Palestine, aurait promis, s'il rentrait sain et

sauf à Bruxelles, d'achever l'église d'Alsemberg. Comme, plus tard, il semblait avoir oublié son vœu, la Vierge lui apparut et l'engagea à l'accomplir sans tarder et le prévint qu'il trouverait sur le terrain un fil de soie qui lui indiquerait les dimensions à donner à l'édifice. Malheureusement, la mort frappa Jean peu après et l'église serait, sans doute, restée longtemps encore inachevée si la Vierge n'avait ordonné à un vertueux prêtre, du nom de Gilles, « d'aller à l'église d'Alsemberg. » Celui-ci, étant arrivé au cimetière, y vit une » procession solennelle, composée d'une suite de » vierges d'une rare beauté; après elles s'avança » un personnage majestueux, revêtu d'ornements » sacerdotaux; il chanta la messe en l'honneur de » Notre-Dame et publia hautement ses louanges. » Le gardien de l'église eut la même vision (1) » et on trouva une fois encore un fil indicateur, ce qui détermina la reprise définitive des travaux.

La dévotion à la Vierge d'Alsemberg fut longtemps en grand honneur, non seulement parmi le peuple, mais surtout, à l'époque des souverains de la maison de Bourgogne, parmi les personnages les plus illustres.

Les habitants d'Ypres invoquent Notre-Dame d'Alsemberg sous le titre de Vierge du Secours en l'église de Saint-Nicolas, et il existe à Mons, à l'église Sainte-Waudru, une confrérie de Notre-Dame d'Alsemberg.

(1) *Les Vierges miraculeuses de Belgique*, p. 358

« Jean, évêque de Cambrai, par chartre donnée » à Lens, le 8 novembre 1413, à la demande de » son neveu, Henri de Withem, sire de Beersel, » accorda des indulgences à ceux qui visite- » raient l'église d'Alsemberg à certaines fêtes et » feraient quelque offrande. »

C'est en souvenir d'un de ces pélerinages que fut, sans doute, frappée la petite médaille que voici et que nous devons à l'amabilité de notre confrère, M. A. de Roissart.

La Vierge debout, de face, richement vêtue, une haute couronne sur la tête. Du bras gauche elle porte l'enfant Jésus, tandis que de la main droite elle tient un sceptre.

Lég. : ALSEN-BERGH *

Rev. : Sainte Élisabeth, une couronne en tête, le corps drapé dans un long manteau, indique, du doigt, l'emplacement que doit occuper l'église. Derrière elle, un personnage, agenouillé, élève des deux mains un objet qu'il est assez difficile à définir *Lég.* : SAN-ELISABET.

Médaille à bélière, de forme octogonale.

Fin du XVIIe ou commencement du XVIIIe siècle.

Peut-être le personnage agenouillé représente-

t-il le prêtre Gilles découvrant le fil miraculeux... Ce fil disparut, en 1580, lors du pillage de l'église par les calvinistes.

Toujours d'après la légende, sainte Élisabeth, rentrée en Allemagne, aurait envoyé à sa fille Sophie, la seconde femme du duc Henri II de Brabant, la statue de la Vierge d'Alsemberg, vénérée sous le nom de Stella maris, étoile de la mer, ce qui explique la présence d'une étoile rayonnante à la fin de la légende, au droit de notre médaille.

Élisabeth de Hongrie, qui donna son nom au couvent — depuis la caserne Sainte-Élisabeth à Bruxelles —, était fille du roi André II. Elle naquit en 1207, à Presbourg, et épousa à l'âge de 14 ans le landgrave de Thuringe, Louis IV, le Saint. Elle fut la fondatrice de divers hôpitaux et s'occupa surtout des orphelins et des enfants abandonnés. Elle mourut en 1231 et fut canonisée par le pape Grégoire IX, en 1235.

C'est en 1239 que sa fille aînée Sophie épousa le duc Henri II de Brabant, qui avait perdu sa première femme Marie. Élisabeth ne put donc lui envoyer la statue de la Vierge d'Alsemberg, puisque depuis huit ans elle avait cessé de vivre.

La vie de sainte Élisabeth de Hongrie, écrite par Thierri de Thuringe et par son confesseur Conrad de Marbourg, ne parle pas, d'ailleurs, de son voyage en Brabant en 1230.

ALPHONSE DE WITTE.

CAMILLE PICQUÉ

1834 - 1909

Conservateur du Cabinet des Médailles de Bruxelles

1870 - 1902

NÉCROLOGIE.

Camille PICQUÉ.

Il semble qu'un vent de mort ait soufflé l'année dernière sur notre compagnie : en moins de trois mois, trois de ses plus anciens membres lui ont été enlevés. Ce fut d'abord Mgr de Bethune, puis M. le baron de Chestret, puis, à quelques semaines d'intervalle, M. Camille Picqué.

Camille-Joseph Picqué, conservateur honoraire du Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale de Belgique, ancien directeur de la *Revue belge de numismatique*, ancien secrétaire et membre effectif, depuis près d'un demi-siècle, de la Société royale de Numismatique, s'est éteint, à Schaerbeek lez Bruxelles, le 29 septembre dernier, âgé de 75 ans.

Né à Bruxelles, le 21 mai 1834, notre regretté maître et prédécesseur avait fait ses humanités au collège Saint-Michel de cette ville et suivi pendant quelque temps les cours de la faculté de philosophie et lettres de son université, avant d'entrer d'abord, suivant la volonté de ses parents, dans les bureaux d'une importante société industrielle hennuyère qui avait une succursale dans la capitale.

Mais il ne lui avait pas fallu longtemps pour s'apercevoir que ses goûts ne s'accorderaient que très peu avec le genre d'occupation qu'il avait accepté. En effet, fils d'artiste — son père, Charles Picqué, était le peintre réputé au pinceau duquel on doit, entre autres œuvres, le tableau qui représente le *Gouvernement provisoire de la Belgique*, à l'hôtel de ville de Bruxelles —, il avait été élevé dans un milieu des plus cultivés et dont l'influence ne devait pas manquer de faire naître en lui une véritable prédilection pour les études littéraires et artistiques.

Aussi renonça-t-il sans regret à son premier emploi lorsque, grâce à un ami de son père, qui le connaissait particulièrement et qui fut aussi l'un des fonctionnaires supérieurs les plus distingués de notre administration des sciences et des lettres, il lui fut donné de pouvoir entrer, en janvier 1858, à la Bibliothèque royale, où il fut d'abord attaché à la section des imprimés, puis, à partir de 1865, adjoint à M. Piot, à qui avait été confiée la conservation des monnaies et des médailles.

Nommé, au départ de celui-ci, conservateur adjoint à titre personnel et chef du Cabinet de numismatique, par arrêté royal du 3 février 1870, il reçut, cinq ans plus tard, le titre de conservateur, et remplit ses fonctions avec une compétence rare, une probité et une science universellement reconnues, jusqu'en 1902, année vers le milieu de laquelle il prit sa retraite.

L'honneur reviendra à Camille Picqué d'avoir pour ainsi dire créé et organisé complètement le Cabinet des médailles de l'État belge, qui prit, sous sa savante direction, une importance considérable. Il compléta, dans une large mesure et avec une parfaite intelligence, ses séries de monnaies et de médailles nationales, ne s'épargnant aucune peine dans ce but, et il sut mettre en relief non seulement le côté historique, mais encore la valeur artistique des collections qu'il avait en grande partie formées.

C'est à lui que l'on doit, entre autres, la belle suite de médailles de la Renaissance, qu'il rapporta d'un voyage en Italie et qui fait l'admiration des visiteurs de notre musée numismatique. C'est lui aussi qui constitua, avec les crédits dérisoires mis à sa disposition, le premier noyau de nos séries de monnaies grecques et romaines auxquelles devaient venir se joindre plus tard les collections de Hirsch et du Chastel, qui ont placé aujourd'hui notre Cabinet national au nombre des grandes collections européennes.

Nous avons dit qu'il s'était senti de bonne heure un penchant pour les études littéraires. Il débuta dans la littérature, dès son entrée à la Bibliothèque royale, en 1858, par une curieuse étude sur un de nos vieux écrivains, *Jean de Cartheny*, suivie bientôt d'une autre, non moins remarquable, sur *Le Roman à la cour de Bruxelles sous Isabelle*, toutes deux publiées dans la *Revue trimestrielle*.

Il se fit également connaître comme critique et comme historien, et obtint, en 1863, le prix d'éloquence française, au concours de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, pour son mémoire sur *Philippe de Commines, apprécié comme écrivain et comme homme d'État*.

Mais c'est à la science des monnaies et des médailles, à laquelle l'avait initié l'illustre Lelewel, ami de sa famille, qu'il donna la plus grande part de son activité, prodiguant surtout ses savantes études dans la *Revue belge de numismatique*, qu'il dirigea, de 1878 à 1883, avec Renier Chalon, dans la *Revue trimestrielle*, dans *Patria Belgica*, dans l'*Art ancien à l'Exposition de Bruxelles de* 1880, dans les *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles* de 1891.

Élu membre effectif de la Société royale de numismatique, le 8 juillet 1860, Camille Picqué se trouva mêlé à ce groupe de numismates, qui comptait alors parmi ses membres : les De Coster, les Chalon, les Piot, les Pinchart, les La Fontaine, les Perreau, les Cocheteux, les baron de Witte, les comtes de Renesse et de Robiano. Choisi par eux et nommé, dans la même séance, secrétaire de la Société, il occupa ces fonctions avec une réelle distinction jusqu'en 1870, année à partir de laquelle il dut donner tout son temps à la direction du Cabinet des médailles de l'État.

Il prêta néanmoins dans la suite l'aide de ses lumières à notre compagnie et fut, pendant de

longues années, assidu à ses réunions, à l'intérêt desquelles il contribua souvent par ses communications aussi variées que savantes.

Directeur de la *Revue*, avec Renier Chalon, il fournit à ce recueil une collaboration d'autant plus précieuse qu'elle s'appuyait sur une vaste érudition. A cette collaboration devait s'ajouter encore la rédaction des *Médailles historiques de Belgique* qu'il assuma à différentes reprises et n'abandonna définitivement qu'en 1883.

L'un des principaux titres de Camille Picqué à la reconnaissance des numismates belges aura été d'avoir synthétisé le premier d'une manière remarquable notre histoire monétaire nationale et d'avoir fait ressortir avec l'érudition qu'il possédait la valeur artistique des œuvres de nos anciens médailleurs.

Parmi ses travaux, il convient de citer :

Jetons des magistrats communaux de Bruxelles, XVe *et* XVIe *siècles* (*Revue belge de num.*, 1860);

Catalogue des monnaies et médailles formant le cabinet de feu M. J.-B.-Th. De Jonghe. Bruxelles, Heussner, 1860. En collaboration avec L. De Coster.

Quelques monnaies et médailles inédites de la collection de M. De Jonghe (*Revue belge de num.*, 1861);

Jetons historiques de la collection de M. Van der Auwera (*Revue belge de num.*, 1864, 1866 et 1869);

Jean Second, poète et médailleur (1511-1536). *Mé-*

daille inédite de son frère et de sa belle-sœur (*Revue belge de num.*, 1873);

Numismatique (*Patria Belgica.* Bruxelles, 1875);

Des vieux maîtres d'orfévrerie en Allemagne et de l'authenticité des médailles d'Albert Dürer (*Revue belge de num.*, 1878);

Salomon de Caux gravant sa médaille; iconographie de la Furie espagnole (*Revue belge de num.*, 1879);

Introduction à la numismatique des provinces belges (*Revue belge de num.*, 1880);

Médaillons et médailles des anciennes provinces belges (*L'Art ancien à l'Exposition nationale belge.* Bruxelles, 1880);

Description du cabinet de jetons historiques formé par feu M. L. De Coster. Bruxelles, 1883;

Un nouvel atelier monétaire belge du XVe siècle. La monnaie de Bernard d'Orchimont (*Procès-verbaux et mém. du Congrès intern. de numismatique de Bruxelles*, 1891);

Médailles d'art flamandes inédites du XVIe siècle (*Procès-verbaux et mém. du Congrès intern. de numismatique de Bruxelles*, 1891);

Adolphe Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg et sa médaille au squelette Vésalien, 1552 (*Revue belge de num.*, 1899).

Tempérament nerveux, Camille Picqué, sous des apparences parfois un peu rudes pour ceux qui ne le connaissaient pas, cachait une âme généreuse, un cœur excellent.

Sans rechercher les honneurs qu'il aurait pu

recueillir en grand nombre, s'il avait voulu, il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1880 et promu officier du même ordre en 1902.

Il était en outre décoré de la médaille et de la croix civiques de 1re classe ainsi que de la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II.

FRÉD. ALVIN.

GEORGES LE JEUNE

M. Georges-Constant-Gustave Le Jeune, né à Anvers, le 12 décembre 1844, y est décédé le 16 février dernier.

M. Le Jeune possédait une collection numismatique assez importante, se rattachant surtout aux séries anversoises. C'était un homme de relations charmantes, qui avait été élu membre correspondant regnicole de notre Société le 1er juillet 1906. Il assistait fort régulièrement à ses séances et s'était acquis la sympathie de tous.

A. DE W.

MÉLANGES.

La trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, comprend 80,000 deniers d'Henri III d'Angleterre (1216-1272) et des monnaies d'Alexandre III d'Écosse (1249-1285). La plupart des deniers d'Henri III proviennent d'ateliers anglais, mais quelques-uns sont d'origine irlandaise. En attendant la publication des détails de la trouvaille, qui promettent d'être du plus haut intérêt pour la numismatique d'Outre-Manche, rappelons que les deniers anglais appartiennent tous au genre de monnayage appelé « long-cross », qui ne se rencontre pas avant l'année 1248. Avant cette époque le revers du denier ne portait qu'une petite croix entourée de la légende, mais ce modèle se prêtant trop à la rognure on décida à cette date de prolonger les branches de la croix jusqu'au bord de la pièce. On remarque trois globules dans chaque angle. La légende indique invariablement le nom du monnayeur et de l'atelier, par exemple : NICOLE ON (of) CANT (Canterbury) ; WILLEM ON LVNDE (Londres). Le nombre des ateliers était assez considérable; comme quelques-uns avaient plusieurs monnayeurs, il existe beaucoup de variétés de ces pièces, et il n'est pas douteux que la trouvaille n'en révèle des exemplaires inédits. Le droit montre dans un cercle la tête barbue du roi, vue de face ; il tient souvent un sceptre à la main, et la légende habituelle est HENRICVS REX III.

Sans vouloir tirer de conclusion d'un fait qui peut être une simple coïncidence, nous mentionnerons que les

monnaies de la trouvaille furent déposées près du premier mur de Bruxelles, à l'intérieur des fortifications et près de la « tour des Dames de Berlaimont » ; ces Dames de Berlaimont étaient une communauté de religieuses anglaises qui s'installèrent à cet endroit à une époque postérieure.

E. de K.

La section belge des Amis de la médaille d'art a tenu sa séance annuelle le dimanche 23 janvier, à onze heures, au Palais des Académies, à Bruxelles, sous la présidence de M. Alph. de Witte.

L'assemblée était fort nombreuse. Avaient pris place au bureau : MM. Émile De Breyne, secrétaire ; Éd. Laloire, trésorier de la section belge; puis MM. Ch. Buls, président de la Société, et M. de Dompierre de Chaufepié, président de la section néerlandaise.

La situation financière de la Compagnie continue d'être bonne Quant à son activité, nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour en donner une idée, que de reproduire le rapport dressé par M. Émile de Breyne, son zélé secrétaire.

Cette année encore, Messieurs, il m'est particulièrement agréable de vous faire part de la prospérité toujours croissante de notre compagnie : le nombre des sociétaires de la section belge, qui en 1909 était de 172, s'élève aujourd'hui à 183. Je m'empresse de présenter l'expression de notre gratitude à MM. Devreese, de Witte, Lecroart, Georges Goffin, de Stoppelaer, de Schodt, Fonson, Gilleman et H. Le Roy, dont l'active propagande nous a valu ce chiffre imposant d'adhérents.

Par suite de circonstances absolument imprévues, les médailles commandées à MM. Fernand Dubois et Voet n'ont pu être frappées jusqu'ici. J'ai tout lieu d'espérer que les exemplaires de ces médailles seront distribués avant le mois d'avril prochain.

Nous devons des remercîments, Messieurs, à M. Lecroart, qui nous

a offert gracieusement les plâtres de son intéressante médaille « Travaux maritimes de Bruxelles ». Cette œuvre témoigne des progrès indiscutables réalisés par le jeune artiste.

MM. Lecroart et Fonson ont gratifié les *Amis de la médaille d'art* d'une originale plaquette, « La Pensée ». M. Valère Gille, le délicat poète, a ciselé - si j'ose dire ainsi — quatre beaux vers qui agrémentent le revers de cette plaquette.

Il me tarde de remercier en votre nom MM. Lecroart, Fonson et V. Gille de leur généreuse collaboration.

Ce m'est un grand plaisir de vous annoncer, Messieurs, que M. Godefroid Devreese vient d'offrir à notre compagnie le plâtre d'une suggestive plaquette : la danse de Salomé. Cette plaquette sera frappée au mois de juin prochain. Je crois être l'interprète de vos sentiments en assurant M. Devreese de toute la reconnaissance des Amis de la médaille.

Grâce à l'activité de M. de Witte et ses collaborateurs, parmi lesquels je me fais un devoir de citer tout spécialement MM. le Vicomte B. de Jonghe et V. Tourneur, il n'est plus possible de douter à l'heure actuelle de la réussite complète du Congrès de numismatique et de la médaille d'art contemporaine, qui se tiendra à Bruxelles vers la fin du mois de juin 1910.

M. de Witte vous parlera mieux que je ne saurais le faire, des encouragements qui lui sont parvenus de toutes parts au sujet du congrès.

Messieurs,

La Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art entrera prochainement dans la dixième année de son existence. Sans crainte d'être taxé de témérité, j'ose affirmer que le *renouveau* de la médaille d'art en Hollande et en Belgique date de la fondation de notre compagnie.

En effet, depuis l'année 1901, des médailles et des plaquettes sont frappées dans les deux pays, à l'occasion de tout événement plus ou moins marquant, et l'art de la médaille a trouvé des interprètes de réelle valeur parmi les sculpteurs en renom et les jeunes artistes hollandais et belges.

Permettez-moi, Messieurs, de rendre hommage à MM. de Witte et de Dompierre de Chaufepié, qui, entourés de quelques fervents ama-

teurs d'art, ont présidé à la naissance de notre compagnie. Réjouissons nous du brillant résultat de leurs efforts et envisageons avec confiance, l'avenir de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art.

Après la lecture de cet excellent rapport, vivement applaudi, la section a procédé à l'élection de son bureau. M. de Breyne, malgré les instances du président et de tous les membres de la Société, ayant déclaré vouloir être déchargé de ses fonctions de secrétaire, le bureau sera composé, pour l'année 1910, de MM. de Witte, *président*, G. Verhas, inspecteur général du service des essais à la Monnaie de Bruxelles, *secrétaire*, et Éd. Laloire, trésorier.

M. de Witte donne quelques renseignements concernant le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille, qui se tiendra à Bruxelles les 26, 27, 28 et 29 juin prochain; puis il annonce que, à l'initiative de la Société, un salon spécial sera réservé à la seule médaille à l'Exposition international des Beaux-Arts de 1910 à Bruxelles. M. le ministre baron Descamps, qui en a ainsi décidé, au grand avantage des médailleurs, a chargé MM. Buls et de Witte d'organiser ce salon, et il leur a adjoint, comme secrétaire, M. V. Tourneur, attaché au cabinet de l'État.

Cette heureuse innovation, qui place désormais l'art de la gravure en médaille sur le même pied que la peinture, la sculpture ou l'architecture, est une brillante victoire pour la Société, et les artistes sauront gré au Ministre des Beaux-Arts d'avoir mis fin à une injustice qui n'avait que trop longtemps duré.

Quelques jours après la réunion de la section belge, le président de la Société a reçu avis que S. M. le roi Albert, désireux de prouver l'intérêt qu'Il porte à la compagnie et au but qu'elle poursuit, daignait lui accorder Son haut Patronage.

On le voit, comme le disait M. de Breyne, la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art peut désormais envisager avec confiance l'avenir et se préparer à fêter, l'an prochain, le dixième anniversaire de sa fondation.

A. DE W.

Denier inédit du milieu du XIIIme siècle.

Ce denier, attribué à Gand, porte au droit : une tête casquée à gauche, le casque surmonté d'une aigrette. La partie supérieure du casque est divisée en deux compartiments; celui de gauche renferme un annelet; celui de droite, une croix formée par quatre points reliés par deux tiges. Au revers se trouve une croix ancrée à doubles bandes.

L'exemplaire, d'un relief très prononcé, est légèrement trèflé; le dessin reste toutefois parfaitement clair. Il pèse 0 gr. 45.

Ce denier appartient à la série représentée sous les n°s 83 à 88 de la planche X de l'ouvrage de M. Victor Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.* M. Gaillard, à la page 89, donne ces deniers au règne de Gui de Dampierre (1280-1305). La découverte de cette pièce provenant du trésor de la rue d'Assaut, dont l'enfouissement remonte à l'année 1264 ou 1265, prouve qu'ils sont antérieurs à ce règne. Cette pièce étant dans un très bon état de conservation, frappée donc, probablement, peu de temps avant l'enfouissement, on peut classer, avec certi-

tude, l'émission de cette monnaie au règne de Marguerite de Constantinople (1244-1280).

C. RUTTEN.

Le jeton de Joseph de Baenst et de Josine Le Fevre. — Une erreur s'est glissée dans la notice que nous avons publiée au sujet de cette pièce. Grâce à l'obligeance de notre excellent confrère de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, M. Blomme, il nous est possible de la rectifier. Joseph de Baenst n'a jamais été, comme l'affirme Gaillard, bailli de Termonde : cette affirmation erronée provient d'une confusion résultant d'un même prénom. Le Joseph de Baenst de notre jeton fut par deux fois bailli du pays de Waes, en 1513 14 et en 1520, et Joseph de Baenst, bailli de Termonde, fut nommé à cette fonction qu'il remplit jusqu'en 1572 par diplôme du 25 février 1557. Il était fils de Gui, frère de Joseph, bailli de Waes, et par conséquent le neveu de ce dernier.

A. DE W.

Beschreibung der neuzeitlichen Münzen des Erzstifts und der Stadt Magdeburg (1400-1682), par FRIEDRICH FREIHERR VON SCHROTTER. — Magdebourg, E. Waensch jun., imprimeurs, etc., 1909. In-4°, IX-171 pages, avec XXXVI planches phototypiques.

L'intéressant ouvrage que nous présentons à nos lecteurs a été écrit à la demande du Magistrat de la ville de Magdebourg.

L'auteur, dans sa préface, expose comment s'est formée la suite des monnaies locales appartenant à la ville, collection des plus importantes et à l'aide de laquelle il a été chargé

de faire connaître au monde savant la numismatique magdebourgeoise, aussi riche que variée.

Son ouvrage se divise en deux parties.

La première traite des monnaies de l'archevêché de Magdebourg, la deuxième décrit celles de la ville.

Médailles et jetons ont été laissés de côté.

La préface très substantielle de l'ouvrage du Freiherr von Schrötter est suivie de listes des abréviations employées, des collections citées, des ouvrages consultés par l'auteur, ainsi que d'une table des matières.

La description très minutieuse des différentes pièces composant l'importante série des monnaies magdebourgeoises forme les deux parties dont se compose le beau livre que nous examinons. On y trouve les renseignements les plus complets sur ces pièces dont la plupart sont fidèlement reproduites sur les trente-six belles planches qui accompagnent l'intéressant ouvrage du Freiherr von Schrötter, ouvrage qui a sa place toute marquée dans la bibliothèque des amateurs s'occupant de la vaste et attrayante branche de la science des monnaies que forme la numismatique allemande.

V^to B. DE J.

Medalhas da Academia real das sciencias de Lisboa, par ARTHUR LAMAS. Lisboa, 1909, gd. in-8°, 35 p. et 5 planches.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne date du règne de Marie Ire. M. A. Lamas, l'érudit numismate portugais, a consacré une intéressante brochure, fort bien documentée, aux médailles et aux jetons de cet établissement scientifique.

Divers contrats passés entre l'Académie et les artistes

chargés de la gravure des médailles et retrouvés par M. Lamas lui ont permis de fournir tous les renseignements possibles sur le coût de fabrication de ces pièces, sur leur nombre et sur leurs auteurs.

A. DE W.

J. MENADIER. *Die Münzen der Grafschaft Mark.* Dortmund, Ruhfus, 1909 (Tirage à part de *Die Grafschaft Mark, Festschrift zum Gedächtnis der 300jährigen Vereinigung mit Brandenburg-Preussen.*) 24 pp. gr. in-8° et 5 pl.

M. Menadier, le savant conservateur du Cabinet des médailles de Berlin, vient de réunir les principaux types des monnaies du comté de La Marck. Les pièces ont été reproduites par la phototypie; elles sont décrites soigneusement et minutieusement en un catalogue chronologique, et l'auteur a mis en tête de son travail une étude sommaire sur l'évolution des types.

Les deux plus anciennes monnaies frappées dans ce comté sont deux oboles, imitées des deniers au type colonais, frappées à Duisbourg par l'empereur Frédéric I. Elles appartiennent aux frères Arnold et Frédéric d'Altena (1173-1199). Après eux, Frédéric d'Isenberg (1204-1226) copia les deniers de la vacance de siège de l'archevêché de Cologne (1212-1216).

Les monnaies de son cousin Adolphe de la Marck, le premier des seigneurs qui prirent ce titre, appartiennent à la catégorie des imitations des esterlins anglais. Il frappa à Hamm, à Iserlohn et à Breckerfelde. Une des monnaies de l'atelier de Hamm porte la marque de provenance en allemand IN · DEN H · AM. C'est un des rares exemples d'in-

scription monétaire en langue vulgaire à l'époque des Hohenstaufen.

Otto (1249-1262) se plaît à son tour à imiter les monnaies frappées à Dortmund par l'empereur Guillaume de Hollande, ou copie sans vergogne celles de l'évêque Baudouin d'Osnabrück, en remplaçant par l'épée le bâton pastoral. Puis c'est Englebert I (1249-1277) se tournant vers les monnaies de Munster; Eberhard (1277-1308), reproduisant presque textuellement les pièces de l'abbé de Werden Henri, au point que le portrait de l'évêque est conservé. Sur l'autre face se trouvait la silhouette de l'empereur: elle devint celle du comte : la couronne impériale fut remplacée par un tore, et le globe par une branche de feuillage, deux emblêmes qui pendant longtemps se retrouvent sur les monnaies de La Marck. Ces motifs caractéristiques furent complétés sous Englebert II (1308-1328) par l'apparition, au revers des monnaies, du damier emprunté aux armes de La Marck. Adolphe II (1328-1347), son successeur, reproduit les pièces d'Iserlohn et de Hamm de son grand-père, puis les types de son père, et finalement remplace sur ses espèces le simple damier par l'écu complet. Sous Englebert III, le revers est parfois occupé par une feuille de trèfle. Les monnaies de cette époque offrent également des pièces dont il est difficile d'établir le classement chronologique : il en est toute une série qui ne portent pas le nom du comte et qui donnent seulement le titre de comte de La Marck. C'est à peu près la fin du monnayage propre au comté de La Marck. Sous Adolphe III (1391-1393), il se trouve réuni à celui de Clèves. Les anciens ateliers de Hamm et d'Iserlohn disparaissent. On frappe à Hattingen, Unna, Schwerte et pour la première fois au château de La Marck. Mais la production de ces ateliers fut pauvre; la

réunion du comté de La Marck à celui de Clèves fut funeste à la monnaie du premier. Elle se fit rare et elle reçut un dernier coup en 1511, lorsque le duc Jean III réunit les duchés de Juliers et de Berg à Clèves et La Marck. On n'y battit plus du tout monnaie.

Au XVIe siècle, les villes de Soest, Unna et Hamm émirent quelques monnaies divisionnaires en cuivre; une centaine d'années plus tard, les maisons de Brandenburg et de Pfalz-Neuburg, qui se disputaient le comté, y battirent monnaie. En 1659, on frappa à Lünen une monnaie qui n'eut qu'une durée éphémère : l'argent de l'union formée par la Prusse et le Brandenburg fit disparaître le monnayage particulier de La Marck; seules, Hamm et Soest frappèrent encore des monnaies de cuivre jusque vers 1750.

VICTOR TOURNEUR.

Nous lisons dans les journaux belges :

« En mémoire de son frère, M. Camille Picqué, en son vivant conservateur du cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale, Mme J. Willems, née Picqué-Lubin, vient de faire don à cet établissement, pour y être conservés à perpétuité, dans la section de numismatique, des objets suivants : 1° Un bahut à deux corps, en chêne sculpté, de style renaissance, décoré de figures d'anges musiciens, de médaillons, de rinceaux, de cariatides, etc., et d'une très belle représentation de la résurrection du Christ. Ce meuble porte la date de 1640 ; 2° Une médaille en or, du poids de 121 grammes, à l'effigie du grand-père maternel de la donatrice, Simon Lubin, à qui elle fut offerte par 384 de ses concitoyens guéris, par ses soins désintéressés, de graves affections de la vue; 3° Un grand médaillon en bronze,

exemplaire unique, à la même effigie et dû au sculpteur-médailleur Lucien Leclercq; 4° Six petites plaquettes italiennes en bronze, du XVIe siècle; deux affiques de la même époque et une petite médaille religieuse du Saint-Sang de Bruges, en argent, du XVIIe siècle; 5° Sept médailles en vermeil et en argent, remportées aux académies de Gand et de Bruxelles, ainsi qu'à divers concours, par le père de la donatrice, M. Charles Picqué, auteur du tableau « Le Gouvernement provisoire de la Belgique », conservé à l'hôtel de ville de Bruxelles; 6° Une série de 98 ouvrages de numismatique, d'histoire et d'archéologie, la plupart de grande valeur, constituant des instruments de travail indispensables aux spécialistes »

De tels dons sont d'intelligents actes de générosité auxquels on se saurait donner trop de publicité.

A. DE W.

Numismata Graeca, par L. ANSON. — Londres, Wm Clowes and Sons, Limited, Cockspur Street.

Sous ce titre, paraîtra à Londres un ouvrage ayant pour objet la classification *immédiate* des monnaies grecques, avec notes renvoyant aux principales publications numismatiques traitant de ces pièces. L'ouvrage que nous annonçons se composera de six parties, qui donneront :

1° les monnaies portant des *vases*, des *récipients*, etc.;
2° celles ayant rapport à la *guerre*, etc.;
3° celles concernant l'*agriculture*, etc ;
4° celles relatives à la *religion*, etc.;
5° celles intéressant la *marine* et les *choses navales;*
6° celles ayant trait à l'*architecture;*
7° celles se rapportant aux *sciences* et aux *arts;*

8° celles ne rentrant dans aucune des sept catégories ci-dessus.

Le travail considérable entrepris par M. L. Anson formera six volumes in-4°, chacun de 100 à 150 pages de texte, accompagnées d'au moins 30 planches phototypiques reproduisant de nombreuses monnaies groupées selon leurs types. Chaque série coûtera une guinée (cinq guinées payables d'avance pour les souscripteurs aux six parties).

L'ouvrage comprendra encore une liste des derniers prix atteints par les monnaies grecques, un index général et un dictionnaire des termes techniques en cinq langues européennes.

La page et la planche spécimen ne laissent rien à désirer quant à l'exécution matérielle du livre si utile dont nous annonçons la publication

Toutes les six parties sont achevées. La première paraîtra au commencement de 1910

On peut également souscrire chez l'auteur, 61, Regent Street, à Londres.

Vte B. DE J.

Trouvaille à Bruges. — Vers la fin d'août 1909, des ouvriers, en creusant un terrain rue du Fossé, à Bruges, ont découvert une boîte de plomb cubique, fortement oxydée, de 75 millimètres de côté, fermée par un couvercle de même métal et renfermant 11 monnaies d'argent du XVIe siècle et deux pièces d'or, dont voici les descriptions :

Philippe II, roi d'Espagne (1555-1598) :

1. Un dalder de 1577 de l'atelier de Bruges.

Droit. Dans le champ : buste en armure, couronné, à

gauche, portant de la dextre le sceptre. Dessous, une fleur de lys coupant 1577. Légende, commençant par le bas : PHS : D : G · HISP⁝ REX : COMES : FLA.

Rev. Dans le champ, l'écu de Philippe couronné et entouré du collier de la Toison d'or, dont la couronne coupe la légende suivante : PACE · ET · IVSTI|TIA ·

2. Un demi-dalder.

Droit. Comme le précédent, mais la main gauche soutenant son écu. La couronne coupe la légende, qui a la variante : REX : DVX · BRA.

Rev. Dans le champ, quatre H en croix, dont trois surmontés d'un P couronné; le quatrième H porte un 3? Le canton devant ce 3 porte un S renversé et les quatre cantons un ornement attaché au cadre. Dans le centre, un S. La date au haut, 1577, faisant partie de la légende, est coupée par une main, marque d'Anvers. PACE · ET · IVSTITIA ·

3. Demi-dalder.

Droit. Buste au sceptre, la main gauche soutenant l'écu. La couronne dépasse le cadre de la légende : PHS · D · G · HISP · Z · REX · DNS · TRAIE.

Le revers, comme le n° 2, mais sans l'S dans le canton et la date 1577, coupée par la marque de l'atelier d'Utrecht.

4. Comme le n° 1. Légende plus nette et finissant par REX DVX BRA; mais la date, 1578, coupée par une main, — Anvers.

Rev. Identique au n° 1.

5. Comme le précédent, mais d'une frappe moins correcte, et aussi de 1578.

6. Comme le n° 1, tant au droit qu'au revers, mais avec la variante REX · DNS · TORNA · Caractères de la

légende nets. La date, 1578, coupée par la tour, — Tournai.

7. Encore comme le n° 1, tant au droit qu'au revers, plus soignée, mais dont la légende finit REX . COMES : FL, et la date 79 coupée par une fleur de lys.

8. Un demi-dalder.

Droit. Dans le champ, buste à gauche, drapé, portant le collier de la Toison d'or ; dessous, 1580, coupée par l'étoile à cinq pointes de Maestricht.

Légende, commençant par le bas : PHS · D · G · HSP · Z · REX · DVX · BRA.

Rev. L'écu couronné sur une croix de Saint-André, fleurdelisée, accostée de briquets.

Légende : DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

9. Un quart de dalder.

Droit. Buste à gauche, drapé, portant entre la tête et le cou une surfrappe à l'écu ovale de la Zélande, le lion miplongé

La légende se termine par REX · C · HOL ·

Rev. Comme le n° 8.

10. Teston de Lorraine, de Charles III, le grand-duc (1545-1608), portant, dans le champ, buste à droite, couronné et cuirassé.

Légende : ± CARO · D · G · CAL · LOTAR · B · GEL · DVX ·

Rev. Dans le champ, l'écu couronné.

Légende : + MONETA · NOVA · NANCEI · CVSA.

11. Une pièce de Sébastien, roi de Portugal (1557-1578). Dans le champ, l'écu de Portugal couronné.

Légende : ✠ SEBASTIANVS : I : RE : PORTVGETAL.

Rev. Dans le champ, une croix à double ligne pattée ; dans les cantons, des annelets.

Légende : ▲ IN ▲ HOC ▼ SIGNO ▲ VINCES. Une marque d'atelier invisible.

Deux en or :

1. Un ducat. Comme la précédente pièce nº 11 avec la légende variée : ✠ SEBASTIANVS · I · REX · PORTVG.

Rev. Ici les mots sont séparés par le double point et la marque de l'atelier semble être celle de la Gueldre.

2. Ducat.

Droit. Deux bustes couronnés, de face à face. Entre les deux, en haut, S (atelier de Séville); au milieu, un point, et au bas, une croix sur double pied (?).

Légende : ✠ FERNANDVS : ELISABE : DEIG :

Rev Dans le champ, écu, dont la couronne coupe le cadre de la légende : REX ET REGINA CASTE.

R. VANDE VYVERE-COLENS.

Nous empruntons au nº 31 de la *Chronique des Arts et de la Curiosité* l'exposé de la méthode suivie à la Monnaie de Paris pour patiner une médaille de bronze :

« Lorsque le moment est venu de patiner une médaille, » on la plonge dans un bain de barège, où en un instant » elle devient noire. Après le bain on la soumet à la » poudre de pierre ponce et à la brosse Tout l'art consiste » à laisser plus ou moins de noir dans les fonds, afin de » faire valoir le modelé. Enfin, l'opération se termine par » un vernis à la gomme laque. La patine passe alors » pour achevée »

A. DE W.

Nous apprenons que le Pape Pie X vient de décorer le professeur R. Marschall, médailleur de la Cour d'Autriche, de l'étoile de l'ordre de Saint Silvestre. La décoration a été remise à l'artiste avec un bref papal conçu dans les termes les plus flatteurs, et une lettre autographe du cardinal Merry del Val, par le nonce apostolique à Vienne, Mgr Granito Belmonte-Genaro.

La Société royale de Numismatique de Belgique adresse toutes ses félicitations à l'excellent artiste qui fut l'un des premiers à travailler au succès du prochain Congrès international de Numismatique et d'art de la Médaille.

V. T.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE.

PÉRIODIQUES NUMISMATIQUES.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Monnaies orientales.

N. Nützel. Sasanische Münzstempel. (*Berliner Münzblatter*, XXXI, 429-436.)

Monnaies grecques.

M. C. Soutzo. L'U, le Qa et la mine, d'après M. Thureau-Dangin. (*Revue numismatique* (française), 1909, 441-448.)

F. de Villenoisy et Ch. Frémont. Le carré creux des monnaies grecques. Évolution des procédés de fabrication. (*Revue numismatique* (française), 1909, 449-457.)

Ad. Dieudonné. Numismatique syrienne. L'aigle d'Antioche et les ateliers de Tyr et d'Emèse (*Revue Numismatique* (française), 1909, 458-480.)

J. de Foville. Monnaies grecques de la collection Vallon. Asie-Mineure. (*Revue Numismatique* (française), 1909, 481-499.)

H. B. Silbermedaillons von Agrigent. (*Blatter für Münzfreunde*, 1910, 4371-4374.)

Rev. A.-W. Hands. Coins of Magna Graecia. (Coins of Arpi, Aus-

culum, Barium, Butuntum, Cœlia, Canusium, Hysia of Apulia). (*Numismatic Circular*, 11761-11767.)

— Lucena-Matiolum-Neapolis-Rubi. (*Numismatic Circular*, 11809 11813.)

— Salapia-Samadi, Teate, Venusia. (*Numismatic Circular*, 11857-11865.)

Paolo Orsi. Ripostigli siciliani di monete. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 125-127.)

Monnaies romaines.

K. Rigling. Antike Münzen aus der Sammlung Löbbeeke. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 410-415.)

F. L. La circulazione monetaria romana nelle provincie. (*Rassegna numismatica*, VII, 1-4.)

Giovanni Dattari. L'oscillazione del peso delle monete di Roma. (*Rassegna numismatica*, VII, 4-7.)

Paolo Orsi. Tesoretto di piccoli bronzi siciliotti e romani rinvenuto a Banafranca (Sicilia). (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 157-159.)

Giovanni Pansa. Un Medaglione cerchiato di Marco Aurelio, e nuovi studi intorno all'uso officiale del medaglione cerchiato come decorazione delle insegni militari. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 159-165; 173-175.)

Franc. Gnecchi. Appunti di Numismatica Romana. XCIV. Medaglioni senatori e bronzi eccedenti. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXII, 343-364.)

Giov. Pansa. L'epoca del proconsolato in Asia di C. Asinio Pollione e le leggende eponimiche sulle monete. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXII, 365-378.)

Dr W. Nachtrag zu den Goldmedaillons von Abukir. (*Blätter für Münzfreunde*, 1909, 4330-4331.)

Dr J. Scholz. Fulvia Plautiana Sebaste. (*Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 117-119.)

Monnaies barbares.

Edm. Gohl. Contributions au Corpus des monnaies barbares de Hongrie. (*Numismatikai Közlony*, VIII, 129-134.)

Numismatique du moyen âge et des temps modernes.

Europe occidentale

O. Mater. Études sur la Numismatique du Berry. (*Gazette Numismatique française*, 1909, 251-428.)

Ed. Schröder. Der Turnose. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 18-24.)

Fred. Alvin. Numismatique liégeoise. (*Gazette Numismatique*, XIII, 117-124.)

H. B. Luxemburger Halbthaler Philipps II, von Spanien. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4385.)

Howland Wood The Coinage of Belgium. (*The Numismatist*, 1910, 7-8.)

Europe méridionale.

Edoardo Martinori. Della Moneta paparina del Patrimonio di S. Pietro in Tuscio e delle zecche di Viterbo e Montefiascone. (*Rivista italiana di Numismatica*. XXII. 379-438.)

Alessandro Lisini. Le monete e le zecche di Volterra, Montieri, Berignone e Casole-Dommenti. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXII, 439-468.)

Alberto Cunietti-Cunietti. Monete inedite della collezione Cosa. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXII, 469-484.)

A Orazio Roggiero. Contraffazione del sesino di Francesco II Sforza emessa dai Tizzoni a Desana. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 175-177.)

Alb. Cunietti-Cunietti. Un forte inedito di Carlo Emanuele I duca di Savoia battuto nella zecca d'Aosta. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 179-181.)

Giovanni Donati. Dizionario dei motti e leggende delle monete italiane. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 182-183.)

Dr Luigi Rizzoli, jun. Per la storia della Numismatica. Alcune lettere dirette al Marchese Tommaso degli Obizzi (1750-1803). (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 133-135.)

Dr J. Leite de Vasconcellos. O dinheiro no poesia popular portuguesa. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 136-138.)

Europe centrale

Ph. Lederer. Inedita der Sammlung Dr Giesecke, Leipzig. (*Blätter für Münzfreunde*, 1909, 4323-4327.)

H. B. Mittelalterfund in Norden (Ostfr.) (*Blätter für Münzfreunde*, 1909, 4328 4329.)

G. S. Zu den Scheidemünzen des Osnabrücker Bischofs Franz-Wilhelm von Wartenberg. (*Blätter für Münzfreunde*, 1909. 4329-4330.)

Emil Bahrfeldt. Braunschweig Limburgische Nachprägungen. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 391 396.)

Emil Bahrfeldt. Ein Kipperpfenning von Cöthen. (*Berliner Münzblätter*, XXX, 389-390.)

P. J. Die Münzen und Medaillen der Pfalzgrafen am Rhein. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 17-18.)

Paul Joseph. Das Münzrecht und die ältesten Gemeinschaftsmünzen des fürstlichen Hauses Solms. (*Frankfurter Münzzeitung*, IX, 545-551; X, 24-26.)

Paul Joseph. Die Münzen und Medaillen des fürstlichen und gräflichen Hauses Solms. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 1-11.)

L. Behrens Kippen und Wippen. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 405-410.)

Bürklin. Halbbatzenfund bei Aichach. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4375-4377.)

H. B. Goldgulden, Münster, Erich von Sachsen-Lauenburg (1508-1522). (*Blätter für Münzfreunde*. 1910, 4377-4378.)

H. B. Dülkener Goldgulden des Herzogs Reinald III von Jülich und Geldern (1402-1423). (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4378 4379.)

J. Reibisch. Eine Doppeltaler. Probe zu der Jubiläumsmedaille der Freiberger-Bergakademie. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4379-4380.)

— Dichtmünze (1492) Herzog Johannes II von Cleve. (1481-1521). (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4380.)

J.-V. Kull. Wahl und Sinnsprüche der Wittelsbacher auf ihren Münzen. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 430-433.)

Alex. Fiorino. Groschen Landgraf Ludwigs I von Hessen. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 433-435.)

Christian Lange. Ein unbekannter Talerstempel. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 435-436.)

Ernst Lejeune. Ein Trierer Goldfund. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 436-439.)

Ernst Rzehak. Nochmals die Münzbuchstaben J. u. S. auf den

Jägersdorfer Mathias Groschen. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 150.)

R. Thiel Zwei unbekannte Groschen der Kurfürstin Margarethe von Sachsen. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 416-417.)

X. Germany's new twenty five pfennig piece. (*The Numismatist*, XXII, 338

Europe septentrionale.

J. de L. The new coins of Sweden. (*The Numismatist*, 1910, 6.)

Amérique.

Howland Wood. Some copying of American coin types. (*The Numismatist*, XXII, 337.)

Penn. The first United States Mint. (*The Numismatist*, 1910, 2-5.)

— New and dangerous counterfeit § 1 Silver certificate. (*The Numismatist*, 1910, 5.)

— Uncle Sam's Cash, $, 258-134.946,86-2/3. (*The Numismatist*, 1910, 5.)

Asie.

H.-A. Ramsden. New Coin issue for Corea. (*The Numismatist*, XXII, 339.)

Howland Wood. A New Japonese Coin Magazine. (*The Numismatist*, XXII, 340.)

Howland Wood. Notes on the zodiacal coins of India. (*The Numismatist*, XXII, 347.)

Médailles et jetons.

H.-G. du Crocq. Een Leeuwarder Gedenkpenning. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt en penningkunde*, 18e jaar, 29-31.)

H.-J. de Dompierre de Chaufepié. J.-C. Chaplain (12 Juli 1839-13 Juli 1909). (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 18e jaar, 43-52.)

S. Wigersma, Hz. Penningkunde in het begin der XVIIIe eeuw. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 18e jaar, 32-42.)

L. F. Biographical Notices of Medallists. (Ricard-Richerdes), 11768-11776; Id. (Richier R.-M.-C.), 11813-11828; Id. (Roaire-Roettiers), 11865-11881. (*Numismatic Circular*.)

Renner. Münzen und Medaillenprägungen des Wiener K. K. Hauptmünzamtes im Jahre 1908. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 150-151.)

Renner. Medaillen berühmter zeitgenössischer Künstler der Prägeanstalt Karl Poellath. IIIe série. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 151-152.)

Fred. Alvin. Numismatique bruxelloise. Jeton inédit des seconds receveurs de l'année 1472. (*Gazette numismatique* (française), XIII, 124-125.)

Ortensio Vitalini. Il sigillo dei Cavalieri Lauretani, opera di Benvenuto Cellini. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXII, 485-492.)

Renner. Medaillen und Plaketten von Arnold Hartig. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, 166-167.)

Quintilio Penni. Medaglistica Trentina. VIII. Medaglia inedita di Carlotta Madruzzo Challant. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 128-130.)

Vittorio Salvaro. Medaglistica veronese: la pace di Villafranca. (*Bollettino italiano di Numismatica*, 130-133.)

J.-V. Kull. Bildnisse von furstlichen und anderen hervorragenden deutschen Frauen des XVI bis XIX Jahrhunderts auf Medaillen (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 65-102.)

v. Höfken. Die Schöne Maria zu Regensburg. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 103-106.)

v. Höfken. Wasserburg. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 107-108.)

v. Höfken. Kirchdorf bei Haag und Kirchdorf am Inn. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 109-113.)

v. Höfken. Confraternitas Cordis Jesu. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 114-117.)

v. Höfken. S. Lucia Pfennige. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 118.)

Karl Roll. Matzenkopf Medaille auf den Luneviller Frieden. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 119-125.)

Joseph Hausler. Die Jubiläumsmedaille der K. K. Landwirthschaftsgesellschaft in Wien. (*Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, 126-128.)

Dr Max Bernhart. Medaillen Valentin Malers. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4381-4384.)

Maurizio Coen. Medaglie e placchette delle strade ferrate : Transalpina austriaca. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 9-14.)

Andrea Balletti. Un sigillo e alcune tessere della zecca di Reggio nell'Emilia. (*Rassegna Numismatica*, VII, 8-11.)

Dr Bila Mihalovics. Médailles de juristes et d'hommes d'État hongrois. (*Numismatikai Koẓlony*, IX, 1-20.)

Etienne Koraes. Médaille du cinquantenaire de la Société du Musée de Transylvanie. (*Numismatikai Koẓlony*, IX, 21-25.)

Eugène Demole. Les médailles des jubilés et fêtes de Gênes en juillet 1909. (*Revue suisse de numismatique*, XV, 369 374.)

F Mazerolle. G.-H. Prud'homme, graveur en médailles Biographie et catalogue de son œuvre. (*Gaẓette numismatique* (française), 1909, 225 250.)

v. H Ehren Medaille des Furstentums Monaco. (*Blätter für Munẓfreunde*, 1910, 4374 4375.)

Variétés.

S. Wigersma Hz. Numismatica in het archief van Kingma-State te Zweins. (*Tijdschrift van het Nederlandsch Koninklijk Genootschap voor munt- en penningkunde*, XVIII, 5-28.)

Giovanni Dattari. Motivi di tecnica antica. (*Bollettino italiano di Numismatica*. VIII, 3-4.)

Serafino Ricci. Storia ed arte sulle monete e sulle medaglie : Conferenze di Numismatica. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 5-9.)

— The World's Mints and products. (*The Numismatist*, XXII, 329-336.)

W. Kratz. Uber Platin und seine Verwendung zu Prägezwecken. (*Frankfurter Münẓẓeitung*, nº 9, 552-555.)

Jean Justice. Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges (*Gaẓette numismatique* (française), 13e année, 126 144.)

Ad.-J. Horvath. Regestes concernant l'histoire des assignats de nécessité de la ville de Dobsina en 1860. (*Numismatikai Koẓlony*, VIII. 134-135.)

André Leszeh. Histoire des assignats de nécessité de la ville de Miskolcz de l'an 1860. (*Numismatikai Koẓlony*. VIII, 135-137.)

Max Farago. Les assignats Almasy. (*Numismatikai Koẓlony*, VIII, 123-128.)

Th. Rohde. Das Papiergeld in Ungarn. (*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 125-128; 138-145.)

V. v. Renner. Die Hauptversammlung des Gesamtvereines der deutschen Geschichts und Altertumsvereine in Worms, 8bis 11 September 1909. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münẓ- und Medaillenkunde*, V, 145-150.)

G. Bigwood.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 26 janvier 1910.

... A la demande de M. F. Mazerolle et sur la proposition de MM. Am. de Roissart et Alph. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. J. Doucet, archéologue, à Paris.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1910.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. G. Bigwood, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 96, 97, 98. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 108, 109, 110. — *Blätter für Münzfreunde*, XLIV, no 12; XLV, no 2. — *Zeitschrift der Historischen Vereins für Niedersachsen*, 1909, I à IV. — *Numismatisches Literatur Blatt*, 172-173. — *Sitzungsberichte der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1909.

Autriche. — *Zeitschrift für Münz- und Medaillenkunde*, II, fasc. 2. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, V, nos 11, 12. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 317, 318, 319. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1909, no 12; 1910, nos 1, 2.

Belgique. — Académie royale de Belgique : *Bulletin des classes*, nos 9, 10, 11, 12. — *Annuaire*, 1910. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1909, III, IV. — *Memoires*, in 8o, V, 2e fasc. ; VI (fasc. I et II.) - *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 47, no 10. — *La Gazette Numismatique*, 13e année, nos 8, 9. — *Archives belges*, 2e année, nos 8, 9. — *Durandal*, 16e année, nos 11, 12. — *Revue bibliographique belge*, 21e année, nos 10, 11, 12. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, 4e année, nos 11, 12. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 17e année, nos 8, 9. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LIX, no 4. — *Revue d'histoire ecclésiastique*,

X, n° 4; n° XI, n° 1. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. V, 4e livr. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, 2e vol., 4e livr. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Bulletin*, 8e vol., 2e fasc. — Société paléontologique et archéologique de Charleroi : *Documents et rapports*, XXX.

États-Unis d'Amérique du Nord. — *The Numismatist*, XXII, n° 12; XXIII, n° 1. — *Bulletin of the Archaeological Institute of America*, I, n° 1.

France. — Société de Borda : *Bulletin trimestriel*, 1909, 3e trim. — *Polybiblion* : partie littéraire, 70, nos 5, 6; partie technique, 35, nos 11, 12. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1909, VIII-XII. — *Gazette Numismatique française*, 1909, 3e et 4e livr. — *Revue Numismatique*, 1909, 4e trim.

Grande-Bretagne. — *Numismatic Circular*, nos 205, 206, 207.

Hongrie. — *Numizmatikai Közlöny*, VIII, n° 4; IX, n° 1.

Italie. — *Bollettino italiano di Numismatica e di arte della medaglia*, VII, nos 9-11, 12; VIII, n° 1. — *Rivista italiana di Numismatica*, XXII, III-IV. — *Rivista di Storia Antica*, XIII, fas. I. — *Bollettino del'Museo civico di Padova*, XII, n° 3. — *Rassegna Numismatica*, VII, n° 1 — *Battaglie di Archeologia*, VI, n° 2.

Luxembourg. — *Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal*, t. LIV, LVI, LVII.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 18e année, n° 1.

Portugal. — *O Archeologo Português*, XIV, nos 1-8.

Suisse. — *Revue suisse de Numismatique*, XV, 3e livr.

Ouvrages non périodiques.

Alvin (F.). *Denier noir inédit de Jean de Heinsberg, évêque de Liége* (1449-1455.) Bruxelles, 1910, in-8°, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Babut (A.). — *Les caisses d'escompte sous l'ancien régime.* Chalon-sur-Saône, 1909, in-4°, 31 p. et 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

Bernays (Éd.). *Monnaies ardennaises inédites.* Bruxelles, 1910, in-8°, 10 p. — *A propos d'une récente étude sur Marville.* Bruxelles, 1910, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BORDEAUX (P.). — *L'édit de l'Empereur Constantin Ier rendu à Beauvais en 328 au profit des vétérans de ses armées.* Beauvais, 1909, in-8°, 27 p. — *Les plus anciennes médailles d'or des expositions nationales de l'industrie française.* Paris, 1909, in 8°, 25 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ (H.) — *J.-C. Chaplain.* 12 juillet 1839-13 juillet 1905. Amsterdam, 1910, in-8°. 10 p., 1 pl.

GILLEMAN (CH.) et A. V. WERVEKE. — *Numismatique gantoise. Les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Bruxelles, 1910, in-8°, 64 p., 2 pl. (*Hommage des auteurs.*)

DE JONGHE (Vte B.). — *Deux deniers lossains frappés à Hasselt.* (Bruxelles, 1910, in-8°, 9 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MARCHÉVILLE. *Une monnaie d'or inédite du règne de Charles VI.* Chalon sur-Saône, 1909, in-4°, 4 p. (*Hommage de l'auteur.*)

NAVEAU (L.). — *Le baron Jules de Chestret de Haneffe* Bruxelles, 1910, in 8°, 7 p. (*Hommage de l'auteur.*)

SCHRÖTTER (FRIEDRICH V.) — *Beschreibung der Magdeburgischen Münzen der Neuzeit,* 1400-1682. Magdeburg, 1909, in-4°, 171 p., 36 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

VAN DE VYVERE (R.). — *Lettre à M. Alph. de Witte.* Bruxelles, 1909, in-8°, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE (ALPH.). — *Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Jossine Le Fèvre,* 1511. Bruxelles, 1910, in-8°, 6 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

BOURGEY. Collection A. M. (ventes des 15-17 décembre 1909) — *Bouquiniste genévois* n° 25. — AD. HESS. Collection sir Maurice Holzmann. Collection général von Graba. (Vente des 27 janvier 1910 et jours suivants.) — NICOLO MAJER. Catalogue II, n° 13. — EDM. RAPPAPORT. *Numismatisches Offerten-Blatt,* n° 181. — *Numismatischen Mitteilungen,* n° 125. — C.-G. THIEME. *Numismatischer Verkehr,* 1910, n° 1. — RUDOLF KUBE. *Numismatische Correspondenz,* n° 257.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. M. Coen.

Chemin de fer Transalpin autrichien, médaille commémorative du percement de l'Arlberg-tunnel, par Joseph Tautenhayn, 1903, bronze. — Petite médaille en argent de Tautenhayn du tunnel de Rovescio, 1904. — Petite médaille en argent de Johnson des Wocheiner tunnels, 1905.

Don de M. A. de Witte.

Jeton en cuivre du XVIIe siècle, frappé à Anvers.

Don du Comité organisateur de la manifestation du baron de Montpellier.

Deux exemplaires en bronze à l'effigie du baron de Montpellier, gouverneur de la province de Namur, par Nilsson.

Soit en tout 5 médailles et un jeton.

Bruxelles, le 1er mars 1910.

Le bibliothécaire,

G. Bigwood.

LES DÉFORMATIONS SUCCESSIVES

DE LA

TÊTE D'APOLLON ET DU BIGE

SUR LES

STATÈRES D'OR ATRÉBATES

PLANCHE III.

Les *Atrebates* formaient une des peuplades des *Belgae* qui occupaient la vaste contrée située au nord du pays habité par les *Celtae* ou *Galli*. Les *Belgae* avaient pour autres limites, au nord et à l'est, le Rhin qui les séparait du territoire des *Germani* et à l'ouest, la Manche.

Les *Atrebates* avaient pour voisins immédiats les *Menapii*, les *Morini*, les *Ambiani*, les *Viromandui* et les *Nervii*.

Tous les écrivains qui ont écrit sur la numismatique gauloise sont d'accord pour attribuer aux *Atrebates* certains statères d'or très caractéristiques, copiés sur ceux des *Bellovaci*, statères eux-mêmes imités de ceux à la tête d'Apollon au droit et au bige au revers, de Philippe II, roi de Macédoine (359 336 av. J.-C.). Cette attribution semble confirmée par les nombreuses trouvailles

de ces statères faites sur le territoire occupé par les *Atrebates*.

L'imitation si générale des statères de Philippe II, roi de Macédoine, par les Gaulois sur leurs monnaies d'or, a depuis de longues années, appelé l'attention des savants qui se sont occupés de numismatique gauloise. Deux hypothèses relatives aux voies de pénétration de ce numéraire dans les Gaules, ont été mises en avant pour expliquer cette imitation et ont été l'objet de nombreuses discussions.

La première attribue cette imitation à la présence, sur les territoires occupés par les Gaulois, de nombreux statères de Philippe II, que les Gaulois auraient enlevés en Grèce et particulièrement à Delphes, lors de leurs terribles invasions dans cette riche contrée, et qu'ils auraient rapportés en quantités considérables lorsqu'ils rentrèrent dans leur patrie. Ces pièces leur auraient servi alors de numéraire, auraient ensuite été copiées chez eux et, de copies en copies, auraient produit enfin ces monnaies si connues, à l'aspect barbare, qui permettent à peine de deviner quel en a été le prototype.

La deuxième théorie, la plus vraisemblable, admet une pénétration toute pacifique par Marseille et les voies fluviales de la France, à la suite des relations commerciales de plus en plus fréquentes entre les contrées de l'est et le grand port phocéen. Les statères remontèrent peu à peu

jusqu'aux régions septentrionales de la Gaule, y furent employés comme numéraire et servirent de prototype aux monnaies gauloises si nombreuses sur lesquelles on en trouve les types, d'abord fidèlement copiés, puis peu à peu dégénérés au point de ne guère laisser reconnaître leur origine.

Nous donnons sur notre planche, sous le n° 1, la reproduction d'un statère macédonien de Philippe II, reproduction qui permettra de juger, par comparaison avec les numéros qui suivent, de la dégénérescence successive des types de cette monnaie sur les statères des *Atrebates*.

Voici la description de ce statère prototype.

1. *Droit*. Tête laurée d'Apollon à droite.

Revers. Bige à droite; dans le champ : un trident à l'exergue : ΦΙΛΛΙΠΠΟΥ.

Or. Poids : 8 gr. 62. Cabinet royal des médailles de Bruxelles.

Nous ne donnerons pas, dans la suite de cette notice, la description des pièces gauloises étudiées. Nous en indiquerons simplement les principales modifications qui les distinguent d'avec la pièce prototype.

Notre n° 2 reproduit les deux faces d'un grand statère très généralement attribué au *Bellovaci*, voisins des *Atrebates*. Cette superbe pièce, qui pèse 7 gr. 617, semble avoir servi de modèle aux statères les plus anciens des *Atrebates*. Elle est un véritable chef-d'œuvre de l'art gaulois, car son

caractère si particulier montre à l'évidence que le statère macédonien n'a pas été copié servilement par le graveur bellovaque qui s'en est simplement inspiré.

Passons maintenant à l'étude du premier statère atrébate figuré sous le n° 3 de notre planche. Il est certainement le plus ancien de la série, car il montre encore, au droit, la tête laurée *entière* d'Apollon. Yeux, bouche et nez y sont très distincts et complets. L'oreille est très visible. Les deux boucles de cheveux encadrant le côté droit du visage ont déjà l'aspect de l'*epsilon* qui caractérise les pièces atrébates les plus dégénérées.

Le revers du statère macédonien, beaucoup plus compliqué que le droit de cette pièce, revers déjà fort défiguré sur la pièce bellovaque, est aussi beaucoup plus grossièrement rendu sur la monnaie dont nous nous occupons. Ce côté du statère atrébate présente un des deux chevaux du bige du statère de Philippe II. Ce cheval est déjà disloqué et à articulations globuleuses. On y voit une vague silhouette de l'aurige, silhouette composée principalement de globules. Quant au char et à la légende qui se lit à l'exergue de la pièce prototype, il n'y en a pas de traces.

Notre pièce, de bon or, est bien centrée et pèse 7 gr. 222. La rareté en est très grande et elle est une imitation exacte du statère des *Bellovaci* que nous avons fait figurer sur notre planche.

Cette copie, exécutée par un artiste de beaucoup

moins de talent, est bien inférieure en valeur artistique à celle de la pièce dont elle est une imitation bien faible. Le statère bellovaque est frappé sur un flan beaucoup plus grand, circonstance qui, en outre, a permis à l'habile graveur qui en a exécuté les coins, de traiter le sujet avec plus d'ampleur.

La tête du droit de notre n° 4 est encore presque complète et très reconnaissable. Les boucles de cheveux et la couronne de laurier se distinguent parfaitement. Le nez et la bouche, le flan étant trop petit pour le coin, sont à peine visibles.

Le revers, qui est encore mieux centré que celui du n° 3, laisse voir le même cheval et de vagues traces de l'aurige. La pièce pèse 6 gr. 895.

Le n° 5 montre aussi, au droit, la tête d'Apollon complète, mais d'une facture déjà beaucoup plus barbare. Le nez, dégénéré, toujours visible, est devenu un angle saillant; la bouche et les yeux se devinent encore; l'oreille, très marquée, est très grande. La couronne et la chevelure sont déjà plus embrouillées. Le cou est indiqué par trois lignes de points.

Le revers de ce statère porte un cheval disloqué, toujours à articulations globuleuses, d'un dessin beaucoup plus barbare. L'aurige a presque complètement disparu. La légende de l'exergue du statère de Philippe II est remplacée par une espèce de treillis.

Cette troisième pièce, qui pèse 6 gr. 418, est en

or verdâtre. Elle est incontestablement postérieure à la précédente, à cause des caractères certains d'immobilisation qu'elle présente.

Notre n° 6 porte au droit les éléments fort embrouillés d'une tête dont on voit encore la couronne. Les boucles encadrant le visage y forment toujours l'*epsilon*, si connu, des dernières immobilisations.

Le cheval du revers, de plus en plus barbare et désarticulé, est à peine reconnaissable. Poids : 6 gr. 223.

Le n° 7, d'or plus rouge, est, sans contredit, la pièce la moins ancienne de toutes celles examinées. La tête du droit se devine à peine. Nous y voyons deux *epsilons*, l'un derrière l'autre, et des traces de ce qui fut primitivement la couronne de laurier.

Le revers montre toujours un cheval désarticulé à articulations globuleuses, mais à tête trapézoïdale. Tous les éléments le constituant sont plus condensés, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Une rouelle apparaît dans le champ à gauche au-dessus du cheval. Poids : 6 gr. 03.

Il nous paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'avancer une hypothèse quelque peu sérieuse quant à la période de temps qui s'est écoulée entre l'émission de ces diverses pièces qui font toutes partie de notre collection.

Nous croyons cependant, sans rien préciser quant à la durée de cette période, qu'elle a dû être

assez longue, étant données les étapes si bien marquées des déformations successives des types de ces statères. Comme toujours, la diminution du poids s'accentue avec la dégénérescence de ces types.

Vicomte Baudouin de Jonghe.

LA TROUVAILLE

DE LA

RUE D'ASSAUT, A BRUXELLES

PLANCHE IV.

I.

M. Dupriez m'ayant confié une grande partie de la trouvaille faite rue d'Assaut, à Bruxelles, en 1908, j'ai examiné 49,266 pièces qui se répartissent comme suit :

A.	9	deniers	au cavalier de Henri Ier et Henri II.
B.	23,530	—	à l'écu au lion de Henri III.
C.	15,661	—	à l'écu au lion d'Aleyde de Bourgogne.
D.	12	—	d'Anvers.
E.	33	—	de Bruxelles.
F.	7	—	de Haelen.
G.	7,841	—	de Louvain.
H.	8	—	de Tirlemont.
I.	10	—	à l'aigle.
J.	1,465	—	de Nivelles.
K.	5	—	du Hainaut.
L.	7	—	de la Flandre.
M.	1	—	de Namur.

N.	9	deniers	de Looz.
O.	29	—	de Liége.
P.	106	—	de frappe irrégulière.
Q.	531	—	et oboles des comtés de Hollande, de Gueldre, de Clèves et de l'évêché d'Utrecht.
R.	1	obole	de l'archevêché de Cologne.
S.	1	denier	du comté de la Mark.

A. — Huit deniers au cavalier sont reproduits dans le bel ouvrage de M. A. de Witte (1) sous les n°s 33, 49, 52, 53. Le neuvième est inédit ; il a, au droit, sous le cheval, deux groupes, et, devant le cheval, un groupe de quatre globules ::; au revers, la croix est cantonnée de trois fleurons et de la lettre T. Il pèse 0 gr. 49.

Pl. IV, n. 1.

B. — Les 23,530 deniers à l'écu au lion de Henri III comprennent :

3,201 pièces du type n° 54 (1) ou sans légende apparente.

55 pièces du n° 56.

50 pièces du n° 56 var. L'extrémité de la queue du lion est courbée vers le dehors.

Pl. IV, n. 2.

3 pièces du n° 57.

2 pièces du n° 57 var. La croix du revers est

(1) A. de Witte *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et m rquis du Saint Empire romain.*

cantonnée de B et de trois losanges gaufrés ⊗.

Pl. IV, n. 3.

90 pièces du n° 58.

278 pièces du n° 59 ou 61. Ces numéros se confondent.

120 pièces du n° 60.

26 pièces du n° 62.

176 pièces du n° 63.

60 pièces du n° 64.

338 pièces du n° 65, caractérisé par le pointillé qui forme le tracé de la tête et de la partie de devant du corps du lion.

14,884 pièces du n° 67, sans marque d'émission.

209 pièces du n° 67 avec la marque d'émission (·)

1,215 pièces du n° 68 avec la marque d'émission ···.

122 pièces du n° 69 avec la marque d'émission .+·.

9 pièces du n° 69 var. de la marque d'émission ·ш· .

49 pièces du n° 70.

572 pièces avec la légende H.ↄV — CIS ou H.:ↄV — C:IS, D pareil à un C renversé.

1,670 pièces avec la légende V.DV — CIS, H ressemblant au V.

324 pièces avec la légende H.DV — CIꝏ, S couché.

73 pièces avec la légende H.ᗡV — CIS, D retourné.

3 pièces ayant au revers la croix cantonnée de quatre fleurettes.

Pl. IV, n 4.

1 pièce ayant au revers la croix rayée, en échelle, cantonnée des lettres G — O — L — I.

Pl IV, n. 5.

C. — Les 15,661 pièces à l'écu au lion d'Aleyde de Bourgogne fournissent :

3 pièces du n° 71, avec les lettres A — L — I — T au revers.

12,140 pièces du n° 72.

3 pièces du n° 73.

372 pièces ayant l'écu accosté de H V.

44 — — И V.

85 — — V Ɔ.

Pl. IV, n. 6.

33 pièces ayant l'écu accosté de V H.

2,510 pièces du n° 74.

4 pièces du n° 74, les lettres du revers étant interverties : B — S — T̄ — A.

463 pièces ayant l'écu accosté de V И.

4 — — V V.

Pl. IV, n. 7.

Les pièces marquées VC et VV viennent apporter de nouvelles énigmes dans cette série.

Tout en manipulant cette masse colossale de plus de 39,000 pièces, j'ai essayé de classer ces monnaies par ordre d'émissions.

Vu leur petit nombre, je place en premier lieu le n° 56 var. étant de poids plus fort, puis les n°s 56, 57 et 57 var. A cette catégorie appartient aussi le n° 62 H.D — VX; la forme pointue de l'écu étant spéciale à toutes ces pièces. Ensuite, me basant sur cet argument incontestable que les séries renfermant le plus d'exemplaires usés doivent être les plus anciennes, je cite les pièces à la légende de V . DV — CIS, H . DV — CIΩ, H.ƆV — CIS et le n° 68. Les pièces de ces séries sont en général fort usées, les caractères des lettres de la légende sont plus petits que ceux des autres séries. Après cela, viennent les n°s 65 et 70, mieux conservés, puis, les n°s 67, 69, 63 et 64. Ces deux derniers numéros, représentant le lion tourné à droite, sont ceux dont la frappe est la plus régulière. Je propose maintenant les n°s 58, 59, 60 et 61 avec la légende BAИ — TIS et BAS—TIИ, la première étant une interversion de la dernière lettre de chaque syllabe. J'estime que ces pièces ont été frappées à la mort de Henri III, car il est difficile d'admettre que le duc ait toléré que son nom soit remplacé par celui de son monétaire, et, ceci me fait supposer que les deniers au cavalier, au nom de Bastin, ont été émis au décès de Henri II, pendant un court interrègne. Il s'en suivrait que les deniers à l'écu au lion ne dateraient que du règne de Henri III. Le peu de deniers au cavalier que renferme la trouvaille, une quarantaine environ, confirme, ce me semble, ce que je me permets d'avancer. Je classe,

en dernier lieu, les pièces marquées NV ou VN. Ce sont, certes, celles qui se trouvent dans le meilleur état; il y en a qui sont usées, mais la majeure partie contient des spécimens intacts, et, j'ai eu en main une suite importante de laquelle je pourrais dire qu'elle vient de sortir de presse, si six siècles et demi ne nous séparaient du jour qui les a vu paraître. Cela m'a procuré l'avantage de pouvoir constater avec quel manque d'habileté ou quel manque de soin s'opérait la fabrication de la monnaie. A côté de pièces très aplaties ayant une empreinte bien dessinée, il en est d'autres dont le flan, à peine touché, conserve une apparence chiffonnée et n'ayant qu'une légère trace d'une empreinte souvent confuse; il y en a d'autres encore où le flan ne donne qu'une partie du motif qu'il doit représenter. J'ai vu de celles-ci plusieurs exemplaires offrant les mêmes irrégularités, tous dépourvus exactement d'une même partie du motif, ce qui prouve que ce n'est pas le flan qui se trouvait mal placé, mais que c'était le coin qui était défectueux.

Il y a, en résumé, peu de pièces belles, il n'en est aucune qui soit irréprochable.

La bonne conservation des pièces de la série *C* ne me fait pas douter un seul instant qu'elle appartient à la régence d'Aleyde de Bourgogne. Puis, pour quelle raison le nom de Henri aurait-il disparu du numéraire? Ne doit-on pas considérer dans ces lettres énigmatiques une cer-

taine crainte d'inscrire sur la monnaie, en ces moments troublés, le nom d'une régente qui n'avait pas l'estime de tout son peuple? Un autre argument plaide en faveur de cette attribution, c'est-à-dire que souvent la série qui contient le plus de pièces est celle qui date de l'époque de l'enfouissement. Cet argument n'est pas aussi positif que le premier que j'ai fait valoir, mais, dans le cas présent, tenant compte de l'état de conservation, il a cependant son importance, la quantité de pièces n'étant même que comparative.

Nous sommes fixés, je crois, sur la date de l'enfouissement qui remonte à 1264 ou 1265, la quatrième ou cinquième année de la régence d'Aleyde de Bourgogne. Ces quatre ou cinq années fournissent à la trouvaille 15,660 pièces, chiffre énorme en comparaison des 23,530 pièces que donnent les treize années du règne de Henri III.

Dans ce nombre considérable sont comprises les pièces portant au revers les lettres A — L — I — T, jusqu'ici prises comme abréviation de Alitia pour Aleyde, la veuve de Henri III, duc de Brabant. La trouvaille n'en contenait que quatre. Ces lettres remplacent celles du nom de Bastin, et, l'on serait tenté d'admettre qu'elles forment l'abréviation du nom d'un autre monétaire.

Notre honorable président, M. le vicomte Baudouin de Jonghe, dans son intéressant mémoire inséré dans la dernière livraison de la *Revue belge*

de Numismatique, publie deux dessins du denier à l'arbrisseau. Dans le premier dessin l'arbrisseau est entouré du mot HASS — ET et le revers du denier est la croix cantonnée des lettres B — A — S — T. Dans le second dessin l'arbrisseau est entouré d'une bordure simple, mais élégante, et, au revers se voit la croix cantonnée des lettres A — L — I - T. C'est un encadrement du même genre qui entoure l'écu au lion sur le denier qui porte au revers ces mêmes lettres A — L — I — T. J'appelle l'attention sur cette coïncidence singulière qui nous montre deux sujets différents sur le droit d'une pièce de monnaie, qui, lorsqu'ils sont entourés d'une légende, ont tous deux comme revers la croix cantonnée de B — A — S — T, tandis que lorsqu'ils sont ornés d'un encadrement d'une ressemblance frappante, les lettres du revers sont remplacées par A — L — I — T.

Les trois pièces de l'écu au lion, au revers A — L — I — T, que j'ai examinées, sont d'une exécution particulièrement soignée et doivent être l'œuvre d'un autre monétaire plus habile, plus artiste.

M. Dupriez m'a communiqué son opinion concernant ces pièces Cette opinion est très plausible : je la transmets avec son assentiment. L'estimable expert croit qu'on pourrait voir, dans les lettres du revers de la pièce, le commencement du mot ITAL*icus* ou ITAL*ien*, par lequel les gens du pays désignaient le monétaire étranger. Celui-ci,

fier de son origine, sans doute, se sera empressé de substituer ce surnom à son nom et de s'en servir pour signer son travail.

Il est évident que la bordure de ces pièces dénote une délicatesse de dessin qui ne se rencontre pas dans les autres pièces contemporaines du pays. Si le sujet principal n'a pas changé, c'est qu'il devait être respecté. Les premières monnaies de Jean Ier, figurant sous les nos 209, 210 (1), rappellent quelque peu par leurs fleurettes sur tige, la conception de cette bordure. Il serait intéressant de faire, au point de vue de la facture, un rapprochement de cette monnaie avec la monnaie italienne de la même période et principalement avec les jetons lombards de cette époque, plusieurs artistes graveurs étant venus de la Lombardie. Le peu d'exemplaires existants aux initiales A — L — I — T ou I — T — A — L indique que l'italien, si italien il y a, n'a succédé à Bastin que vers la fin de la régence d'Aleyde; il continua à remplir ses fonctions, probablement, sous Jean Ier, mais, les petits deniers de ce duc ne portent plus le nom du monétaire.

Tout cela, malheureusement, n'est que conjecture; il faut espérer qu'une découverte plus favorable viendra nous éclairer.

D. — Les 12 deniers d'Anvers sont représentés sous les nos 79, 83, 87, 91, 92 (1).

(1) A. de Witte, ouv. cité.

E. — Les 33 deniers de Bruxelles sous les n°s 99, 101, 102, 104, 112, 121, 123, 125, 127 (1).

F. — Les 7 deniers de Haelen sous les n°s 137, 138 (1).

G. — Louvain donne 7,772 deniers de la première série (lion rampant en plein champ), et, 69 deniers de la deuxième série (lion à mi-corps). Les deniers de la première série sont reproduits sous les n°s 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158 (1). Il existe aussi 40 pièces conformes à la figure 22, publiée à la page 58 (1). Nous voyons ici, au droit, le coin de la ville de Louvain; au revers, un des coins d'Anvers (n°s 86 à 88 et 90 (1). J'ai à signaler encore 4 pièces du n° 155 avec le lion à queue fourchue; deux variétés dans le n° 158, selon que le centre des bras de la croix est garni de un ou de deux points; 22 pièces dont la croix du revers est cantonnée des lettres b — A — S — T; d'autres exemplaires avec **b** différemment écrit, à savoir : 77 pièces avec la croix pointillée et 34 pièces avec la croix rayée en échelle ; 13 pièces avec l'I barré au revers : B — A — T — Ī; 10 pièces avec B — A — I — T lu de gauche à droite par le haut; 20 pièces avec B — A — I — T lu de gauche à droite par le bas; 6 pièces avec 2 — A — T — I (voir pl. IV, n° 8). Parmi les n°s 144, 146, 148, 149, l'on trouve des pièces avec le corps du lion

(1) A. De Witte, ouv. cité.

tout uni, sans doute, à cause de l'usure, ou bien, avec le corps pointillé. Ce pointillé est très varié; les points sont parfois placés en lignes droites qui produisent l'aspect zébré. Quinze pièces du n° 144 sont garnies de points si nombreux que le lion paraît avoir endossé une toison, il a changé de caractère. Le n° 148 donne une variété où la queue du lion est terminée en houppe, le lion diffère de dessin et ressemble plutôt à un lynx. Il y en a 23 pièces.

La seconde série de Louvain se divise en 14 pièces du n° 159 (1); 14 pièces du n° 160; 30 pièces du n° 161 et 11 pièces ayant au droit le lion à mi-corps et comme revers celui du n° 143.

H. — Les 8 deniers de Tirlemont correspondent au n° 163 (1).

I. — Les 10 deniers à l'aigle, aux n°s 182, 188, 195, 198 (1).

J. — Nivelles offre six variétés du bâtiment surmonté d'un dôme flanqué de deux tours.

1° 1,206 pièces. Les trois croix sont terminées en globules;

2° 31 pièces. La croix centrale terminée en globules, les croix latérales sont simples;

3° 80 pièces. La croix centrale est simple, les croix latérales sont à globules;

4° 11 pièces. La muraille du bâtiment est figurée par un dessin losangé;

(1) A. de Witte, *Ouvr. cité.*

5° 116 pièces. Le dôme est formé par quatre traits au lieu de cinq;

6° 21 pièces. Les annelets du revers ne sont pas rattachés au centre de la croix.

K. — Les 5 pièces de Hainaut sont des mailles de Valenciennes. (Chalon, n° 10.) (1).

L. — La Flandre donne :

1 denier de Gand. (Gaillard, n° 75.) (2).

1 — de Lille. (Gaillard, n° 94.)

5 — d'Ypres. (Gaillard, n° 124)

M. — Namur n'a qu'un denier attribué à Baudouin de Courtenay, 1237-1263. (Chalon, n° 46.) (3).

N. — Looz fournit 9 deniers à l'écu fascé, dont 6 avec la croix du revers cantonnée de B — A — S — T et 3 pièces avec la croix cantonnée de L — O — ⊖ — N.

O. — Liége présente :

5 deniers de Hugues de Pierrepont (1200 1229), n°s 175, 177, 181 ou 182 (4).

6 deniers de Jean d'Aps (1229-1238), n°s 187, 190, 192.

17 deniers de Robert de Thourotte (1240-1246), n°s 196, 198, 199, 200, 201,

et un denier inédit du même, malheureusement fort usé, offrant, au droit, le buste et la crosse du n° 200. Sous la volute de la crosse, la lettre R, à

(1) R. Chalon *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.*

(2) V. Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.*

(3) R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

(4) J. de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége.*

droite de la tête ЄR, seules lettres encore visibles. Le revers correspond à celui du n° 198. Poids : 0g.780.

P. — Les 106 deniers de frappe irrégulière, d'émissions diverses, n'ont, pour la plupart, que l'empreinte du revers.

Q. — Voici le détail des 531 pièces des pays du Nord :

1° *Comté de Hollande.*

Un denier que j'attribue à Thierry VII, 1190-1203 : Tête de profil à droite. Lég. : ✠ TOD.....S. *Rev.* Croix double, formée par quatre angles droits, un point au centre de la croix, un point dans l'un des cantons. Lég. : ✠ HOSNЄN (atelier de Urshem ?). Poids : 0g 620.

Pl. IV, n° 9.

Florent IV, 1223-1235.

264 deniers. Tête de profil à droite. FORЄNΣ. *Rev.* Croix double formée par quatre angles droits ✠ (V. d. Chijs, pl. I, n° 4.)

201 deniers, tête de profil à droite FLORЄNΣ. *Rev.* Croix double, branches se coupant .

3 oboles, tête de profil à droite FLORЄNΣ. *Rev.* Croix double, branches se coupant .

6 deniers, tête de profil à droite FLORENS. *Rev.* Croix double formée par quatre angles droits. (V. d. Chijs, pl. I, n° 7.)

9 deniers, tête de profil à droite HOLLANT. *Rev.* Croix double formée par quatre angles droits. (V. d. Chijs, pl. I, n° 1.)

Ces pièces avaient été attribuées par M. Van der Chijs à Florent III. Elles ont toutes au revers la légende HOLLANT.

2° *Comté de Gueldre.*

Gérard III, 1207-1229. Un denier : Buste de face, la main droite tient le glaive ; la main gauche, l'écu de Gueldre ancien (trois fleurs de nèfle). ✠ G....DVS. *Rev.* Une basilique. ARNƐMƐ... (V. d. Chijs, pl. I, 1re variété.) Poids og.540.

Othon II, 1229-1271.

3 deniers. Écu au lion (Gueldre nouveau). OTTO COMƐS. *Rev.* Aigle à deux têtes. ARN — ƐMƐS. (V. d. Chijs, pl. I, n° 5.) og.650.

5 deniers. Buste de face, glaive dans la main droite ; palme dans la main gauche, OTTO COMƐS. *Rev.* Écu au lion, AR — NƐM — ƐS ⋆. (V. d. Chijs, pl. I, n° 8). og.550.

1 obole. Semblable aux deniers qui précèdent. og.200.

3° *Comté de Clèves.*

Thierry V, 1202-1260.

6 deniers. Buste de face, la main droite tient un glaive ; la main gauche, une croix. ✠ TƐODƐRICVS. *Rev.* Croix pattée, cantonnée de P — A — X — ∘. Lég. : ✠ CLƐVI CIVITS (atelier de Clèves). og.605 à og.620.

Pl. IV, n° 10.

1 denier. Même droit. Au revers, l'annelet ∘ est

remplacé par une étoile *. Lég. : ✠ CAL-C...CI (atelier de Calcar). og.560.

Pl. IV, n° 11.

1 obole. Semblable au denier précédent. De la légende du revers les dernières lettres sont seules visibles. ✠ .....CAR. og.280.

Pl. IV, n° 12.

Thierry VI, 1260 1275.

1 denier. Écu à l'escarboucle de Clèves. C — OM — ЄS. *Rev.* Croix hendée, cantonnée de deux points et de deux étoiles. Lég. : ✠ ꝶOS... (? Huissen). Poids : og.640.

Pl. IV, n° 13.

4° *Évêché d'Utrecht.*

Sede vacante, 1226-1228. 6 deniers. (V. d. Chijs, pl. VIII, n° 1.)

— — 4 oboles de même.

Willebrand, 1228-1235. 2 deniers. (V. d. Chijs, pl. VIII, n° 1.)

— — 1 obole. (V. d. Chijs, pl. VIII, n° 3.)

Henri de Vianen, 1250-1267. 6 deniers. (V. d. Chijs, pl. IX, n° 12.)

5° *Monnaies frappées à Nimègue par les empereurs d'Allemagne.*

Frédéric II, 1212-1250; empereur en 1220.

1 denier. Buste couronné de face, dans la main droite une fleur de lis; dans la main gauche, un globe crucigère. .....ЄS... (pour Cesar). *Rev.* Croix

cantonnée de A — V — Є — * Lég. : ..NV.... (V. d. Chijs, *De Munten der frankische en duitsch Nederlandsche vorsten*, pl. XIX, n° 1.) Poids : og.540.

Guillaume II, comte de Hollande, 1235-1257.

5 deniers. Buste couronné de face; dans la main droite, une fleur de lis; dans la main gauche, un globe crucigère. ✠ WIL..... RЄX. *Rev.* Croix cantonnée de A — V — Є — *. Lég. : ✠ NVMAGЄNЄ. Poids : og.550.

Pl. IV, n° 14.

1 denier. Même pièce que les précédentes, sauf la légende du revers dont les lettres visibles sont : ✠ ..V...ACI (Noviomagi). Poids : og.530.

3 oboles. Semblables aux premiers deniers. Poids : og.220 et 0.250.

Pl. IV, n° 15.

Guillaume II reçut, en 1247, du pape Innocent IV, le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains. C'est en cette dernière qualité qu'il fit frapper les pièces mentionnées ci-dessus, il ne fut proclamé empereur qu'en 1250, à la mort de Frédéric II.

Il reste à décrire :

R. — L'obole de Conrad de Hochstaden, archevêque de Cologne, 1238-1261. Buste mitré, de face, la main droite tient la crosse, la main gauche, un croissant avec un point au centre. ✠ CONPA — DVS ЄP. *Rev.* Une basilique. ✠ SANCT, le restant de la légende, qui est COLONIA, manque. Poids : og.650. Le denier est publié dans Cappe,

Beschreibung der Coelnischen Münzen, sous le n° 623 et pl. IX, n° 174.

S. — Le denier d'Othon Ier, comte de la Mark, 1249-1262. Buste couronné de face, la main droite tient une palme, la main gauche, un étendard dont la hampe est surmontée d'une fleur de lis. Lég. : O.....SINL. *Rev.* Une basilique. Lég. : LONC.... (atelier d'Iserlon). Poids : og.550. La légende doit se lire : *Droit.* OTTO COMES INL. *Rev.* LON CIVITAS COMITIS. (Reproduit dans Ménadier, *die Grafschaft Mark.* Dortmund, 1909, pl. I, n° 16.) M. Ménadier n'a pas publié de pièces ayant comme terminaison de la légende du droit les lettres INL

Indépendamment des pièces ci-dessus mentionnées, le trésor de la rue d'Assaut contenait encore plus de 80,000 esterlins anglais, écossais et irlandais des rois Henri III et Alexandre II; 31 deniers de Henri Ier; 1,043 deniers d'Anvers; 6,033 deniers de Bruxelles; 2,286 deniers à l'aigle; 23 deniers au cavalier; 1,209 deniers de la Flandre; 433 deniers de Liége; 8 deniers de Namur; 2,709 deniers du Hainaut et 76 deniers de Looz. Ces pièces se trouvent dans les mains d'autres amateurs qui, je l'espère, voudront bien en donner une description.

II.

Comment fixer la date de l'enfouissement du trésor?

La partie du trésor que j'ai examinée renferme

des pièces de différents monnayages locaux et des pièces de vingt-trois dignitaires ayant régné. Ces dernières pièces nous aideront à fixer approximativement la date de l'enfouissement de ce trésor.

Je classe, ci-dessous, les titulaires par ordre de la date de leur avènement :

1. Henri II, roi d'Angleterre, 1154-1189, représenté seulement par des pennies de la seconde émission 1180-1189 (1)
2. Thiery VII, comte de Hollande, 1190-1203
3. Henri Ier, duc de Brabant. . . 1190-1235
4. Jean, roi d'Angleterre. . . . 1199-1216 (1)
5. Hugues de Pierrepont, évêque de Liége 1200-1229
6. Thierry V, comte de Clèves. . 1202-1260
7. Gérard III, comte de Gueldre . 1207-1229
8. Frédéric II, empereur d'Allemagne 1212-1250
9. Henri III, roi d'Angleterre, 1216-1272, représenté par les monnaies émises de 1248-1272 (1)
10. Florent IV, comte de Hollande. 1223-1235
11. Willebrand, évêque d'Utrecht . 1228-1235
12. Jean d'Aps, évêque de Liége . 1229-1238
13. Otto II, comte de Gueldre . . 1229-1271
14. Henri II, duc de Brabant. . . 1235-1248

(1) Voir ma note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles. *Revue*, 1910, p. 166.

15. Conrad de Hochstaden, archevêque de Cologne 1238-1261
16. Robert de Thourotte, évêque de Liége 1240-1246
17. Guillaume II, roi des Romains. 1247-1250
18. Henri III, duc de Brabant . . 1248-1261
19. Othon Ier, comte de la Mark . . 1249-1262
20. Alexandre III, roi d'Écosse, 1249-1285, représenté seulement par les deniers de la première émission 1249-1279 (1)
21 Henri de Vianen, évêque d'Utrecht 1250-1267
22. Thierry VI, comte de Clèves . 1260-1275
23. Aleyde de Bourgogne, duchesse régente de Brabant 1261-1268

En écartant de cette liste les noms qui pourraient prêter à équivoque par suite de la succession au même trône de plusieurs princes homonymes, il nous reste encore comme bases certaines, les règnes de l'archevêque de Cologne et des évêques de Liége et d'Utrecht, le règne de Guillaume II, comte de Hollande, comme roi des Romains, puisque le mot REX est parfaitement visible sur son numéraire, puis encore les émissions des pennies anglais et écossais renseignés par des documents. Nous pouvons, me semble-t-il, en nous appuyant sur ces bases, reporter à Florent IV, comte de

(1) Voir ma note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles. *Revue*, 1910, p. 166.

Hollande, la série de deniers que M. Van der Chys donnait à Florent III; nous pouvons attribuer à Thierry V, comte de Clèves, les deniers similaires à ceux de Guillaume, roi des Romains; attribuer à Thierry VI, comte de Clèves, la petite pièce portant l'écu à l'escarboucle de Clèves, les pièces avec armoiries étant considérées comme plus récentes; nous pouvons conserver les attributions faites à Thierry VII, comte de Hollande; à Gérard III et Othon II, comtes de Gueldre, à Othon Ier, comte de la Mark. Le revers de la pièce de Gérard III et de celle d'Othon Ier offre une grande ressemblance avec le revers de l'obole de l'archevêque de Cologne, Conrad de Hochstaden.

Je fais remarquer, comme un fait étrange, l'absence de la monnaie liégeoise depuis 1246, et l'absence complète de la monnaie de l'empire, car les dix pièces que je renseigne sous la lettre Q, par. 5°, appartiennent plutôt au monnayage de la Gueldre.

Ces différentes émissions embrassent l'espace d'un siècle. La seconde émission des pennies de Henri II, roi d'Angleterre, vit le jour en 1180; la première émission des pennies d'Alexandre III, roi d'Écosse, fut suivie de la seconde émission en 1279.

1180 et 1279 sont les points extrêmes. Mais, nous sommes loin d'atteindre la dernière date, il existe un fait évident qui nous oblige à nous

arrêter à l'année 1268. Nous ne voyons dans ce dépôt aucune pièce de Jean Ier, duc de Brabant, inauguré en 1268. D'autre part, l'avènement le plus récent que nous puissions signaler parmi les titulaires de notre liste, est celui d'Aleyde de Bourgogne, comme régente du duché de Brabant, en 1261. Le numéraire de la duchesse serait-il contesté, l'avènement le plus rapproché sera celui de Thierry VI, comte de Clèves, lequel eut lieu en 1260. C'est donc entre les années 1260/1261 et 1268 que l'on mit le trésor dans sa cachette.

Les spécimens des années les plus anciennes sont en petit nombre, la grande masse est formée de pennies de la deuxième émission (1248-1272) de Henri III, roi d'Angleterre, et, de deniers du Brabant à l'écu au lion marqués H. DVCIS et NV ou VN. Ceci nous amène vers l'année que je compte proposer.

J'ai dit dans la note détaillant le contenu de cette partie du trésor, pourquoi je considérais les deniers aux lettres NV ou VN comme étant du monnayage d'Aleyde de Bourgogne. Je crois pouvoir l'affirmer. Il va se présenter deux preuves qui se serviront mutuellement. Si j'ai prouvé que ces pièces appartiennent au monnayage d'Aleyde de Bourgogne, l'enfouissement a dû se faire pendant la régence de la duchesse de Brabant, parce que une grande partie de ces pièces est à fleur de coin. Et, réciproquement, si j'ai prouvé que l'enfouissement s'est fait du temps de la régence d'Aleyde

de Bourgogne, pour cette même raison du bel état de ces pièces, celles-ci doivent appartenir au monnayage de la duchesse de Brabant.

Essayons d'établir cette dernière preuve en compulsant les faits historiques.

Le règne de Henri III, duc de Brabant, fut un règne paisible : rien ne semble avoir provoqué les craintes qui justifieraient les mesures de précaution prises par le propriétaire du trésor. Mais, au décès du duc, des dissensions apparaissent. « Après le trespas du Duc Henry III, advenu sur » le commencement de l'an MCCLX, stil Romain, » l'on disputa entre les plus proches du sang de » Brabant pour la régence & tutelle de ses pais et » enfants demeurés en bas eage (1) ». Aleyde parvint à mettre fin à ces disputes. Cependant sa prétention de vouloir placer son second fils sur le trône et d'en écarter l'aîné, fit naître bientôt des dissentiments qui partagèrent le pays en deux partis opposés. La tension des rapports, qui fut exploitée par l'ambition du Sire de Wesemael, engendra des troubles graves d'où il résulta une rencontre sanglante et meurtrière, en 1264, entre Louvain et Malines. « Le principal chef de ceste » bande estoit Arnou, Sire de Wesemaele, Mareschal de Brabant, lequel pour avoir espousé » Aleyde de Brabant, tante au Duc Henry III, » jugeoit qu'on lui faisoit tort de ne l'avoir con-

(1) C. Butkens. *Les trophées sacrés et prophanes du duché de Brabant*. Livre IV, chap. VII, pp. 279-280.

» stitué tuteur de ses petits nepveux, & comme
» l'ambition est mère de confusion, ceste jalousie
» couverte du manteau de piété envers le fils
» aisné & les lois de la Patrie, causa depuis des
» grandes dissentions & troubles dans nostre
» Duché, & passa la chose si avant, que les com-
» munautés en la Ville de Lovain se bandèrent
» les uns contre les autres, ceux de la faction de
» la Duchesse se réclamoient Blanckaerts et les
» autres se disoient Colvers, à cause de leurs
» Capitaines qui estoient de ces familles; le Sire
» de Wesemaele en ayant l'advertence, accourut
» aussi-tost avec quelques Chevaliers & fit sortir
» de la Ville le parti des Blanckaerts & entreprint
» lui-mesme le gouvernement de la Ville. Les
» estats de pais envoyèrent devers lui leurs dépu-
» tés pour lui persuader qu'il eust à mettre bas les
» armes, et l'assurer que rien ne seroit changé
» sans l'adveu des estats généralement; mais il
» ne voulut à ce entendre, rejectant la coulpe du
» désordre à Wauthier Berthout, qu'il disoit
» autheur de ceste nouvauté, & l'accusoit de ce
» qu'il avoit de secrètes intelligences avec la
» Duchesse au désavantage de l'estat & de leur
» liberté; ces raisons estoient si vivement impri-
» mées dans la fantasie de ceux de Lovain qu'en
» l'an MCCLXIV, ils prindrent les armes à bon
» escient, & soubs la conduicte du Sire de Wese-
» maele leur Capitaine, marchèrent vers les terres
» dudict Wauthier Berthout, délibérés de prendre

» vengeance des témérités dont ils le coulpoient ;
» mais Berthout en aiant eu l'advertence avec
» ceux de Malines et Bruxelles, les vint rencon-
» trer en un lieu nommé la Leespe, entre Lovain
» et Malines, ou de part et d'autre fut sérieuse-
» ment combatu, mais finalement ceux de Lovain
» s'estants mis en désordre furent si rudement
» chargés, qu'ils prindrent la fuite, laissant outre
» les morts plusieurs prisonniers, entre lesquels
» furent Godefroy Sire de Percke et Gérard de
» Quabeke frères du Sire de Wesemaele et Wau-
» thier de Colvere Chevalier : toutes fois pour
» cela ne cessèrent les troubles & dissentions,
» ains plus tot s'augmentoient de jour à autre (1) ».

Comme conclusion à l'exposé qui précède, considérant l'état gravement troublé de cette période, je crois pouvoir proposer l'année 1264 comme étant l'époque de l'enfouissement du trésor. Ce fut, sans doute, le bien d'un noble chevalier qui mit sa fortune en lieu sûr avant de partir pour le combat et qui périt dans la mêlée sanglante du lieu nommé « la Leespe ».

III.

L'emplacement où le trésor fut enfoui.

Le dépôt fut découvert, en juillet 1908, à une quinzaine de mètres de la rue d'Assaut à Bruxelles,

(1) C. Butkens, *dito*.

dans le fond de l'immeuble appartenant à M. Coenegracht et portant les n°s 32 et 34; c'est actuellement la troisième maison à droite de la rue d'Assaut, en descendant de la rue Berlaimont. Ce dépôt fut découvert en démolissant le mur d'une vieille citerne construite dans une place voûtée. Le trésor gisait auprès des fondations de ce mur, dans un récipient en métal, en cuivre, croit on, qui tomba en poussière dès qu'on y mit la main. Ce récipient avait la forme d'un couvercle rond renversé. La voûte résista longtemps à la pioche des démolisseurs, il fallut plusieurs journées de travail pour l'anéantir.

Ce résumé de renseignements qui m'ont été fournis obligeamment par le propriétaire, indique que nous nous trouvions dans les souterrains solidement voûtés de l'une de ces habitations seigneuriales, d'un hospitium, d'après le nom qu'elles portaient aux XIIIe et XIVe siècles, et, que le trésor a été enfoui sous le pavement de cette cave. Le démolisseur, en entamant la base du mur, aura soulevé le pavement et mis à découvert la cachette; l'ouvrier qui a bâti ce mur ne s'est pas douté qu'à deux doigts de son travail existait toute une fortune. Cette place est encore à une certaine distance de la première enceinte murale de la ville; il n'y a aucune trace de cette enceinte dans la propriété en question.

L'histoire de la ville de Bruxelles, par MM. Henne et Wauters, nous donne quelques précieuses indi-

cations concernant cet emplacement. Nous y relevons la situation précise de l'hôtel des T'Serclaes, dans le récit de la fondation du couvent de Berlaimont (1). Cette situation correspond à celle qui nous occupe. Nous lisons que l'archidiacre Jean T'Serclaes, qui fut depuis évêque de Cambrai, habita cet hôtel et y donna un acte relatif au prieuré de Rouge-Cloître, le 3 janvier 1370 (1371 n. s.) (2). Nous avons confirmation, d'autre part, de cette occupation (3). Il est rapporté aussi que Éverard T'Serclaes, pour mettre à exécution sa résolution audacieuse de délivrer sa patrie des mains des Flamands, « dans la nuit du 24 octobre » 1356, escalada la muraille non loin de la cha- » pelle de Saint-Laurent, près de l'endroit où se » trouvait la maison de sa famille, au fond de » l'impasse dite alors Eetengat » (4). L'hospitium était donc habité, au milieu du XIVe siècle, par la

(1) Henne et Wauters, *ouv. cité*, t. III, p. 214.

(2) *Id.*, p. 213.

(3) F.-V. Goethals *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. IV, p. 692. « Jean t'Ser- » claes, docteur en droits, fut d'abord chanoine de Cambrai, puis » archidiacre de Hainaut en cette église; il était official du diocèse, » lorsqu'il fut élu évêque de Cambrai, l'an 1378. Il eut aussi une » prébende du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Sa demeure » était dans les environs de cette église, selon l'acte de partage de la » succession de son frère, le chevalier Éverard t'Serclaes : Item, de » herberghe int Heetegat te Brussel, met al haere toebehoorten daer » meynheere den bisschop inne te woonen plach, geschat op veertig » ponden groote. »

(4) Henne et Wauters, *ouv. cité*, t. I, p. 119.

famille T'Serclaes. Un siècle nous sépare encore de la date de l'enfouissement. Mes recherches pour atteindre ce terme, n'ont pas encore abouti : je ne puis dire positivement par qui l'hôtel était habité à cette date. Ce que je puis avancer, c'est que l'immeuble, en 1264, devait porter une autre dénomination, car l'origine du nom T'Serclaes se fixe au commencement du XIVe siècle. « Les » descendants de Nicolas, second fils de Gérélin » de Leeu, auteur des familles t'Serclaes, t'Ser- » raerts, t'Serants, se sont appelés Serclaes ou » t'Serclaes (fils de Claes) (1) ». Il existe aussi un manuscrit, que je n'ai pu examiner, qui relate que l'hôtel t'Serclaes s'appelait auparavant Hôtel de Wavre (2).

Gérélin de Leeu était mort dès l'année 1258 (3). Il est à supposer que c'est son fils Nicolas qui possédait la propriété à l'époque qui nous intéresse. Ce Nicolas est le trisaïeul de Jean, évêque de Cambrai et de Éverard, le libérateur.

Le nom de l'occupant aurait pu le confirmer, mais, il est évident que l'immeuble appartenait à un seigneur féodal patricien, sans aucun doute, membre de la Gilde de la draperie, Cette gilde,

(1) F.-V. Goethals, *ouv. cité.*

(2) Henne et Wauters, t. III, p. 213. « Hospitium bonœ memoriœ domini Everardi dicti T'Serclaes militis, quod dudum fuerat nuncupatum hospitium de Wavera 1391. Liber genealogiœ familiœ Dongelberg. » Mss de la Bibliothèque de Bourgogne.

(3) F.-V. Goethals, *ouv. cité.*

qui, au XIIIe siècle, était omnipotente (1), n'acceptait dans son sein que des patriciens, à l'exclusion de tout artisan. Elle avait son tribunal, ses droits, ses coutumes; elle échappait à la puissance même du duc. Ses titulaires étaient investis des plus hautes fonctions. La draperie était l'industrie la plus importante ; c'était par elle que la noblesse de Brabant, avec ses immenses bergeries, recueillait ses principales richesses (2). Le drapier achetait encore, en Angleterre, des quantités considérables de laine. L'état troublé de la Flandre, aux temps de Jeanne et de Marguerite de Constantinople, avait détourné le commerce avec l'Angleterre au profit du Brabant. L'Angleterre absorbait presque entièrement les produits de la fabrication du drap. Ce trafic exigeait des sommes énormes, il n'est donc pas étonnant d'avoir découvert une fortune aussi grande. Ceci explique aussi pourquoi cette fortune se composait de cette quantité prodigieuse d'esterlins, dépassant la moitié, comme nombre de pièces, et formant les trois quarts de la valeur totale.

L'on pourrait attribuer les raisons pour lesquelles l'opulent seigneur avait mis, par prévoyance, son avoir en sûreté, à l'agitation ouvrière

(1) Consulter l'excellent mémoire de M. G Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles : « L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle », dans lequel sont puisées les considérations qui vont suivre. Elles s'y trouvent minutieusement développées.

(2 F.-V. Goethals, *ouv. cité*, p. 669.

qui fomentait des troubles en Flandre et qui eut pour résultat la formation des corporations. Cependant, cette agitation ne s'est manifestée à Bruxelles que dans le dernier quart du XIIIe siècle, et encore faiblement. Les troubles n'éclatèrent qu'au commencement du XIVe siècle. La date de 1264 me paraît trop éloignée pour justifier ces craintes, et je crois plus concluants les motifs que j'ai développés au chapitre précédent.

C. Rutten.

DEMI-PLAQUES LUXEMBOURGEOISES

INÉDITES

Damvillers. Saint-Mihiel. Luxembourg. Saint-Vith et quelques mots de rectification à propos de l'histoire de Marville

---

Un trésor des plus remarquables vient d'être découvert en Allemagne, selon toute vraisemblance aux environs de Cologne, puisque c'est de cette ville qu'il parvint à M. Léo Hamburger, l'expert francfortois bien connu, avec mission d'en poursuivre la réalisation.

Disons tout de suite que la caractéristique de ce dépôt réside dans la diversité et la nouveauté de ses demi-plaques ardennaises et barroises, genre de monnaies si rares qu'elles sont pour ainsi dire introuvables.

Voici, telle qu'elle m'a été transmise, la composition de cette trouvaille :

Archevêché de Trèves :

Baudouin de Luxembourg (1309-1354).	3 bractéates. 1 petit denier.

Boëmond de Saarbrücken (1354-1362). 1 demi-schilling.

Conon de Falkenstein (1362-1388). 4 demi-schillings.

Comté de Luxembourg.

A. Jean l'Aveugle (1309-1346). { 2 esterlins à tête pour Luxembourg (1); 1 esterlin à tête pour Damvillers (2).

B. Jean l'Aveugle et Henri IV, comte de Bar 1336-1344. { 2 demi-plaques pour Luxembourg (3); 2 demi-plaques pour Saint-Mihiel (4); 1 demi-plaque pour Damvillers (5).

C. Charles IV (comte de Luxembourg du 26 août 1346 au 19 décembre 1353), 1 demi-plaque pour Luxembourg (6).

Comté de Bar :

Yolande de Flandre, tutrice de son fils

(1) Éd. Bernays et J. Vannérus. *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs* (à l'impression), p. 112, pl. IV, fig. 47.

(2) Id., id., p. 152, pl. VII, fig. 96, var. 5.

(3) Id., id., p. 176, pl VII, fig. 107, était unique jusqu'ici.

(4) Id., id., p. 427, pl. XXIII*bis*, fig. 3.

(5) Id., id., p. 179, pl. VIII, fig. 116, unique et inédit usqu'ici.

(6) Id., id., p. 429, pl. XXIII*bis*, fig.

Édouard II (1344-1352), 1 demi-plaque pour Saint-Mihiel.

Seigneurie de Saint-Vith :

Jean de Montjoie (1346-1352), 1 demi-plaque de Saint-Vith (1).

Divers :

Un esterlin à tête d'Édouard III, roi d'Angleterre;

Six deniers tournois de Philippe IV et de Louis X, rois de France;

Un vieux denier de l'archevêché de Besançon main et couronne);

Un denier tournois de Riom au nom d'Alphonse de France (1230-1271).

A. DEMI-PLAQUES SOCIALES DE LUXEMBOURG-BAR.

JEAN L'AVEUGLE, COMTE DE LUXEMBOURG ET ROI DE BOHÊME (1309-1346) ET HENRI IV, COMTE DE BAR (1336-1344).

Association du 9 mars 1343 (*n. st.*).

1. Atelier de Damvillers.

1. ✠ IOH ⁝ ET ⁝ HERICVS ⁝ REX ⁝ ECCOME

(1) Id., id., p. 505, y figure dans le texte.

entre deux grènetis. Au centre, dans une épicycloïde à six lobes l'écu écartelé de Luxembourg et de Bar, accompagné de trois couronnes dont on voit tout le bandeau.

Rev. ✠ MONETA : DAMVILLARIIS : entre deux grènetis. Au centre une croix pattée cantonnée de quatre grandes couronnes dont tout le bandeau est visible.

A. Poids : 1 gr. 16. Demi-plaque. Notre collection.

Cette demi-plaque est une légère variété d'une monnaie semblable, encore inédite jusqu'ici, mais qui figurera sous le n° 116 dans notre *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, écrite en collaboration avec M. J. Vannérus. La pièce reproduite dans cet ouvrage appartient au cabinet impérial de Vienne, et a pour légendes, au droit : ✠ IOH : ET : HERICVS : REX : BCOME, et au revers : ✠ MONETA : DANVILLARIS :. L'une et l'autre sont d'un travail merveilleusement soigné, et peuvent être comptées parmi les plus délicates productions de l'art médiéval.

2. Atelier de Saint-Mihiel.

2. ✠ IOH : REX : ET : HENRICVS : COME

entre deux grènetis. Au centre, dans une épicycloïde à six lobes, l'écu écartelé de Luxembourg et de Bar accompagné de trois couronnes, sommairement indiquées, et flanquées chacune de deux points.

Rev. ✠ MONETA : S : MICHAELIS entre deux grènetis. Au centre quatre grandes couronnes dont on voit tout le bandeau.

A. Poids : 1 gr. 32. Demi-plaque.

Deux exemplaires connus provenant de la même trouvaille. — Notre collection. Cabinet des médailles, à Paris.

Cette demi-plaque, totalement inconnue jusqu'ici, nous prouve que l'atelier barrois a émis les mêmes monnaies que les officines luxembourgeoises.

Nous avons reproduit cette belle pièce sous le n° 3 de notre *Supplément*, pl. XXIII*bis*.

B. CHARLES IV, COMTE DE LUXEMBOURG, DU 26 AOUT 1346 AU 19 DÉCEMBRE 1353.

Atelier de Luxembourg.

3. ✠ (KAROL. R) OMAN · ET (BO) EM

(OR · REX) entre deux grènetis. Au centre, dans un quadrilobe cruciforme l'écu écartelé de Luxembourg-Bohême.

Rev. ✠ (MON) ETA? L (VE) EM (B) OR ⁘ X entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

A. Poids : 0 gr. 99. Demi-plaque. Notre collection.

Cette pièce est dessinée sous le n° 4 de notre *Supplément*, pl. XXIII*bis*.

C. SEIGNEURIE DE SAINT-VITH.

Jean de Montjoie et de Buetgenbach (1346-1352).

4. ✠ IOHANNES..... DE · MONYO entre deux grènetis. Au centre, dans un quadrilobe cruciforme un écu aux quatre lions, accompagné de trois couronnes.

Rev. ✠ MONETA × SANCTI × VITI entre deux grènetis. Au centre une croix pattée, cantonnée de quatre couronnes.

A. Poids : 1 gr. 16. Demi-plaque. Collection du Musée de Berlin.

Le territoire de Saint-Vith appartint d'abord à l'abbaye de Stavelot, et la fondation de la ville même remonterait au VIIIe siècle (1). Suivant la

(1) Id., pp. 495 à 505.

règle générale, les possessions du monastère furent convoitées par ses voisins laïcs, qui s'en attribuèrent d'importants morceaux, en contraignant la communauté de les leur concéder à charge d'hommage. — C'est ainsi que Marche passa aux comtes de Laroche (1), et que Saint-Vith échut aux puînés de la maison de Limbourg.

Au début du XIIe siècle, l'abbé Poppon II (1105-1119) en avait pourtant encore la libre disposition (2), et en 1130 les frères y possédaient également divers revenus.

Vers 1151, Henri, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, confirme, en cette dernière qualité, aux religieux d'Orval, le libre parcours dont ils jouissaient sur toutes ses terres, depuis Saint-Vith jusqu'à Cologne, mais la rédaction de ce texte ne permet pas de dire si Saint-Vith appartenait alors déjà au duc de Limbourg, puisqu'on le cite comme point terminus au même titre que Cologne (3).

Hecking (4) rapporte à tort que Waleran III, duc de Limbourg et second mari d'Ermesinde, aurait, en 1224, donné à l'abbaye de Stavelot l'exemption de tonlieu, à travers ses seigneuries de Saint-Vith et de Bütgenbach, pour le trans-

(1) Id., pp. 133-136.

(2) Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*. Bruxelles, 1909, t. I, pp. 308, 310, 361-364.

(3) Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 22, d'après une copie collationnée sur l'original.

(4) Hecking, *Geschichte der Stadt Sankt-Vith*, 1875, p. 28.

port des vins destinés au monastère, car l'acte auquel cet auteur fait allusion ne parle que de Bütgenbach et est de plus daté de 1214, alors que Waleran n'était encore que seigneur de Montjoie.

Il est toutefois fort probable qu'à ce moment déjà, Saint-Vith appartenait aux puînés limbourgeois. En effet, ainsi que nous venons de le dire, Waleran III de Limbourg, alors qu'il n'était encore que seigneur de Montjoie, épousa en secondes noces Ermesinde de Luxembourg : celle-ci avait une fille, Isabelle, née de son précédent mariage, qui épousa Waleran le Long, fils puîné de la première union de Waleran III.

Isabelle reçut en dot la pleine propriété de Poilvache, avec des droits héréditaires sur Marville et Arrancy, localités qui devaient lui échoir au décès de sa mère, tandis que Waleran obtint ultérieurement de son père les places de Montjoie et de Bütgenbach. — Il mourut en 1242.

Au décès d'Ermesinde surgirent des difficultés entre Isabelle et son demi-frère Henri V, comte de Luxembourg, au sujet du partage des biens de leur mère, et Henri V s'empara de Marville. La paix fut conclue à Stavelot, le 10 mars 1254, et stipula que le comte de Luxembourg restituerait Marville et Arrancy à Isabelle et à son fils Waleran (II à Marville), qui lui abandonneraient en échange Poilvache, ainsi que le tonlieu et le droit de haut conduit sur Saint-Vith et Bellain (1), d'où

(1) Würth-Paquet, *Tables chronologiques* dans les Publications

il résulte que Waleran le Long avait dû recueillir Saint-Vith dans l'héritage paternel, et que c'est par la Maison de Limbourg que cette ville passa dans les domaines luxembourgeois, contrairement aux dires d'Eltz, qui prétend en faire un bien de Sigefroid du Bidgau (1).

Avant de continuer plus avant, nous devons revenir ici sur un passage de notre première *Réponse à M. Germain de Maidy* (2), à propos de l'histoire de Marville. Nous y avons dit notamment (3) qu'à Waleran II, mort sans descendance entre 1265 et 1266, avait succédé son neveu Waleran III le Roux, fils de son FRÈRE Thierri de Fauquemont. Pour arriver à cette conclusion nous avions admis qu'au décès de Goswin IV, dernier seigneur de Fauquemont, cette terre avait passé à son beau-frère Henri, fils aîné du duc Henri III de Limbourg, et à sa mort à Waleran, seigneur de Montjoie, son frère puîné; que Waleran, devenu duc sous le nom de Waleran III, avait investi son fils Waleran le Long de Fauquemont et de Montjoie, et que ce puîné, réunissant pour la première fois ces deux domaines, aurait été le fondateur de la

de l'Institut grand-ducal, 1859, pp. 67 et 68, d'après le cartulaire en parchemin aux archives de Luxembourg, fol. 73.

(1) ELTZ, *La Seigneurie de Saint-Vith. A propos de deux monnaies*, dans les Publications de l'Institut, 1875, t. XXIX, pp. 287 et suiv.

(2) Cf. *Revue belge de numismatique* de 1909, pp. 201-209 et 321-388.

(3) Voir aussi *Esterlins ardennais* dans la *Revue belge de numismatique*, 1908, pp. 22 à 51.

dynastie Fauquemont-Montjoie, qui s'éteignit en ligne directe en 1352, et en ligne collatérale en 1397.

Pour cette question, qui n'intéressait du reste qu'accessoirement le passé de Marville, nous avions cru pouvoir suivre l'*Histoire du Limbourg* (1), si consciencieusement écrite par le chanoine Ernst, en tenant pour exacts, avec cet auteur, les termes d'une charte de 1214 mentionnant en toutes lettres Henri de Limbourg sous le nom de *Henricus de* VALKENBORG. Or cette charte, connue seulement par des copies, a certainement été mal transcrite, l'original ayant dû porter non *Henricus de* VALKENBORG mais *Henricus de* WASSENBERG, appellation sous laquelle ce prince est réellement cité à diverses reprises de 1194 à 1207.

C'est ce qui résulte à toute évidence d'un excellent et très récent travail de M le Professeur Dr J.-A. Hillebrand, intitulé : *Montjoie dem Herrn von Limburg a. L. Johann I zum Pfandbesitz übertragen und die Herren von Montjoie und von Falkenburg im* 13 *Jahrhundert* (2), dans lequel cet auteur prouve péremptoirement qu'à Goswin IV de Fauquemont, mort sans descendance, succéda d'abord Thierri I de Heinsberg, fils d'Arnould II de Clèves et d'Adé-

(1) ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. III, pp. 370-372 ; t. V, pp 240-241, et t. VI, p. 183.

(2) Paru dans les *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung* (1908), t. XXXVIII, pp. 198 et s

laïde, héritière de Heinsberg et cousine germaine de Goswin IV, puis son fils Thierri II, cité à partir de 1237 et tué à Cologne dans la nuit du 14 au 15 octobre 1268.

Thierri II avait épousé Bertha, sœur de Waleran II de Montjoie-Marville, de sorte qu'à la mort de ce dernier, survenue entre 1265 *et* 1266, *Marville et Montjoie passèrent à Waleran (III) fils de Thierri II et de Bertha, qui recueillit Fauquemont au décès de son père.* La réunion de ces seigneuries n'eut donc lieu qu'en 1268, et c'est ce Waleran-là, et non son aïeul maternel, qui est le fondateur de la dynastie des Fauquemont-Montjoie.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails ici (1), ces rectifications n'ayant rien changé à la succession des dynastes de Marville : Waleran III (2) demeure toujours le neveu et le successeur de Waleran II, mais non du chef de son père Thierri, qui était le *beau-frère*, et non le frère du dernier seigneur de Montjoie-Marville de la maison de Limbourg.

Waleran III tenait ses droits de sa mère, sœur de Waleran II, et ainsi s'explique pourquoi c'est lui, et non Thierri, qui accorde, le 26 juillet 1267, en qualité de seigneur de Marville, un accroissement de fief à Flastreid de Petit Failly, et pourquoi

(1) Voir Éd. Bernays et J. Vannérus, *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, pp. 498, 499 et 500.

(2) Pour la numérotation des Waleran, nous nous en sommes tenus au rang qu'ils occupent à Marville.

Thierri se borne à sceller l'acte de donation. C'est que Waleran III, alors mineur, avait succédé aux droits de sa mère Bertha, décédée elle-même avant le 12 juillet 1254 (1).

Waleran III ne vendit pas seulement Marville et Arrancy à son grand'oncle Henri V, comte de Luxembourg, mais il se reconnut, en outre, son vassal pour Saint-Vith et Neundorf le 10 avril 1270 (2). Il mourut entre le 13 décembre 1301 et le 20 octobre 1302, laissant ses biens à son fils aîné Thierri III, qui lui survécut à peine trois ans, et n'apparaît plus après le 13 juillet 1305. Renaud, second fils de Waleran III, lui succéda et mourut en 1332, tué par une flèche au siège de Fauquemont. Renaud laissa une nombreuse postérité, dont deux fils qui lui succédèrent : Thierri IV, tué à la bataille de Vottem, le 19 juillet 1346, et Jean, qui est l'auteur de la demi-plaque reproduite ci-dessus. Ce seigneur fit de Saint-Vith une place-forte, mesure qui déplut à Charles IV, qui ordonna, le 10 mai 1350, au drossart du Luxembourg, de ne pas permettre que Jean construisît un château sur son marché

(1) Archives de Nancy, cartulaire B, 420, f° 392. Ce cartulaire donne à tort au père de Waleran III le nom de Thiébaud. Le copiste aura abusivement allongé l'abréviation Th. en Theobaldus. Cette même erreur a été commise dans le texte de la charte du 17 mai 1269, connue, elle aussi, par une copie.

(2) Würth-Paquet, *Tables chronologiques* dans les *Publications de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 1859, t. XV, p. 131, n° 440, et Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, 1902, t. I, n°s 248 et 249, d'après les originaux.

de Saint-Vith, qu'il tenait en fief du comté, ni qu'il s'y fortifiât (1). Nous ignorons si cette recommandation fut suivie d'effet, mais il est permis d'en douter, puisque le sire de Saint-Vith poussa l'audace jusqu'à oser y ouvrir un atelier monétaire.

Jean de Montjoie mourut en 1352 et sa succession fut accompagnée de difficultés infinies, que nous résumerons aussi brièvement que possible. Les biens du dernier Fauquemont-Montjoie échurent d'abord à sa sœur Philippine et à son mari Henri de Ninove, qui les engagèrent à Renard de Schönau. Celui ci releva Saint-Vith et Bütgenbach du duc Wenceslas de Luxembourg, le 20 avril 1354. Douze ans plus tard, le 16 mars 1354 (n. u.), le même Renard de Schönau négocia un accord entre Philippine et le seigneur de Bréderode, beau-frère de Jean de Montjoie, d'une part, et Wenceslas, de l'autre, aux termes duquel le duc rachetait aux premiers leurs droits sur Saint-Vith et sur Amblève (2), mais cette aliénation ne fut pas admise par Waleran de Spanheim, dont le père, Simon, avait épousé une fille de Waleran III de Fauquemont-Montjoie, Élisabeth, et qui vint s'établir dans la place. A sa mort, les difficultés n'étaient pas aplanies, puisque son fils, Simon,

(1) Würth-Paquet, *loc cit.* 1868, t. XXIII, p. 49, n° 203. avec la date du 25 mai 1349, et Wauters, *Table chronologique*, t. X, p. 363, avec la date du 10 mai 1350.

(2) Lacomblet, *Urkendenbuch*, t. III, n° 652.

devenu par son mariage comte de Vianden, déclarait, le 23 novembre 1379, avoir soumis à la juridiction du siège des nobles, à Luxembourg, les discussions surgies entre son père Waleran et le duc Wenceslas, au sujet de la possession de Saint-Vith, Bütgenbach, Löngebach et Pronsfeld (1).

Le procès se termina au désavantage de Wenceslas, qui dut promettre de restituer à Simon Saint-Vith et ses dépendances, « ainsi que le tenait Waleran, comte de Spanheim, et père de Simon » (2) (21 novembre 1380).

Élisabeth, fille de Simon, hérita de Saint-Vith, qu'elle transmit, à son décès, aux descendants d'Otto de Nassau-Dillenbourg et de son épouse Adélaïde de Vianden, qui conservèrent cette petite ville jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le traité de Vienne donna Saint-Vith à la Prusse.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 17 avril 1910.

(1) WÜRTH-PAQUET, *loc. cit.*, t. XXIV, 1868, pp. 179 180, n° 867.

(2) Déclaration du justicier des nobles, cf. WÜRTH-PAQUET, *loc. cit.* 1868, t. XXIV, p. 186, n° 907.

LE LION D'OR

DE

JEAN SANS-PEUR

C'est une véritable bonne fortune pour un numismate de mettre la main sur une pièce de premier ordre, encore inédite, surtout lorsqu'il s'agit d'une série aussi consciencieusement étudiée que l'a été la numismatique de la Flandre.

Cette heureuse chance m'était donnée, il y a quelques années : dans une trouvaille faite en Belgique et composée de 310 pièces d'or, se rencontraient trois exemplaires à fleur de coin, d'une monnaie jusqu'alors inconnue, le Lion d'or de Jean sans Peur.

M. Émile Théodore, le savant et dévoué conservateur adjoint des collections de la ville de Lille, à l'examen duquel la pièce a été soumise, a

bien voulu m'en donner la description suivante à laquelle il a joint quelques remarques iconographiques :

« Cette monnaie, dit-il, offre au droit :

« Un lion heaumé assis sur une cathèdre de forme architecturale, dont le siège, le dossier et les accoudoirs, munis de montants se terminant par des pinacles, sont seuls visibles,

« Sous le siège on lit la légende : FLAND'

« En exergue :

IOHS ✕ DVX ✕ BVRG ✕ COM ✕ Z ✕ DNS ✕ FLANDRIE.

« Au revers, une croix ornemanisée, disposée dans un quadrilobe, au centre de la croix, la lettre I.

« En exergue :

✠ XPC' ✕ VIHCIT ✕ XPC' ✕ REGNAT ✕ XPC' ✕ IMPERAT.

« Le heaume, sous lequel disparait la tête du lion, ajoute M. Théodore, est inspiré du heaume de joute, dit à tête de crapaud, percé d'une large vue avec ventaille, qui, en se prolongeant très bas, fournit une bavière dont l'extrémité, se terminant en pointe, était maintenue au surcot du cavalier par une courroie.

« Ce heaume, au lambrequin assez court et tombant sur le couvre-nuque, offre certaines analogies avec celui figurant sur le double gros aux deux écus de Jean sans Peur.

« Le cimier est constitué par une sorte de fleur

de lis, dont la branche centrale piriforme se dresse verticalement au centre de quatre autres branches recourbées et ornemanisées. »

Nous pouvons constater d'abord que cette pièce ne constitue pas un type nouveau, original dans la série flamande. Jean sans Peur a voulu reproduire, en le modernisant, si je puis ainsi parler, le type si national du « Lion d'or » de son grand père Louis de Mâle. Il a enlevé au lion des monnaies de ce dernier le casque couronné, au cimier fantastique, répondant au goût du milieu du XIVe siècle, pour lui en donner un, tel qu'on le portait dans les premières années du XVe siècle.

La pièce de Jean sans Peur étant d'un diamètre moindre que celle de son prédécesseur (elle mesure 31 millimètres), il a fallu abréger le mot FLANDRES inscrit sous le lion pour lui permettre d'y trouver place.

Enfin, par une anomalie dont je ne me souviens pas avoir rencontré d'autres exemples sur le monnayage d'or de cette région, au lieu de commencer à la partie supérieure de la pièce, la légende débute plus à gauche, de telle façon que le nom IOHS remplit l'espace existant entre le sommet des deux pinacles.

La note de M. Émile Théodore soulève une question intéressante, la détermination exacte du meuble sur lequel se trouve placé le lion.

Dans son ouvrage sur les « Monnaies des Comtes de Flandre », Gaillard disait au sujet

du Lion d'or de Louis de Mâle, en tout semblable, quant à cela, à celui de Jean sans Peur : « Lion coiffé d'un riche heaume; il est assis sur une *estrade* gothique à quatre fuseaux. »

Dans le catalogue descriptif et raisonné de la collection Adolphe Dewismes, de Saint-Omer, la même pièce est ainsi décrite : « Lion coiffé d'un heaume assis à gauche, *devant un portique.* »

M. Théodore considère, lui, que le lion est « assis sur une cathèdre de forme architecturale, dont le siège, le dossier et accoudoirs sont seuls visibles. »

Sans nous arrêter à la description du catalogue Dewismes, incontestablement erronée, nous trouvons affirmée, et dans la description de Gaillard, et dans celle de M. Théodore, que je ferais volontiers mienne, l'intention bien nette du graveur, de placer le lion heaumé sur le siège d'apparat réservé au souverain.

Faut-il, dans ce type du lion de Flandre, cessant d'être simple meuble d'armoirie pour devenir en quelque sorte l'effigie du numéraire, voir une personnification de la Flandre et de la puissance flamande ? L'hypothèse serait assez séduisante, mais, étant donnés les rapports souvent peu cordiaux qui ont existé à ces époques entre les souverains et leurs sujets, il est peut-être plus vrai de ne voir dans le lion occupant la chaise comtale, qu'une figuration du comte lui-même.

La pièce de Jean sans Peur présente le grand

intérêt de nous montrer la continuation du type du lion heaumé. Il est vrai que son père, Philippe le Hardi, ne l'avait pas reproduit sur son numéraire d'or, mais seulement sur le double gros botdrager, servilement copié de celui de Louis de Mâle et qui a dû fort peu circuler, car la pièce est d'une grande rareté; mais nous devons retrouver après lui, sous son successeur Philippe le Bon, le lion croupant, sans heaume cette fois et sous un portail gothique, sur l'une des pièces d'or les plus courantes de ce règne.

Nous voyons réapparaître ensuite le lion croupant heaumé, en 1489, sur le rarissime florin et sur le demi-florin de Gand révolté contre Maximilien d'Autriche.

Un siècle plus tard, en 1583, lors de la révolte des Pays-Bas contre Philippe II, Bruges, sur les monnaies émises au nom du Comté de Flandre, copiera servilement le lion croupant sous un portique, de Philippe le Bon.

Mais revenons à la pièce de Jean sans Peur; si l'avers constitue un type essentiellement flamand, le revers est au contraire, à part quelques détails, servilement copié de la « Chaise d'or » de Philippe VI de Valois, encore très répandue dans la circulation de l'époque; que l'on compare, en effet, les deux pièces et l'on verra qu'inscription et dessin sont identiques, à part les variantes suivantes : la chaise d'or présente le quadrilobe entourant la croix, cantonné de quatre couron-

nelles, tandis que, sur le lion d'or, il est cantonné alternativement d'un lis et d'un lion de Flandre; sur la pièce royale, la jonction des quatre lobes présente une ornementation dirigée vers le centre et rappelant un trèflefeuille, tandis que sur la pièce de Flandre, cette ornementation affecte la forme d'une feuille dentelée, à pointes aigües, que Dewismes appelle « feuille de bois », ornementation qui se retrouve fréquemment sur les monnaies flamandes; de plus, certains traits du dessin de la chaise d'or sont cordonnés, tandis que, sur l'autre pièce, ils sont simples; enfin, à la croisette du centre est substituée, sur la pièce de Jean sans Peur, la lettre I, initiale du nom de ce prince.

Remarquons en passant que le poids théorique de la pièce flamande est 4 gr. 53 et celui de la pièce française 4 gr. 60, par suite, quasi équivalent; faut-il voir, dans la copie du revers de la pièce royale, un moyen de faciliter la circulation des pièces du comte de Flandre hors de ses domaines? Je ne le pense pas car, à ce moment, Jean sans Peur s'efforçait, par tous les moyens possibles, d'empêcher l'exportation du numéraire émis par lui.

Il est peut être intéressant de signaler que les trois exemplaires de notre pièce n'ont pas été frappés avec le même coin, mais avec trois coins différents.

Reste maintenant une question délicate à trancher. A quelle émission faut-il rattacher la pièce qui nous occupe?

Les ordonnances monétaires manquent de précision en ce qui concernait le type adopté, mais spécifient exactement le poids du numéraire à émettre; il était donc indiqué de procéder avant toute recherche à la pesée de la monnaie qui nous intéresse. Voici donc les poids relevés avec une balance de précision pour les trois exemplaires :

4 gr. 520
4 gr. 542
4 gr. 505

Ce qui donne un écart de 37 milligrammes entre le plus fort et le plus faible, et un poids moyen de 4 gr. 5223.

Voyons maintenant ce que nous donnent les ordonnances : (je les cite d'après le travail de Deschamps de Pas : *Essai sur l'histoire monétaire des Comtes de Flandre et de la maison de Bourgogne.*)

Nous avons d'abord l'ordonnance de 1407 qui prescrit la fabrication de *doubles écus d'or*, ainsi que de *demi écus* et *quart d'écus* (pièces non encore retrouvées); une instruction sans date, qui paraît se référer à cette ordonnance et dont la minute existe dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, prescrit au nom du duc de Bourgogne, aux maîtres particuliers de la monnaie, « estre fait en son pais et comté de Flandres deniers d'or appelles escus de Flandres de XLII de pois au marc de Trois. »

Comme le marc qui valait 8 onces ou une demi livre, correspond au poids actuel de 244 gr. 72, si

on divise ce chiffre par 42, nombre de monnaies à fabriquer au marc,o n trouve qu'elles doivent peser 5 gr. 82, tandis que la nôtre pèse 4 gr. 52.

Passons ensuite à l'ordonnance monétaire donnée le 17 août 1409 à Jean Gobelet, maître particulier de la monnaie de Flandre :

Il lui est d'abord prescrit de faire frapper des « deniers d'or appelez nobles » pièces dont le type est connu et sur lequel il n'y a pas à insister, puis l'ordonnance ajoute : « et aussi d'autres deniers d'or à vint trois karas et III quars d'aloy et de LIIII deniers de taille au marc de Troyes qui auront cours pour III S de gros. »

Le poids du marc étant de 244 gr. 72, si nous le divisons par 54 nous obtenons 4 gr. 531, ce qui est bien près du poids *moyen* obtenu par nous (4 gr. 522) et ce qui paraît bien correspondre au poids de notre monnaie, puisque l'un des exemplaires pèse 4 gr. 542.

Si donc nous ne trouvons pas dans les autres ordonnances une monnaie émise également sur la base de 54 au marc, nous pouvons dire avec certitude que la nôtre est la pièce dont fait mention l'ordonnance du 16 août 1409.

Le 23 décembre 1410 paraît une nouvelle ordonnance prescrivant la fabrication de « deniers d'or appellez *escus de Jehan*, et demi deniers d'or à l'avenant » ; il est aussi ordonné de fabriquer nobles, demi-nobles et quarts de nobles

L'ordonnance ne fait pas mention de la taille

de ce nouveau numéraire et l'instruction qui devait la suivre fait défaut, mais ce qui paraît très probable, comme le dit Deschamps de Pas, c'est que ces deniers d'or « appellez escus de Jehan, » devaient porter les armes du duc de Bourgogne, et l'on ne voit pas le rapport qu'il pourrait y avoir entre la dénomination donnée à cette monnaie et le type qui nous intéresse.

Une nouvelle ordonnance intervint le 6 décembre 1416, donnant commission à Jean Buridan, maître particulier de la monnaie de Flandre, de faire forger des nobles, demi-nobles et quarts de nobles.

Enfin vint la dernière ordonnance, celle du 10 avril 1418, rendue par Philippe, comte de Charolais, après le départ de Jean sans Peur pour la France, voyage d'où il ne devait plus revenir.

Cette ordonnance prescrit l'émission d'une nouvelle monnaie d'or appelée heaume de Flandre « des soixante-huit de poix au marc de Troyes », pièce qui a été retrouvée.

On le voit donc, par un rapide examen des diverses ordonnances, nous pouvons considérer notre pièce comme émise en vertu de l'ordonnance de 1409.

Il est intéressant d'ailleurs de remarquer que l'émission des deniers d'or de LIIII de taille au marc, a été non seulement prescrite mais réalisée, tandis qu'il n'est pas certain, sauf pour le noble (dont la frappe a été ordonnée le 6 décembre 1416)

et pour le heaume de Flandre, que l'émission des autres pièces d'or mentionnées dans les ordonnances ait eu lieu.

Dans l'*Essai sur l'histoire monétaire des Comtes de Flandres* de Deschamps de Pas, on trouve au bas de la page 50, une note ainsi conçue :

« ... Cette instruction (celle de 1409) contenait la mention de deux monnaies d'or à émettre, et les extraits de comptes que j'ai sous les yeux ne mentionnent, pour les années 1410 et 1411, que des *deniers d'or* de LIIII de taille au marc. Il en est de même du compte, rendu en juillet 1417, qui avait par conséquent rapport à l'année 1416. »

Quels sont ces comptes dont fait mention Deschamps de Pas ? Dans quelles archives reposent-ils ? Je l'ignore. Je suis allé consulter les archives départementales du Nord et je n'ai trouvé, dans l'*État général des registres de la Chambre des comptes à Lille*, par Mgr Dehaisnes, qu'une seule mention de compte relatif à la monnaie, sous le n° 3228 M. S, 29bis ; c'est le compte rendu par Jean Buridan, maître particulier des monnaies du duc de Bourgogne, pour les monnaies qui ont été forgées à Gand, depuis le 25e jour de février 1416 jusqu'au 26e jour d'octobre 1416. Ce compte ne comprend comme frappe d'or que des nobles, au nombre de cent trente-quatre mille cinq cents.

Il était intéressant de savoir s'il n'existait pas, dans les archives du royaume de Belgique, d'autres comptes mentionnant l'émission de la monnaie

qui nous occupe. Le résultat des recherches faites à ce sujet par M. Émile de Breyne, chef de section, est resté négatif.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que des notes recueillies par M. Deschamps de Pas et obligeamment communiquées par son fils, il résulte que Jehan Gobelet, maître de la monnaie de Gand, rendit compte en février 1410, octobre 1411 et juillet 1417, de doubles deniers d'or de 54 deniers de taille au marc de Troyes; c'est donc la preuve que la pièce a été frappée pendant la période qui a précédé ces trois époques.

On sait que le numéraire d'or de Jean sans Peur est d'une grande rareté, à part le noble que l'on voit paraître de temps en temps dans les ventes; le heaume de Flandre n'existe qu'à quelques exemplaires et les autres pièces étaient restées jusqu'ici inconnues. Les placcarts sur les monnaies des XVIe et XVIIe siècles n'en font aucune mention, alors qu'ils reproduisent les monnaies plus anciennes de Louis de Mâle, ce qui indique qu'on ne les rencontrait pas dans la circulation monétaire de l'époque.

A quelle cause donc faut-il attribuer ce fait, qui n'est pas dû à l'absence de trouvailles et que, certainement, ne viendront guère modifier celles qui pourront se faire dans l'avenir?

Avant de répondre à cette question, j'attirerai l'attention sur cette circonstance qu'une trouvaille de 310 pièces d'or, faite en Flandre (trouvaille sur la

composition de laquelle je reviendrai ultérieurement), ne contenait que trois pièces d'or de Jean sans Peur et deux ou trois pièces flamandes, fortement usées ou détériorées, dont un lion d'or de Louis de Mâle. Ce qui réduit, *pour cette trouvaille*, à un pour cent, la proportion des pièces du prince régnant circulant dans ses propres états, et encore j'ai soin de dire : *pour cette trouvaille*, car l'état de ces pièces prouve qu'elles n'ont pas circulé, et ont dû être enfouies à peine émises, circonstance qui les aura fait échapper à la rapacité des manieurs d'or qui avaient intérêt à les retirer de la circulation.

C'est, en effet, à cette cause qu'il faut attribuer la rareté de l'or flamand à cette époque : « La mauvaise monnaie chasse la bonne » dit l'axiome économique, vrai au moyen-âge comme de nos jours. La monnaie de Flandre, d'excellent aloi, disparaissait promptement de la circulation pour le plus grand profit des billonneurs, et faisait place à la monnaie royale de France et à celle des souverains voisins, d'un aloi beaucoup moindre.

Préoccupé de cet état de choses, Jean sans Peur rend le 10 octobre 1407, une ordonnance prescrivant de saisir, arrêter, et porter en ses monnaies tout le billon d'or et d'argent que l'on pourrait tenter de vouloir exporter hors de Flandre.

Son ordonnance du 6 décembre 1416 nous montre toute la gravité de cette situation économique pour la Flandre, elle dit : « l'ouvrage des-

quelles monnoyes tant d'or et d'argent par nous ainsi ordonné ait convenu cesser et *n'y ait ou peu ouvrer ne forgier ja longtemps* à tant parce que en nostre dit pays de Flandres n'ont pas esté gardées les ordonnances des monnoyes par nous sur ce faistes, comme pour les diminutions et empiremens des monnoyes de Monseigneur le roy faites depuis nos dites ordonnances, et aussi pour les diminutions des monnoyes de plusieurs seigneurs voisins de nos dit pays lesquelles estranges monnoyes d'iceulx seigneurs voisins, ont eu et encore ont cours en nostre dit pays, *et parce la plus grand partie de nostre dite monnoye, qui estait plus fort aloy a esté vuidée et portée fondre esdites monnoyes voisines*, ou grand préjudice et dommage de noz drois seigneuriaulx et noblesses et au grand destourbier et diminution du fait de la marchandise de nostre dit pays et du commun peuple, qui ne se cognoit esdites monnoyes estranges, jusquelles l'on donne tel cours que l'on veuille, qui est en grand décépans de la chose publique et de nostre dit pays. »

On comprend que, dans ces conditions désastreuses, le duc de Bourgogne ne fut guère tenté d'émettre une grande quantité de numéraire et c'est ainsi que l'on voit, dans un compte rendu pour l'an 1412 par Jean Goblet, maître des monnaies de Gand, qu'il n'a pas été émis d'or mais seulement du numéraire d'argent.

Cet exposé un peu long montrera qu'un heureux

hasard seul a pu sauver les trois exemplaires du Lion d'or de Jean sans Peur de la destruction dont les menaçaient les billonneurs de l'époque ; il n'est guère vraisemblable que les trouvailles futures en diminuent la rareté (1).

LOUIS THÉRY.

(1) L'une de ces pièces est entrée dans la collection de l'honorable président de la Société royale de numismatique de Belgique, le vicomte de Jonghe, qui a eu l'extrême amabilité de se dessaisir à cette occasion d'un superbe et rarissime exemplaire du noble d'or de Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et châtelain de Lille.

LA MÉDAILLE

FRAPPÉE

EN L'HONNEUR DE PIERRE LAIR

A ANVERS, EN 1814

ET LES

MONNAIES OBSIDIONALES ANVERSOISES ÉMISES A LA MÊME ÉPOQUE

(*Suite et fin* (1).)

§ III.

Les motifs de création de la médaille de Pierre Lair ont amené à préciser la distinction qui doit être effectuée entre les fabrications de numéraire obsidional faites par le fondeur Wolschot et celles réalisées dans l'arsenal par les ouvriers militaires.

Les frappes de Wolschot durèrent du 19 mars au 2 mai ; celles de la marine, du 7 au 30 avril.

Les deux émissions comprennent des pièces de 10 et de 5 centimes à l'N et aux deux L croisés ou affrontés, initiales des deux souverains successifs, Napoléon et Louis XVIII.

Il importe d'examiner dans quelle mesure chacune de ces fabrications peut être distinguée des autres.

(1) Voir *Revue*, 1910, p. 181.

Les attributions sont certaines :

A. Pour toutes celles de ces monnaies portant sous la couronne l'initiale W, qui constitue la marque de Wolschot. Elles ont été frappées dans les ateliers de ce dernier, situés tant rue Houblonnière que sur la place de Meir.

B. Pour celles qui ont un V à la place de ce W. Ce V est l'initiale de J. Van de Goor, graveur travaillant dans la maison Wolschot. Elles ont été créées après les précédentes, mais forgées dans les mêmes endroits.

C. Celles qui ont un R, au lieu des lettres précédentes W ou V, ont été pourvues de cette initiale pour rappeler le nom de Ransonnet, aide de camp du général Carnot, qui fut le dessinateur originaire des divers types successivement adoptés, et qui par suite eut à surveiller par moments, dans certaines limites, le remaniement de plusieurs coins (1). Des réfections partielles de poinçons ou de matrices peuvent avoir été opérées aussi bien pour l'atelier de Wolschot que pour celui de l'arsenal. M. Mailliet a publié une pièce de 10 centimes aux deux L croisés en X, pourvue du nom

(1) Cette identification, qui résulte des ouvrages publiés sur le siège d'Anvers, n'avait pas encore été faite. M. Van Peteghem avait seulement supposé que cet R, qu'il avait remarqué figurant sur des coins plus ou moins retravaillés, était la première lettre du mot : Retouché, faisant allusion à cette opération. (*Catalogue de la collection Legras*, première vente, monnaies gauloises, gallo-romaines et françaises. Paris, mars 1882, p. 65, nos 1532 à 1551. Note.)

de Jean Louis Gagnepain sur le ruban et de l'initiale R sous la couronne, qui a été évidemment forgée par les ouvriers de la marine (1). D'autre part, le catalogue Ter Bruggen, qui sera cité ci-après et dont les énonciations ont été basées sur des archives aujourd'hui adirées, indique que la frappe du numéraire obsidional aux L croisés en X surmontant le différent R aurait été continuée par Wolschot jusqu'au 2 mai, date de son dernier bordereau de remise d'espèces. A raison de ces divergences, et jusqu'à la découverte d'un document décisif à ce sujet, il semble difficile de dire si les coins remaniés pourvus de l'R de Ransonnet auraient été employés dans une seule officine, ou concurremment dans les deux. Cette dernière hypothèse paraît, quant à présent, la plus probable.

Ransonnet fut choisi pour dessiner les divers types monétaires, non seulement parce qu'il était l'un des premiers aides de camp de Carnot, mais probablement aussi parce qu'originaire des provinces belges, il était, plus que tout autre, capable de proposer un numéraire conforme aux habitudes du pays. Effectivement, Ransonnet (Jacques-Joseph), second fils du général Ransonnet mort au service de la France le 3 mars 1796, était né à Liége, le 18 avril 1778. Il avait été successivement élève de l'École de Mars, établie à

(1) *Atlas des monnaies obsidionales* de Mailliet, pl. VII, n° 13.

Neuilly-sur-Seine, dans la plaine des Sablons, puis de l'École polytechnique, à sa fondation. Il avait obtenu les grades d'aspirant de marine et de lieutenant de vaisseau, quand, en 1814, sur sa demande de réintégration dans l'armée, il fut mis à la disposition de Carnot, qui l'emmena à Anvers pour l'y seconder.

D. D'autre part, toutes les pièces qui ont le nom de Jean Louis Gagnepain, ou les initiales J. L. G. N. le désignant, apposés sur le ruban attachant les deux branches de la couronne, ont été confectionnées à l'arsenal sous les ordres de Lair par ses subordonnés. Gagnepain était un des graveurs militaires y travaillant.

Indépendamment des espèces pourvues de ces différentes caractéristiques, celles n'ayant aucune marque accessoire proviennent presque certainement du début de la fabrication de Wolschot.

Dans toutes les séries ci-dessus, les exemplaires en argent, en laiton ou en cuivre jaune, ayant la plupart du temps une tranche cannelée ou cordonnée plutôt que lisse, constituent des essais.

Après avoir précisé ce dont il est possible d'être plus ou moins assuré, nous croyons intéressant de reproduire les énonciations suivantes, qui sont les seules renseignant sur le classement des diverses variétés de ce numéraire et sur la façon dont elles se sont succédé (1).

(1) Ces données, abrégées dans la mesure du possible, sont extraites de l'*Histoire métallique d'Anvers*, Catalogue de la collection Ter

Wolschot aurait employé une première série de coins, sur lesquels il n'aurait apposé aucune initiale; puis une deuxième, sur laquelle il aurait fait figurer sa marque W; et ensuite une troisième, reconnaissable à la présence d'un V, initiale de son graveur Van de Goor.

1re série de Wolschot.

1° Il aurait été frappé au début quelques pièces de 5 — CENTs portant ce dernier mot écrit avec un petit S après le vocable abréviatif CENT, ensuite usité seul. La couronne de lauriers entourant l'N est plus grêle que celle figurant sur les espèces frappées en dernier lieu. On aurait commencé à battre avec un mouton à l'aide d'un coin portant une telle empreinte, le 8 mars 1814, à 4 heures de l'après-midi, dans l'atelier de Wolschot, sis rue Houblonnière, en une maison dénommée : *le mouton*. = 180 exemplaires émis. = La collection de M. de Witte en renferme un spécimen. Cinq autres sont mentionnés dans le catalogue Legras, nos 1547-48. Diam. : 33 mil. Poids : 18 gr. (?), n° 672

Bruggen. Monnaies, méreaux, médailles, plaques et empreintes. Propriété de la ville d'Anvers, 1874-1875. Ce travail a été dressé d'après les indications de M. Fréderic Verachter, ancien archiviste communal de la ville d'Anvers, qui ne l'avait établi qu'après examen des documents confiés à sa garde, ou existant entre ses mains, dispersés plus tard à la suite de la vente publique qui en a été faite.

La R. N. B. s'est occupée des monnaies obsidionales d'Anvers, année 1848, p. 442, nos 201 à 204. — 1866, p. 236 à 238. — 1871, p. 227. — 1873, p. 430. — 1879, p. 237, sans que le classement rationnel des variantes de ce numéraire ait été proposé.

du catalogue Ter Bruggen. L'exemplaire à fleur de coin faisant partie de la collection P. Bordeaux pèse 13 gr. 30 cent.;

2° Essai de 5 centimes en plomb avec 5 — CENT. 1814. D'après une note de M. Steenecruys, cette épreuve aurait été forgée par Wolschot à 10 h. 1/2 du matin avec le mouton. Diam. : 34 mil., n° 673;

3° Essai de 5 — CENT, frappé sur une demi-couronne d'argent. Diam. : 33 mil. Poids : 12 gr. n° 675;

4° 10 — CENT à l'N, premier coin, avant l'élevure sur l'N. Nous comprenons cette expression dans le sens de : avant l'apposition des lignes transversales, dénommées azur, sur la branche diagonale de l'N., sans oser garantir notre interprétation, 3,500 exemplaires frappés. Diam. : 35 mil. Poids : 25 gr., n° 684;

5° 10 — CENT à l'N, deuxième coin avec l'élevure (soit avec lignes transversales sur la branche diagonale de l'N). 4,000 frappées. Couronne entourant l'N encore un peu grêle. L'exemplaire de la collection P. Bordeaux, portant au droit quelques traces d'argenture pèse 23 gr. 20 cent.;

6° 5 — CENT, deuxième coin, frappe commencée le 15 mars, à 4 h. 1/2 de relevée. 2820 émises. Diam. : 30 mil. Poids : 13 gr., n°s 687 et 689;

7° 10 — CENT avec N surmontant un petit W placé sous la couronne, troisième coin. 28,500 émises. Diam. : 35 mil. Poids : 23 gr., n° 691;

8° 10 — CENT, troisième coin, avec 10 sur W. Nous croyons qu'il faut comprendre avec W dans la couronne au-dessous de l'N. Diam. : 36 mil. Poids : 25 gr., nos 692 et 693. Exemplaire de la collection P. Bordeaux. Poids : 27 gr. 90 cent. Bronze;

9° 10 — CENT avec un point entre 10 et CENT;

10° 10 — CENT, quatrième coin avec N sur R. L'R sous la couronne. Émission commencée le 12 avril 1814. 65,688 frappées. Diam. : 35 mil. Poids : 23 gr., nos 694 à 699.

S'il faut s'en rapporter à cette affirmation, l'R, initiale de Ransonnet, n'aurait pas été apposé avant le 12 avril, date à laquelle la fabrication était simultanée chez Wolschot et dans l'arsenal, en sorte que ce renseignement ne permet pas d'attribuer avec certitude les pièces pourvues d'un R à l'une plutôt qu'à l'autre de ces deux officines monétaires. Il aurait été émis deux variantes de ces premières espèces au différent R, l'une avec la couronne ouverte, et l'autre avec la couronne fermée.

Deuxième série frappée au balancier par Wolschot et gravée par Van de Goor.

11° 5 — CENT avec N sur un petit V dans la couronne, troisième coin de 5 cent., mais premier au balancier. 4,296 émises. Diam. : 30 à 32 mil. Poids : 12 à 14 gr., nos 700 à 702;

12° 5 — CENT, quatrième coin. Cette variété

se distinguerait peut-être par un V placé cette fois sous la couronne. Diam. : 30 mil. Poids : 10 gr., n° 704 ;

13° 10 — CENT, = X sur X. = Nous comprenons cette expression dans le sens de : avec les deux L de Louis XVIII croisés en X et ayant dans une certaine mesure l'apparence de deux X disposés l'un au-dessus de l'autre. Première pièce du premier coin frappée au balancier, du 20 au 22 avril 1814, place de Meir (attestation de M. Steenecruys). 20,000 émises. Diam. : 36 mil. Poids : 24 gr., n° 705 ;

14° 10 — CENT avec les deux L croisés en X, surmontant un R. Du 22 avril au 2 mai. 52,760 émises. Diam. : 36 mil. Poids : 26 gr., n° 706 ;

15° Même pièce avec CENT, représentée par C T, c'est-à-dire sans les deux lettres du milieu du mot. = Variantes diverses avec le mot : CENT correctement écrit, mais : 1° avec les pointes de X sur R sans retour, c'est-à-dire avec les pointes non recourbées des L croisés en X. 2° avec les têtes des X sur X rentrées, c'est-à-dire avec les extrémités recourbées aux mêmes majuscules croisées en X ; 3° avec les pointes des queues fermées, c'est-à-dire avec des points aux extrémités des lignes recourbées des lettres majuscules croisées, frappées du 22 avril au 2 mai, avant midi, à la place de Meir. Diam., : 34 à 36 mil. Poids : 23 à 26 gr., n°s 707 à 709;

16° 5 — CENT. ayant au droit les deux L croisés et présentant l'apparence de deux X superposés sans initiales sur le ruban liant les branches

de la couronne. (*Atlas-catalogue Mailliet*, pl. VII, n° 15.)

17° 5 — CENT. avec V au-dessous du double L avant l'élevure au-dessus de la lettre. Il s'agit vraisemblablement ici des pièces aux L croisés et affrontés, dont les lignes verticales sont pourvues de traits horizontaux sur un grand nombre d'exemplaires. L'expression : *avant l'élevure sur la lettre*, employée à nouveau, comme elle l'a été précédemment pour l'N, doit probablement signifier : avant que les lignes verticales des L affrontés aient été pourvues de ces traits horizontaux. Du 10 au 18 avril. Diam. : 30 mil. Poids : 14 gr., n° 713 ;

18° 5 — CENT. avec V au-dessous du double L et avec l'élevure, c'est-à-dire après que les branches verticales des L croisés affrontés ont été pourvues de traits horizontaux analogues à ce qui est dénommé azur en terme de blason. 10,000 émises. La quantité frappée à ce deuxième type, qui se rencontre fréquemment, porte à supposer que le spécimen cité précédemment sans élevure n'aurait été qu'un essai existant à l'état d'exception. Diam. : 29mil. Poids : 12 gr., alliage, n° 714.

Troisième série frappée au chantier de l'arsenal, coins gravés par Jean-Louis Gagnepain ;

19° 10 — CENT. avec N et le nom du graveur sur les rubans de la couronne, premier coin. 18,000 exemplaires. Diam. : 35 mil. Poids : 28 gr., n° 716;

20° Essai semblable frappé à l'arsenal, dès le 5 avril 1814, en cuivre jaune ou en laiton avec tranche cannelée ou cordonnée. Diam. : 37 mil. Poids : 25 gr., n°s 717 et 718;

21° 5 — CENT. à l'N avec J. L. G. N. sur le ruban, premier coin. 16,800 émises. Diam. : 30 mil. Poids : 13 gr., n° 719;

22° 5 — CENT. deuxième coin (probablement avec un point —.— entre 5 et CENT. Catalogue Legras, n° 1549. Diam. : 30 à 31 mil. Poids : 13 gr., n°s 721 à 723;

23° Essai de 5 — CENT à l'N, avec le millésime . 1814 ., accosté d'un point de chaque côté, les caractères du revers très grands et la tranche cannelée. Frappé à l'arsenal, le 5 avril, avec un coin gravé par Jean-Louis Gagnepain, pourvu de ses initiales sur le ruban. Catalogue Legras, n° 1550;

24° 10 — CENT. aux deux L (croisés en X), deuxième coin. L'arsenal a frappé avec le nom de Jean Louis Gagnepain sur le ruban une partie des pièces avec les deux L croisés en X et une autre partie avec les deux L croisés et affrontés, ainsi qu'il résulte des spécimens de notre collection. Le catalogue Ter Bruggen ne paraît avoir fait aucune distinction entre ces deux types quand il a indiqué la quantité de 35,000 monnaies émises à partir du 20 avril. Diam. : 36 mil. Poids: 25 gr., n° 724;

25° 10 — CENT aux deux L croisés et affrontés.

Le chiffre d'émission doit se trouver compris dans celui de 35,000 qui vient d'être énoncé. Atlas des monnaies obsidionales de Mailliet, pl. VII, n°s 13 et 14, et supplément, pl. IX, n° 13;

26° Autres essais variés des mêmes pièces avec tranche cannelée, cordonnée ou lisse, et avec couronne plus ou moins fermée.

Diam : 36 mil. Poids : 23 gr., n°s 725 à 728;

27° 5 — CENT avec deux L croisés en X et J. L. G. N. sur le ruban, deuxième coin, frappées à partir du 20 avril. 31,300 émises. Diam. : 31 mil. Poids : 15 gr., n° 730;

28° Essais de la même pièce, deuxième coin, en laiton avec tranche lisse, ou cordonnée et couronne fermée. Diam : 31 mil. Poids : 13 à 15 gr., n°s 731 à 734. Exemplaire en argent dans la collection P. Soullard, à Nantes. Poids : 13 gr. 81 cent.;

29° 5 — CENT. dernier coin avec tranche unie et autre disposition des lettres. Diam. : 30 mil. Poids : 13 gr. , n° 735 (1).

La quantité de monnaies réellement émises est difficile à préciser, bien qu'au premier abord cette question paraisse simple à résoudre.

Le rapport de Lair, du 30 avril, cité précédemment, en fixe le chiffre total à 20,000 francs, se décomposant ainsi :

(1) Le musée du Steen, à Anvers, contient 86 exemplaires de ces monnaies, dont deux essais en argent à l'N et un essai en argent du 10 centimes au double L, ayant facilité l'établissement du classement ci-dessus.

frappées par les ateliers Wolschot		17,000 fr.
» »	de la marine	3,000 fr.
	Total :	20,000 fr.

M. le commandant Martin, dans son travail sur les obsidionales d'Anvers, se rallie à cette évaluation avec d'autant plus d'assurance qu'il estime en avoir trouvé la confirmation dans les archives de la famille Carnot. Il a eu l'heureuse chance d'y retrouver les vingt-huit bordereaux des versements faits par Wolschot à la caisse de M. D'Arcy, payeur de la guerre à Anvers pendant le siège. Il en a dressé le relevé ci-après, qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, et qui a pour les numismates l'immense intérêt de les renseigner tant sur la fabrication journalière de Wolschot que sur la quantité de numéraire émise successivement chaque jour.

Versements de Wolschot à la caisse de M. D'Arcy, payeur :

19 mars.	900 francs	
24 »	1.000	
26 »	1.000	
31 »	1.000	
1 avril.	1.000	
2 »	781,10	versement fictif, la
6 »	1.250	somme ayant été
8 »	1.000	conservée par
9 »	1.000	Wolschot pour

13 avril	1.000	payer ses ouvriers.
18 »	1.200	
20 »	1.000	
22 »	1.000	
26 »	1.000	
29 »	1.000	
2 mai	800	
2 »	1.476,65	

Ajoutant à ce total de. 18.507,75
la somme de . . . 3.000.00 représentant approximativement l'importance des versements faits par la marine d'après le rapport de Lair,

on obtient un total général de. . . . 21.507,75 qui dépasse de 1 507 fr. 75 les chiffres indiqués par Lair le 30 avril, et ce à raison des versements supplémentaires faits par Wolschot le 2 mai.

Cet état montre un arrêt de cinq jours dans la fabrication, du 13 au 18 avril, qui paraît avoir constitué le temps normal nécessaire pour le remplacement du type impérial à l'N par le royal au double L.

Suivant la première impression, ces totaux, justifiés par des documents probants ne paraissent pas pouvoir être mis en doute. Malheureusement

ils se trouvent contredits, ou, pour employer une expression plus exacte, augmentés de 10.000 francs d'après les énonciations de la correspondance ci-après, existant dans les archives d'Anvers et qui rend compte des constatations effectuées en juin 1814, par les autorités compétentes, aussitôt après la fin du blocus.

On comprend que l'importance de la valeur des espèces obsidionales émises ait toujours été un point capital pour ceux qui avaient à s'en occuper, notamment au point de vue de la circulation monétaire régionale. Quand après l'invasion de 1814, un gouvernement provisoire eut été, installé dans les Provinces-Unies de Belgique, M. le comte de Marais, qui était membre du Conseil général administratif, écrivit, le 8 juin 1814, la lettre suivante pour être exactement renseigné à ce sujet :

Bruxelles, le 8 juin 1814.

Mon cher Mailliet,

Le gouverneur m'ayant demandé de lui faire un rapport sur la monnaie obsidionale, il faut que, pour y satisfaire, *je sache pour quelle somme il en a été mis en circulation* En conséquence, je vous prie de vouloir bien me mander le plus tôt possible pour combien de mille francs approximativement il en a été frappé et mis en circulation, de quelle valeur sont les différentes pièces de cette monnaie et de quel métal.

Tout à vous.

Signé : le comte DE MARAIS (1)

(1) Archives de la province d'Anvers.

Peu de jours après, le sous-intendant fournit en ces termes les renseignements demandés :

Bureau particulier Anvers, ce 14 juin 1814.
Monnaie obsidionale.

Le sous-intendant à Monsieur le comte de Marais, membre du Conseil général administratif de la Belgique.

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 8 de ce mois, que la Marine a frapppé pour environ . . . fr. 12,000
de monnaie obsidionale,
et M. Wolschot, fondeur à Anvers, pour . . . 18,000

Total . . fr. 30,000

Cette monnaie, qui se trouve en totalité en circulation est reçue sans difficulté et facilite même les transactions particulières. Elle n'offre d'autre inconvénient que celui commun avec la monnaie de cuivre et de billon, de causer relativement au change une perte de 10 p. c. à celui qui l'ayant reçue en masse l'écoule en détail.

Il n'a été frappé que des pièces de 10 et de 5 centimes. Elles sont en cuivre rouge et renferment une valeur intrinsèque à peu près équivalente à celle du cours qui leur a été donné.

Votre lettre me faisant penser que vous n'avez pas encore vu de ces pièces, je vous en envoie deux.

Ces indications, bien qu'approximatives, ont dû être évidemment fournies après enquête sérieuse. L'importance de la fabrication de Wolschot reste la même que celle appréciée précédemment = 18.000 fr. Mais la quantité de numéraire, sortie des ateliers de la marine, est élevée de 3.000 fr.,

chiffre donné par Lair dans son rapport, à 12.000 fr Comme le compte rendu de Lair a dû être l'un des premiers documents consultés à cette époque pour être renseigné, on doit croire que le total des fabrications de l'arsenal a été élevé de 9.000 fr., et porté de 3.000 à 12.000 fr. seulement après enquête et vérifications sérieuses opérées sur place à cet instant même. Du reste la preuve que le chiffre nouveau donné fut pris en considération, résulte de l'accusé de réception officiel ci-après :

Bruxelles, 19 juin 1814.

J'ai reçu votre lettre du 14 courant, ainsi que deux pièces de monnaie obsidionale. Je vous remercie beaucoup des renseignements que vous me donnez sur cette monnaie.

Veuillez agréer, etc.

Signé : le comte DE MARAIS.

Les appréciations données devaient être conformes à la réalité des faits, puisqu'elles ont servi de base aux diverses mesures, que nous allons voir le gouvernement provisoire de Belgique prendre à l'occasion de la circulation de ces 30 000 fr. d'espèces obsidionales. Ceux qui ont échangé ces lettres, n'étaient certainement pas des numismates, car ils ne paraissent avoir attaché aucune importance aux différences de coins et de marques d'atelier de Wolschot et de l'arsenal maritime. La seule chose notable pour eux, qui ne se plaçaient que sur le terrain économique, était le chiffre réel de l'émission. Il est difficilement croyable qu'à cet

égard, quand ils avaient tous les documents probants encore à leur disposition, ils aient commis une erreur de 10.000 fr.

L'évaluation à 30.000 fr. du total des monnaies émises acquiert une plus grande probabilité ; quand on la rapproche du tableau ci-dessous qu'il nous a été donné de dresser, avec l'aide de M. de Witte, au moyen des renseignements fournis par les archivistes de la ville d'Anvers, à l'occasion de la rédaction du catalogue Ter Bruggen. Ces archivistes, qui ont eu également à leur disposition des documents, dont on ignore maintenant le lieu de dépôt, ont précisé le chiffre des émissions faites successivement au moyen de tel ou tel coin. Un certain nombre des sommes brisées relevées n'ont pu être inventées par eux. Les indications données permettent de dresser ce tableau :

FABRICATION DE WOLSCHOT.

Pièces de 5 centimes à l'N.

12 mars, 1er coin, avec : CENTs . . .	180 p.
du 15 mars au 19 mars, 2e coin, avec : CENT.	2.820 »
6 avril, gravé avec l'initiale V de Van de Goor	4.208 »
9 avril, gravé avec l'initiale V de Van de Goor	7.000 »
Total . .	14.208 »

Pièces de 10 *centimes à l'N.*

1er coin, du 12 au 15 mars avant l'élevure	3.500 p.
2e coin, du 16 au 20 mars avec l'élevure.	4.000 »
3e coin, du 20 mars au 1 avril, avec N sur W	28.500 »
4e coin, du 1 au 12 avril, avec N sur R.	65.688 »
Total . .	101.688 »

Pièces de 10 *centimes au double L.*

1er coin, du 18 au 22 avril, aux L croisés en X	20.000 »
2e coin, du 22 avril au 2 mai, aux L croisés sur R	52.760 »
Total . .	72 760 »

Pièces de 5 *centimes au double L.*

1er coin, avant l'élevure. Quelques essais	
2e coin, du 18 avril au 2 mai avec l'élevure	10.000 »
Total sauf à ajouter le nombre inconnu des pièces émises avec le 1er coin .	10.000 »

FABRICATION DES OUVRIERS MILITAIRES.

Pièces de 5 *centimes à l'N.*

du 7 au 18 avril.	16.800 p.

Pièces de 10 *centimes à l'N.*

du 7 au 18 avril.	18.000 »

Pièces de 5 centimes au double L.

du 20 au 30 avril . . . . . 31.300 p.

Pièces de 10 centimes au double L.

du 20 au 30 avril . . . . . 36.000 »

Total général

Pièces de 5 centimes de Wolschot à l'N. .	14.208	
Pièces de 5 centimes de Wolschot au double L	10.000	
Pièces de 5 centimes de l'arsenal à l'N . .	16.800	
Pièces de 5 centimes de l'arsenal au double L	31.300	
faisant	72.308	pièces
		soit en fr. 3.615,40
Pièces de 10 centimes de Wolschot à l'N .	101.688	
Pièces de 10 centimes de Wolschot au double L	72.760	
Pièces de 10 cent. de l'arsenal à l'N . .	18.000	
Pièces de 10 cent. de l'arsenal au double L	36.000	
faisant	228.448	pièces,
		soit en fr. 22.844,40

Il est finalement résulté une émission de 26.459,80

Si l'on calcule en francs l'importance de l'émis-

sion de l'arsenal, on arrive à un total de 7.805 fr., auquel il faudrait ajouter l'émission des 5 centimes du premier coin, ce qui donne dans tous les cas, un chiffre notablement supérieur à celui énoncé par Lair dans son rapport.

Certaines sommes globales, telles que : 10 000 18.000 — 36.000 peuvent n'être qu'approximatives. Mais le total de 26,459 fr. pour la valeur du numéraire obsidional mis en circulation dépasse dans une proportion paraissant vraisembable, le chiffre de 20 000 fr. indiqué originairement par Lair. Nous ne croyons pas possible de conclure d'une façon certaine entre tous ces totaux, dont aucun n'a eu la prétention de correspondre à une exactitude mathématique. Ces divergences portent à croire que le chiffre véritable de l'émission n'a jamais été déterminé nettement, ni connu, notamment pour les ateliers de la marine. Nous serions disposés à estimer que le chiffre de 26,000 frs serait celui se rapprochant le plus de la vérité, et à première vue, cette somme peut paraître minime, eu égard à l'importance des circonstances que l'on traversait, mais il faut remarquer que la garnison française s'élevait à 10,000 hommes au maximum (1), et que les paiements en espèces obsidionales ne sont inter-

(1) *Histoire physique, politique et monumentale de la ville d'Anvers*, par E. Le Poittevin De la Croix, Bruxelles, p. 379.

Mémoires historiques et militaires sur Carnot par Tissot, Paris, 1824, p. 137.

venues que pendant la seconde période du siège.

Le Sous-Intendant, qui était le fonctionnaire remplaçant le Préfet d'Anvers, avait fait remarquer dans sa lettre du 14 juin 1814, que parfois les détenteurs de pièces obsidionales étaient exposés à subir une perte de change de 10 p c., quand ils avaient en mains de trop grandes quantités. Le gouvernement provisoire voulut remédier aux pertes, qui pouvaient en résulter pour le petit commerce ou pour le menu peuple, chez lesquels elles circulaient principalement. Il décida que ces espèces, bien qu'ayant une cause exceptionnellement temporaire, seraient néammoins reçues partout sur le même pied que les monnaies de cuivre courantes.

Le 3 juillet, l'ordre ci-après fut adressé de Bruxelles aux fonctionnaires exposés à recevoir de telles espèces :

Monnaie obsidionale.

L'inspecteur général des finances chargé de l'administration des contributions directes prévient MM. les receveurs desdites contributions que S. E. M. le gouverneur général de la Belgique a décidé que la monnaie du siège, dite obsidionale, frappée dernièrement à Anvers, sera reçue à son taux et à sa valeur, de la même manière que les autres monnaies de cuivre en circulation dans la Belgique.

Qu'en conséquence, ils auront à se conformer à cette décision.

Bruxelles, le 3 juillet 1814.

Signé : le baron VAN ERTBORN.

Le 12 juillet, M. le chevalier de Warigny, Intendant de la partie de territoire que l'on continuait encore d'appeler le département des Deux-Nèthes, adressa une lettre à M. le Sous-Intendant d'Anvers pour lui faire parvenir séparément cette lettre du gouverneur général concernant l'acceptation de la monnaie obsidionale par les caisses publiques. Le résultat le plus clair de telles dispositions fut de faire circuler de plus en plus le numéraire émis pendant le siège. L'intention était bonne. Mais comme il arrive fréquemment, cette mesure prise dans le but d'être utile au peuple, se trouva par la force des choses, faciliter surtout des émissions de faussaires Nous avons constaté l'existence dans la collection de M. Koechlin, à Paris, d'une pièce obsidionale d'Anvers de 10 centimes en laiton *coulé*, ayant une couleur approchant de celle du bronze, et qui doit provenir de fabrications effectuées par un faussaire, après la fin du blocus.

La destruction des anciens coins de Wolschot ne peut être l'objet d'un doute en présence du procès-verbal de bris des matrices, daté du 3 mai 1814, publié précédemment. Mais les contemporains ignoraient ce fait, ou plutôt ils n'en avaient pas eu officiellement connaissance. Peut être même certains faussaires, pour excuser leur coupable industrie, firent-ils courir le bruit que Wolschot devait probablement continuer de frapper et d'émettre des pièces obsidionales avec les anciens coins, qu'il pouvait avoir conservés

en sa possession. Des rumeurs accusant Wolschot de fabrication clandestine de numéraire, comme il en survient à une époque de crise financière, telle que la période troublée des invasions de 1815, coururent dans la ville. M. de Warigny chargea le commissaire de police d'Anvers de faire à cette occasion une enquête, en lui adressant les instructions suivantes :

2e bureau 24 novembre 1814.
Police confidentielle.

A Monsieur Gilianis, commissaire spécial
de police, à Anvers,

Pendant le blocus de la ville d'Anvers, il a été mis en circulation une quantité considérable de monnaies de cuivre, dites obsidionales, et le sieur Wolschot, fondeur en cuivre, paraît en avoir eu la direction.

D'après des rapports qui me sont parvenus, il semble que le sieur Wolschot continue cette fabrication. Je vous invite, Monsieur le commissaire, à vous rendre à la réception de cette lettre dans les magasins et ateliers dudit Wolschot et à saisir les ustensiles servant à la fabrication des monnaies, en les mettant sous scellés. Vous devez vous assurer du nombre des pièces monnayées et à monnayer, que vous aurez trouvées, et si ledit Wolschot a ou n'a pas continué la fabrication de cette monnaie dite obsidionale depuis la reddition de la place.

Je vous prie de diriger cette affaire avec toute la circonspection possible, et de me faire parvenir un procès-verbal circonstancié de vos opérations et découvertes.

En exécution de ces ordres, le Commissaire

Gilianis se rendit chez Wolschot, et il y dressa le procès-verbal ci-après.

L'an 1814, le 25 novembre à 1 heure de relevée, Nous Commissaire spécial chargé de la haute police de la ville et de l'arrondissement d'Anvers.

En vertu des ordres contenus dans la lettre de M. l'Intendant du département des Deux-Nèthes en date du 24 de ce mois, nous sommes rendus accompagné de M. Trachy, commissaire de police de la 3e section d'Anvers, au domicile du sieur Wolschot, fondeur, situé place de Meir, n° 3, n° 1137, et en présence de ce dernier, auquel nous avons fait connaître l'objet de notre mission, nous avons procédé à la visite de ses ateliers, à l'effet de constater si, depuis la levée du blocus de cette ville, il avait continué la fabrication des pièces de monnaie, dites obsidionales, dont il avait été chargé lors de ce blocus;

Après une visite exacte desdits ateliers et magasins, nous avons constaté qu'il n'y existait point de pièces du type ci-dessus indiqué, non plus qu'aucuns ustensiles ayant servi à la fabrication.

Le sieur Wolschot nous a affirmé que depuis le 3 mai dernier aucune pièce de monnaie, dite obsidionale, n'avait été fabriquée par lui, et à l'appui de sa déclaration, il nous a représenté un acte daté du 3 mai 1814, constatant qu'en présence des sieurs Baillière et Philpin, ce dernier secrétaire particulier de M. le gouverneur de la ville d'Anvers, délégué à cet effet, lesdites matrices ont été brisées.

D'après notre inventaire, ledit sieur Wolschot nous a remis copie de l'acte susdaté, ainsi que *les matrices brisées*, que nous avons renfermées dans un sac, sur lequel nous avons apposé notre cachet.

Nous nous sommes ensuite transportés dans la rue de la

Houblonnière dans la fonderie dudit sieur Wolschot. Après visite exacte, nous n'avons reconnu aucun des ustensiles, qui auraient pu servir à la fabrication de la monnaie ci-dessus indiquée.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal pour être transmis à M. l'Intendant du département.

Fait à Anvers les jour, mois et an que dessus.

Signé : GILIANIS.

Deux jours après, c'est-à-dire le 27 novembre, le commissaire transmit ce résumé de ses constatations à M. de Warigny, en ajoutant dans sa lettre d'envoi un renseignement important pour les numismates sur le nombre des *matrices brisées* aux mains de Wolschot :

« Il conste, d'après la déclaration qu'il joint, qu'*après le brisement de ses poinçons au nombre de neuf pièces*, il n'a plus pu s'en servir. Aussi, m'a-t-il déclaré qu'après le brisement il n'y a plus mis la main. Aucun indice ne peut me mettre en doute sur la réalité de cette assertion. »

S'il faut en croire cette déclaration, il n'y aurait eu chez Wolschot que neuf coins différents et par conséquent on ne devrait pas trouver plus de neuf variétés de pièces obsidionales frappées dans ses ateliers de la rue Houblonnière et de la place de Meir, aux types de l'N et des doubles L croisés ou affrontés. Ce fait est douteux en présence des relevés de variantes diverses dressés précédemment. Certaines différences minimes, certaines

adjonctions ou suppressions de points en telle ou telle partie des flans peuvent n'être attribués qu'à des défauts du métal, à des accidents de frappe, à des modifications de carrés, ou à l'état d'usure des exemplaires. D'autres modifications remarquées peuvent provenir d'émissions de faux-monnayeurs. Néanmoins le chiffre de neuf matrices paraît minime pour l'ensemble d'une fabrication aussi importante que celle de Wolschot. Dans sa lettre du 27 novembre, le Commissaire remplace l'expression : matrices, par celle de : poinçons, il faut peut-être en conclure que cette dernière seule est exacte, et que les neuf objets brisés le 3 mai et saisis le 25 novembre ont été les poinçons servant à imprimer le type sur les coins, et non pas les trousseaux ou carrés à monnayer ayant servi à la frappe.

L'étude que nous venons de faire de ce qui s'est passé pendant les dernièrs jours du siège, a révélé une particularité démontrant qu'au cours de cette crise, tout le monde eut la plus grande reconnaissance pour ceux qui avaient coopéré à la résistance contre les troupes de l'Europe coalisée. L'idée de perpétuer le témoignage de cette gratitude par des souvenirs durables, par des monuments métalliques ou lapidaires était dans la pensée de tous, dans l'atmosphère ambiante, s'il est permis d'employer cette expression pour faire comprendre la volonté populaire.

Cela eut lieu pour Carnot, dans des conditions

presque ignorées, comme cela avait été fait pour Lair. Mais pour Carnot la reconnaissance publique estima insuffisant de s'affirmer par une légende sur une médaille, telle que celle offerte à Lair. Ce fut par une inscription sur le marbre et par des lettres d'une cordialité touchante que le peuple du pays tint à commémorer éternellement ses sentiments. Les détails de l'incident montreront que l'âme populaire n'est jamais ingrate dans les circonstances graves.

Le général Lebrun, qui commandait à Anvers avant l'arrivée de Carnot (1), avait prescrit la destruction d'un faubourg de la ville dénommé Borgerhout et Saint-Willibrod. Dès que Carnot fut installé comme gouverneur, les habitants de ces localités suburbaines le supplièrent d'annuler la décision du général Lebrun et de ne pas les ruiner complètement en laissant les soldats raser leurs maisons et faire place nette sur toute la partie du périmètre de la ville, où ils avaient installé famille, industrie, exploitations rurales, etc. Carnot accéda à leurs désirs. Les gens du pays, aussitôt que la guerre eut cessé, n'eurent rien de plus pressé que d'ériger au centre des endroits préservés de la

(1) Le général Lebrun était le fils de l'ancien troisième Consul Lebrun. Le père, devenu duc de Plaisance avait été chargé en 1810 du gouvernement de la Hollande, au moment de son annexion à la France, et à raison de ces fonctions momentanées, le fils avait été préposé en 1813, à la défense de l'une des forteresses septentrionales de l'Empire. (Wauwermans, p. 160.)

destruction une tablette de marbre, portant gravée l'inscription suivante :

AU GÉNÉRAL CARNOT
LA VILLE D'ANVERS RECONNAISSANTE.
EN 1814 LE FAUBOURG AINSI QUE L'ÉGLISE
DE SAINT-WILLIBROD ONT ÉTÉ PRÉSERVÉS D'UNE
DESTRUCTION TOTALE PAR LE LIEUTENANT
GÉNÉRAL COMTE CARNOT GOUVERNEUR
D'ANVERS.

En même temps qu'ils faisaient apposer en belle place cette plaque commémorative (1), ils adressaient à Carnot, par l'intermédiaire de leurs mandataires officiels, une lettre de reconnaissance, dont les termes sont d'une naïveté et d'une cordialité vraiment touchantes :

Monseigneur,

Les bienfaits dont les habitants de Saint-Willibrod ont été comblés par Votre Excellence sont gravés dans leurs cœurs. Ils ne s'effaceront jamais. *Le simple monument, que nous avons érigé, en perpétuera le souvenir.*

Nous eussions donné plus d'éclat au témoignage de notre reconnaissance, si le destin cruel ne nous eût séparés de la France. Eh! comment se livrer à la joie, quand le départ de Votre Excellence est pour nous le signal d'un deuil éternel. Votre Excellence nous quitte! Nous ne la rever-

(1) La tablette de marbre fut installée à l'origine, sur la première maison extra-muros de la rue Carnot. Elle est actuellement encastrée sur la façade latérale d'un immeuble sis au n° 56 de cette même voie publique.

rons peut-être jamais! Qu'il serait doux pour nous de conserver les traits du guerrier magnanime, à qui nous devons nos fortunes et la vie! Si Votre Excellence se faisait peindre un jour et qu'elle daignât faire faire pour nous un double du tableau, les habitants de notre faubourg ne se croiraient plus séparés de leur ange tutélaire. Ce précieux présent sera déposé dans l'église de Saint-Willibrod.

Les habitants de Saint-Willibrod et de Borgerhout sollicitent une seconde grâce : de permettre seulement une fois l'année à la personne chargée de les administrer, de s'informer de la santé de Votre Excellence, pour laquelle nous adressons au ciel les vœux les plus ardents.

Veuillez agréer, etc.

Les adjoints-maires de Borgerhout et de Saint-Willibrod pour tout le faubourg.

Signé : L. MUGUET, J.-J. GUYOT.

Mai 1814 (1).

La date mise à la fin est intéressante, car elle a dû concorder à bien peu de jours près avec l'époque de la création de la médaille frappée en l'honneur de Lair. Les deux témoignages de reconnaissance décernés aux deux français, dérivent d'un même état d'esprit général à ce moment. Les ouvriers militaires n'étaient pas redevables à Lair de moins de bienfaits que les habitants de Saint-Willibrod à Carnot. Les uns comme les autres estimaient devoir l'existence à ceux qui s'étaient

(1) Archives de la province d'Anvers. — *Mémoires sur Carnot*, édition de 1824, pp. 322 et 323. — Une seconde lettre identique de l'adjoint de Borgerhout, datée du 30 avril 1814, y est mentionnée.

trouvés à leur tête. Chaque fraction de peuple a tenu à le mentionner sur le bronze et sur la pierre entre le moment de la capitulation et le jour où les troupes étrangères sont entrées dans la ville.

Le portrait ne fut jamais transmis (1). Mais le maintien en place de la plaque commémorative fait grandement honneur au bon sens et à la continuité des traditions de la nation belge. Les deux souvenirs populaires destinés à Carnot et à Lair existent toujours. Ce sera peut-être la médaille qui sera celui devant être conservé le plus longtemps. Car un monument métallique ne peut être brisé, et son but est éternellement rappelé par la mention faisant honneur au patriote qui l'a mérité.

PAUL BORDEAUX.

(1) Les Mémoires de Carnot énoncent seulement qu'un portrait du Gouverneur fut peint pendant son séjour par le peintre anversois VAN BRÉE, directeur de l'Académie des Beaux-arts, Vol. 2, p. 347.

NÉCROLOGIE.

Anthon BEGEER.

Le 7 mai 1910, est décédé à Weisser-Hirsch, près de Dresde, où il s'était rendu pour faire une cure, Anthon Begeer, associé étranger de notre Société depuis le 6 avril 1897.

Notre Compagnie perd en la personne du regretté défunt, un de ses membres les plus dévoués. Begeer assistait fréquemment à nos réunions où tous, nous étions toujours heureux de le revoir.

Chef d'une grande maison d'orfèvrerie à Utrecht, Begeer s'occupait activement de l'art de la médaille et sa firme a édité plusieurs monuments métalliques intéressants.

Beaucoup de nos membres conservent dans leur collection maint souvenir de la générosité de Begeer qui se plaisait à leur offrir des produits sortis de ses ateliers aussi importants qu'actifs.

La disparition de notre sympathique confrère est pour notre Société une perte cruelle que tous ceux qui ont connu Begeer ressentiront vivement.

Vte B. de J.

MÉLANGES.

A l'occasion de la célébration, aux États-Unis en 1909, du centenaire d'Abraham Lincoln, M. George N. Olcott, docteur en philosophie, a publié, en une élégante plaquette, la description des médailles concernant l'ancien président de la République américaine, réunies depuis son enfance par M. Robert Hewitt. Ces pièces sont classées par périodes : 1. La campagne de 1860. 2. La période de la guerre. 3. La campagne de 1864. 4. L'assassinat (1865), etc., etc. De brèves notes historiques complètent la description des pièces et ajoutent un intérêt de plus au travail de M. Olcott.

A. DE W.

Eine Erinnerung an den zweiten Kreuzzug, von Professor Dr B. PICK (Gotha).

Le savant numismate fait connaître dans une notice publiée sous ce titre dans le journal illustré allemand *Der Tag*, que la collection ducale de Gotha a acquis récemment une trouvaille de monnaies allemandes de l'époque des Hohenstaufen. Plusieurs de ces pièces sont tout à fait inconnues. Le côté intéressant de cette découverte est que les monnaies ont été mises au jour dans la presqu'île balkanique entre Philippopoli et Andrinople.

Comme de nombreuses pièces de Conrad III se trouvent dans le trésor en question, l'auteur, naturellement, pense

qu'il a dû appartenir à un combattant de la deuxième croisade.

Le Dr B. Pick entre ensuite dans de curieux détails sur les événements de cette intéressante période et conclut de la composition du dépôt qu'il était la propriété d'un allemand du Sud, d'un Franconien vraisemblablement, car nombreuses y sont les pièces bavaroises et franconiennes, ces dernières presque à fleur de coin.

Le trésor comprend 79 demi-bractéates parmi lesquelles les plus anciennes monnaies de Nuremberg. Il y en a de trois espèces, toutes les trois inconnues et curieuses, deux portant le nom de la ville, la troisième, celui du burgrave : GODEFRIDVS. CASTELL (anus). L'auteur étudie avec sagacité ces nouveautés numismatiques à propos desquelles il donne des renseignements historiques très intéressants.

Il est à souhaiter que des notices du même genre soient publiées fréquemment dans les journaux. Ce serait un moyen excellent de vulgarisation de la science numismatique.

Vte B. DE J.

LUIGI RIZZOLI jun. *Le piu antiche medaglie del Petrarca.*

Les médailles de Pétrarque sont nombreuses et, comme le remarque si justement M. le Dr Luigi, longues seraient les recherches pour en établir la liste complète ; aussi, le conservateur du musée Bottacin se borne-t-il à en faire connaître les plus anciennes. La première en date est probablement de la fin du XIVe siècle, car le plomb publié jadis par le Dr Trachsel et que nous avons eu sous les yeux est d'une fausseté flagrante.

A. DE W.

Trouvaille de Monnaies d'or a Mirwart.

Le 27 avril 1909, le journalier Ernest Watty, occupé à approfondir un jardin à Mirwart, près de Grupont, rencontra vers la profondeur de 0 m. 70 « une boule d'argile jaune » qu'il brisa. Il s'en échappa, m'écrit-il, « un pot noirâtre en forme de navet, muni d'une fente pour y glisser des pièces de monnaie. C'était absolument une tirelire ». Ce pot renfermait 45 écus d'or à la couronne de Charles VI (1380-1422), roi de France, 9 écus ou chaises d'or de Guillaume IV (1404-1417), comte de Hainaut, émises pour ses possessions de Hollande, et un pieter d'or brabançon de Jeanne et de Wenceslas.

Cette trouvaille démontre une fois de plus l'extrême rareté du numéraire ardennais : faite au cœur du Luxembourg elle ne contenait pas une seule pièce de ce pays. Le pot qui la renfermait et qui semble avoir été intéressant, a été cédé par Watty au prix de vingt francs « à un inconnu de la province de Namur ».

E. B.

Le catalogue de la vente Erbstein, dirigée à Francfort, en avril dernier, par M. Adolphe Hess, successeur, renfermait, sous le numéro 15,478, un demi Philippus dalder, frappé à Bois-le-Duc en 1598, et dont aucun exemplaire en nature n'avait été retrouvé jusqu'ici. Cette rare monnaie a été adjugée 125 marks.

A. de W.

Le dixième rapport annuel de M. Le Grelle, commissaire des monnaies, fournit sur la fabrication des monnaies, à Bruxelles, d'intéressants renseignements. Cette fabrication est

importante. Depuis 1832, elle a porté sur plus de 937 millions de pièces frappées pour la Belgique, représentant une valeur de près de 1,208 millions, tandis que les pièces forgées, depuis 1854, pour les pays étrangers, le Brésil, la Bulgarie, la Colombie, le Congo, l'Égypte, l'Italie, le Luxembourg, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Salvador, le Siam, la Suisse, le Vénézuela et le Zanzibar sont au nombre de 788 millions, valant au pair français environ 361 millions de francs.

En 1909, on a frappé pour 4,350,000 francs de pièces de 2 francs, pour 4,500,000 francs de pièces de 1 franc, pour 2,506,458 francs de pièces de 50 centimes, pour 499 francs de pièces de nickel de 25 centimes et pour 111,000 francs de pièces de cuivre de 2 centimes. Ceci pour la Belgique. Pour l'étranger, on a livré au Siam 6 millions de pièces de nickel de 5 et de 10 stangs et 30 millions de pièces de 1 stang; à la Colombie, 4 millions de pièces de nickel et à la Perse, 12 millions de pièces de nickel de 1 et de 2 shahis.

Enfin, on a émis pour le Congo, devenu colonie belge, pour 60,000 francs de pièces de nickel de 20 centimes, pour 150,000 francs de pièces de 10 centimes et pour 90,000 francs de pièces de 5 centimes.

Ces monnaies ne diffèrent des anciennes monnaies de l'État du Congo que par l'inscription bilingue « Congo belge — Belgisch Congo ».

Au cours de l'année 1909, les accroissements du Musée ont été beaucoup plus nombreux qu'à l'ordinaire, grâce aux dons ou aux dépôts faits par la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, par la Société royale de numismatique et par MM. R. Braem, G. Devreese, P. Du Bois, Lecroart, Ch. Samuel, P. Wissaert et A. Moyaux.

Le mémoire de M. Le Grelle se complète par une note de

M. A. Loix, essayeur, *sur l'électrolyse de l'acide nitrique* et par un court résumé de l'histoire du *Musée des poinçons, matrices, sceaux et timbres de la Monnaie de Bruxelles*, par M. Alphonse de Witte qui vient de terminer le classement méthodique des 5,000 pièces qui le composent.

Enfin, deux planches reproduisent la monnaie de nickel de 20 centimes du Congo belge, gravée par M. A. Michaux, et des médailles dues au talent de MM. Devreese, Lecroart, A. Michaux, F. Wissaert et Ch. Samuel.

A. DE W.

Guida pei numismatici ossia del modo di distinguere le monete antiche autentiche dalle contraffazioni moderne, par AVV. FRANCESCO CRETY. — Lecce. Tip. E. Bortone Compagni, 1909, in-12, 66 pages.

L'élégant petit volume que nous présentons à nos lecteurs, débute par une courte préface s'adressant aux jeunes amateurs qu'elle met en garde contre les contrefaçons de plus en plus nombreuses des objets antiques.

Le joli opuscule comprend deux parties. La première, qui traite en détail des diverses espèces de contrefaçons, donne encore une liste des monnaies d'or frappées par les villes grecques et leurs rois, la république romaine, les empereurs romains, ceux d'Occident et d'Orient, de l'empire de Nicée, de Thessalonique et de Constantinople.

La seconde partie est une énumération fort utile, par ordre alphabétique, des figures sous lesquelles on rencontre les dieux, demi-dieux, héros, etc. les plus fréquemment représentés dans l'antiquité.

Le petit volume de M. Crety sera fort bien accueilli par

les numismates à qui il donne bien des renseignements pratiques et peu connus.

Vte B. DE J.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances. Quatorzième année 1909, Paris, imprimerie nationale, in-8°, XXXII-331 pages, IV planches.

Le rapport de M. Martin, directeur de l'administration des monnaies et médailles de France, pour l'année 1909 offre le même intérêt que ceux des années antérieures. Comme d'ordinaire, ce rapport nous renseigne sur l'importance de la fabrication monétaire exécutée à Paris, sur la vente des médailles et nous tient au courant de la législation monétaire de l'union latine et des divers pays du monde. Cette fois, des chapitres spéciaux sont en outre consacrés aux lois monétaires de la monarchie austro-hongroise et de l'empire de Russie.

La vente des médailles n'a rien perdu de son importance. Usant du procédé institué par le décret du 9 mai 1898, l'administration s'est assuré, en 1908 et pendant le premier semestre 1909, contre payement d'un droit d'auteur, la propriété de dix-neuf types nouveaux dus à une quinzaine d'artistes. Quelques-unes de ces œuvres sont reproduites sur les planches qui accompagnent le rapport de M. Martin. Citons le *Travail*, de M. Coudray ; l'*Étude*, de M. L. Deschamps ; le *Travail*, de M. Lecastellois ; l'*Amitié*, de M. Baudichon ; *Frère et sœur*, de Mlle Moria ; le *Salut des armes*, plaquette assez originale de composition de Mme Robert-Mérignac ; *Vénus et l'Amour*, de M. Lamer, et la belle plaquette la *Navigation aérienne* de M. Morlon.

A. DE W.

Le 12 mars 1910 s'est ouvert à New-York, sous les auspices de la Société américaine de numismatique, une exposition internationale de la médaille. Cette exposition, grâce aux efforts de M. Huntington et surtout de M. Starkweather, qui parcourut l'Europe pour obtenir l'adhésion des artistes les plus marquants de tous les pays, obtint un réel succès. Le superbe catalogue, richement illustré, édité par les soins de la société, l'établit à l'évidence.

A la suite de cette exhibition à laquelle M. G. Devreese avait pris une part importante, la société a chargé cet excellent artiste de la frappe d'une médaille qui lui sera payée 3,000 dollars. C'est là un honneur dont l'art belge peut être fier et qui ne peut qu'encourager nos médailleurs à persévérer dans leurs efforts.

A. DE W.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE.

PÉRIODIQUES NUMISMATIQUES.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Monnaies orientales.

Fr. Thureau-Dangin. Observations sur le système métrique assyro-babylonien. (*Revue numismatique* (française), 1901, 1-5.)

Col^el^ Allotte de la Fuye. Monnaies incertaines de la Sogdiane et des contrées voisines. (*Revue numismatique* (française), 1901, 6 73.)

Monnaies grecques.

Dr Josef Scholz. Über den derzeitigen Stand des Studiums der griechischen Münzen. (*Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 159-161.)

Prof. C. Oman. The fifth century coins of Corinth. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 333-356.)

— The « Medallion » of Agrigentum. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 357-364.)

Jean-N. Svoronos. The origins of coinage. (*American Journal of Numismastics*, XLIV, 14-21.)

Rev. A.-W. Hands. Coins of Magna Graecia. (Calabria.) (*Numismatic Circular*, 11913-11919, 11977-11982); Lucania. (*Numismatic Circular*, 12033-12036.)

Monnaies romaines.

Gianinno Dattari. Motivi di tecnica antica. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 17-20.)

— The Crocodile on Coins of Nemausus. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 21.)

F. L. La circulazione monetaria romana nelle provincie. (*Rassegna numismatica*, VII, 25-26.)

Lorenzina Cesano. Di un sesterzio inedito di L. Hostilius Saserna e del culto di Diana in Roma. (*Rassegna numismatica*, VII, 17-24.)

Matteo Piccione. Epigrafia monetale dei III V. I. R. R. P. G. (*Numismatic Circular*, 11936-11938.)

Giovanni Pansa. Il sestante unico di Tarquinia e le monete affini di cosa volciente. (*Numismatic Circular*, 12057-12059.)

— The Gold Medallions of Abukir. (*Numismatic Circular*, 12059-12060.)

Franc. Gnecchi. Appunti di Numismatica Romana. XCV. L'opera deletaria dei restauratori sui medaglioni. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 11-20.)

Lodov. Laffranchi. I diversi stili nella monetazione romana : VI. Gli assi ed i dupondi commemorativi di Augusto e di Agrippa ; VII. Le omonimie nei segni di zecca. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 21-36.)

Dr E.-A. Stückelberg. Plautilla-Plautiana. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 49-50.)

Cte H. de Castellane. Sou d'or de l'empereur Gratien frappé à Sirmium en 378. (*Revue Numismatique* (française), 1910, 74 77.)

Adr. Blanchet. Les dernières monnaies d'or des empereurs de Byzance. (*Revue Numismatique* (française), 1910, 78-90.)

Monnaies barbares.

Fréd. Alvin. Numismatique mérovingienne. Tiers de sou d'or inédit frappé à Metz. (*Gazette Numismatique*, 14e année, 1-4.)

J.-L. Béchade. La forme Caturcis sur des monnaies de Cahors. (*Revue Numismatique* (française), 1910, 98 100.)

Numismatique du moyen âge et des temps modernes.

Europe occidentale.

Agnès Baldwin. The « Crown of the Rose » of Henry the Eighth. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 22-23.)

Dr A. Ahrens. Beitrag zur mittelalterlichen Münzkunde Ostfrieslands. (*Berliner Münzblätter*, 100, p. 465.)

J.-E. ter Gouw. Centen. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*. 18e jaar, 127-132.)

J.-E. ter Gouw. Blamüser. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 18e jaar, 133-136.)

Aug. Sassen. Bijdrage tot de Muntgeschiedenis van Holland. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 18e jaar, 137-141.)

Marie de Man. Over de noodmunten van Zierikzee, geslagen van 1574-1576 en over de wisseling dezer stukken door de Staten van Zeeland in 1595. (*Tijdschrift van het Nederlandsch Koninklijk Genootschap voor munt- en penningkunde*, 18e jaar, 73-107.)

Europe centrale

Alexander Fiorino. Groschen Landgraf Ludwigs I von Hessen. (*Berliner Münzblätter*, 100, pp. 466 469.)

Christian Lange. Ein Vierdukatenstück Justus-Hermanus von Holstein-Schaumburg. (*Berliner Münzblätter*, 100, pp. 469 470.)

Emil Bahrfeldt. Zur Mecklenburgischen und Pommerschen Münzkunde um die Wende des 14 zum 15 Jahrhundert. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 451-454.)

J.-V. Kull. Wahl und Sinnsprüche der Wittelsbacher auf ihren Münzen. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 454-457.)

Paul Joseph. Die Münzen und Medaillen des fürstlichen und gräflichen Hauses Solms. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 33-43; 55-60.)

Paul Joseph. Rothenburger Schilling und Heller. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 43-44.)

Karl Roll. Fälschungen des Keutschach-Talers. (*Blätter für Münzfreunde*, 4395-4401.)

Ernst Lejeune. Die neueren Münzen und Medaillen der Reichsstadt Nordhausen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4402-4408; 4421-4430.)

H. B. Schönforster Goldgulden des Herrn Johannes I von Heinsberg. (*Blätter für Münzfreunde*, 4419 4420.)

R.-J. Meier. Braunschweigische Apfelgroschen mit der Wertzahl 21 und verwandte Münzen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4420-4422.)

Magnus Lagerberg. Sweden's new coins suggest comparisons. (*The Numismatist*, XXIII, 77.)

Dr Roller. Der Pfennigfund von Weingarten bei Durlach. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 50-55.)

K. Kainz. Rätselhafter Fund. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 38-39.)

Europe méridionale.

Luigi Rizzoli jun. Monete medioevali rinvenute a Sarcedo (Vicenza) (1013-1125). (*Rassegna Numismatica*, VII, 27-28.)

Paul Bordeaux. Les sequins vénitiens contremarqués de caractères arabes. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 119-126.)

Alberto Cunietti-Cunietti. Varietà inedita della lira di Emanuele Filiberto duca di Savoia. (Collezione Cora.) (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 127-130.)

A.-F. Marchioso. Studi sulla numismatica di Casa Savoia: Memoria X. Le monete di Carlo Alberto per la Sardegna. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 131-138.)

Aug. Feller ainé. Un mezzo grosso di papa Clemente XII. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 139-142.)

Edoardo Martinori. Della Moneta paparina del Patrimonio di S. Pietro in Tuscia e delle zecche di Viterbo e Montefiascone. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 37-72.)

Riccardo Adalgisio Marini. La zecca di Pinerolo e dei principi di Savoja-Orcaja. (*Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 73-118.)

Giovanni Donati. Dizionario dei motti e leggende delle monete italiane. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 25-26.)

Alberto Cunietti-Cunietti. Alcune varianti di monete di zecche italiane. (*Bolletino italiano di Numismatica*, VIII, 27-30.)

E. Martinori. Rare papal coins. (*Numismatic Circular*, 12061-12062.)

Amérique.

— Confederate Half Dollar only coin of C. S. A. (*The Numismatist*, XXIII, 65-67.)

— Indian head on Cent-Ideal. (*The Numismatist*, XXIII, 75-76.)

Asie.

— Das Münszunwesen in Palästina. (*Blätter für Münzfreunde*, 4407-4408.)

Wm-H. Valentine. A unique Othmanli coin. (*Numismatic Circular*, 12060.)

Henry Garside. Some Coins of the British Empire. (*Numismatic Circular*, 12000-12001.)

Médailles et jetons.

Carl Wurtzbach. New varieties of hard times tokens. (*The Numismatist*, XXIII, 74.)

F. Parkes. Aspects of Death and their Efforts on the Living as illustrated by Minor Works of Art, especially Medals, Engraved Gems Jewels, etc. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 365-417.)

Prince Louis de Battenberg. Medals commemorative of Vice Admiral Eduard Vernon's Operations 1739 to 1741. (*Numismatic Chronicle*, 1909, 418-429.)

Fréd. Alvin. Une nouvelle série de jetons à retrouver, gravée par Nicolas Briot. (*Gazette numismatique* (française), 14e année, 4 7.)

W.-K.-F. Zwierzina. Begrafenispenningen van Roomsch-katholieke priesters, hoofdzakelijk te Amsterdam overleden. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 18e jaar, 108-126.)

Q. Perini. Medaglia di Antonio Lodron, canonico di Salisburgo e

Passaria signore di Castellano nel Trentino. (*Numismatic Circular*, 1193-9.)

Dr Horatio R. Storer. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medecine. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 28-29.)

— The Centennial Medal of the Establishment of the Diocese of New-York of the Roman Catholic Church. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 25-26.)

J. Silvestre. Chinese Medals. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 1-13.)

— Official Medal of the Newburgh Hudson-Fulton Celebration. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 23-24.)

V. v. Röder. Ein bisher unerklärtes Münzmeisterzeichen auf einer Anhaltes Medaille. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 44.)

Fréd. Alvin. Rectification à propos d'une médaille de J. Zagar et œuvre nouvelle de cet artiste. (*Gazette numismatique* (française), XIII, 149-161.)

Variétés.

Dr J. Schen. Die im Herrenhause eingebrachten Gesetzentwürfe zum Schutze der Geschichts- und Kunstdenkmale vom Standpunkte der Numismatik. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 1-4; 17-21.)

Th. Rohde. Das Papiergeld in Ungarn. (*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 138-145; 154-159.)

Dr Julius Cahn. Die deutschen Mittelaltermünzen in ihrer Bedeutung fur Kunst- und Kulturgeschichte. (*Berliner Münzblatter*, XXXI, 445-451; 470-472.)

— The weight of Money. (*The Numismatist*, XXIII, 18.)

— General Arbitration Board's fine Medal. (*The Numismatist*, XXIII, 69-70.)

G.-W. Blake. Collecting United States paper money. (*The Numismatist*, XXIII, 71-72-73.)

Serafino Ricci. Storia ed arte sulle monete e sulle medaglie. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 21-25.)

Jean Justice. Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. (*Gazette numismatique* (française), XIV, 8-23.)

Max Prinet. Sceau d'Eon de Pontchâteau (1218). (*Revue numismatique* (française), 1910, 91-97)

v. Renner. Burgermeister Dr Karl Lueger. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 33-36.)

L. F. Biographical Notices of Medallists (Roettiers-Roussel). *Numismatic Circular*, 11920-11936, 11982-12000; 12037-12057.)

J.-Adrien Blanchet. A gift by Bonaparte to the United States. (*American Journal of Numismatics*, XLIV, 27.)

— Origin of the word Obolos. (*American Journal of Numismatics*, XLIV. 24-25.)

— Brass, Government Standard weight. (*The Numismatist*, XXIII, 79.)

G. Bigwood.

Le 25 mai, s'est ouvert, à l'Exposition internationale des Beaux-Arts, au Palais du Cinquantenaire, le *Salon international de la Médaille*, organisé par MM. Buls, de Witte et Tourneur.

Cette exposition comporte trois salles de 8 m. × 12 m., éclairées latéralement. L'une de ces salles a été réservée spécialement à la France qui a désigné M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie de Paris, comme commissaire délégué.

Le Salon de la Médaille a réuni 240 exposants, appartenant à tous les pays de l'Europe, aux États-Unis et au Japon.

M. F. Mazerolle a publié le catalogue de la participation française sous le titre de: *Les Médailleurs français à l'Exposition internationale de Bruxelles* 1910. Paris, Longuet. 15 pages de texte et 40 planches en phototypie.

Le catalogue général du Salon, rédigé par M. Victor Tourneur, est sous presse et paraîtra dans quelques jours.

C'est la première fois que, dans une exposition des

Beaux-Arts, la Médaille forme une classe distincte de la sculpture.

Le résultat obtenu prouve combien cette innovation s'imposait.

Tout ce que l'art de la médaille, qui, depuis quelques années, a pris un essor nouveau, a produit de plus remarquable, s'y trouve réuni.

Vte B. DE J.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Assemblée générale du 6 mars 1910, au Palais des Académies, à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 heures un quart.

Sont présents : MM. le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président;* Am. de Roissart, *trésorier;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* Alph. de Witte, *secrétaire;* Ed. Peny, V. De Munter, G. de Schodt, Ém. Seeldrayers, Alb. Visart de Bocarmé, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, F. Donnet, Edm. Lombaerts, Fr. Vermeylen, Aug. Moyaux, P. Fisch, Ed. Liégeois et le vicomte Eug. de Jonghe, *membres effectifs;* MM. le baron Ph. Prisse, Alph. Michaux, Ch. Le Grelle, G. Devreese, le commandant Dugniolle, H. Le Roy, J.-B. Coppieters 't Wallant, R. Van de Vyvere-Colens, Ad. Hambye, Ch. Rutten, J. Justice, V. Tourneur, Arm. Hecking et A. Mahieu, *membres correspondants regnicoles;* M. L. Théry, *membre associé étranger* (1).

(1) *Se sont excusés :* MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* G. Bigwood, *bibliothécaire;* Beeckman de Crayloo, *bibliothécaire-adjoint;* Pety de Thozée, L. Naveau, J. Moens, le général O. Tinne,

M. le comte de Limburg-Stirum regrette qu'une maladie, heureusement sans gravité, empêche M. le Vte B. de Jonghe de présider la séance.

Le procès verbal de la précédente assemblée est adopté après un échange de vue entre le secrétaire et M. Peny au sujet des pièces de Damastium présentées par ce dernier à la réunion de Namur et dont deux portent bien un pic de mineur au revers.

Il est ensuite donné lecture du rapport du trésorier sur la situation financière de la Société qui reste toujours bonne, grâce, comme le remarque justement M. le comte de Limburg-Stirum, à l'excellente gestion de M. de Roissart. (*Applaudissements.*)

Le secrétaire lit ensuite le rapport que voici :

MESSIEURS,

C'est du LXVe volume de la *Revue belge de numismatique et de sigillographie* que j'ai à vous parler aujourd'hui pour satisfaire au règlement de notre Société.

Ce nouveau volume compte 496 pages, 21 figures dans le texte et XI planches d'illustrations.

Il comprend la suite du magistral travail de M. Svoronos, sur *Les premières monnaies*, qui justifie si bien son titre

le docteur J. Simonis, Ch. Hermans, *membres effectifs;* MM. Ch. Gilleman, J. Hamal-Mouton, G. Brunin, A. Cloudt, Ém. de Breyne, Alph. van Iseghem et le comte R. de Ribeaucourt, *membres correspondants regnicoles*: MM. Ad. Blanchet, P. Bordeaux et F. Mazerolle, *membres honoraires;* MM. le Jhr. M.-W. Snoeck, le comte de Geloes d'Eysden, le chef de bataillon Babut, J. Lévy, E.-J. Seltman et A.-L. Bronckaert, *membres associés étrangers.*

de *Leçons numismatiques;* car il nous enseigne bien des choses nouvelles sur les signes primitifs d'échange, dont le savant conservateur du Musée d'Athènes continue l'étude et l'énumération dans une série de chapitres, du plus haut intérêt, intitulés Broches de fer — Étalon des broches — Ancres de Chypre — Poissons d'Olbia et Jambons de Nimes. L'année 1910 verra la fin de la publication de ce mémoire qui, on peut le dire, donne la solution de maints problèmes restés jusqu'ici inexpliqués et jette un jour nouveau sur l'origine du monnayage antique.

La *classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Serdica pendant la période constantinienne de* 305 *à* 311 de Jules Maurice, l'érudit auteur de la *Numismatique constantinienne*, mérite aussi, Messieurs, de retenir votre attention par la clarté de son exposition et la méthode qui l'a dictée.

Enfin, M. Imhoof-Blumer, l'éminent numismate suisse, a bien voulu écrire pour notre *Revue* quelques pages *A propos de quelques monnaies grecques inédites ou mal décrites* au nombre d'une dizaine et qui apportent d'utiles rectifications à ce qui a été dit sur elles.

Un sou d'or pseudo-impérial avec revers de l'empereur tenant le labarum et un globe surmonté d'une victoire, copie d'une monnaie de Valentinien I (321-375), commenté avec infiniment de perspicacité par M. le vicomte de Jonghe, sert d'heureux trait-d'union entre la numismatique antique et la numismatique du moyen âge à laquelle se rattachent les notices de M. Charles Hermans : *un demi-florin d'or inédit de Marie de Bourgogne frappé à Anvers;* du comte Thierry de Limburg-Stirum : *Les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne*, important supplément à un premier travail paru dans la *Revue* des années 1896

et 1897 et le mémoire, très attrayant de lecture, de M. V. Tourneur consacré au *Monnayage de l'Atelier d'Ostende sous Marguerite de Constantinople et Guy de Dampierre.*

A la suite de ces articles viennent se placer une note sur un *ducaton frappé à Tournai en* 1618 *par les archiducs Albert et Isabelle,* due à la plume alerte de M. le vicomte B. de Jonghe et l'étude faite par M. de Witte, d'*une fabrication illicite de liards à Namur en* 1712.

C'est avec une vraie satisfaction que je signale à votre admiration, Messieurs, le superbe mémoire de numismatique économique que M. V. Brants, professeur à l'Université de Louvain, a consacré à *La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle.* De semblables travaux ne peuvent qu'ajouter à la réputation scientifique de notre *Revue* et, élargissant le cercle des études numismatiques, attirer à cette science des adeptes nouveaux.

Les jetons, de plus en plus en vogue — nous n'en voulons pour preuve que les hauts prix qu'ils atteignent dans les ventes publiques — nous valent un mémoire très bien documenté de MM. Ch. Gilleman et A. Van Wervecke, intitulé : *Numimastique gantoise. Les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècle.* De notre côté nous avons eu la bonne fortune de faire connaître *Un jeton inédit des receveurs de Bruxelles pour l'année* 1465, ce qui ajoute une petite pierre à l'édifice élevé par M. Éd. Vanden Broeck à la numismatique des anciens magistrats de la capitale du duché de Brabant.

Les méreaux qui, depuis la mort de M. de Schodt sont vraiment par trop négligés, n'ont cette fois pas été oubliés. Nous devons, en effet, à M. Justice la mise au jour du *méreau de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement à Lem-*

beke aux armes de Guillaume Kerremans qui fut curé de ce village de 1693 à 1722.

Enfin, *la médaille de Pierre Pepers à l'Académie de Bruges* nous est présentée, avec d'intéressants commentaires, par M. V. De Munter et M. Charles Gilleman, sous le titre : *La Saint-Napoléon à Ostende*, ajoute un chapitre nouveau à la *Numismatique ostendaise*, resté inconnu à M. I. Van Iseghem, l'auteur des *Eléments de numismatique ostendaise*.

La sigillographie est brillamment représentée dans le tome LXV de la *Revue numismatique* par une bonne notice de M. L. Naveau touchant le *sceau matrice de Marie d'Argenteau, vicomtesse de Looz* 1605-1629 et par un remarquable mémoire de M. le commandant Babut qui *A propos d'un sceau du XIXe siècle de l'Ordre du Temple*, retrace d'une façon minutieuse l'histoire des templiers de 1313 à 1871 et fait connaître la sigillographie et la numismatique de cet ordre devenu une sorte de société secrète après sa condamnation, le 6 mai 1313, sous la pression du roi de France, Philippe-le-Bel, au concile de Vienne, par le pape Clément V.

Ce travail nous a valu une longue lettre, fort documentée, de notre confrère de Boston, M. Marvin qui s'est fait de la numismatique maçonnique et des sociétés secrètes une spécialité. Pour lui, quelques-uns des sceaux reproduits planche IX pourraient être apocryphes et avoir été confectionnés, pour les besoins de la cause, par l'un ou l'autre des grands-maîtres, personnages passablement intrigants, qui voulurent faire revivre l'ordre au siècle dernier.

Certaines erreurs d'écriture, dit-il, qui se retrouvent semblables sur ces sceaux et sur les médailles du XIXe siècle, émises par l'ordre, ont fait naître le doute dans son esprit,

et à l'appui de sa thèse il développe longuement d'autres considérations que nous lui avons demandé de bien vouloir communiquer à M. le commandant Babut lui-même, mieux placé que personne pour les réfuter ou pour les admettre.

La *correspondance* est plus abondante que d'ordinaire puisqu'elle comporte des lettres de M. Poncelet sur la monnaie de Herstal au nom de Henri ; de M. M. Soutzo sur les origines assyro-chaldéennes des poids romains et de M. Vande Vyvere-Colens sur une petite trouvaille de monnaies de Louis de Mâle, faite à Bruges.

Par contre, les *mélanges* sont assez pauvres et nous le regrettons vivement ; ils sont dus à l'obligeante collaboration de MM. Bordeaux, Éd. Van den Broeck, V. Tourneur, G. Bigwood, Éd. Bernays, A. Visart de Bocarmé, Ch. Gilleman et A. de Witte.

La mort nous a enlevé, Messieurs, au début de l'année 1909 le dernier survivant des membres de notre Compagnie, Mgr le chanoine baron F. de Bethune dont M. Albert Visart de Bocarmé a retracé, en quelques pages émues, les brillantes qualités de cœur et d'esprit.

La Société a encore perdu en 1909 un correspondant régnicole, M. l'écuyer Arthur Merghelynck, et deux membres correspondants étrangers MM. Manoël-Joaquim de Campos et H.-L.-A. van den Wall-Bake auxquels des notices ont été consacrées par M. Liégeois et par nous. Les articles nécrologiques écrits à la mémoire de M. le baron de Chestret de Haneffe et de M. Picqué, morts l'un et l'autre dans les derniers mois de l'année, paraîtront dans la *Revue* de 1910.

Les médailles historiques de Belgique ont changé de rédacteur. C'est M. V. Tourneur qui, depuis l'an dernier, en dirige la publication. Jusqu'ici, cette publication avait,

avant tout, un caractère historique; vous avez vu que M. Tourneur lui donne au contraire un caractère purement artistique. C'est là un changement un peu brusque peut-être qui vient détruire, dans une certaine mesure, l'harmonie de l'ensemble et, à notre avis, si jadis le côté art était un peu trop négligé, à l'heure actuelle il y a lieu de regretter de voir la partie historique radicalement supprimée.

La Société s'est d'ailleurs montrée généreuse envers M. Tourneur, car alors qu'il n'était pas permis à ses prédécesseurs de dépasser le subside de 300 francs accordé par le Gouvernement, le nouveau rédacteur a pour ainsi dire carte blanche en ce qui concerne les dépenses. Si nous signalons cette particularité c'est afin qu'on ne puisse accuser les anciens rédacteurs d'avoir été, par leur faute, incomplets.

Le Ier fascicule paru du tome III des médailles historiques, qu'on ferait mieux d'intituler désormais médailles artistiques de Belgique, est d'ailleurs intéressant et mérite tous les éloges.

Un mot encore, Messieurs. L'année 1910 marquera une date dans l'histoire de notre vieille Société, car c'est en cette année, en juin prochain, que s'ouvre le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine. Ce Congrès, nous l'organisons avec l'aide de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, et, dès aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il sera un succès. Ce succès il le devra pour une grande part à la réputation bien établie de la Société de numismatique de Belgique : c'est à elle qu'il faut attribuer l'accueil fait à nos efforts et à nos démarches qui ont eu pour résultat d'obtenir l'envoi de délégués officiels de bon nombre de Gouvernements, la coopération effective d'une trentaine de sociétés,

d'une vingtaine d'administrations et l'adhésion de plus de quatre cents souscripteurs!

C'est là un résultat sans précédent et dont nous pouvons être justement fiers.

M. le président remercie M. de Witte et le prie de donner lecture du rapport du bibliothécaire, M. G. Bigwood, absent ainsi que son adjoint, M. Beeckman de Crayloo.

Au cours de l'année 1909, nous avons conservé les échanges que nous possédions déjà antérieurement et nous en avons conclu un nouveau, avec la *Rivista d'Arte*, publication des plus soignée et attrayante.

Indépendamment des revues et catalogues, il est entré quatre-vingt-deux livres ou brochures. Quant à nos collections elles se sont accrues de : 91 monnaies.
18 médailles ou plaquettes.
1 médaillon.
4 jetons.
1 marque.
1 épreuve.
et 350 cartons.

Je crois devoir attirer la très sérieuse attention de la Société sur l'exiguïté de nos locaux. Il pourra être procédé dans le courant de ce printemps à un dernier remaniement de nos séries de volumes, mais après ce déplacement les entrées normales d'une couple d'années suffiront pour combler les espaces encore libres. Il faudra à ce moment résoudre la question de l'emplacement de notre bibliothèque.

M. de Witte fait observer que ce n'est pas alors que la bibliothèque de la Société est simplement

tolérée au Palais des Académies, qu'il peut être question de réclamer son agrandissement et que, si le local mis à la disposition de la Société devenait insuffisant, il y aurait lieu d'examiner s'il convient de conserver une bibliothèque ou d'en faire don à l'État ou à la ville.

M. le président propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la solution de la question soulevée par M. Bigwood. (*Adopté.*)

L'assemblée procède ensuite aux élections aux places vacantes de membres effectifs et correspondants.

Sont élus *membres effectifs* en remplacement de MM. Picqué et le baron de Chestret de Haneffe, décédés, MM. le baron Ph. Prisse et V. Tourneur, et *membres correspondants régnicoles* MM. Joseph Ratinckx, numismate à Berchem, Paul Huybrechts, membre de la commission du musée du Steen à Anvers; le baron Louis de Bethune, archéologue au château d'Overhamme par Alost, A. L. Bouckaert, inspecteur du pilotage belge à Flessingue et Adrien Oger, conservateur du musée archéologique de Namur.

A la demande du président, M. de Witte fournit quelques renseignements touchant l'organisation du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine qui doit s'ouvrir à Bruxelles le 26 juin prochain. Il annonce que jusqu'ici il a été avisé officiellement que la France, les Pays-Bas, la Roumanie, la Bavière, le duché

de Saxe-Cobourg-Gotha, la Russie, l'Italie, l'Espagne et le Danemark s'y feraient officiellement représenter. L'Angleterre, le Canada, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, la Suède et l'Égypte se sont excusés; les autres pays n'ont pas encore répondu.

M. le comte de Limburg-Stirum félicite M. de Witte du magnifique résultat obtenu par lui. (*Applaudissements.*) M. de Witte fait remarquer que ce n'est pas à lui seul que ce beau résultat est dû, car pour une bonne part il faut l'attribuer à MM. le vicomte B. de Jonghe, Fréd. Alvin, Ém. de Breyne et surtout à l'aide précieuse et dévouée que lui a prêtée M. V. Tourneur dont l'activité et le dévouement sont au-dessus de tout éloge. (*Longs applaudissements.*)

L'assemblée décide ensuite qu'à cause du Congrès la réunion de juin en province n'aura pas lieu cette année et, qu'à l'avenir, la séance statutaire du premier dimanche de mars se tiendra le deuxième dimanche du même mois pour éviter qu'elle coïncide avec l'assemblée générale de la Société française de numismatique.

Lectures et communications.

M. de Witte fait circuler quelques médailles et plaquettes récentes dues au beau talent de M. G. Devreese; puis M. Théry, membre associé étranger donne lecture d'un fort intéressant mémoire sur un lion d'or inédit de Jean sans Peur, comte

de Flandre. Ce travail paraîtra dans la troisième livraison 1910 de la *Revue*. (*Applaudissements*.)

M. Théry, montre ensuite un sceau-matrice de cuivre, qu'il attribue au commencement du XVIe siècle, aux armes écartelées de Croy-Renty pour les jurés de Montbliart, commune de l'arrondissement administratif de Thuin, canton de Beaumont, Hainaut.

M. de Witte ne pense pas que ce sceau, si on en juge par la gravure et l'aspect du métal, soit aussi ancien que le croit M. Théry, malgré que l'inscription soit écrite en caractères gothiques, caractères qui lui paraissent imprimés après coup.

Depuis, le secrétaire a reçu au sujet de cette pièce de M. Ed. Peny la lettre suivante qui lui paraît mériter d'être reproduite ici :

Pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée d'hier, il vous sera peut-être utile de savoir — à propos du sceau de Montbliart, présenté par un de nos distingués confrères — qu'un sceau analogue (si pas tout à fait semblable) a été reproduit dans le tome 35 de 1906, page 187, des *Annales du Cercle archéologique de Mons* : l'auteur du grand travail sur les sceaux du Hainaut, M. Ed. Poncelet, le définit comme suit :

« Montbliart, scel échevinal. Écu aux armes de Croy-
» Renty, timbré d'une couronne comtale et entouré du
» collier de la Toison d'Or. Légende : « S. des jurez de
» mombliau. » M. Poncelet ajoute : « Greffe, 2 nov. 1751.
» — Collect. sigillaire n° 716. — Archives communales de
» Montbliart (matrice originale). — Reproduit exactement

» dans les *Publications de la Société archéologique de* » *Charleroi*, t. VIII, p. 560. »

M. le vicomte Eugène de Jonghe, membre effectif, fait passer sous les yeux de ses confrères une superbe plaquette en plomb de Jean de Vianen, à sujet mythologique, qu'il a pu identifier en la comparant aux œuvres du même artiste conservées au cabinet des médailles de l'État. (*Remercîments.*)

M. Victor Tourneur, membre effectif, expose sommairement le résultat de l'examen qu'il a fait des monnaies flamandes provenant de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles.

La pièce la plus curieuse est un denier de Cassel portant l'inscription CASE, dont la découverte montre que les deniers au château attribués jusqu'ici à cette ville ne lui appartiennent pas, il faudra rechercher quelle ville les a émis.

Viennent ensuite des variétés, plus ou moins importantes, pour Courtrai, Gand et Lille, mais aucune pièce nouvelle n'est apparue.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la trouvaille, ce sont les deniers coupés qui ont été achetés par le musée de Lille. — Ils soulèvent en effet la question très obscure des *oboles* flamandes. — Jusqu'ici, bien qu'on en ait signalé vaguement, aucune collection ne peut montrer d'oboles flamandes. Pourtant dans les documents contemporains, il est fréquemment question de ces pièces. Il y a bien dans la trou-

vaille des deniers du poids de 0 gr. 22, ce qui est le poids d'une obole; mais on ne peut les considérer comme des oboles parce que le type est identique à celui du denier; il eût été impossible de les distinguer pratiquement du denier dans la circulation courante. Ce ne sont donc pas les oboles; ce sont les produits d'une fabrication « à recours ».

Les deniers coupés présentent d'autant plus d'intérêt que, d'après quelques renseignements donnés par M. Théry, on trouve parmi eux des moitiés de deniers brabançons et même un penny anglais.

Comment a-t-on pu diviser de la sorte des monnaies étrangères ? Quelle est l'autorité qui a fait procéder à ce découpage ? Ce sont autant de questions qui mériteraient d'être étudiées.

La détermination exacte de la date d'enfouissement permettra aussi de tirer certaines conclusions sur lesquelles M. Tourneur se propose de revenir dans un article qui paraîtra dans la *Revue belge*. (*Applaudissements.*)

M. de Witte partage absolument l'opinion de M. Tourneur sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder à une étude méthodique des deniers coupés de la trouvaille de Bruxelles dont un certain nombre étaient au type du monogramme du Hainaut. Pour le Brabant il a aussi rencontré deux deniers dont le flan, trop mince et trop étroit, a le poids d'une obole; mais, à son avis, on ne peut voir

dans cette circonstance particulière qu'un défaut de fabrication. Il termine en engageant M. Théry à tâcher d'obtenir du musée de Lille quelques renseignements sur le lot de deniers coupés acquis par cet établissement.

M. Théry s'engage à faire des démarches dans ce sens, et il promet, en outre, pour la *Revue* une note sur les deniers lillois acquis par lui à la vente de la trouvaille de la rue d'Assaut. MM. de Witte et Rutten feront de même pour les quelques milliers de pièces qui leur sont passées entre les mains de sorte qu'il sera possible aux lecteurs de la *Revue* de se rendre compte de l'importance scientifique de cet immense trésor.

Pour prêcher d'exemple, M. Rutten donne immédiatement lecture des quelques lignes suivantes concernant deux fractions de deniers flamands inédits.

Dans le trésor découvert rue d'Assaut, en 1908, se trouvaient plusieurs deniers coupés. Deux de ces moitiés de pièce, actuellement en ma possession, révèlent l'existence de deux deniers gantois inconnus.

En voici la description :

Le n° 1 est conforme au denier décrit par M. Gaillard sous le n° 76 et figurant à la planche IX de son ouvrage intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, mais, la tête est tournée différemment, c'est-à-dire, vers la droite. On ne voit que la partie inférieure de la tête, et derrière la tête : un annelet. Le revers porte une croix simple cantonnée de points et coupant la légende. N et T sont les lettres fournies par cette partie de pièce.

De tous les deniers à la tête casquée connus à ce jour, il n'en est aucun de cette série qui porte la tête en profil droit.

Le n° 2, coupé dans la hauteur. donne la partie antérieure d'une tête casquée, à gauche, devant la tête est une croisette formée par quatre globules. Au revers : une croix pattée coupant la légende; dans l'un des cantons, N et un globule; dans le second canton, A et un annelet.

Le nom de la ville est écrit en sens inverse TNAG, à moins qu'il y ait eu transposition de lettres, comme au denier n° 77 de Gaillard, dont la légende se lit : GNAT.

M. le président remercie M. Rutten de son intéressante communication, puis il fait distribuer aux membres un jeton de présence, à l'effigie de M. Victor Gaillard, auteur de la monographie des monnaies des premiers comtes de Flandre, portant au revers l'inscription : SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1910, dont l'auteur est M. Devreese.

La séance est levée à midi trois quarts.

Pour le Président,

Le Secrétaire, *Le Vice-Président*,

ALPHONSE DE WITTE. Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1910.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. G. Bigwood, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, 1910, nos 3 4. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 111, 112. — *Berliner Münzblatter*, nos 99, 100. — *Neues Lausitzische Magazin* : 85e volume. — *Numismatisches Literatur Blatt*, nos 174-175.

Autriche. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, nos 1, 2, 3. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, nos 319, 320, 321, 322. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1910, nos 3, 4.

Belgique. — Académie royale de Belgique : *Bulletin des classes*, 1909, n° 12, 1910, nos 1, 2. — *Memoires*, in-8o, VI, 2e série ; t. VII, 1er fasc. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1909, IV ; 1910, I. — *Annuaire*, 1910. — *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 47e année, nos 11, 12. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, XI, n° 1. – Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 18e année, nos 1, 2 ; *Annales*, X, 1er fasc. — *La Gazette Numismatique*, 1909, n° 10 ; 1910, nos 1, 2. — Inventaire archéologique de Gand : n° L. – Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Chronique*, 1908-1909, nos 1, 2, 3. – *Durandal*, 17e année, nos 1, 2, 3. — *Revue bibliographique belge*, XXII, nos 1, 2, 3. — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1909, III, IV ; 1910, I ; *Annales*, 6e série, t. II, 1er livr. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, V, nos 1, 2, 3. — Société des bibliophiles

liégeois : *Bulletin*, VIII, 3e fasc. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Mémoires*, IV. — *L'ancien pays de Looz* : 13e année, nos 11-12; 14e année, nos 1, 2, 3. — *Archives belges*, 1910, nos 1-2. — Cercle archéologique de Mons : *Annales*, XXXVIII. — Cercle archéologique de Malines : *Mémoires*, XIX. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales*, XXIII, III/IV. — Société d'émulation de Bruges : *Annales*, LX, 1re fasc. — Société d'archéologie de Namur : *Annales*, XXVIII, 1re liv., 2e liv.

Canada. — *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, VI, no 4; VII, no 1.

États-Unis d'Amérique du Nord. — *American Journal of Numismatics*, XLIV, no 1. — *American Journal of Archaeology*, XIII, 1909, no 4. — *The Numismatist*, XXIII, no 3.

France. — Société des Antiquaire de Picardie : *Bulletin trimestriel*, 1909, nos 1, 2, 3. — Société archéologique de Sens : *Bulletin*, t. XXIV. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, XV, 1er trim. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. 71, nos 1, 2, 3, 4; partie technique, t. 36, nos 1, 2, 3, 4. — *Rapport au Ministre des Finances* (14e année), 1909. — Société de Borda : *Bulletin trimestriel*, 1909, 4e trim. — Société nationale des Antiquaires de France : *Mémoires*. Mettensia, VI. — *Annales de l'Est et du Nord*, 1909, I, II, III, IV. — *Revue du Nord*, I, no 1. — Société de Borda : *Bulletin trimestriel*, t. XXXV, 1re liv. — *Revue Numismatique*, 1910, 1er trim.

Grande-Bretagne. — *Numismatic Circular*, nos 208, 209, 210. — *Numismatic Chronicle*, 1909, IV.

Italie. — *Rassegna Numismatica*, VII, no 2. — *Bollettino italiano di Numismatica e di arte della medaglia*, VIII, no 2. — *Rivista d'Arte*, t. VI, nos 5-6 — *Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, 1. — *Battaglie di Archeologia*, VII, no 3.

Luxembourg. — *Das Hemecht*, 1909, nos 2 à 12.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 18e année, no 2.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Bulletin*, III, no 4; *Mémoires et Documents*, XXXI, 2e liv.

Ouvrages non périodiques.

ALVIN (F.). — *Numismatique liégeoise*. Louvain, 1910, in-8°, 10 p. — *Camille Picqué*. Bruxelles, 1910, in-8°, 7 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BERNAYS (ÉD.). — *Esterlins ardennais inédits*, II. Bruxelles, 1910, in-8°, 7 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET (ADRIEN). *Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule*. Paris, in-8°, 1910, 46 p. — *La jambe humaine de Sinope*, in-8°, 5 p. — *Les camées de la Croix de Saint-André-le-Bois, à Vienne en Dauphiné*. Paris, 1910, gr. in-4°, 12 p. (*Hommage de l'auteur.*)

COEN (MAURIZIO). — *Medaglie e Placchette della strada ferrata transalpina austriaca*. Milano, 1910. in 8°, 7 p., 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DEMOLE (EUG.). — *Les jetons représentant les métamorphoses d'Ovide*. Genève, 1910, in-8°, 61 p., 4 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

DOEHLER (P. RICHARD). — *Geschichte der Ritterguter und Dörfer Lommitz und Bohra im Görlitzer und Lombaner Kreise*. Görlitz, in-8°. 93 p.

DORMET (FER.). — *Quelques rectifications de Jacq. Van der Sanden concernant Turnhout*. Turnhout 1909, in-8°, 23 p. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (FR.). — *Appunti di Numismatica Romana*, XCIV : *l'opera deleteria dei Restauratori sui medaglioni*. Milan, gr. in-8°, 1910. 12 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

JECHT (RICHARD). — *Codex diplomaticus Lusatiae superioris*, III, 5e fasc.

LAFFRANCHI (L.). — *I diversi stili nella monetazione romana*, VI et VII. Milan, 1910, in-8°, 16 p., 2 pl. — *Osservazioni numismatiche romane*. Milan, 1910, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

MARTINORI (ED.). — *Della moneta Paparina del Patrimonio di S. Pietro in Tuscia e delle zecche di Viterbo e Montifiascone*. Milan, 1910. in-8°, 98 p. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE (F.). — *G. H. Prud'homme, graveur en médailles*. — Biographie et catalogue de son œuvre. Chalon-sur Saône, 1909, gr. in-8°, 25 p., 6 pl.

STUTZ (WILHEM). — *Fredrich von Uechtritz als dramatischer Dichter*. Görlitz, 1909, in-8°, 102 p.

Tourneur (V.). *La médaille en Belgique en* 1909. Bruxelles, 1910, in-8°, 31 p., 16 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

de Witte (A.). — *Une médaille religieuse de Notre-Dame d'Alsemberg*. Bruxelles, in-8°, 1910, 7 p. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Jandolo et Tavazzi. Collection Dr Paul Hartwig (médailles grecques et romaines). — Rudolf Kube. Numismatische correspondenz, n° 258. — Adolf Hess. Sammlung Erbstein, IV Theil. — Otto Helbing. Cat. E. Fischer. — Ad. Cahn. Coll. Julius Schrader. — J. Schulman. Coll. H. Kinberg. — J. Schulman. Coll. J. Meili. 1re partie. — Carlo et Cesare Clerici. Coll. Caprotti. 3e partie. — Zschiesche et Köder. Cat. n° 126. — Edm. Rappaport. Vente avril 1910. — L. Fuldauer. Vente avril 1910. — J. Schulman. Collection de livres numismatiques. — Nicolo Majer. Cat., série II, n° 14. — — J. Schulman. Vente 30 mars 1910. — Ét. Bourgey. Coll. J. Norman (14-15 avril). — Ét. Bourgey. Coll. A. G.-B. (22-23 mars). — Ét. Bourgey. Vente du 21 mars. — S. Calvary. Cat. n° 229. — de Vries. Coll. D.-C. Meijer. (2e partie.) — C.-G. Thieme. Numismatischer Verkehr, n° 190.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. S. Johnson.

Médaille du 300e anniversaire de la canonisation de Saint Charles Borromée.

Acquisition.

Médaille à la glorification de la maison d'Orange-Nassau, par Voet. Bruxelles, le 1er juin 1910.

Le bibliothécaire,

G. Bigwood.

UN

DEMI-DALDRE INÉDIT DE PHILIPPE II

FRAPPÉ A BOIS-LE-DUC

Buste du roi, la tête nue, à gauche.

PHS D · G · HISP · Z · REX · DVX · BRAB.

Sous la coupure du buste : 15 ✠ 98.

Rev. Écu couronné du roi Philippe sur une croix Saint-André ; à droite et à gauche, un briquet avec étincelles; au-dessous, le bijou de la Toison d'or.

· DOMINUS · MIHI · ADIVTOR.

Nous lisons dans de Witte : « Le sac de Maestricht avait jeté l'épouvante dans les esprits. Chaque ville craignait le sort de la malheureuse cité de Saint-Servais. Bois-le-duc, exposé l'un des pre-

miers aux entreprises du prince de Parme, se hâta d'abandonner le parti des États et se soumit au vainqueur.

» Comme témoignage de satisfaction, Alexandre Farnèse accorda au magistrat, par acte daté du dernier février 1580 (a. st., 1581, n. st.), une faveur que ce dernier sollicitait depuis longtemps.

» Le gouverneur décida la création à Bois-le-duc d'un hôtel monétaire. On devait y procéder à la fabrication d'espèces semblables à celles qui étaient émises dans les autres ateliers royaux.

» L'instruction au maître particulier de la Monnaie de Bois-le-duc porte qu'il était autorisé à forger en or : des réaux, des demi-réaux, des florins royaux et des couronnes; en argent : des daldres Philippus, des *demi-daldres*, etc., etc. » (de Witte, t. II, p. 316.)

Le premier compte, du 10 mai 1581 au 19 mai 1584, nous apprend qu'on frappa 2,799 demi-daldres Philippus; le deuxième compte, du 1er février 1589 au 29 mars 1591, seulement 340 demi-daldres Philippus; le troisième compte, du 13 mars 1595 au 12 mars 1598, renseigne 2,110 demi-daldres Philippus.

Enfin, le quatrième compte, du 13 mars 1598 au 12 mars 1601, 2,660 demi-daldres Philippus.

Soit en tout le nombre assez conséquent de 7,909 demi-daldres Philippus et, cependant, cette pièce était encore à retrouver.

Je viens de me rendre acquéreur de l'exemplaire

qui figure en tête de cette notice et je m'empresse de le faire connaître à mes confrères.

Anvers, le 26 mai 1910.

CH. HERMANS.

LA MÉDAILLE

OFFERTE

AU DUC CHARLES DE LORRAINE

PAR SON

ANTIQUAIRE DOM MANGEART

EN 1754

On connaît le goût du duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, pour les arts et, tout particulièrement, pour les médailles. Afin de former et de compléter la collection de monnaies antiques, de pierres gravées et de médailles de la Renaissance de ce prince, son antiquaire et bibliothécaire, Dom Thomas Mangeart, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, avait, comme il le dit lui-même, « parcouru l'Empire et fouillé les royaumes et les provinces », semant l'or sur sa route dans le but de rapporter à Bruxelles, de chacun de ses voyages, les pièces les plus rares et les plus curieuses qu'il avait pu découvrir.

Pour être un conservateur zélé, Dom Mangeart n'en était pas moins un courtisan attentif à flatter

les passions et la vanité de son maître. Il résolut donc de lui offrir une médaille à son effigie.

« Les titres d'antiquaire et d'historiographe » sont toujours honorables, —écrit-il au duc dans » une épître dédicatoire, imprimée à Bruxelles, » chez Pierre de Bast, en 1754, —dans la Cour d'un » Prince, dont la moindre qualité est d'être Prince, » Fils, Frère, Beau-Frère, descendant, allié des » premiers et des plus grands Souverains de l'Eu- » rope. Mais pour les mériter il ne suffit pas de » former, d'arranger un grand et riche Cabinet. » Ce n'est pas même assez de le décrire et de l'ex- » pliquer. Il faut encore que celui qui est honoré » de ces charges fasse graver sur le bronze et qu'il » transmette à la postérité les rares talens, les » qualités éminentes et les belles actions de l'au- » guste et bon Maître qui les lui a conférées. Il » doit faire connoître aux siècles à venir à quelle » vigilance, à quels soucis, à quelle tendresse les » Pères ont été redevables des richesses, des dou- » ceurs, de la félicité dont ils auront laissé le » précieux héritage à leurs arriers-petits-Fils et » jusqu'où les uns et les autres doivent faire re- » monter leur juste et vive reconnoissance. . (1).

» C'est pour y satisfaire de mon mieux, que je » prens la liberté de vous présenter la médaille » que je viens de faire frapper, et dont je vais

(1) Qu'en pensent les conservateurs de nos cabinets royaux? Voilà une mission qu'ils ne se croyaient certes pas avoir pour devoir de remplir!

» donner, ici de suite, l'explication au Public.
» C'est par cette médaille, Monseigneur, que
» j'espère faire connaître à la postérité la plus
» reculée ce qui vous rend si respectable, si aima-
» ble et si cher à nos yeux. C'est par ce monument
» qu'elle apprendra tout ce que vous avez fait et
» tout ce que vous faites encore de grand et pour
» nous et pour elle », etc., etc., etc.

Cette médaille, qui devait apprendre tant de choses à la postérité, était l'œuvre du fils de François Harrewyn, graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles (1725-1764), Jean-Baptiste Harrewyn, lequel, sur l'ordre de Marie-Thérèse, venait d'être envoyé à Vienne avec l'essayeur Marquart « pour qu'ils s'appliquassent uniquement à s'éver-
» tuer dans l'art de la gravure sous le graveur
» Donner », afin de pouvoir être attachés plus tard aux ateliers monétaires des Pays-Bas en qualité de tailleur de coins (1)

Il est probable que Jean-Baptiste Harrewyn grava les matrices de la médaille de dom Mangeart immédiatement avant son départ, et il est permis de supposer que ce travail ne fut pas étranger au choix que fit alors le gouvernement de sa personne, pour être envoyée à Vienne se perfectionner dans son art.

Cette médaille est restée assez rare, bien qu'un exemplaire de bronze, semblable à celui que

(1) A. de Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, t. III, p. 306.

nous possédons, ait été adjugé seulement 6 francs à la vente faite, en 1862, de la collection de M. J.-B.-Th. de Jonghe, l'amateur bruxellois bien connu.

Voici, d'ailleurs, la reproduction de cette pièce, d'assez médiocre valeur artistique, à laquelle on a donné le module des médailles des ducs de Lorraine gravées par le célèbre Saint-Urbain, afin qu'elle puisse prendre place dans cette série.

Le droit, signé I . B . HARREWYN, offre le portrait en profil du duc Charles de Lorraine, la tête nue, à droite. Une riche cuirasse lui couvre la poitrine. Il porte au cou l'Ordre de la Toison d'or.

La légende est : CAROLUS ALEX · DUX LOT · ET BAR BEL · GUB · GEN.

Le revers est d'une complication telle qu'il serait impossible d'en comprendre le symbolisme embrouillé et prétentieux si dom Mangeart n'avait eu l'aimable attention de nous l'expliquer lui-même dans une brochure fort rare qui fait partie

de notre bibliothèque et qui a pour titre : *Médaillon présenté à Son Altesse royale monseigneur le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, etc., protecteur des arts et des sciences*, par Dom Thomas Mangeart, son antiquaire. A Bruxelles, chez Pierre de Bast, imprimeur de S. A. R. M. D. CC. LIV.

La description que donne l'antiquaire du duc du revers de sa médaille, caractérise si bien les idées du temps que nous croyons devoir la reproduire presque en son entier, malgré sa longueur, car, par sa forme, sa prolixité, l'esprit qui la dicte, elle est réellement intéressante :

« Ce revers, écrit dom Mangeart, représente » d'abord tout en haut le Soleil en son plein midi, » dardant de toutes parts ses rayons lumineux et » ardens, pour éclairer, échauffer et fertiliser la » terre : pour répandre sur tout ce qui est au- » dessous de lui ces douces et bénignes influences, » qui donnent la vie, le mouvement, le lustre, le » mérite à toutes choses.

» Au-dessous du Soleil, entre les courtines et » les ridaux d'un grand voile qu'on a tiré et » relevé de droite et de gauche, on a représenté : » 1° une Bibliothèque avec des livres sur les » rayons, et un bureau au-dessous; 2° le Globe » céleste; 3° le Globe terrestre; 4° une palette » avec un pinceau et un tapis; 5° un livre ouvert » sur les feuillets duquel on voit des notes impri- » mées; 6° deux Canons, des Boulets et des tro-

» phées d'Armes ; 7° un vaisseau et un gouvernail ;
» 8° le Caducée de Mercure avec ses ornemens
» ordinaires ; 9° une tête placée derrière le Caducée,
» des monnoyes et des médailles répandues ;
» 10° des creusets et fourneaux ; 11° des lunettes
» d'approche, des miroirs réfléchis, plusieurs
» autres instrumens appartenans et servans aux
» Arts principaux.

» Voici l'explication (combien nécessaire !) de
» toutes ces choses placées sur ce revers en forme
» d'ornemens, d'emblèmes et d'attributs.

» Les livres qu'on voit placés sur les rayons
» ou tablettes d'une bibliothèque dénotent les
» quatre principaux Arts libéraux, sçavoir : la
» Grammaire, la Logique, la Rhétorique, la Poë-
» sie, et outre cela encore toute sorte d Histoire
» et de Littérature, l'amour, l'étude des Belles-
» Lettres, le soin, l'attention, le plaisir de les
» cultiver et de les faire cultiver.

» La Bibliothèque et le Bureau, considérés à
» part et sans livres, représentent l'architecture
» civile, la menuiserie et tout ce qui fait une suite
» de l'architecture.

» Le Globe céleste annonce l'Astronomie, cette
» science aussi certaine que sublime, qui enseigne
» à observer et à connoître le mouvement des
» Astres, leur grandeur, leur disposition, leur
» distance, leurs éclipses et tant d'autres secrets
» intéressans, par lesquels on apprend à distinguer
» les saisons, à connoître et prévoir les tems, à

» s'orienter pour la Navigation, pour l'Agricul-
» ture, pour tant d'autres choses aussi agréables
» à l'esprit, qu'utiles et nécessaires à la vie.

» Le Globe terrestre, les compas et les autres
» instrumens de mathématique répandus et placés
» de côté et d'autre sur le revers de ce médaillon
» appartiennent à l'une et à l'autre Géométrie, je
» veux dire à la Géométrie spéculative qui s'exerce
» à considérer la figure et l'étendue des corps
» selon leurs trois dimensions de longueur, de
» largeur et de profondeur : dimensions qui com-
» posent les trois espèces d'étendues, sçavoir : la
» ligne, la surface et les solides. Ces instrumens
» désignent aussi la Géométrie pratique qui ne
» s'en tient pas à spéculer ces corps et ces éten-
» dues, mais qui les mesure, qui en détermine la
» hauteur, la longueur, l'étendue, la distance, la
» capacité, et qui est comme la mère d'un autre
» genre de science qu'on appelle Géographie,
» science si utile et qui a produit tant de Cartes
» exactes, élégantes, tant de fidèles et charmantes
» descriptions topographiques, tant d'ouvrages
» magnifiques dans ce goût, par lesquels, sans
» parcourir les Terres, nous voyons quelle est la
» distance des lieux, quelle est la situation des
» Royaumes et des Villes, nous connoissons le
» cours des Fleuves et des Rivières, etc., etc...

» Le Tapis et la Palette annoncent la Peinture
» et toutes ses parties, comme la composition,
» l'invention, la disposition, le dessein, la direc-

» tion, le goût, l'élégance, le caractère, la diversité,
» l'expression, la perspective, etc., le coloris avec
» le mélange des couleurs et le vrai des représen-
» tations.

» Le livre ouvert et noté signifie la Musique qui
» est aussi composée de différentes parties, sça-
» voir : la composition, les chants musicaux et
» autres, l'exécution de ces chants par le moyen
» de la voix ou des instrumens, l'Art Poëtique qui
» enseigne non-seulement à faire des Vers, mais
» encore à mettre en chant tout ce qui en est sus-
» ceptible, l'Art de la Saltation ou du Geste, qui
» apprend les pas et l'attitude, soit de la danse
» proprement dite, soit de la marche ordinaire et
» les gestes, flexions, inflexions; tons de voix,
» modulations, etc., qui doivent accompagner le
» chant et la déclamation.

» Les deux Canons posés, l'un près de l'autre,
» quelques boulets épars sur le champ du revers,
» les Timbales, les Tambours, les Étendarts,
» Drapeaux, Signes et Trophées militaires, mar-
» quent l'Architecture Militaire et tout ce qui a
» rapport à l'art de la Guerre.

» Le Vaisseau, le Gouvernail, comprend, outre
» tout ce qui regarde la Navigation, toutes les
» choses qui mènent à la Sûreté et à la richesse
» du Commerce, tout ce qui peut procurer et en-
» tretenir l'abondance dans un État.

» Le Caducée entouré de deux serpens qui se
» replient et se recroisent l'un sur l'autre en plu-

» sieurs endroits jusqu'aux deux ailes qui termi-
» nent la verge ou le balon dudit Caducée, est
» encore un de ces attributs qui annoncent et pro-
» mettent l'heureux succès de toutes les entre-
» prises faites par Terre et par Mer pour faire
» fleurir le commerce. Les serpens qui entourent
» le Caducée sont les symboles de la Prudence et
» de la Sagesse propres et nécessaires pour con-
» duire ces entreprises. Les deux ailes marquent
» la vigilance, la célérité, la diligence, vertus et
» dispositions, sans lesquelles on ne peut réussir
» dans les desseins les mieux concertés pour
» amener l'abondance et les richesses par le
» Commerce dans les Empires et les Royaumes.

» Une Tête couronnée, des Monnoyes, des Mé-
» dailles répandues ça et là sur le champ du
» médaillon, appartiennent encore à l'Architec-
» ture civile, à la Sculpture, à la Gravure et à tout
» ce qui fait une suite et une dépendance de ces
» Arts si doctes et si féconds; Arts qui ont pro-
» duit et qui produisent encore tous les jours tant
» de chefs-d'œuvre qu'on ne peut se lasser d'ad-
» mirer.

» Les Creusets, les Fournaux, les Pinces, les
» Matrats, les Alambics qui paroissent sur le
» même revers, marquent tout ce qui est du ressort
» de la Médecine, de la Botanique, de la Chymie,
» de l'Anatomie et tout ce qui en peut dépendre.

» Les Lunettes d'approche, les Glaces et Mi-
» roirs réfléchis, qu'on y a gravés, signifient tout

» ce qui est du ressort de l'Optique et des règles
» de cette science. »

Qui eût jamais cru que sur quelques centimètres carrés de métal il eût été possible de symboliser ainsi, en un tout harmonieux (?), toutes les connaissances humaines et suprahumaines! Que l'on vienne encore dire après cela que les Belges manquent d'imagination!! Et ce n'est pas tout, car, infatigable, dom Mangeart continue :

« Après cette courte application (Oh! combien!),
» il ne sera pas difficile de s'appercevoir des deux
» choses que l'Antiquaire de Son Altesse Royale
» a eues en vue en donnant ce médaillon.

» La première est qu'en faisant placer tous ces
» attributs, tous ces instruments des Sciences et
» des Arts au-dessous du Soleil, il a prétendu faire
» sentir que c'est des lumières, de l'ardeur, de la
» beauté et de la benignité de cet Astre, pris au-
» trefois pour la Divinité même, que ces Sciences
» et ces Arts empruntent tout ce qu'on y trouve
» de lumineux, de grand, de beau, de parfait,
» d'utile.

» Que la seconde chose qu'il s'est proposé, en
» plaçant le Soleil au-dessus de tous les attributs
» des Sciences et des Arts, a été de désigner par
» cet Astre, le Grand Prince, qui peu content de
» cultiver lui-même tout ce qui lui convient, tout
» ce qui est digne de lui dans ces mêmes Sciences
» et Arts, s'applique sans cesse à les faire revivre,
» à les remettre tous les jours de plus en plus en
» honneur dans les Pays-Bas. »

Suit ensuite un long éloge plus que dithyrambique du gros, bon et sensuel « Prince Soleil » et de son administration, qu'il est inutile de reproduire ici, après quoi dom Mangeart conclut enfin :

« C'est donc avec justice que dans le type et » dans la principale légende du revers de ce mé- » daillon, l'on compare le Prince, auquel on est » redevable de ces grands biens à un Soleil qui » par la vivacité des lumières qu'il répand de » toutes parts, par les riches et douces communi- » cations de ce qu'il a, et de ce qu'il est lui-même, » force les ténèbres les plus épaisses de céder à » la lumière la plus brillante, ranime tout dans » l'État, parmi et pour les Sujets, fait réparoître, » réproduit ce qui étoit ou caché, ou éclipsé, ou » perdu; donne la force, la vigueur, l'accroisse- » ment, l'embellissement, la perfection à ce qui » étoit faible, languissant, oublié, négligé, im- » parfait, fait en même tems éclore les Fleurs et » les Fruits parmi ceux qui sous ses loix aimables » veulent s'appliquer à cultiver les Sciences et » les Arts.

» C'est là le sens de ces paroles qu'on lit au » haut et sur le contour du revers du médaillon : » *Esse dat et prodesse;* ce qui veut dire, que comme » le Soleil fait renaître et croître les Plantes, les » Arbres et une infinité de choses dans l'ordre de » la nature, de même Son Altesse Royale Mon- » seigneur le Duc Charles de Lorraine fait renaî- » tre, revivre, refleurir quantité de choses curieuses

» et utiles dans toutes sortes de Sciences et toutes
» sortes d'Arts.

» On voit dans l'exergue du même revers de
» notre Médaillon une autre légende composée de
» lettres initiales et de mots abrégez de cette
» sorte : AUG · MŒC · *ob* · D · T · M · *à Num E*
» *Hist* · *Cons* · *an* M · D CC · LIV · *Augusto Mae-*
» *cenati obtulet Domnus Thomas Mangeart a Numis-*
» *matibus et Historia consiliarius :* c'est-à-dire, Dom
» Thomas Mangeart, Conseiller-Antiquaire-His-
» toriographe de S. A. R. a consacré ce médaillon
» à la gloire de Son Auguste Mœcenas l'an 1754. »

Malgré sa faconde et, tranchons le mot, sa basse flagornerie, dom Thomas Mangeart était un numismate assez érudit pour l'époque.

En sa qualité de conservateur des médailles et des monnaies de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, il ne s'était pas borné à les réunir, à les classer méthodiquement; mais il avait entrepris d'en établir le catalogue historique, scientifique et raisonné.

« Ce qui regarde l'Histoire Métallique des Pays-
» Bas, écrit-il au duc en 1754, depuis le Mariage
» de Maximilien d'Autriche avec Marie, fille du
» Duc de Bourgogne, jusqu'à nos jours, est déjà
» tout minuté. J'en puis dire autant de l'Angle-
» terre depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à
» Georges II, roi aujourd'hui régnant. J'espère de
» finir bientôt une autre partie bien grande et bien
» importante de ce Catalogue Historique, c'est

» celle qui regarde toutes les différentes Grèces,
» c'est-à-dire la Grèce ancienne, la Grèce pro-
» prement dite, la Grande Grèce ou la Sicile,
» Syracuse, la Grèce asiatique et toutes les isles
» grecques, ouvrage qui est fort avancé. Après
» quoi, je passerai à l'Histoire numismatique des
» Romains, qui aura à sa suite tout ce qui regarde
» les deux Empires après la division du premier,
» et enfin l'Empire d'Allemagne, et tout ce qui
» appartient à l'Allemagne. Je finirai par la des-
» cription et l'histoire des médailles et monnoyes
» des Papes, des Rois, des Souverains, des Répu-
» bliques et des Grands hommes. Tout cet ouvrage
» en aura un autre pour préliminaire ; ce sera un
» traité de numismatique, qui servira comme de
» Préface assez intéressante au corps de l'ouvrage
» entier : et ce Traité ou cette Préface est aussi un
» Ouvrage que je travaille actuellement à trans-
» crire et que je ferai servir de catalogue à une
» partie des médailles qui sont dans votre Cabi-
» net. »

Peut-être ce « Traité ou Préface » n'est-il autre que le gros in-folio, orné de 35 planches, qui fut publié chez d'Houry, à Paris, en 1763, sous le titre d'*Introduction à la Science des Médailles pour servir à la connaissance des dieux, de la religion, des sciences, des arts, et de tout ce qui appartient à l'histoire ancienne, avec les preuves tirées des médailles. Ouvrage propre à servir de supplément à l'antiquité expliquée par Dom Montfaucon*, le savant bénédictin français, volume

que Mangeart dédia au duc Charles de Lorraine, son protecteur et son maître.

Pour lui permettre de consacrer plus de temps à ces divers travaux, l'abbé de Viquesney lui avait été adjoint en qualité de bibliothécaire en second, le 16 janvier 1752. Environ onze ans plus tard, cet abbé, Normand de naissance, fut nommé, par lettres patentes du 17 décembre 1762, directeur de la Bibliothèque et du Cabinet des médailles du Prince (1).

D'après M. G. Cumont, qui a pris la peine de publier dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* la liste des personnes auxquelles fut envoyé, après la mort du duc, le catalogue de vente de sa collection (2) l'abbé de Viquesney aida l'abbé Ghesquière et un nommé Charles-Alexandre Touffner, attaché au Cabinet de la défunte Altesse, à faire le catalogue et le triage des médailles et des monnaies de Charles. « Il fallut 44 » jours pour dresser ce catalogue auquel collabora » principalement Ghesquière qui y travailla sept » à huit heures par jour. C'est lui qui dirigea cette » vente dont la durée fut de sept jours. Il acheta » plusieurs médailles pour le Cabinet numismati- » que de Vienne auquel manquaient 1,255 mé-

(1) *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, année 1898, p. 247.

(2) Année 1878, pp. 247-255. *Quelques renseignements relatifs à la collection numismatique de Charles de Lorraine et liste des personnes auxquelles, après sa mort, fut envoyé le catalogue de sa collection.*

» dailles, jetons et monnaies de la collection de
» Charles de Lorraine. Il paya pour les médailles
» 537 fl. 25. 4 d'arg^{t} cou^{t}.

» Le 3 décembre 1780, le prince de Starhem-
» berg, ministre plénipotentiaire, avait adressé à
» l'abbé de Nelis les recommandations suivantes:

» Sa Majesté veut au surplus, Mon^{r}, que vous
» confrontiez le catalogue imprimé du Cabinet
» Impérial des médailles, lequel catalogue se
» trouve ici, avec la collection de feu S. A. R.,
» pour indiquer celles qui manquent au Cabinet
» Impérial et en rédiger une liste que S. M. m'or-
» donne de lui remettre.

» Je vous fait part, M^{r}, des souverains ordres
» de S. M. afin que vous veuilliez bien, en vous
» concertant avec M. M. Ghesquière et Viques-
» ney, les exécuter et me remettre le plutôt qu'il se
» pourra la liste que S. M. demande quant aux
» médailles.

» Le 11 février 1781, le prince de Starhemberg
» ordonne à l'abbé de Nelis d'envoyer à Vienne,
» pour le Cabinet Impérial, les 31 médailles et
» médaillons que demandait l'abbé Eckel », alors conservateur du Cabinet Impérial des médailles de l'Empereur à Vienne.

Quelques pages plus loin, M. Cumont ajoute que la vente publique des suites numismatiques de Charles de Lorraine prit fin le 24 septembre 1781.

Ceci ne cadre pas avec le fait constaté par lui

que l'abbé Ghesquière aurait dirigé cette vente et qu'il y aurait acheté plusieurs médailles pour le cabinet de Vienne; car si les médailles choisies au nombre de 31 par l'abbé de Nelis conjointement avec Ghesquière et Viquesney ont été expédiées à Eckel en février 1781, elles n'ont pu être acquises par l'abbé Ghesquière à la vente qui se tint en septembre de la même année. Peut-être, au surplus, s'agit-il de deux séries de médailles différentes, ou bien les pièces choisies par l'Empereur furent-elles retirées de la vente, ce qui expliquerait tout.

M. Babelon, dans son *Traité de monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 186, ne fait aucune mention d'acquisitions faites à la vente. « En 1780, écrit-il, » à la mort du prince Charles-Alexandre de Lor- » raine, gouverneur des Pays-Bas, l'empereur » Joseph II voulut prélever, dans le médaillier du » défunt, toutes les monnaies qui manquaient aux » suites impériales. Il chargea de ce travail le » père Ghesquière, qui choisit plus de 10,000 » pièces (1).

» Le reste du Cabinet du prince Charles, com- » prenant environ 7,500 monnaies grecques et » romaines, fut vendu en 1781. Le catalogue de » vente fut rédigé par Ghesquière. »

La vente des collections du duc Charles eut lieu à Bruxelles, au Broot-huys, du 17 au 24 septembre 1781. Le catalogue, écrit en latin, forme

(1) Ghesquière, *Les vraies notions des dixmes*, p. 187. Bruxelles, 1785. Tous ces chiffres sont en contradiction entre eux.

un gros volume, petit in-8° de 440 pages. Il a pour titre : *Catalogus numismatum nummorumque tum veterum, tum recentiorum, omnis generis et moduli, quos non minore sumptu, quam cura et delectu, collegit regius princeps ac dux Lotharngiæ Carolus Alexander, austriaci Belgii supremus quondam gubernator* et a été imprimé à Bruxelles, chez Mathias Lemaire et tiré à 700 exemplaires. Nous en possédons un avec les prix d'adjudications manuscrits, généralement peu élevés.

L'abbé Ghesquière en est considéré comme l'auteur; mais on peut se demander, après ce que nous venons de dire, si le savant bollandiste ne s'est pas servi pour l'établir des notes laissées par dom Thomas Mangeart.

ALPH. DE WITTE.

LES
SCEAUX ANVERSOIS PARTICULIERS
AUX
XIVe ET XVe SIÈCLES

Aux XIVe et XVe siècles, les armoiries n'avaient pas la valeur ni la signification qu'elles ont acquises depuis. Au moyen-âge, il était permis à chacun d'adopter des armoiries, et ce droit, tout relatif qu'il fut, appartenait au roturier aussi bien qu'au patricien ou au noble (1). L'usage d'un blason ou d'un sceau armorié ne constituait absolument pas une preuve de noblesse. Et on ne saurait assez réagir contre l'opinion erronée qui, depuis bon temps déjà, s'est enracinée, qui aujourd'hui est plus vivace que jamais, et qui incite tous ceux qui constatent l'emploi, au cours des siècles passés, dans leur famille, d'armoiries, de se croire nobles et d'échafauder sur cet usage des conséquences et des déductions qui n'ont aucune raison d'être.

A Anvers, surtout parmi les particuliers, les sceaux armoriés étaient fort en honneur. Non

(1) J. Th. de Raadt. *Sceaux armoriés des Pays Bas et des pays avoisinants*, I, 63.

seulement les membres du magistrat, les échevins en choisissaient, et les appliquaient au bas des actes officiels qu'ils devaient authentiquer, mais les marchands, pour sceller leur correspondance, pour souscrire leurs actes commerciaux, pour marquer même leurs ballots de marchandises, employèrent à profusion des signes, des marques, des emblèmes, qui bien souvent, dans la suite surtout, se transformèrent en armoiries, et une fois adoptées, furent conservées et transmises héréditairement dans les familles.

Les sceaux ainsi librement choisis devenaient propriété de ceux qui les avaient adoptés, et il n'était pas permis de les contrefaire, ni de les imiter. Sur ce point nous ne trouvons, il est vrai, aucune indication dans les *Rechten ende Costuymen van Antwerpen*, mais nous pouvons préjuger, qu'à Anvers la même jurisprudence devait exister que dans les pays voisins, et que surtout dans le duché de Brabant, dont relevait le marquisat du Saint-Empire. Dans ces diverses contrées, ces sortes de délits étaient toujours punis de châtiments exemplaires. C'est ainsi qu'en 1438, Ernoul van den Damme, fut pendu pour avoir contrefait le sceau du duché de Brabant (1). La répression était aussi sévère pour ceux qui imitaient les sceaux des particuliers.

En général, malgré la liberté que le particulier

(1) Lecoy de la Marche. *Les Sceaux*, 49.

avait de se choisir un sceau, après qu'une fois il l'avait choisi et fait connaître, il avait soin, lorsque pour un motif quelconque il le modifiait ou le remplaçait, ou bien quand il lui fallait, en certaines circonstances, employer un sceau ne lui appartenant pas, d'en donner connaissance à l'autorité. Cette formalité avait surtout pour but d'empêcher que l'on ne taxât de fausseté les actes revêtus de ces sceaux étrangers ou nouveaux (1).

Dans les provinces françaises cet usage était général. C'est ainsi qu'en Bretagne, Jean, seigneur de Dôle, ayant à appliquer son sceau sur l'acte de donation qu'il avait fait d'un vignoble au monastère de Vieilleville, eut soin de spécifier que celui-ci différait de celui qu'il employait antérieurement, et par les figures qu'il portait, et même par son format : *ne aliqua in futurum de sigilli mei immutatione calumpnia contra monachos oriretur; habui enim aliud sigillum majoris ponderis et figure alterius primo militiæ meæ, tempore quando donatio de foresta de Borgoth facta est; nunc vero, postquam de Jerusalem redivi, quando hæc donatio de vineis facta fuit, et ponderis et figure alterius sigillum habebam.*

Mais, sans aller si loin, nous pourrons facilement trouver dans nos provinces, et à Anvers surtout, des exemples de pratiques identiques.

Antérieurement déjà, nous avons fait connaître un document qui, sur ce point, est décisif, et que

(1) Alph. Chassant et P. J. Delbarre. *Dictionnaire de Sigillographie pratique*, 36.

nous avions découvert dans les archives communales d'Anvers (1).

Un échevin de cette ville, Quentin Clarensone, ayant pour des motifs que nous ignorons, trouvé bon de modifier son sceau, comparut devant ses collègues du magistrat, et par un acte officiel, daté du 9 décembre 1401, donna publiquement connaissance de ce changement, attestant en même temps, que tous les actes antérieurs auxquels était appendu son ancien sceau, ne perdraient par ce fait rien de leur valeur. Voici reproduction de ce document :

Int jaer XIIII *ende een*, XIX *dagen in December, soe toende Quinten Clarensone, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen inden selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden.*

Nos recherches ultérieures nous ont permis d'établir quelles étaient les modifications apportées à son sceau par Quentin Clarensone. Nous avons trouvé une empreinte du premier sceau par-

(1) Fernand Donnet *Un changement de sceau et d'armoiries à Anvers en* 1401. — *La famille Clarensone.* Bruxelles, Vromant, 1894. — Fernand Donnet. *Quentin Clarensone, échevin d'Anvers, châtelain de Bermortere.* Anvers, De Backer, 1897.

faitement conservée, attachée à un acte de 1399. Il portait : de... à trois étoiles flamboyantes ou soleils à six rais de... posées 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de... à un oiseau (héron ?) de... L'écu est entouré de deux ornements étoilés évidés et entrelacés, formés, l'un de cinq lobes ogivaux, et l'autre, d'un même nombre de lobes en plein cintre, dans les intersections desquels sont placées des fleurs de lys. La légende porte en lettres gothiques : *S. Quinten Clarenson*... A un second acte, daté de 1401, donc postérieur à la notification officielle de changement, est apposé un sceau d'aspect tout différent. Les armoiries n'ont pas subi d'altérations fort grandes; la diminution dont parle l'échevin anversois dans sa déclaration, consiste en la disparition de l'écu placé en cœur. Les armoiries sont donc devenues : de... à trois étoiles flamboyantes ou soleils à six rais de... placées 2 et 1. L'écusson est tenu par une damoiselle en costume de l'époque, aux côtés de laquelle sont placées deux lettres que nous lisons *N. I.* mais dont la signification nous échappe. L'inscription porte en caractères ogivaux : *S. Quinty Claren Sone.*

Quentin Clarensone, bourgeois d'Anvers et s'occupant d'affaires d'argent (changeur), eut une fortune rapide; il fut plusieurs fois échevin de sa ville natale de 1397 à 1419; il remplit aussi les fonctions de receveur d'Anvers et du pays de Ryen. En 1410, il acquit en engagères la terre de

Duffel, et fut nommé châtelain du château ducal de Bermortre. Peu après, à la suite de prêts d'argent qu'il fit au duc de Brabant, il obtint la charge de drossart et receveur des terres de Lierre et de Walhem. Quentin Clarensone avait épousé Élisabeth vander Steene et mourut en 1421, laissant une situation excessivement obérée, qui dut être liquidée par le magistrat de sa ville natale.

Les archives d'Anvers fournissent encore un second exemple de la procédure en usage au commencement du XVe siècle à propos de sceaux de particuliers. Le 13 avril 1404, le chevalier Gautier vander List comparut devant le magistrat et déclara qu'il avait perdu son sceau; il demanda à ce que ce fait fût inscrit dans les actes scabinaux, et annonça en même temps qu'il allait se faire graver un nouveau sceau, dans la composition duquel il apporterait quelques modifications. Voici le texte de cette pièce : (1)

Verklaring door heer Wouter vander List over het verliezen van zynen zegel.

Int jaer ons Heeren M.CCCC. *ende viere*, XIII *daghe in Aprille, soe toende her Wouter vander List, riddere, dat hi sinen zeghel verloren hadde ende en conste niet gheweten waer hine verloren hadde, oft hoe dat hys quite was worden, ende bat dat men dit teer ghedinkenissen in der stat register scriven soude op avontuere in wiens handen dat hi namaels quame, maer hi soude*

(1) Cet acte a été reproduit dans le *Bulletin des archives d'Anvers*, t. XXV, p. 420.

weder eenen anderen zeghel doen maken daer wat diffrentien in wesen soude. Hier waren over her Gheldolf vander Zennen, riddere, Claus van Rythoven, Willem de Moelnere, Laureys Volkaert, Claus van Wineghem, Gherard van Starkenrode, Jan van Borsebeke ende andere scepenen; Willem Noyts ende Claus vanden Werve, rentmeesters van Antwerpen in dien tiden.

Ce texte est parfaitement clair; c'est de sa propre autorité, et en toute liberté, que Gautier vander List modifie son sceau; il se borne seulement à en faire part aux autorités scabinales de sa ville natale.

Il existe encore des empreintes des sceaux appartenant à des membres de la famille vander List et qui datent de cette époque. L'une d'elles est appendue à une charte de l'année 1358 (1). Les armoiries sont : écartelé de... et de... ; le premier quartier chargé d'un écusson plain. Or les membres de cette famille qui scellent après l'acte de 1404 portent simplement l'écartelé. Ce sera donc probablement dans le but d'apporter une modification à son sceau, que Gautier vander List, tout comme Quentin Clarensone, aura fait disparaître l'écusson qui chargeait le premier quartier.

Nous pourrions encore citer de nombreux exemples, prouvant avec quelle facilité les familles

(1) J.-Th. de Raadt. *Sceaux armoriés des Pays Bas et des États avoisinants*, t. II, p. 364.

anversoises, tant bourgeoises que patriciennes, modifiaient leurs blasons et leurs sceaux.

Nous n'en citerons qu'un, et le puiserons dans les actes que scellèrent des membres de la famille van Wyneghem. Les six sceaux que nous avons choisis démontrent les altérations successives qu'ont subi leurs armoiries avant de recevoir leur forme définitive (1). En voici la description :

1270. De... à trois chevrons de... au lambel à trois pendants de... brochant en chef.

1301. De... au chevron de... ; le champ semé de billettes de...

1308. De... au chevron de... accompagné de trois billettes de... posées 2 et 1.

1308. De... au chevron de... accompagné de trois macles de... posées 2 et 1.

1314. De... au chevron de... accompagné de trois étoiles de... posées 2 et 1.

1334. De... au chevron de... accompagné de trois alérions de... posés 2 et 1.

Il est probable que chacune de ces modifications a été notifiée au magistrat dans la forme qui a été adoptée plus tard pour les actes que nous avons cités plus haut.

Voici encore une famille qui joua un rôle important dans l'histoire locale d'Anvers, celle des Hoboken. En 1328, un membre de cette famille portait sur son sceau un écu de... au dragon

(1) Ces sceaux sont appendus à des actes reposant dans les archives de la cathédrale d'Anvers.

de... (1). Au cours du XIVe siècle, d'autres sceaux de cette famille portaient : de... à la face échiquetée de... accompagnée en chef d'un dragon et de deux roses de... posées une en chef et une en pointe. D'autres fois le dragon est remplacé par un lion issant de... Ce n'est que sur des sceaux appendus à des actes datés de la seconde moitié du XIVe siècle, et ensuite de l'année 1401, que nous trouvons le blason de cette famille arrêté dans sa forme définitive, c'est-à-dire : de... à la face échiquetée de...

Mais ici le cas est intéressant. La famille Hoboken est une de celles que les historiens locaux ont rangées parmi les sept familles patriciennes anversoises. On les nomma *de zeven schaken*, parce que dans leurs blasons elles portaient toutes une pièce : fasce ou bande échiquetée, *geschaekten balk of band*. C'étaient, outre les Hoboken, les Volkaerts, Wilmaers, Bode, Aleyns, Impeghem et Papen. On prétend, qu'autrefois les membres de ces familles jouissaient de certains privilèges, mais cette assertion est fort vague, et la seule indication positive que l'on puisse produire en ce sens, est un passage de la charte de 1355, donnée par Jeanne et Wenceslas. On y lit que le magistrat d'Anvers sera composé de douze échevins et de six conseillers, et que ceux-ci seront choisis parmi les dix plus anciennes familles de la ville. Et c'est

(1) Même source.

pour ce motif, qu'ayant à identifier six familles qu'aucun document ne désignait plus particulièrement, et qu'aucun privilège subséquent, ni héraldique, ni administratif, ne favorisa dans la suite, que très arbitrairement on choisit sept familles, qui à l'époque de la naissance de cette légende, portaient dans leur blason une pièce échiquetée. Bruxelles avait ses lignages. Louvain comptait sept familles patriciennes. Il fallait qu'Anvers eût aussi les siennes et en nombre égal. Ce fut Christyn qui les créa, et c'est dans un ouvrage qu'il édita au XVIIe siècle qu'il donna le vol à cette mystification (1). Depuis lors, presque tous les historiens l'ont, plus ou moins, servilement suivi, et cette légende héraldique, une des plus osées de ce siècle, qui en compta pourtant un si grand nombre, fut acceptée presque partout comme vérité historique.

Christyn prétend que la pièce héraldique identique prouve pour ces sept familles une origine unique. Or il n'aurait eu qu'à étudier les sceaux apposés anciennement par des membres de ces lignages au bas d'actes officiels, pour s'apercevoir que son affirmation n'était guère sérieuse. Si à un certain moment ces familles eurent dans leurs armoiries des meubles ayant une certaine apparence d'identité, ce ne fut qu'à une époque déjà relativement moderne. A l'origine, leurs blasons

(1) *Senatus populique antverpiensis, nobilitas sive septem tribus patriciæ antverpienses.*

différaient radicalement; petit à petit ils se sont transformés. Nous avons démontré cette transformation successive pour les Hoboken; nous pourrions, sans doute, le faire aussi facilement pour les six autres familles.

Le fait de voir plusieurs familles d'une même région choisir pour leurs blasons des meubles du même genre se remarque en beaucoup de localités de nos provinces. Les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers, adoptèrent fréquemment l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou bien encore de leur ville (1). Les anciens burgraves d'Anvers plaçaient trois chevrons dans leurs armoiries, et bon nombre de familles fixées dans cette ville ou dans les environs, sans avoir aucun lien commun d'origine avec eux, adoptèrent les mêmes pièces; nous citerons les van Sompeke, les van Riede, les van Dorne, les vander Ryt, les van Tongherlo, les vander Elst, etc. La fleur de lys au pied coupé prit place dans le blason de nombre de familles originaires des environs d'Aerschot ou de Lierre; les flanchis, furent adoptés par celles de Breda et de Berg-op-Zoom; les anilles par celles de Bois-le-Duc et du Brabant septentrional. Nous pourrions multiplier ces exemples.

Il a fallu toute l'imagination intéressée des héraldistes du XVIIe siècle pour conclure de cet

(1) J.-Th. de Raadt. *Sceaux armoriés des Pays Bas et des pays avoisinants*, t. I, p. 63.

usage si simple, des déductions extraordinaires, et donner naissance aux fables les plus grotesques et aux mensonges historiques les plus osés.

L'étude impartiale des sceaux suffirait à les réduire à néant.

Les quelques notes que nous venons de soumettre suffisent à prouver, qu'à Anvers les patriciens aussi bien que les bourgeois avaient le droit de se choisir un blason et de le faire graver sur leur sceau ; qu'ils pouvaient changer ce blason, et naturellement ce sceau, quand et comme bon leur semblait ; mais que, pour éviter toutes difficultés dans l'emploi officiel de ce dernier, ils donnaient connaissance au magistrat des modifications qu'ils lui avaient fait subir.

FERNAND DONNET.

CORRESPONDANCE

Gand, le 11 juin 1910.

CHER MONSIEUR DE WITTE,

Un ouvrier a découvert, le 13 mai, dans une bruyère située le long d'un grand ruisseau faisant la limite entre Pulderbosch et Zoersel, une bourse d'étoffe contenant des monnaies d'argent. De cette bourse on ne voyait plus que des traces.

Le propriétaire de cette terre, M. le notaire Nève, de Gand, vint m'apporter ces pièces en me priant de les déterminer. Cela vous intéressera peut-être de savoir de quoi se composait cette trouvaille.

M. Nève me remettant 168 pièces, me dit qu'il pensait que le paysan pouvait bien en avoir conservé quelques-unes.

Ces pièces du XIe au XIVe siècle sont d'argent et de billon, la plupart assez bien conservées. L'une d'entre-elles est, je crois, inédite (celle de Jean II de Hollande.)

Brabant.

Denier de Bruxelles. De W., n° 100, variété . . . . . 2 pièces.
Henri II et III, denier. De W., n° 67 . 2 —

Jean I (1268-1294) :

Denier. De W., n° 201.	2 pièces.
— — n° 208.	4 —
Esterlin. De W., n° 257	2 —
— — n° 257, variété .	2 —
— — n° 263	1 —
— — n° 257, variété .	1 —
(La croix cantonnée de trois groupes de trois globules et d'une trifeuille ? ⚜.)	
Esterlin, la même variété mais avec un annelet après I de la légende et deux annelets après X de DVX (I ∘ DVX ⁝ LIM, etc.)	1 —
Jean II (1294-1312), petit gros. De W., n° 291	2 —
	19 pièces.

Flandre.

Ypres, denier. G., n° 120	1 pièce.
— denier. G., n° 124	1 —
Gui de Dampierre (1280-1305) :	
1/2 gros. G., n° 149.	2 —
— — n° 151.	1 —
— — n° 152.	3 —
— Ypres. G., n° 153 . . .	1 —
— esterlin. G., n° 158. . .	4 —
— — — n° 159. . .	3 —
— — — n° 159 (variété) . .	2 —
	18 pièces.

Liége.

Hugues de Chalon (1296-1301), 1/2 gros de Statte. D. Ch., n° 213. . . . . 1 pièce.

Hainaut.

Jean II (1280-1304) :

Esterlin de Valenciennes. Ch., n° 36	1 pièce.
Esterlin de Mons. Ch., n° 37 . .	2 —
— — n° 38 . .	5 —
— — n° 39 . .	1 —
Esterlin de Maubeuge. Ch., n° 41.	4 —
Esterlin. Ch., Supp., pl. I, n° 6. .	1 —
	14 pièces.

Herstal.

Jean I (1285-1309) :

Gros. R. B. N., 1842, p. 287, n° 3.	4 pièces.
Esterlin. R.B.N., 1856, p. 282, n° 10.	4 —
	8 pièces.

Loos.

Arnould VIII (1280-1328) :

Esterlin. R B.N., 1846, p. 109, n° 10.	1 pièce.
— — — n° 11.	8 —
— — — n° 12.	1 —
Esterlin, variété.	2 —
Gros. R. B. N., 1846, p. 111, n° 20.	5 —
	17 pièces.

Namur.

Gui de Dampierre (1163-1297) :

Gros. . . . . 6 pièces.
Esterlin à l'écu . . . . . 1 —

7 pièces.

Hollande.

Florent III (1157-1190) :

Denier. V. der Ch., pl. I, n° 7 . . 1 pièce.

Florent V (1266-1296) :

Denier. V. der Ch., pl. III, n° 8. . 2 —
— — n° 9. . 2 —

Jean II (1300-1304) :

Gros. V. der Ch., pl. IV, n° 2 . . 13 —
— — n° 3 . . 2 —
Denier du même type que le gros, pas dans V. der Ch. . . . . 3 —

23 pièces.

Angleterre.

Édouard I (1272-1307), esterlin . . . 3 pièces.
Édouard II (1307-1327), esterlin . . . 1 —

4 pièces.

Cambrai (Évêché).

Guillaume I (1292-1296) :

Esterlin. Cat. Rollin-Feuardent de 1900, n° 1194 . . . . . 2 pièces.
Esterlin. Cat. Rollin-Feuardent de 1900, variété . . . . . 3 —
Esterlin. Cat. Rollin-Feuardent de 1900, variété . . . . . 1 —

Chapitre. Sede vacante, 1296, esterlin. R. B. N., 1856, p. 294, n° 18 . . . 2 —

Gui de Collemède (1296-1306), esterlin. R. B. N., 1856, p. 278, n° 1 . . . . 2 pièces.

10 pièces.

Châteaudun.

Raoul (1259?), obole. Cat. Rollin-Feuardent, n° 894, variété . . . . . 1 pièce.

Guillaume (1291), obole. Cat. Rollin-Feuardent, n° pas. . . . . 1 —

2 pièces.

Touraine.

Saint-Martin de Tours. Commencement du XIIe siècle, denier. Cat. Rollin-Feuardent, n° 465 . . . . . 2 pièces.

Châlons.

Roger II, évêque (1043-1066), denier. Duby, pl. 26 . . . . . 1 pièce.

Champagne.

Troyes. Henri II (1180-1197), denier. Cat. R. F., n° 777, var. . . . . 1 pièce.

Boulogne.

Renaud de Dammartin (1191-1227), denier. Cat. R. F., n° 796 . . . . . 1 pièce.

Vermandois.

Éléonore (1183-1214), denier. Cat. R. F., n° 798. . . . . 1 pièce.

Vienne.

Archevêque anonyme du XIIe siècle, denier. Cat. R. F., n° 760 . . . . 1 pièce.

Royaume de France.

Philippe II (1180-1223) :	
Denier de Saint-Martin de Tours. Cat. R. F., n° 657	2 pièces.
Denier d'Arras. Cat. R. F., n° 647.	5 —
— — n° 649.	3 —
Louis VIII (1223 1226) :	
Denier de Paris. Cat. R. F., n° 846.	2 —
Denier de Tours. Cat. R. F., n° 847.	8 —
Louis IX (1226 1270) :	
Denier tournois. Cat. R. F., n° 868.	2 —
Obole tournois. Cat R. F, n° 869.	1 —
Philippe III (1270 1285) :	
Denier parisis. Cat. R. F., n° 1016.	4 —
Denier tournois. Cat. R. F., n° 1018.	1 —
Philippe IV (1285-1314), denier tournois. Cat R. F., n° 1105.	2 —
Philippe V (1316-1322) :	
Denier tournois. Cat. R. F., n° 1306.	1 —
Obole tournois	6 —
	37 pièces

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

G. Brunin.

P. S. M. Nève, sur ma demande, a fait don de 40 de ces pièces au Cabinet des médailles de la ville.

MÉLANGES.

Le Congrès international de Numismatique et d'Art de la médaille contemporaine a tenu ses assises à Bruxelles, au Palais des Académies où trois salles avaient été mises à sa disposition les 26, 27, 28 et 29 juin dernier.

A la demande du Ministre des Affaires étrangères de Belgique, la Bavière, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie et le duché de Saxe-Cobourg-Gotha s'y étaient fait représenter respectivement par MM. le Dr G. Habich, conservateur en chef du Cabinet royal de numismatique de Munich; le Dr B. Filow, directeur du Musée national bulgare; L. Bramsen, conseiller intime, ancien Ministre de l'Intérieur, membre du Landsting danois; P. Bosch, numismate et collectionneur fort connu; A de Foville, membre de l'Institut, conseiller-membre à la Cour des Comptes, ancien directeur de la Monnaie de Paris; Ern. Babelon, membre de l'Institut, conservateur en chef du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale; G. Romagnoli, directeur de l'école de gravure en médailles de Rome; le Dr de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal de numismatique de La Haye; le prince Michel Soutzo, membre de l'Académie roumaine, ancien gouverneur de la Banque nationale; O. de Retowsky, conseiller d'État, conservateur de la section numismatique de l'Ermitage impérial; P. Latycheff, ingénieur des mines de l'administration de la Monnaie de Saint-Petersbourg et le

Dr B. Pick, conservateur du Cabinet ducal de numismatique de Gotha.

Une trentaine de sociétés savantes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Hongrie, de Belgique, des États-Unis, de France, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de Suède, de Suisse ainsi que divers musées, administrations communales, bibliothèques, commissions officielles, tant belges qu'étrangères, y avaient aussi envoyé des délégués.

Enfin, alors que le premier Congrès international de Numismatique organisé à Bruxelles, en 1891, par les soins de la Société royale de Numismatique de Belgique comptait 186 adhérents, et le deuxième congrès tenu à Paris en 1900, sous les auspices de la Société française de Numismatique 142, le Congrès de Bruxelles de 1910 en réunit plus de 500 qui se répartissent comme suit, par nationalité :

Allemagne	28
Angleterre	14
Autriche	22
Hongrie	31
Belgique	168
Brésil	5
Bulgarie	2
Canada	4
Danemark	4
Egypte	1
Espagne	7
États-Unis	20
France	55
Grèce	4
Italie	39
Japon	11
Norwège	2

Pays-Bas	35
Portugal	2
Roumanie	3
Russie	10
Suède	5
Serbie	1
Suisse	26
Turquie	4
	503

dont près de deux cents suivirent les séances.

Lors de la séance d'ouverture présidée par M. le baron Descamps, ministre des sciences et des arts, et à laquelle assistait M. Béco, gouverneur du Brabant, l'assemblée, sur les propositions du comité organisateur, désigna comme vice-présidents d'honneur tous les délégués des gouvernements étrangers, puis elle élut comme présidents effectifs du Congrès M. Ern. Babelon, directeur du Cabinet des médailles de Paris et M. Ch. Buls, ancien président de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art. Elle désigna ensuite comme vice-présidents :

MM. le professeur Brambach, conservateur du Cabinet des médailles de Carlsruhe ;
J. Kowarzick, médailleur à Francfort;
R. Marschall, professeur et médailleur à Vienne;
Huntington, président de la Société de numismatique de New-York;
le comte de Castellane, ancien président de la Société française de numismatique ;
S. Vernier, médailleur à Paris ;
S. Ricci, conservateur du Cabinet de numismatique du musée Brera, à Milan;

MM. I. Throndsen, graveur à la Monnaie royale de Norwège ;

M. de Lagerberg, délégué de la Société de numismatique de Suède;

Demole, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève, président de la Société suisse de numismatique.

Les secrétaires du comité organisateur MM. Ém. de Breyne et V. Tourneur furent maintenus en la même qualité, ainsi que M. A. Michaux, trésorier.

Enfin les bureaux des sections furent constitués de la manière suivante ;

SECTION DE NUMISMATIQUE, *présidents :* MM. le Dr Haeberlin (Allemagne), le Dr Kubitschek (Autriche), lord Grantley (Angleterre), A. Blanchet (France).

Vice-présidents : Le Dr Kirsch (Allemagne), P. Bordeaux (France), Van Kerkwijk (Pays-Bas), S. de Zakrzewski (Russie, Pologne).

SECTION DE LA MÉDAILLE, *présidents :* MM. le professeur R. Bosselt (Allemagne), D. V. Brenner (États-Unis d'Amérique), Tasset (France), E. Lindberg (Suède).

Vice-présidents : Spicer-Simson (Angleterre), Forrer (Angleterre), F. Mazerolle (France), Wienecke (Pays-Bas).

M. Ern. Babelon, membre de l'Institut, conservateur du Cabinet de France et professeur au Collège de France, prononça le discours d'ouverture ; aux applaudissements des congressistes, il retraça le rôle joué par les Belges dans l'histoire de la numismatique, et l'importance de la Société royale de Numismatique de Belgique qui depuis 1841 a publié sa *Revue* sans aucune interruption.

A 1 heure, un brillant déjeuner de 105 couverts a réuni les membres du Congrès dans les salons de la Taverne royale. Des toasts ont été prononcés par MM. Babelon, Buls, Max, bourgmestre de Bruxelles, de Witte, Lambotte, directeur au ministère des sciences et des arts, Tourneur et Bosselt.

A 4 heures les congressistes ont visité le stand de la Monnaie à l'Exposition universelle, puis à 9 heures ils ont été reçus à l'Hôtel de ville par M. Max, bourgmestre de Bruxelles, entouré de ses échevins.

Le lundi 27 juin, les mémoires suivants ont été examinés en section.

Section de Numismatique :

MM. Dr HAEBERLIN. *Historique de l'étude de « l'aes grave ».*

ERN. BABELON. *Un nouveau statère primitif de l'Ionie.*

IMHOOF-BLUMER. *Le corpus des monnaies grecques de l'Académie royale de Prusse.*

YAKOUNTSCHIKOFF. *Un médaillon inédit de Syracuse.*

SIMONETTI. *Monnaies italiotes.*

G. PANSA. *Les monnaies samnites de Métaponte.*

K. REGLING. *Sceaux byzantins inédits du Cabinet des Médailles de Berlin.*

DE ZAKRZEWSKI. *De l'usage d'entailler et de mâcher les monnaies en Pologne au moyen âge.*

A. DIEUDONNÉ. *Les monnaies d'Antioche.*

Section d'art de la médaille.

MM. DE FOVILLE. *L'art de la médaille en France pendant le dernier quart de siècle.*

BULS. *L'esthétique de la médaille.*

MM. BOSSELT. *L'art de la médaille autrefois et aujourd'hui.*

FORRER. *La médaille moderne en Angleterre.*

R. MARSCHALL. *Moïse, contribution à l'art de la médaille moderne.*

BEGEER. *Que sera la médaille contemporaine ?*

L'après-midi, il y a eu visite au *Salon international de la médaille contemporaine*, à l'Exposition des Beaux Arts, au Palais du Cinquantenaire. M. A. de Witte en a retracé la genèse, et M. V. Tourneur a caractérisé les diverses écoles qui s'y trouvent en présence.

On a ensuite parcouru les salles de l'Exposition d'art belge au XVIIe siècle, où se trouve une série de monnaies, jetons, méreaux et médailles des Pays-Bas.

Le mardi 28 juin, les mémoires suivants ont été discutés dans les deux séances tenues par chaque section :

Section de Numismatique.

MM. LAFFRANCHI *Les dernières monnaies romaines au nom des Triumvirs monétaires.*

GOHL. *Les trouvailles de monnaies barbares en Hongrie.*

BLANCHET. *Les monnaies barbares au nom et au type des deux Tetricus.*

BUCHENAU. *Triens mérovingien inédit du Cabinet des médailles de Munich.*

Cte DE CASTELLANE. *Classification des monnaies carolingiennes de l'atelier de Namur.*

ALVIN. *Recherches sur le monnayage des premiers comtes de Namur.*

Vte B. DE JONGHE. *Les types monétaires anglais sur le numéraire des Pays-Bas.*

MM. VAN KERKWIJCK. *Les médaillons romains de la trouvaille de Velp.*

SASSEN. *Historique du florin néerlandais.*

TOURNEUR. *Le monnayage denarial en Flandre au XIIIe siècle.*

DEMOLE. *La codification des méthodes descriptives en numismatique.*

DATTARI. *La monnaie romaine à l'époque de Dioclétien.*

CALVO. *L'échange des doubles entre les Cabinets de médailles.*

GOLDSTEIN. *Les collections numismatiques de Lemberg.*

Section d'art de la médaille.

MM. LATISCHEFF. *L'art de la médaille en Russie.*

MAYER. *Le médailleur Henri Ehehalt.*

DE WITTE. *La médaille en Belgique depuis* 1830.

MAZEROLLE. *La renaissance de la médaille en France.*

FREY. *La médaille moderne en Suisse.*

DE WITTE. *De la façon de répandre le goût de la médaille dans le grand public.*

GOHL. *L'art de la médaille en Hongrie.*

VERHAS. *De la persistance des empreintes monétaires dans l'intérieur des pièces battues.*

WIENECKE. *De l'emploi du tour à réduire pour la gravure des coins.*

L'après-midi, à 2 heures, les congressistes ont été reçus à l'Hôtel des Monnaies où ils ont visité le musée des coins et matrices et assisté à la fabrication de la monnaie de nickel.

Le mercredi 29 juin il a été procédé à l'examen des mémoires suivants :

Section de Numismatique.

MM. A. DE WITTE. *Les conventions monétaires dans les anciennes provinces belges.*

Lord GRANTLEY. *Les deniers de Saint-Cuthbert.*

GNECCHI. *La médaille dans l'empire romain.*

S. RICCI. *La médaille de la renaissance italienne.*

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. *Des rapports qui ont existé entre les estampes et les médailles au XVIIe siècle.*

LONCHAY. *De l'importance de l'étude des monnaies de compte.*

DE MAN. *Les jetons de la seigneurie et des états de Walcheren.*

VALENTIN DU CHEYLARD. *Le sceau de Raymond d'Orange.*

S. RICCI. *L'enseignement de la numismatique dans les universités.*

C^t BABUT. *Le jeton des postulances de l'Ordre du Temple.*

Cte DE LIMBURG-STIRUM. *Les monuments représentés sur les sceaux des Pays-Bas.*

VISART DE BOCARMÉ et GILLEMAN. *Projet de confection d'un répertoire sur fiches des jetons des Pays-Bas.*

Section d'art de la médaille.

MM. HÖRNLEIN. *La technique de la médaille moderne.*

MARSCHALL. *Les droits d'auteur en médaille.*

A 2 heures les Congressistes ont visité le Cabinet des

médailles de la Bibliothèque royale, puis se sont réunis à 3 1/2 heures en Assemblée générale.

Celle-ci a procédé à la ratification des vœux suivants qui lui ont été soumis par les sections

I. — Le Congrès émet le vœu de voir supprimer le mot *avers* de la terminologie numismatique et le voir remplacer par le mot *droit* dans les travaux de langue française.

II. — Le Congrès émet le vœu que pleine liberté soit accordée aux conservateurs des collections numismatiques en ce qui concerne l'échange et la vente des doubles et qu'une somme d'argent liquide soit mise à la disposition de ces mêmes conservateurs pour les acquisitions urgentes (achat de trouvailles, etc.)

III — Le Congrès émet le vœu de voir employer, chaque fois que ce sera nécessaire, la méthode utilisant la division du cadran en 60 secondes pour indiquer le sens des légendes et leur point de départ.

IV. — Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de la numismatique et de la sigillographie soit inscrit partout parmi les matières de l'enseignement supérieur, d'abord, dans l'intérêt de la science elle-même, et ensuite dans le but de former des conservateurs capables de gérer et de classer les collections numismatiques et sigillographiques, ainsi que d'en publier les catalogues.

V. — Le Congrès émet le vœu que les Sociétés numismatiques de chaque pays, d'accord avec les Sociétés d'histoire, encouragent l'étude des monnaies de compte nationale.

VI. — Le Congrès émet le vœu de voir dans les Musées des Beaux-Arts, former des collections de médailles contemporaines et, dans les expositions internationales, des salons de la médaille.

VII. — Il souhaite enfin que des sociétés d'Amis de la Médaille soient créées dans tous les pays.

M. Buls prononça ensuite le discours de clôture. Avec beaucoup de distinction, il mit en relief le caractère bohême de l'art et l'influence de la technique sur celui-ci, puis salua une dernière fois les congressistes étrangers qui avant de se séparer de leurs confrères belges tinrent à constater que le Congrès international de Numismatique est un grand succès pour les deux sociétés organisatrices.

A. DE W. et V. T.

Catalogo da Collecçao numismatica Brasileira de AUGUSTO DE SOUZA LOBO, Rio de Janeiro, 1908.

Tous les numismates connaissent le superbe ouvrage consacré par M. Julius Meili, ancien consul suisse, à la numismatique du Brésil. C'est d'après la méthode de classification adoptée par ce numismate érudit que M. Lobo a établi, avec un grand luxe d'illustrations, le catalogue de sa riche collection de monnaies brésiliennes émises de 1643 à 1889. Ce beau volume a valu à son auteur un grand prix à l'exposition nationale de Rio de 1908, comme étant le premier travail de l'espèce édité au Brésil. Nous ne pouvons que féliciter le jury de ce juste encouragement donné aux études numismatiques et souhaiter que cet exemple soit suivi en d'autres expositions.

A. DE W.

Les monnaies de la régence d'Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, 1261-1268.

Henri III, duc de Brabant, mourut le 24 février 1261, laissant deux fils en bas âge. Sa veuve, Aleyde de Bour-

gogne, prit le gouvernement du duché jusqu'à la majorité du second fils, arrivée en 1268. Henri, le fils aîné, avait résigné ses droits sur le duché de Brabant en faveur de son frère Jean, le 24 mai 1267, jour où il avait atteint sa majorité.

Aucun document se rapportant au monnayage de cette période ne nous est connu, que je sache. A défaut de ces preuves convaincantes il est nécessaire de saisir toutes les circonstances qui peuvent apporter quelque lumière sur des points restés obscurs. L'une de ces circonstances est la découverte du trésor faite, rue d'Assaut, à Bruxelles, en 1908, du moins pour la première moitié de ce règne.

Je crois avoir établi d'une façon précise que ce trésor, qui se composait de plus de 150,000 pièces, avait été enfoui en l'année 1264, au plein milieu de la régence de la duchesse Aleyde (1). J'ai constaté, dans ce trésor, l'existence de plus de 15,000 deniers portant au droit l'écu au lion semblable à celui des deniers de Henri III, mais dépourvu de la légende H . DVCIS. Cette légende est remplacée par les lettres ИV, VC, VИ ou VV. Le revers représente la croix brabançonne cantonnée des lettres B . A . S . T, marque du monétaire Bastin. Les initiales du côté droit se prêtent à différentes interprétations ; je ne veux pas en proposer, parce que ces propositions resteront fantaisistes jusqu'au moment où de plus amples éclaircissements viendront définir ces énigmes en termes positifs. La seule chose que je fais observer, c'est que le V figurant sur chaque pièce doit être considéré comme étant l'initiale du nomen, tandis que les lettres И, C et V, là où cette dernière

(1) *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, année 1910, p. 268.

lettre est répétée une seconde fois, forment l'initiale de l'adjectivum.

La grande partie de ces deniers est dans un parfait état de conservation. Les pièces sont toutes fraîches, si je puis m'exprimer ainsi; elles ne portent aucune des traces d'usure que provoque la circulation ; elles sont, par conséquent, contemporaines de la date de l'enfouissement. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

J'ai trouvé dans cette série quatorze émissions différentes :

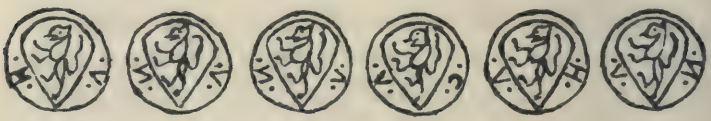

1. 2. 6. 7. 8. 9.

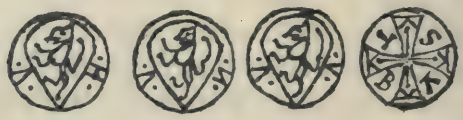

10. 11. 14.

1° L'écu accosté de H V.

2° — И V (1).

3° — И V, avec un point (.) au-dessus de l'écu.

4° — И V, avec deux points (..) au-dessus de l'écu.

5° — И V, avec trois points (...) au dessus de l'écu (2).

6° — И Λ.

7° — Λ C.

(1) Voir A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, pl IV, n° 72.

(2) *Ibid.*, pl. IV, n° 73.

8° L'écu accosté de Λ H.
9° — Λ И.
10° — V H.
11° — V И (1).
12° — V И, avec un point (.) au-dessus de l'écu.
13° — V И, avec la croix du revers cantonnée de B — S — T — Λ.
14° — V V.

Ces pièces pèsent de 51 à 59 centigrammes. La frappe semble avoir été faite avec fort peu de soin : il n'y a que peu d'exemplaires qui soient marqués des deux lettres. C'est tantôt celle de droite, d'autres fois celle de gauche qui apparaît seule.

Il y avait également une obole, pièce du même genre, de module plus petit et pesant 28 centigrammes, ayant l'écu accosté des lettres ИV. Cette obole est conforme à celle reproduite dans le savant ouvrage de M. de Witte, planche IV, n° 75. Le même ouvrage donne sous le n° 76 une seconde obole où l'on voit l'écu surmonté de trois points et accosté de V И.

C'est à la suite de cette série que je dois classer le denier ayant, au droit, l'écu au lion entouré d'un encadrement de fleurettes sur tige et, au revers, la croix brabançonne cantonnée des lettres I — T — Λ — L (2).

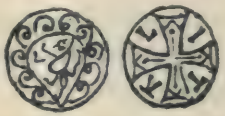

(1) Voir A. de Witte. *loc. cit.*, pl. IV, n° 74.
(2) *Ibid.*, pl. IV, n° 71.

Le dépôt ne renfermait que quatre exemplaires de cette espèce, du poids de 51 à 52 centigrammes. Ces pièces sont d'une facture beaucoup plus soignée. Je me base pour justifier ce dernier classement : 1° sur le type nouveau; 2° sur le changement de la marque du monétaire; 3° sur l'exécution plus fine et plus artistique de ce denier.

On pourrait en déduire que le monétaire Bastin mourut en l'année 1264 et que les monnaies de la seconde moitié de la régence de la duchesse Aleyde doivent être du type du dernier denier que je renseigne. Je ferai remarquer que la même facture se retrouve sur les premières monnaies de Jean Ier.

Je crois avoir produit des preuves suffisamment certaines pour pouvoir conclure avec certitude que les monnaies que j'ai mentionnées ci-dessus appartiennent à la première moitié de la régence d'Aleyde de Bourgogne. C'est peut-être même l'énumération complète de ces monnaies.

J'ai voulu, par cette note, exposer avec toutes garanties un fait relatif à une époque peu connue de l'histoire monétaire de notre pays. Cette note vient confirmer l'attribution qu'avait faite notre érudit numismate, M. Alphonse de Witte, qui s'est occupé spécialement de l'histoire monétaire des ducs de Brabant.

C. RUTTEN.

Le Traité des monnaies grecques et romaines de M. Ern. Babelon, en cours de publication, se divise en trois parties : I. Théorie et Doctrine; II. Description historique; III. Album des planches.

Le premier volume de la première partie, parut en 1901; le premier volume de la deuxième partie et les planches I à LXXXV, furent publiés en 1907. Aujourd'hui, l'éditeur,

M. Leroux, met en distribution le deuxième volume de la deuxième partie et un album comprenant les planches LXXXVI à CLXXXV. Il annonce de plus comme étant sous presse le deuxième volume de la « Théorie et Doctrine » et le troisième volume de la « Description historique », ainsi qu'un troisième album.

Le volume qui vient de paraître donne la description et la reproduction de près de 3,000 monnaies de l'Orient hellénique et sémitique, frappées au cours de la période comprise entre les guerres médiques et l'invasion de l'Asie mineure par Alexandre le Grand. Il comprend donc l'étude de tous les monuments numismatiques du vaste empire des Perses Achéménides et ceux des villes grecques incorporées à cet empire ou en contact intime avec lui. « Nous avons voulu, » écrit M. Babelon, tracer le tableau de l'histoire monétaire des peuples et des villes, mêlés dans les deux camps » — oriental et grec — à ce duel gigantesque de la civilisation et de la barbarie qui dura deux siècles et se termina par l'écrasement des monarchies asiatiques et le » triomphe définitif de l'hellénisme. »

Ce projet, M. Babelon l'a mis en action avec une science, une persévérance et une patience qui forcent l'admiration.

A. DE W.

On s'occupe beaucoup depuis quelque temps des moyens à employer pour combattre la tuberculose. *L'Internationale Vereinigung die Tuberkulose*, fondée à Berlin par M. le Prof. Dr L. Von Schrötten, a créé une médaille qui, tous les trois ans, est décernée au savant qui s'est particulièrement distingué dans la lutte contre cette terrible maladie. Elle a été décernée jusqu'ici, en 1905, à MM. les profes-

seurs R. Koch, de Berlin, et Paul Brouardel, de Paris, et en 1908 à MM. les professeurs Fr. Aelhoff, de Berlin, B. Fränckel, de Berlin, L. Landouzy, de Paris, puis à MM. les docteurs H. Phipps, de New-York, Th. Williams, de Londres, et E.-R. Coni, de Buenos-Ayres.

A. DE W.

Catalogue of the coins, tokens, medals, dies, and seals in the Museum of the Royal Mint, by WILLIAM JOHN HOCKING, *Assistant Superintendant of the Operative Department, Royal Mint; Fellow of the Royal Numismatic Society*. — VOL. II. — *Dies, Medals and Seals*. — London, Darling and Son, Bacon Street, E., in-8°, IV-318 pages. Prix : 6 shillings.

Ce volume, qui vient achever le travail si utile entrepris par M. William John Hocking, sera accueilli avec la même faveur que son aîné. Tous deux sont faits avec le plus grand soin et donnent la description détaillée des trésors que renferme le Musée de la Monnaie royale de Londres.

Une préface par le député-maître de la Monnaie et une note introductrice par l'auteur commencent l'ouvrage dont nous parlons. Il se termine par trois appendices, un index des artistes cités et un index général. Le travail si minutieux de M. William John Hocking fait grand honneur à l'érudition de son auteur.

Vte B. DE J.

Le Salon international de la médaille
à l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles.

Jadis les envois des artistes médailleurs étaient, dans les

expositions des Beaux-Arts, semés un peu partout dans les salles réservées à la sculpture, à la peinture ou même aux arts industriels Il n'en sera plus ainsi à l'avenir; car, comme le dit justement l'auteur de l'avant propos du catalogue général de l'Exposition de Bruxelles, « Le programme » réalisé au Palais du Cinquantenaire se recommande par » une innovation très appréciée. Pour la première fois, la » section de gravure en médailles a été disjointe de la » section de sculpture. Elle fait l'objet d'une exposition » séparée dans les locaux spécialement aménagés à ce effet.

» Dès que le projet de cette exposition, confiée à M. Alph. » de Witte et Ch. Buls, fut annoncé, les concours les plus » empressés lui furent assurés Même les commissariats » des pays qui ne participent pas officiellement à l'exposi- » tion des Beaux-Arts tinrent à honneur de montrer des » sélections d'œuvres de leurs meilleurs médailleurs.

» La section, qui comporte trois vastes salles, dont une » est réservée aux envois français, obtient un succès consi- » dérable. Nul doute que cette innovation, préconisée par » le Comité de la Société Hollandaise-Belge des Amis de » la médaille d'art, et réalisée par le Ministre des Sciences » et des Arts, ne soit dans la suite fréquemment imitée.

» Un compartiment de la médaille d'art ne manquera » pas de devenir une des sections obligées de toute exposi- » tion générale de Beaux-Arts »

Dans tous les cas, la création d'une section spéciale de la médaille, pour laquelle nous bataillons depuis dix ans et que nous avons été le premier à réclamer, présente comme le fait remarquer M. Tourneur, secrétaire de la commission d'organisation du salon, une importance capitale : « *c'est la reconnaissance officielle de l'art de la médaille contemporaine comme branche particulière de la plastique,*

désormais reconnue comme indépendante de la sculpture. »

Aussi les envois des médailleurs furent-ils nombreux, car chacun avait compris que le salon international de la médaille devait être un succès, et bientôt le jury de placement, composé de MM. Charles Buls et A. de Witte, avec M. V. Tourneur, comme secrétaire, et de M. Mazerolle, délégué par le gouvernement français, se vit-il dans l'obligation, faute de place, de modérer l'ardeur des exposants. Voici d'ailleurs la liste des pays participants, le nombre des artistes inscrits et des médailles envoyées par eux :

I.	Allemagne . .	75	exposants,	300	médailles.
II.	Angleterre . .	6	—	178	—
III.	Autriche . . .	35	—	572	—
IV.	Belgique . . .	27	—	432	—
V.	Danemark . .	1	—	35	—
VI.	Espagne . . .	1	—	1	—
VII.	États-Unis . .	8	—	150	—
VIII.	France. . . .	49	—	1,349	—
IX.	Hongrie . . .	10	—	177	—
X.	Italie	8	—	80	—
XI.	Japon	2	—	17	—
XII.	Norwège . . .	1	—	18	—
XIII.	Pays-Bas . . .	10	—	95	—
XIV.	Portugal . . .	4	—	103	—
XV.	Russie-Pologne.	3	—	50	—
XVI.	Suède	3	—	51	—
XVII.	Suisse. . . .	4	—	66	—

Soit en tout 247 exposants appartenant à 17 pays différents, représentés par 3,674 médailles !

A. DE WITTE.

Dans le numéro d'août 1910, pp. 40-52, d'*Art et décoration*, M. CH. SAUNIER consacre quelques pages richement illustrées à *Un musée de la Médaille au Petit Palais de la ville de Paris*. La donation Dutuit y avait fait entrer une collection de monnaies antiques de toute beauté et de précieuses médailles de la Renaissance. Le conservateur, M. Henry Lepauze, a réussi à provoquer en faveur des collections, dont il a la garde, une série de donations qui lui ont permis de constituer une série de médailles françaises s'étendant jusqu'à l'époque contemporaine. Les principaux donateurs furent Mme Jeanne Paquin et M. Piet-La Fandria, les descendants de Barre et d'Oudiné, les héritiers de Depaulis, d'Ernest et d'Alphée Dubois et de Daniel Dupuis.

En ce qui concerne ces derniers, à côté des médailles on a exposé des cires, des poinçons et des matrices, qui permettront de mieux étudier les œuvres des médailleurs.

Les pièces sont exposées dans un salon réservé; la collection présente naturellement bien des lacunes, mais l'activité dont a fait preuve le conservateur du Petit Palais fait concevoir l'espoir qu'elles seront comblées à bref délai.

VICTOR TOURNEUR.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que le prix biennal Duchalais — numismatique du moyen âge — d'un import de 1,000 francs, a été attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la Société française de numismatique « pour l'ensemble de ses publications depuis sa fondation en 1865 ».

Ces publications comprennent vingt gros volumes d'Annuaires dont les premiers tomes surtout renferment des

travaux remarquables et qui cessèrent de paraître en 1896; 7 volumes de comptes rendus (1869-1879) et, depuis la disparition des Annuaires, des procès-verbaux de séances, publiés annuellement et joints aux fascicules de la *Revue de numismatique*.

Nous félicitons chaudement la Société française de numismatique de la récompense qui vient de lui échoir et dont elle peut être justement fière.

A. DE W.

F. G. HINGGINS, *The young collector. Copper coins of Europe*, 3e édition. Londres, 1910.

Bon petit livre de vulgarisation vendu au prix de fr. 1.25 et dont la première édition parut en 1892 et la deuxième en 1906. L'illustration aurait pu en être plus abondante; mais telle qu'elle est, elle aide à expliquer le texte réduit à sa plus simple expression.

A. DE W.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE.

PÉRIODIQUES NUMISMATIQUES.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Monnaies orientales.

F. IMHOOF-BLUMER. Ein Fund von Jubadenaren. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 1-8.)

K. REGLING. Zum Fund von Jubadenaren in Alkasor. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 9-27.)

R. WEIL. Zu der phöniskischen Drachme mit der Jahres Aufschrift. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 28-34.)

M. Bahrfeldt. Falsche Jüdische Schekel (Silberlinge). (*Blätter für Münzfreunde*, 4528-4529.)

Monnaies grecques.

— Die Tetradrachme von Segesta. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4496-4498.)

Ι. Ν. ΣΒΟΡΩΝΟΣ Ἔκθεσις περὶ τοῦ Ἐθνικοῦ Νομισματικοῦ Μουσείου, 1907-1908. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 1-80.)

ΣΤ. Ν. ΔΡΑΥΟΝΜΗΣ Ἐφεύρεσις Ἀθηνᾶ. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 81-88.)

Κ. Μ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΣ Ἑλληνορωμαϊκά. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 119-120.)

Ι. Ν. ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Ἡ ἐκ χαλκοῦ Ἀττικὴ ἑκατόμπους ἤτοι νόμος Κολωνιτῶν. Τὸ ἐν Σαλαμῖνι τρόπαιον (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 121-148.)

Ν. Δ. ΧΑΒΙΑΡΑΣ. Ἀνέκδοτα μελιτοδόβελλα. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 149-152.)

Ι. Ν. ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Ludwig Curtius ὁ κριτικὸς καὶ ὁ τοῦ Ἀθήνησι Ἐθνικοῦ Μουσείου ἐπὶ Ι. Ν. Σβορώνου. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 195-208.)

Rev. A.-W. Hands. The ancient coins of Sicily. (*Numismatic Circular*, 12209-12212.)

Rev. A.-W. Hands. Notes on the Fee of Charon. (*Numismatic Circular*, 12176-12177.)

Ernest Babelon. Portraiture and its origins in Greek Monetary Types. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 37-48.)

Rev. A.-W. Hands. Coins of Magna Graecia. (The Bruttii.) (*Numismatic Circular*, 12089-12093; 12153-12161.)

R. Brauer. Die Heraklestaten auf antiken Münzen. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 35-112.)

J. de Foville. La collection Valton. Monnaies grecques. (*Revue numismatique* (française), 1910, 129-159.)

E. J. Seltman. Il medaglione d'Agrigente. (*Rivista italiana di Numismatica*, 1910, 159-169.)

Monnaies romaines.

Giov. Pansa. Intorno a due bronzi semionciali da restituirsi alla gente Rubria. (*Rivista italiana di Numismatica*, 1910, 169-176.)

Giuseppe Giorcelli. Zecca di Chivasso, il fiorino d'oro ed un grosso di Teodoro I inedito o poco conosciuto. (*Rivista italiana di Numismatica*. 1910. 177-214.)

Alb Cunietti-Cunietti. Monete e varietà inedite della collezione Cora. (*Rivista italiana di Numismatica*, 1910, 215-234.)

Haeberlin (E.-J.) (Trad. Serafino Ricci). Le basi metrologiche del sistema monetario piu antico dell' Italia Media. (*Rivista italiana di Numismatica*, 1910, 235-266.)

Furio Lenzi. La statua d'Anzio e il tipo della Fortuna nelle monete repubblicane. (*Rassegna numismatica*, 1910, 49 62.)

E.-J. Haeberlin. (Trad. Ser. Ricci). Lettera aperta al Prof Paolo Orsi sull' antichissimo sistema monetario romano. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 65-69)

Alb. Cunietti. Quisquilie numismatiche. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 70-76.)

Rev. A.-W. Hands. Juno Moneta. (*Numismatic Chronicle*, 1910, 1-12.)

G. C. Brooke. A find of roman denarii at Castle Bromwich. (*Numismatic Chronicle*, 1910, 13 40.)

Eug. Duprat. Les monnaies d'Avennio. (*Revue numismatique*) (française), 1910, 160-182.)

Adr. Blanchet. Monnaies inédites de Victorin et de Tétricus père. (*Revue numismatique* (française), 1910, 183-188.)

Dr M. Bernhart. Die Conservation der römischen Kaiser und ihre Darstellung auf römischen Münzen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4515-4525.)

E.-J. Haeberlin-Serafino Ricci. Conclusioni prospettiche del sistema monetario antichissimo di Roma: 1. Sistema di Mommsen; 2. Sistema esatto. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 33 37.)

Lodovico Laffranchi. Osservazioni numismatiche romane. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 37 39; 70-72.)

Carl Mayer. Geprägte Dupondien. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 97-98.)

M. Bahrfeld. M. Antonius. Octavia und Antyllus. Römische Goldmünzen mit ihren Bildnissen. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 89 118.)

I. N. ΣΒΟΡΩΝΟΣ. Θησαυρὸς Ρωμαϊκῶν νομισμάτων ἐκ τῶν ἐν ἔτει 1904

ἀνασκαφόντος Δήλου μετὰ τετράφαρος αἰτεῖ. (*Journal international d'archéologie numismatique*, XII, 153-193.)

Monnaies barbares.

Dr Edm. Gohl. Répertoire général des trouvailles de monnaies barbares de Hongrie, dressé par l'auteur. (*Numizmatikai Kozlony*, 1910, 68-69.)

Numismatique du moyen âge et des temps modernes.

Europe occidentale

Cte H. de Castellane. Le denier messin de Charles le Chauve. (*Revue numismatique* (française), 1910, 189-195.)

H. B. Zu dem Brabanter Groschen Königs Maximilian. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4505.)

A.-O. van Kerkwijk. Weinig bekende muntvondsten. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1910, 143-152.)

Marie de Man. Over de noodmunten van Zierikzee, geslagen van 1574-1576, en over de wisseling dezer stukken door de Staten van Zeeland in 1595. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1910, 153-190.)

Europe méridionale.

Orazio Ruggiero. Altre monete dei Marchesi di Saluzzo. (Zecca di Carmagnola.) (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 76-84.)

Pietro Tribolati. Note di Numismatica milanese. (*Bollettino italiano di numismatica*, VIII, 85-88.)

Quintilio Perini. Tesoretto di monete medioevali. (*Bolletino italiano di numismatica*, VIII, 40-43.)

G.-F. Gamurrini. Delle monete d'Arezzo battute nel 1530. (*Rassegna numismatica*, VII, 33-35.)

Max Verworn. Die ältesten Münzen der Langobarden. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 481-485; 519-523.)

A.-R. Frey. New Turkish commemorative coins. (*American Journal of Numismastics*, 1910, 52-53.)

Europe centrale.

M. Bahrfeldt. Erzbistum Bremen. Hohle Pfennige im 1190 und später. (*Berliner Münzblätter*, 1910, 517-519.)

Balszin. Nicht beschreibene ostpreussische Tympfe. (*Berliner Münzblätter*, 1910, 523.)

Emil Bahrfeldt. Zur Mecklenburgischen und Pommerschen Münzkunde um die Wende des 14 zum 15 Jahrhundert. (*Berliner Münzblätter*, 1910, 524-528.)

Dr Walther Schmid. Der Goldmünzenfund in Emona (Laibach in Krain). (*Berliner Münzblätter*, 1910, 537-541.)

H. Halke. Die Augsburger Stadtpir. (*Berliner Münzblätter*, 1910, 541-545.)

Paul Joseph. Uber die « Jüngeren Wetterauer Brakteaten ». (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 81-85; 98-101.)

C.-F. Gebert. Zur Brandenburg-Fränkischen Münzgeschichte. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4499-4500.)

— Münzfunde in Göttingen und die Kipperdreier mit « R. » (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4500-4502.)

— Münzfund in Igstadt (Wiesbaden). (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4503-4504.)

Dr M. Weygand. Hubertus albus Herzogs Wilhelm von Jülich 1511. (*Blätter für Münzfreunde*, 4467-4469.)

H. B. Schriftpfennig der Steirischen Münzstätte Enns. (*Blätter für Münzfreunde*, 4472.)

J.-V. Kull. Ein Kreuzer Bischofs Ulrich von Passau (1451-1479) nach Tiroler Typus. (*Blätter für Münzfreunde*, 4473-4474.)

W. Schwinkowski. Zum Brakteatenfund von Grünroda. (*Blätter für Münzfreunde*, 4479-4480.)

Gesa de Jeszensky. Denier inconnu de Charles d'Anjou, roi de Hongrie. (*Numizmatikai Közlöny*, 1910, 69-70.)

Dr M. Weygand. Münzen der Burggrafen von Hammerstein. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4491-4495.)

E. Klingenberg. Nachahmmünzen eines Hamburger Reichstalers. (*Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4495-4496.)

E. Klingenberg. Eine interessante Kippermünze, Braunschweig? *Blätter für Münzfreunde*, 1910, 4496.)

Dr Jul. Cahn. Frankfurt als Prägestätte der jüngeren Wetterauer Königsbrakteaten. (*Blätter für Münzfreunde*, 4529-4534.)

Prof. Dr Milan Ritter v Resetov. Das Münzwesen der Republik Ragusa. (*Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 185 193; 202-207.

Paul Joseph. Die Münzen und Medaillen des fürstlichen und gräflichen Hauses Solms. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 65-75; 85-92; 101-115.)

Frhr. von Schrötter. Die Münzstätte zu Stettin unter den Königen Karl XI und Karl XII von Schweden, 1660 1710. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 113-228.)

Menadier. Erzbischof Friedrich von Magdeburg, 1142-1152. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 229-230.)

J.-V. Kull. Unedierte Pfälzische und Bayerische Kleinmünzen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4444-4446.)

Ernst Lejeune. Die neueren Münzen und Medaillen der Reichsstadt Nordhausen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4445-4452; 4474-4479; 4502-4503.)

Krist. Widter Münzenfunde. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 86.)

Th. Kirsch. Der Kaiserswerther Münzfund. (*Berliner Münzblätter*, XXXI, 485-491; 510-517.

Amérique.

Howland Wood. The Canadian Blacksmith Coppers. (*The Numismatist*, XXIII, 97-106.)

— Canadian Coin Notes. (*The Numismatist*, XXIII, 108.)

Asie.

— Siamiese coinage. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 53-54.)

Henry Garside. Some Coins of the British Empire. (*Numismatic Circular*, 12177-12178.)

— Chinese Currency Reform. (*Numismatic Circular*, 12229-12231.)

H.-A. Ramsden. Modern Chinese Copper Coins. (*The Numismatist*, 1910, 141-142.)

Afrique.

Victor Tourneur. Monnaies inédites du Katanga. (*Gazette Numismatique*, 1910, 65-70.)

Médailles et jetons.

Luigi Rizzoli. Le piu antiche medaglie del Petrarca. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 88 96.)

Salvatori Cerbara. Cenni biografici dei fratelli Giuseppe e Nicola Cerbara. (*Bolletino italiano di Numismatica*, VIII, 97-99.)

Raffaello Mondini. La Medaglia d'oro a Francesco Lojacono e ad Emanuele Paterno. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 99-103.)

R. Cramer. Il rinoceronte sulle medaglie. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 103-105.)

Serafino Ricci. Plachette moderne di Tony Szirmai. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 105-108.)

Dr Carl Deicke. Die Medaillen der Königin Luise. (*Berliner Münzblätter*, 1910, 504-510; 545-549.)

C.-F. Gebert. Nürnberger Reichspfennige nach spanischen Münzgepräge. (*Blätter für Münzfreunde*, 4469-4470.)

H. B. Französische Medaillen eines deutschen Künstlers. (*Blätter für Münzfreunde*, 4471 4472.)

Raffaello Mondini. Da Marsala al Volturno (Medaglie). (*Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, 43-48; 56 63; 108-112.)

S -H. Hamer. The token coinage of Great Britain and Ireland. (*The Numismatist*, 1910, 133-140; 153-155.)

Paul Weinmeister. Zum Leipziger Universitätsjubiläum. (*Blätter für Münzfreunde*, 4453-4454.)

Arnold Deutscher. Tiroler Jubilaumsprägungen des Jahres 1909. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 49-51; 67-71.)

Renner. Die Medaille in der XXXVI Jahresausstellung im Künstlerhause. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 52-53.)

v. H. Medaille zum 25 jährigen Jubiläum des Prinzen Wilhelm von Preussen als Chef der russischen Infanterie Regiments Kaluga im Jahre 1843. (*Blätter für Münzfreunde*, 4443-4444.)

Dr Horatio R. Storer. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medecine. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 67-68.)

Agnès Baldwin. M. Godefroid Devreese. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 61-63.)

Edg.-H. Adams. Gunboat Nashville Medal. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 65.)

Edg.-H. Adams. The Erie Canal Medal. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 66.)

S. Ferfarès. La médaille dite de Fourrières et sa légende hébraïque. (*Revue numismatique* (française), 1910, 196 227.)

Adolph-Jean Horvath. Jetons et insignes de trois unions des slovaques émigrés de la Hongrie en Amérique. (*Numizmatikai Közlöny*, 1910, 70-71.)

S. Wigersma, Hz. Penningkunde in het begin der achtiende eeuw. II. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1910, 191-208.)

W.-K.-F. Zwierzina. Een geslagen niëllo-penning. (*Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 209-211.

— The Cleveland Plaquette. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 49-50.)

Edm. Peny. Jeton de charbonnage liégeois de l'an 1599. (*Gazette numismatique*, XIV, 39 49.)

J.-Fr. M. Spanische Medaille auf den Riff-Feldzug. (*Blatter für Münzfreunde*, 1910. 4498.)

Dr Ladislas Siklossy. Histoire de la médaille hongroise moderne depuis Étienne Ferenczy (1792-1856) à nos jours. (*Numizmatikai Közlöny*, 1910, 43-67.)

Renner. Medailleur Anton Weinberger. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 72-73.)

Eug. Demole. Les jetons représentant les métamorphoses d'Ovide sont-ils l'œuvre de Jérôme Roussel, de Jean Dassier ou de Ferdinand de Saint-Urbain? (*Revue Suisse de Numismatique*, XVI, 5-61.)

Rudolf-R. v. Höfken. Vienna Sacra. (*Mitt. der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, 81-85.)

C.-F. Gebert. Die Flötner-Medaille auf die Neubefestigung der Nürnberger Burg 1538. (*Frankfurter Münzzeitung*, X, 75-76.)

H. Voss. Eine Medaille Lorenzo Berninis. (*Zeitschrift für Numismatik*, 1910, 231-235.)

E.-H. Adams. A San Francisco German Peace Medal by Kuner. (*The Numismatist*, XXIII, 107.)

— The Medallic Exhibition of the American Numismatic Society. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 54-55.)

Variétés.

F. Parkes-Weber. Aspects of Death and their effects on the Living, as illustrated by minor works of art. (*Numismatic Chronicle*, VI, 41-96.)

V. Tourneur. Les monnaies des évêques des Innocents et des papes des Sots en Picardie. (*Gazette numismatique*, 14e année, 33 39.)

Giovanni Dattari. Motivi di tecnica antica. (*Bollettino italiano di Numismatica*, VII, 35-42; VIII, 49-56.)

A.-M. Pachinger. Eine polnische Wallfahrt im heutigen Königreiche Preussen. (*Blätter für Münzfreunde*, 4525-4527.)

F. Gnecchi. L'opera deleteria dei restauratori sui medaglioni. (*Numismatic Circular*, 12093-12099.)

L. Forrer. Biographical Notices of Medallists. (Roussel-San Gallo, 12099-12116; 12161-12175; 12213-12229.) (*Numismatic Circular*.)

Jean Justice. Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. (*Gazette numismatique*, XIV, 49-59; 70-78.)

A. Friedrich. Das hydraulicher Hochdrück-Prägeverfahren. (*Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, 207-210.)

— Gentlemen's money (Guineas and Pounds). (*The Numismatist*, XXIII, 109-110.)

— Notes on Bank of England notes. (*The Numismatist*. XXIII, 110.)

— Coinage of the Latin Union in 1908. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 66-67.)

M. The development of Numismatic Art. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 56-60.)

M. Recent improvement at the French Mint. (*American Journal of Numismatics*, 1910, 50-52.)

G. Bigwood.

Le dernier volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1910, contient un important travail de M. A. Demailly sur les monnaies des évêques des Innocents. Cette intéressante série si particulière à Amiens a été mise en lumière jadis (1837) par le

docteur Rigollot; en 1886, M. Alfred Danicourt leur consacra une notice. Le beau travail de M. Demailly vient doubler le nombre des pièces connues frappées par les évêques des innocents de 1499 à 1604.

On sait que jadis, vers la fin de chaque année, dans les cathédrales de France, l'évêque et le chapitre cédaient pour quelques jours leur autorité à de jeunes clercs, qui, après s'être choisi parmi eux un évêque, se livraient à une parodie burlesque du culte qui constituait une sorte de carnaval ecclésiastique qui fut très difficile à supprimer. Il s'appelait la Fête des Innocents ou Fête des Fous, et l'évêque élu avait le droit de battre monnaie; c'est-à-dire qu'il faisait fondre des plombs destinés à commémorer son élection.

Ces plombs, qui portaient souvent son nom, étaient le plus fréquemment ornés au revers d'un rébus dont le sens n'est pas toujours facile à trouver. M. Demailly s'est acquitté de cette tâche avec une remarquable sagacité et son *Inventaire d'une série inédite de monnaies des évêques des innocents, papes des sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie et principalement à Amiens*, en acquiert un charme de lecture et un intérêt général qui se rencontre rarement dans des monographies locales.

A. DE W.

A la suite du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de Bruxelles, si brillamment présidé par M. Ern. Babelon, membre de l'Institut et conservateur en chef du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, quelques congressistes ont décidé de lui offrir une médaille commémorative à son effigie. Grâce au concours pécuniaire de la Société de numismatique de

New-York, représenté par son président, M. Huntington, et de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, cette décision a pu être mise à exécution. M. G. Devreese a été chargé de modeler le droit de la médaille; le revers sera gravé par M. Bosselt, de Dusseldorf.

M. G. Devreese est un chaud partisan de l'emploi du tour à réduire en médaille; M. Bosselt en est un ardent adversaire : il veut que l'artiste grave directements on sujet dans l'acier. La médaille de M. Babelon permettra de juger qui de ces maîtres de la médaille a raison; car le droit sera réduit au tour et le revers sera taillé dans la matrice. La médaille du président du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de 1910, présentera donc un intérêt tout particulier au point de vue de la technique de la gravure en médailles, en même temps qu'elle sera un juste hommage au mérite et à la courtoisie de l'un des premiers numismates de notre temps.

A. DE W.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1910.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE	22 avril 1892.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE **MONACO, ALBERT Ier** . . .	24 novembre 1889.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Louis-Alexandre DE BATTENBERG**, 4, Hanscrescent, Londres, C. W.	21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

1 KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR **Josef**), directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne. . . . . 7 juillet 1872.

2 SCHLUMBERGER (**Gustave**), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. . . . . 7 juillet 1878.

3 CARON (**Emile**), avoué honoraire et président honoraire de la Société française de numismatique, boulevard Haussmann, 36, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

4 BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . — —

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

5 **Hildebrand (Hans)**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm . . . . . 5 juillet 1891.

6 **Luschin von Ebengreuth** (le Dr et prof. chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences de Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

7 **Papadopoli** (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

8 **Joseph (Paul)**, professeur, Finkenhofstrasse, 33, à Francfort-sur-Mein . . . . . 2 juillet 1893.

9 **Gnecchi (Francesco)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

10 **Imhoof-Blumer** (le Dr **Frédéric**), membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthur (Suisse). . . . . 1er juillet 1894.

11 **Bahrfeldt (Max)**, général et chef de la 3e brigade d'infanterie, Rastenburg (Prusse orientale). — —

12 **Von Ernst** (le chevalier **Charles**), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche). . . . . — —

13 **Snoeck** (le jonkheer **M.-A.**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, à Hintham . . . . . 19 juillet 1896.

14 **Blanchet (J.-Adrien)**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, avenue Bosquet, 40, à Paris (VIIe) . . . . . 2 juillet 1899.

15 **Bordeaux (Paul)**, avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900.

16 **Barclay v. Head**, conservateur honoraire du Cabinet des médailles du British Museum, 26, Leinster square à Londres. . . . . 7 juillet 1901.

17 **Svoronos (Jean-N.)**, directeur du Musée national de Numismatique. rue Maria, 3a, à Athènes. 6 juillet 1902.

18 **Roty (Oscar)**, graveur-médailleur, membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 58, à Paris . . . — —

19 **de Man** (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 5 juillet 1903.

20 **Mazerolle (Fernand)**, archiviste de la Monnaie. directeur de la *Gazette française de Numismatique*, avenue Niel, 91, à Paris. . . . . 3 juillet 1904.

21 **Soutzo (prince Michel)**, ancien gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest. . . . . 2 juillet 1905.

22 **de Dompierre de Chaufepié (H.-J.)**, conservateur en chef du cabinet royal des médailles de La Haye, président de la Société royale néerlandaise de numismatique, rue de Java, 76, à La Haye. . . . . — —

23 **Bahrfeldt (Em.)**, directeur de banque, rédacteur en chef des *Berliner Münzblätter*, Schillerstrasse, 16, Berlin, W. . . . . — —

24 **de Castellane (le comte)**, rue Saint-Dominique, 11, Paris. . . . . 7 juillet 1907.

25 **Tolstoï (le comte Jean)**, ancien ministre. Wassiliewski ostrow, 5e ligne, no 2, à Saint-Pétersbourg. . . . . 7 mars 1909.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

1 **Pety de Thozée (J.)**, ancien agent diplomatique et consul général de Belgique, rue Henri Maus, 75, à Liége. . . . . 4 juillet 1852.

2 **Vanden Broeck (Édouard)**, rue du Commerce, 70, à Bruxelles . . . . . 3 juillet 1864.

3 **de Limburg-Stirum (le comte Thierry)**, sénateur, rue de la Loi, 182, à Bruxelles . . . . 7 juillet 1867.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

4 DE JONGHE (LE VICOMTE **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . 4 juillet 1869.

5 DE ROISSART (**Amédée**), président à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. 7 juillet 1878.

6 CUMONT (**Georges**), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles . . . . . 2 juillet 1882.

7 DE WITTE (**Alphonse**), rue du Trône, 55, à Ixelles. 4 juillet 1886.

8 PENY (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.

9 DE MUNTER (**Victor**). agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . . — —

10 NAVEAU (**Léon**), au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889.

11 COGELS (**Paul**), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers . . . . . 6 juillet 1890.

12 DE SCHODT (**Georges**), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

13 MOENS (**Jean**), avocat, à Lede, Flandre orientale. — —

14 SEELDRAYERS (**Emile**), artiste-peintre, rue Van Aa, 85, à Ixelles . . . . . 2 juillet 1893.

15 VISART DE BOCARMÉ (**Albert**), rue Saint-Jean, 16, à Bruges . . . . . — —

16 WALLAERT (**Ém.**), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse-ten-Noode. . . . — —

17 WILLEMS (**Joseph**), notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

18 DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (LE VICOMTE), rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —

19 TINNE (**O.**), général major retraité, rue des Patriotes, 4, Bruxelles. . . . . 7 juillet 1895.

20 DELBEKE (**A.**), ancien Ministre des Travaux publics, à Anvers . . . . . — —

21 ALVIN (**Fréd.**), conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, avenue Beau-Séjour, 27, à Uccle. . . . . 7 juillet 1901.

22 LALOIRE (**Édouard**), attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 304, à Uccle . . . . . 6 juillet 1902.

23 **Donnet (Fernand)**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Transvaal, 53, à Anvers. . . . . 5 juillet 1903.

24 **Simonis (J.)**, docteur, rue de l'Industrie, 10, à Jemeppe-sur-Meuse . . . . . 1er juillet 1906

25 **Bigwood (Georges)**, avocat, chargé de cours à l'Université libre, chaussée de Vleurgat, 114, à Bruxelles . . . . . — —

26 **Lombaerts (Edmond)**, avenue des Arts, 130, à Anvers . . . . . 7 juillet 1907.

27 **Vermeylen (Franz)**, statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain. . . . . — —

28 **Hermans (Charles)**, Canal des Brasseurs. 29, à Anvers. . . . . — —

29 **Moyaux (Auguste)**, ingénieur, boulevard du Régent, 35, à Bruxelles . . . . . 1er mars 1908.

30 **Fisch (Paul)**, médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles. . . . . — —

31 **Liégeois (Edmond)**, bibliothécaire et conservateur du musée communal, rue Saint-Jean, 3, à Ypres . . . . . 7 mars 1909.

32 **Bernays (Édouard)**, avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers. . . . . — —

33 **de Jonghe (le vicomte Eug.)**, conseiller provincial, Château de Fontaine, Anthée . . . . . — —

34 **Prisse (le baron Philippe)**, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, avenue Brugmann, 16, à Bruxelles. . . . . 6 mars 1910.

35 **Tourneur (Victor)**, attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, à Saint-Gilles. . . . . — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

1 **du Chastel de la Howardries (le comte Albéric)**, au château de la Havette, à Spa . . . 3 juillet 1881.

2 **Urban (Ernest)**, rue du Congrès, 43, à Bruxelles. 6 juillet 1892.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

3 **de Jaer (Léon)**, ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans . . . . . 5 juillet 1891.

4 **Jooris (Franz)**, capitaine au 1er régiment de Guides, avenue de la Toison d'or, 48, à Bruxelles . . . . . 2 juillet 1893.

5 **Allard (Josse)**, directeur de la Monnaie, rue Guimard, 8, à Bruxelles. . . . . 18 juillet 1897

6 **Gaillard (le chanoine Joseph)**, rue du Jardin-Botanique, 4, à Liége . . . . . — —

7 **Michaux (Alphonse)**, graveur à la Monnaie, rue Saint-Bernard, 57, à Saint-Gilles . . . . . 17 juillet 1898.

8 **Le Grelle (Charles)**, commissaire des monnaies, rue Hôtel-des-Monnaies, 69, à Saint-Gilles. 1er juillet 1900.

9 **Devreese (Godefroid)**, statuaire-médailleur, rue Quinaux, 11, à Schaerbeek. . . . . 7 juillet 1901.

10 **Dugniolle (J.)**, capitaine commandant, boulevard de la Citadelle, 115, à Gand . . . . . 6 juillet 1902.

11 **Gilleman (Charles)**, préfet des études à l'Athénée royal, rue de Saint-Pétersbourg, 21, à Ostende. 5 juillet 1903.

12 **Le Roy (Hippolyte)**, sculpteur-médailleur, rue des Tonneliers, 4, à Gand . . . . . — —

13 **Hamal-Mouton (Jules)**, à Péry-Trooz . . . . — —

14 **Coppieters t'Wallant (J.-B.)**, commissaire d'arrondissement, à Bruges . . . . . 3 juillet 1904.

15 **Brunin (Georges)**, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Gand, attaché au Cabinet des médailles de l'Université, place du Marais, 6, à Gand . . . . . 2 juillet 1905.

16 **Baumann (Hubert)**, rue de la Station, à Louvain. 1er juillet 1906.

17 **Van de Vyvere-Colens (R.)**, pharmacien, rue Haute, 39, à Bruges. . . . . 7 juillet 1907.

18 **Vannérus (Jules)**, archiviste de l'État, rue du Jardin, 15, à Anvers . . . . . — —

19 **Hambije (Adolphe)**, notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, à Mons. . . . . — —

20 **Cloudt (Arthur)**, industriel, rue du Haut-Bois, 60, à Mons. . . . . — —

21 **De Breyne (Émile)**, chef de section aux Archives générales du royaume, avenue Louise, 12, à Saint-Gilles . . . . . 7 juillet 1907.

22 **Rutten (Charles)**, rue de Spa, 4, à Bruxelles. . — —

23 **Justice (Jean)**, professeur à l'athénée royal de Gand, membre correspondant de la Société roumaine de numismatique, chaussée de Bruxelles, 72, à Ledeberg Gand. . . . . — —

24 **Hecking (Armand)**, boulevard de Tirlemont, 46, à Louvain . . . . . 1er mars 1908.

25 **Beeckman de Crayloo (A.)**, rue d'Allemagne, 12, à Cureghem Anderlecht . . . . . — —

26 **Losseau (Léon)**, avocat, rue de Nimy, 37, à Mons. — —

27 **Van Iseghem (Alph.)**, conseiller provincial, rue Joseph II, 49, à Ostende . . . . . 7 mars 1909.

28 **Drion (Henri)**, petit château de Marlagne, par Wépion . . . . . — —

29 **de Ribaucourt (le comte Robert)**, rue du Trône, 42, à Bruxelles. . . . . — —

30 **Mahieu (Alfred)**, directeur au Ministère des Colonies, inspecteur d'État au Congo, boulevard d'Omalius, 39, à Namur . . . . . — —

31 **Ratinckx (Joseph)**, rue Waterford, 24, Berchem-lez Anvers . . . . . 6 mars 1910

32 **Huybrechts (Paul)**, membre de la commission du Musée du Steen, av. Marie-Thérèse, 4, Anvers. — —

33 **de Bethune (Le baron Louis)**, château d'Overhamme, Alost . . . . . — —

34 **Bouckaert (M.-A.-L.)**, inspecteur du Pilotage belge, à Flessingue. . . . . — —

35 **Oger (Adrien)**, conservateur du Musée archéologique de Namur . . . . . — —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

1 **Sudre (L.)**, sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris . . . . . 25 janvier 1876.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

2 Engel (**Arthur**), rue Erlanger, 23, à Paris-Auteuil. 11 mai 1878.

3 de Grez (le jonkheer **J.-M.-H.-J.**), rue de la Loi, 37, à Bruxelles. . . . . 4 février 1879.

4 Dissard (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon . . . . . 5 juillet 1879.

5 André (**Ernest**), notaire, à Gray (Haute-Saône). 2 octobre 1882.

6 Wedberg (**J.-O.**), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm . . . . . 9 août 1883.

7 Bom (**Adrien**), Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.

8 Germain de Maidy (**Léon**), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

Cahn (**Adolphe-E.**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

10 Helbing (**Otto**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich . . . . . — —

11 Demole (**Eugène**), conservateur du Cabinet de numismatique, rue du Marché, 40, Genève. 17 février 1887.

12 Corbelijn-Battaerd (**C.-H.-F.-A.**), Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre), Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

13 Schulman (**J.**), Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). . . . . — —

14 Gnecchi (**Ercole**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

15 Storer (**Horace-R.**), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58. à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . . 28 juin 1887.

16 Mc Lachlan (**R.-W.**), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887

17 Kenner (le dr **Frédéric**), membre de l'Académie de Vienne, directeur honoraire des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne . . . . . 13 janvier 1888.

18 Barozzi (**Nicolas**), Palais ducal, à Venise. . . . 23 décembre 1888.

19 **de Ponton d'Amécourt** (le vte R.), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

20 **Vallentin du Cheylard** (Roger), officier de l'Instruction publique, 1ue Jeu de Paume, à Montélimar (Drôme), France. . . . . 28 septembre 1889.

21 **Van Werveke** (Nicolas). secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

22 **Hollebeke** (Paul), Grand'Place. à Bailleul (Nord). France. . . . . 27 février 1891.

23 **Coliez** (E.), docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

24 **Ruijs de Perez** (P.-J.-B.), Huyze Radesteyn, Mollaan. Bloemendaal, par Haarlem. . . . 31 mars 1891.

25 **van der Does de Willebois** (le jonkheer P.-J.-J.-S.-M.), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

26 **Hauberg** (P.), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

27 **Hénault** (Maurice), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes. . . . . 7 janvier 1892.

28 **Castellani** (Giuseppe), S. Giacomo dall'Orio Fondamentà del Megio. N° 1757, Venezia . 14 mai 1892.

29 **Heldring** (O.-G. H.). Lt-colonel d'infanterie, Langestraat, 30. à Renkum (Gelderland), Pays-Bas. 21 mai 1892.

30 **Maignien** (Edmond). conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère). France . . . . . — —

31 **Ruggero** (Giuseppe), général-major de réserve, Via Torino, 135, à Rome . . . . . 14 septembre 1892.

32 **Rappaport** (Edmond), banquier, Lutherstrasse, 9, à Berlin. . . . . 28 novembre 1892.

33 **Stenersen** (le Dr L.-B.), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . 12 décembre 1892.

34 **Marvin** (W.-T.-R.), ancien éditeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . 26 janvier 1893

35 **von Höfken von Hattingsheim** (le chevalier **R.**), Schwarzenbergstrasse, 3, à Vienne . . . . . 22 février 1893.

36 **Ter Gouw** (**J.-E.**). Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893

37 **van Meeuwen** (le jonkheer **P.-L.**), membre du tribunal, à Almelo . . . . . 21 juin 1894.

38 **Derome** (**Ch.**), notaire, à Ribemont (Aisne), France . . . . . 28 octobre 1894.

39 **van Lanschot**, avocat, Weesstraat, 134a, à Bois-le-Duc. . . . . 3 décembre 1894.

40 **Grossel** (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895

41 **Sassen** (**Auguste**), Laan van Meerdervoort, 53e, La Haye . . . . . 20 septembre 1895.

42 **Tachella** (**M.-D.-E.**), ancien conservateur du Cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. 25 février 1896.

43 **Hess** (**Adolph**), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort-sur-Mein . . . . . 21 avril 1896.

44 **Hirsch** (**Jacques**), docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich . . . 26 septembre 1896.

45 **Joos** (**H.**), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

46 **Beelaerts van Blokland** (le jonkheer **F.**), ministre résident de S. M. la reine des Pays-Bas, à Pékin . . . . . 6 avril 1897.

47 **Perini** (**Quintilio**), à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

48 **Leite de Vasconcellos**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne 15 septembre 1897.

49 **Richebé** (**Raymond**), avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, 152, avenue Wagram, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

50 **Seligmann** (**Eugène**), Bebergasse, 8, à Francfort-sur-Mein. . . . . 7 mars 1898.

51 **Vlasto** (**Michel-P.**), allées des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

52 **Snoeck** (le jonkheer **M.-W.**), substitut, à Tiel, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898.

53 **de Geloes d'Eysden** (le comte), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

54 **Florange** (J.), rue de la Banque, 17, Paris . . . 20 février 1899.

55 **Forrer** (L.), Hamilton road, 11, Bromley (Kent), Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

56 **Streit**, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

57 **Pick** (le dr **Behrendt**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899

58 **Amardel** (**Gabriel**), avocat, conservateur adjoint du Musée de Narbonne (Aude), France . . . 11 juillet 1900.

59 **Bockenheimer**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

60 **Rizzoli**, junior (le dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901.

61 **Buchenau** (H.), directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . . . 8 juillet 1902.

62 **Levy** (**Joseph**), membre de la Société bavaroise de Numismatique, rue des Prairies, 36, à Saint-Josse ten-Noode. . . . . 27 mai 1903.

63 **Hora Siccama** (Jhr. **J.-H.**), ancien chef de la direction politique au Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, Bezuidenhout, 13, à La Haye . . . . . 15 décembre 1903.

64 **Babut**, chef de bataillon en retraite, rue des Gatines, 23, à Paris. . . . . 12 avril 1904.

65 **Wienecke** (**J.-C.**), graveur de la Monnaie d'Utrecht, Jagerslaan, 1, à Zeist . . . . . — —

66 **de Knevett** (**Edg.**), solicitor, rue Le Titien, 18, à Bruxelles. . . . . 1er mai 1904.

67 **Ricci** (**Serafino**), directeur du *Bollettino di numismatica*, à Milan . . . . . 20 février 1905.

68 **Hamburger** (**Joseph**), membre de plusieurs sociétés de numismatique, Bahnhof-Platz, 2, à Francfort-sur-Mein . . . . . 25 mai 1905.

69 **de Marchéville (Louis)**, rue Meissonier, 4, à Paris . . . . . 19 novembre 1905.

70 **Egger (Armin)**, numismate, Opernring, 7, à Vienne . . . . . 15 novembre 1906.

71 **Frey (A.-R.)**, ancien président de l'*Amercian numismatic association*, Greene Avenue, 673, Brooklyn, à New-York . . . . . 19 janvier 1907.

72 **Fuldauer (L.)**, numismate, Singel, 84, à Amsterdam . . . . . 7 février 1907.

73 **Martin (G.)**, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille . . . . . 12 février 1907.

74 **Théry (L.)**, avocat, quai de la Basse-Deule, 74bis, à Lille . . . . . 15 février 1907.

75 **Bourgey (Ét.)**, numismate, rue Drouot, 19, à Paris . . . . . 12 mai 1907.

76 **Decroix (Pierre)**, banquier, rue Royale, 126, à Lille . . . . . 10 juillet 1907.

77 **Weygand (Max)**, docteur en droit, Gartenstrasse, 24, Düsseldorf. . . . . 20 décembre 1907.

78 **Bouclier (Albert)**, trésorier de la Société française de numismatique, rue de Lisbonne, 49, à Paris . . . . . 14 février 1908.

79 **Seltman (E.-I.)**, numismate, King hoe, Berkhumsted, Angleterre . . . . . 10 mars 1908.

80 **Gohl (Edm.)**, conservateur du Musée national hongrois, à Budapest . . . . . 2 février 1909.

81 **Coen (Maurice)**, Pielungo, province d'Udine, Italie . . . . . 6 novembre 1909.

82 **Doucet (J.)**, rue Spontini, 19, Paris . . . . . 26 janvier 1910.

BUREAU DE LA SOCIÉTE POUR L'ANNÉE 1911 :

Président : . . . . . M. le vicomte B. DE JONGHE.
Vice-Président : . . . M. le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM.
Secrétaire : . . . . . M. A. DE WITTE.
Bibliothécaire : . . . . M. X.
Bibliothécaire-adjoint : . . M. A. BERCKMAN DE CRAYLOO.
Trésorier . . . . . M. Ad. DE ROISSART.
Contrôleur : . . . . . M. Ed. VANDEN BROECK.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1911 :

MM. le vicomte B. DE JONGHE.
le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM.
A. DE WITTE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1910.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés au bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 113, 114, 115, 116. — *Berliner Münzblätter*, nos 101, 102-103, 104. — *Blätter für Münzfreunde*, 1910, nos 5, 6, 7, 8 9. — *Zeitschrift für Numismatik*, XXVIII, nos 1 et 2.

Autriche. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VI, nos 4, 5, 6. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1910, nos 5, 7, 8. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, VIII, nos 323-324; 325-326.

Belgique. — Académie royale : *Bulletin des classes*, 1910, nos 5 et 6. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire :* Compte rendu de la séance solennelle du 8 novembre 1909. — *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 48e année, fasc. 1, 2, 3, 4. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, XI, nos 2, 3. – Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1910, II ; *Annales*, LXII, no 2. — *Archives belges*, XII, nos 4, 5, 6. — *Chronique archéologique du pays de Liége*, 5e année, nos 3, 5, 6 7. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin* : 7e année, 2e livr. — *L'ancien pays de Looz :* 14e année, nos 4, 5, 6. — *Revue bibliographique belge*, XXII, nos 4, 5, 6, 7. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, VI, nos 1, 2. — *Durandal*, 17e année, nos 4, 5, 6 — *La Gazette Numismatique*, 14e année, nos 3, 4, 5. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 18e année, nos 3, 4, 5. —

Cercle archéologique d'Audenarde : *Annales*, 3e vol., 1re livr. — Société d'émulation de Bruges : *Annuaire*, LX, 2e fasc. — Institut archéologique liégeois : *Bulletin*, t. XXXIX. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, t. XXI. — Inventaire archéologique de Gand : fasc. LI. — *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, XXI.

Canada. — *The Numismatist*, XXIII, nos 4, 5. — *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3e s., vol. VII, no 2.

États-Unis d'Amérique du Nord. — *American Journal of Archaeology*, 1910, XIV, nos 1, 2. — *Smithsonian Institution :* reports for 1908-1909. — *American Journal of Numismatics*, XLIV, no 2.

France. — *Revue Numismatique*, 4e s., XIV, 2e trim. — *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXIV, no IV. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. 71, nos 5, 6 ; t. 72, no 1 ; partie technique, t. 36, nos 5, 6, 7. — Société nationale des Antiquaires de France : *Bulletin*, 4e trim. 1909 ; 1er trim. 1900 ; *Mémoires* : 7e série, t. IX. — Société des Antiquaires de Picardie : *Bulletin trimestriel*, 1909, 4e trim. — *La Picardie historique et monumentale*, IV, no 2 ; *Album archéologique :* 17e fasc. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, t. XV, no 194. — Société archéologique lorraine : *Mémoires*, 1909. — Société d'archéologie du Tarn et Garonne : *Bulletin archéologique, historique et artistique*, t. XXXVI, (1908), fasc. 1 à 4. — Société de Borda. Dax : *Bulletin trimestriel*, XXXV, 2e trim.

Grande-Bretagne et Irlande. — *The Numismatic Chronicle*, 1910, I. — *Numismatic Circular*, nos 211, 213.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique :* XII, 1er et 2e trim.

Hongrie. — *Numizmatikai Közlöny*, IX, no 2.

Italie. — *Bollettino italiano di Numismatica*, VIII, nos 3, 4, 5, 6, 7. — *Battaglie di Archeologia*, VII, nos 3, 4, 5, 6. — *Rivista di Storia Antica*, XIII, no 2. — *Rassegna Numismatica*, VII, nos 3, 4. — *Rivista italiana di Numismatica*, XXIII, fasc. II. — *Rivista d'Arte*, VII, nos 1-2.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 18e année, fasc. 3.

Suède. — *Fornvännen middelanden från K. Vitterhets Historie Och Antikvitets Akademien*, 1909.

Suisse. — *Revue Suisse de Numismatique*, XVI, 1re livr.

Ouvrages non périodiques.

ALVIN (F.). — *Denier noir inédit de Jean de Heinsberg, évêque de Liége* (1419-1455). Bruxelles, in-8°, 1910, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BABELON (ERNEST). — *La théorie féodale de la monnaie.* Paris, gr. in-4°, 1908, 73 p. — *Traité des monnaies grecques et romaines :* 1re partie. Théorie et doctrine, t. 1er. Paris, 1901, in-4°, 1206 col. ; 2e partie. Description historique, t. 1er. Paris, 1907 in-4°, 1670 col. ; 2e partie. Description historique, t. 2. Paris, 1910, in-4°, 1560 col. ; 3e partie. Album des planches, I à LXXXV. Paris, 1907, in-4°; 3e partie. Album des planches, LXXXVI à CLXXXV. Paris, 1910, in-4°. (*Hommage de l'auteur.*)

BERNAYS (ÉD.). — *Demi-plaques luxembourgeoises inédites.* Bruxelles, 1910, in-8°, 16 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET (ADR.). — *Les « sous gaulois » du Ve siècle.* Paris, 1910, in-8°, 6 p. — *Plombs de Caen, de Louviers et d'Evreux, sceau de Coutances.* Caen, 1910, in 8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

BORDEAUX (P.). — *Compte rendu des mélanges numismatiques de M. A. Dieudonné.* Bruxelles, 1909, in 8°, 8 p. — *Les plus anciennes médailles d'or des expositions nationales de l'industrie française.* Paris, 1909, in-8°, 25 p. — *Les séquins vénitiens contremarqués de caractères arabes.* Milan, 1910, gr. in-8°, 10 p. (*Hommage de l'auteur.*)

CASTELLANE (Cte DE). — *Sou d'or de Gratien frappé à Sirmium en 378.* Paris, 1910, in-8°, 6 p. — *Le premier écu d'or frappé en Dauphiné.* Paris, 1909, in-8°, 8 p. (*Hommage de l'auteur.*)

CRETY (FR.). — *Guida pei Numismatici.* Lecce, 1909, in-12, 66 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* 44e fasc.

DE MAN (M.). — *Over de Noodmunten van Zierikzee geslagen van 1574 1576 en over de inwisseling dezer stukken door de Staten van Zeeland in 1595.* Amsterdam, 1910, in-8°, 59 p., 3 pl. — *Les mon-*

naies de nécessité frappées à Zierikzee en 1574, 1575 et 1576 et le remboursement de ces pièces par les États de Zélande en 1595. Amsterdam, 1910, in 8°, 13 p. (*Hommage de l'auteur.*)

DEMOLE. — *De la codification des méthodes descriptives de numismatique.* Genève, 1910, 19 p. (*Hommage de l'auteur.*)

HOCKING (W.-J.) — *Royal Mint Museum Catalogue.* Vol. II. London, 1910.

JONGHE (Victe B. DE). — *Les déformations successives des types sur les statères d'or Atrébates.* Bruxelles, 1910, in 8°, 9 p., 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

LE GRELLE (CH.). — *Notice de l'administration des Monnaies.* Bruxelles, 1910, in-8°. 26 p., 1 pl. — *Rapport au ministre des finances.* 10e année. Bruxelles, 1910, in-8°, 131 p., 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

LENZI (F.). — *La statua d'Anzio e il tipo della Fortuna nelle monete repubblicane.* Rome, 1910, in-8°, 16 p. (*Hommage de l'auteur.*)

PENY (ED.). — *Jeton de charbonnage liégeois de l'an 1599.* Louvain, 1910, in-8°, 12 p. (*Hommage de l'auteur.*)

RUTTEN (C.). — *Note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles.* Bruxelles 1910, in-8°, 12 p. (*Hommage de l'auteur.*)

SENTENACHI (NARCISO). — *Estudios sobre Numismatica Espanola.* Madrid, 1909, in 8°, 32 p., 1 pl.

THÉRY (S.). — *Le lion d'or de Jean sans Peur comte de Flandre.* Bruxelles, 1910, in 8°, 16 p. (*Hommage de l'auteur.*)

TONINI (F.-P.). — *Topografia generale delle zecche italiane* Florence, 1869, gr. in-8°. 120 p.

WITTE (ALPH. DE). — *La médaille religieuse en Belgique.* Anvers, 1910, in-8°, 10 p. (*Hommage de l'auteur.*)

WADDINGTON, BABELON et REINACH. — *Recueil général des monnaies grecques d'Asie-Mineure,* t. I : 1er fasc. 1904. Paris, 210 p. et 28 pl., gr. in 4°; 2e fasc. 1907. Paris, 183 p. et 35 pl., gr. in-4°.

WOOD (H.). — *The Canadian Blacksmith Coppers.* Philadelphia, 1910, in-8°, 9 p., 2 pl. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages offerts au Congrès :

DATTARI (G.). — *Mélanges,* 4 vol. in-4°.

DATTARI (G.). — *Numi Augg. Alexandrini. Catalogo della collezione G. Dattari compilato dal proprietario.* Vol. I, Cairo, gr. in-4°, 471 p., et vol. II, Cairo, gr. in-4°, 37 pl., 1901.

MONTINI (RAFF.). — *Da Marsala al Volturno (medaglie).* Milan, 1910, in-8°, 42 p. (*Hommage de l'auteur.*)

SOCIÉTÉ SUÉDOISE DE NUMISMATIQUE. — *Numismatika Meddelanden.* I à XVI, 2 vol. in-8°.

DOBRUSKY (V.). — *Matériaux d'archéologie en Bulgarie.* 4 vol. in-4°.

Anonyme et catalogue :

KUBE (RUDOLF). — *Numismatische Correspondenz*, 259.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

Pièce belge de 5 centimes de nickel au nom du roi Albert.

Don de M. de Bremaecker.

Plaquette, 30 octobre 1909 (double effigie). — 25e anniversaire de la ondation de l'Institut des sourds-muets de Berchem-Sainte-Agathe (province de Brabant).

Acquisition.

Plaquette commémorative de l'annexion du Congo, par F. Dubois (Société hollando-belge des amis de la médaille).

Bruxelles, le 30 août 1910.

Le bibliothécaire,

G. BIGWOOD.

TABLE DES MATIERES.

MÉMOIRES.

MORT DE SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, Roi des Belges 3
Deux deniers lossains frappés à Hasselt, par M. le vicomte B. de Jonghe . . . . . .
Denier noir inédit de Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1409-1455), par M. Fréd. Alvin 12
Numismatique gantoise. Les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècles, par MM. Ch. Gilleman et A. van Werveke (*suite et fin*) 15
Monnaies ardennaises inédites, par M. Éd. Bernays 61
Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Josine Le Fèvre (1511), par M. A. de Witte. 69
Leçons numismatiques. Les premières monnaies, par M. J. Svoronos (*suite et fin*) 125
L'as et la libella de Volusius Mæcianus, par M. M.-C. Soutzo 152
Note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. Ch. Rutten 166
Esterlins ardennais inédits, II, par M. Éd. Bernays 176
La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair, à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque, par M. P. Bordeaux 181, 309
Une médaille religieuse de Notre-Dame d'Alsemberg, par M. A. de Witte 206
Les déformations successives de la tête d'Apollon et du bige sur les statères d'or atrébates, par M. le Vte B. de Jonghe . . . 245

La trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. C. Rutten 252
Demi-plaques luxembourgeoises inédites. — Damvillers. Saint-Mihiel. Luxembourg. Saint-Vith et quelques mots de rectification à propos de l'histoire de Marville, par M. Éd. Bernays. 281
Le lion d'or de Jean sans Peur, par M. Louis Théry . . . 295
Un demi daldre inédit de Philippe II frappé à Bois-le-Duc, par M. Ch. Hermans 373
La médaille offerte au duc Charles de Lorraine par son antiquaire dom Mangeart en 1754, par M. Alph. de Witte . . 376
Les sceaux anversois particuliers aux XIVe et XVe siècles, par M. Fernand Donnet 393

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. G. Brunin à M. A. de Witte. 405

NÉCROLOGIE.

Le baron Jules de Chestret de Haneffe, par M. L. Naveau . 72
Mort de M. Camille Picqué, annonce par M. le vicomte B de Jonghe 74
Émile Lalanne, par M. le vicomte B. de Jonghe 80
Camille Picqué, par M. Fred. Alvin. 211
Georges Le Jeune, par M. Alph. de Witte. 217
Anthon Begeer, par M. le Vte B. de Jonghe. 339

MELANGES.

Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de 1910, communiqué par M. A de Witte. — *Historical Roman Coins from the earliest times to the reign of Augustus*, par G.-F. Hill; compte rendu par M. le vicomte B de Jonghe. — Création d'une section numismatique au musée de la ville de Liége, note par M. A. de Witte. — Le Sottisier de l'*Art moderne*, par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 43e liv., compte rendu par M. G. Bigwood. — *Biographical dictionary of medallists*, par M. Forrer, t. IV, annonce par M. A. de Witte. — Nouvelles sociétés d'amis de la médaille, annonce

par M A. de Witte. — Les décadrachmes d'Agrigente, par M. Seltmann, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe — *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, par M. L. Gilliodts, compte rendu par M A. de Witte. — Don fait au musée de la Société, par MM. Rutten et de Knevett, communiqué par M. G. Bigwood. — Médailles éditées par la maison Fonson, communiqué par M. A. de Witte. — *Les Médailles gantoises modernes*, 1792 1892, par P. Claeys, compte rendu par M. A. de Witte. — Les ventes numismatiques en Belgique, par M A. de Witte. — *Die Munzen von Trier*, note complémentaire par V. Tourneur. — Le Salon international de la médaille de l'exposition des Beaux-Arts de 1910, communiqué par M. A de Witte. — A propos d'une récente étude sur Marville, seconde réponse à M. L. Germain de Maidy, par M. Éd. Bernays. — *Over den oorsprong en het belang van familiepenningen*, par S. Wigersma, compte rendu par M. A. Visart de Bocarmé. — Bibliographie méthodique, par M G. Bigwood 81

Les monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. Edg. de Knevett. — Assemblée générale de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille du 23 janvier, à Bruxelles, compte rendu par M. A. de Witte. — Denier inédit du milieu du XIIIe siècle de la trouvaille de Bruxelles, par M. C Rutten. — Le jeton de Joseph de Baenst et de Josine Le Fèvre. Note rectificative par M. A. de Witte. — *Beschreibung der neuzeitlichen Münzen des Erzatifts und der Stadt Magdeburg*, par le Freiherr F. von Schrötter, compte rendu par M. le Vte B de Jonghe. — *Medalhas da Academia real das sciencias de Lisboa*, par A. Lamas, annonce par M A. de Witte. — *Die Münzen der Graftschaft Mark*, par J. Ménadier, compte rendu par V. Tourneur. — Don fait par Mme Willems-Picqué au Cabinet des médailles de l'État, communiqué par M. A. de Witte. — *Numismata Græca*, par L. Anson, annonce par M. le Vte B. de Jonghe. — Trouvaille de la rue du Fossé, à Bruges par M. Vande Vyvere-Colens. - La patine des médailles à la Monnaie de Paris, note par M. A. de Witte. — Distinction accordée par le Pape

à M. le professeur R. Marschall, médailleur de la Cour d'Autriche, communiqué par M. V. Tourneur. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood 220

Les médailles frappées en l'honneur du Président Lincoln, des États-Unis, par M. George-N. Olcott, note par M. A. de Witte. — *Eine Erinnerung an den zweiten Kreuzzug*, par M. le Professeur Dr B. Pick, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Le piu antiche medaglie del Petrarca*, par Luigi Rizzoli jun., compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies d'or à Mirwart, note par M. Éd. Bernays. — Demi Philippus dalder de Philippe II, frappé à Bois-le-Duc en 1598, vendu 125 marks à Francfort-sur-le-Mein, par M. A. de Witte. — Analyse du rapport annuel de M. Le Grelle, commissaire des monnaies, note par M. A. de Witte. — *Guida pei numismatici ossia del modo di distinguere le monete antiche autentiche delle contraffazioni moderne*, par Avv. Francesco Crety, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances*, compte rendu par M. A. de Witte. — Ouverture, à New-York, d'une exposition internationale de la médaille, note par M. A. de Witte. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood. — Ouverture, à Bruxelles, du *salon international de la Médaille*, note par M. le Vte B. de Jonghe. 340

Le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de Bruxelles 1910, par MM. A de Witte et V. Tourneur. — *Catalogo da collecçao numismatica Brasileira* de Augusto Souza Lobo, annonce par M. A. de Witte. — Les monnaies de la régence d'Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, par M. Ch. Rutten. — *Le Traité des monnaies grecques et romaines*, par M. Ern. Babelon, annonce par M. A. de Witte. — La médaille de la tuberculose, note par M. A. de Witte. — *Catalogue of the coins, tokens, medals, dies, and seals in the Museum of the Royal Mint*, by W.-J. Hocking, t. II, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Le Salon international de la médaille à l'Exposition des Beaux-arts de Bruxelles, note par M. A. de Witte. — Un musée de

la médaille au Petit Palais de la ville de Paris, par M.V. Tourneur. — Le prix Duchalais décerné à la Société française de numismatique, communiqué par M. A. de Witte. — F.-G. Hinggins, *The young collector. Copper coins of Europe*, 3e édit., annonce par M. A. de Witte. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood. — *Inventaire d'une série inédite des monnaies des évêques des Innocents*, par A. Demailly, compte rendu par M. A. de Witte.— Médaille Ernest Babelon, annonce par M. A. de Witte 411

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 6 novembre 1909 118
Réunion du bureau du 26 janvier 1910 240
Assemblée générale du 6 mars 1910, au Palais des Académies, à Bruxelles. 354
Liste des membres de la Société au 1er octobre 1910 441
Liste des ouvrages reçus. 119, 241, 369, 454
Cabinet numismatique 123, 244, 372, 458
Table des matières 459
Table des planches 464

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST DÉCRITE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages
Planche I.	
1	17
2	18
3	18
4	20
5	25
6	25
7	26
8	33
9	34
10	35
Planche II.	
11	37
12	38
13	42
14	42
15	47
16	55
17	55
18	56
Planche III.	
1	247
2	247
3	248
4	249
5	249
6	250
7	250
Planche IV.	
1	253
2	253
3	253
4	255
5	255
6	255
7	255
8	261
9	264
10	265
11	265
12	266
13	266
14	267
15	267

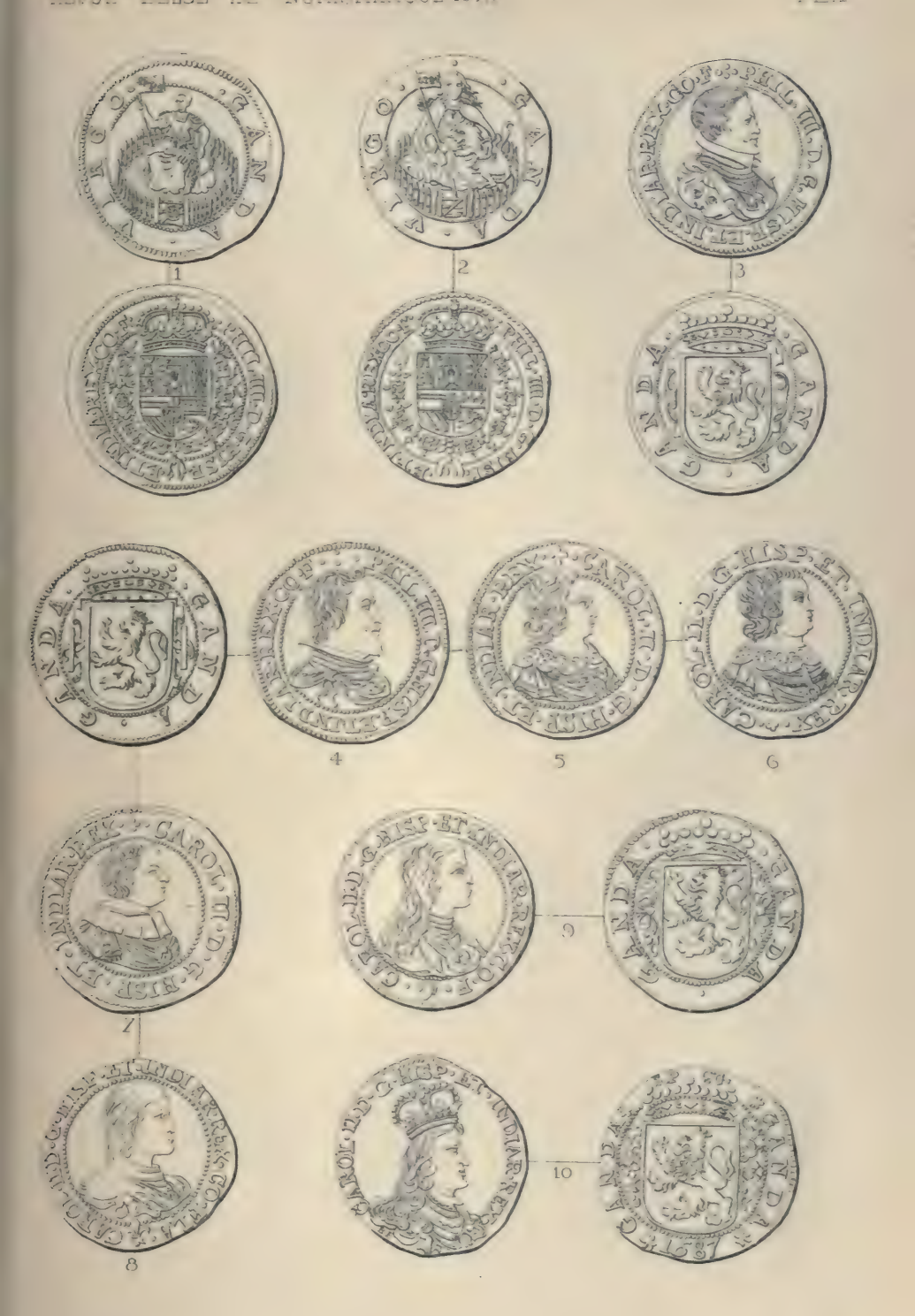
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

11
12
13
14
15
16
17
18

Monnaies des Atrebates

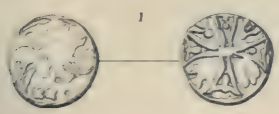
1

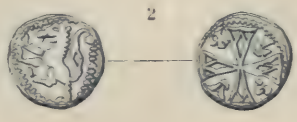
2

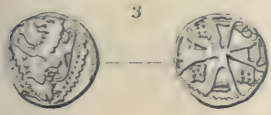
3

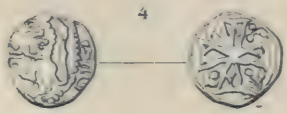
4

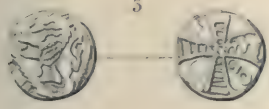
5

6

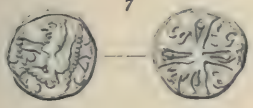
7

8

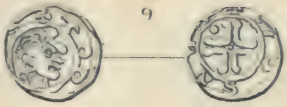
9

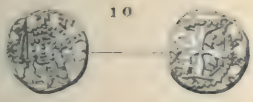
10

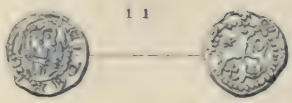
11

12

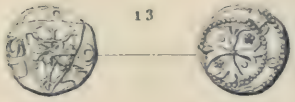
13

14

15

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1910. — SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

Première livraison.

Bruxelles

J. GOEMAERE, Imp. du Roi, Édit.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MORT DE SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, Roi des Belges 3

MÉMOIRES.

I. Deux deniers lossains frappés à Hasselt, par M. le vicomte B. DE JONGHE. 5
II. Denier noir inédit de Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1409-1455), par M. FRÉD. ALVIN 12
III. Numismatique gantoise. Les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècles, par MM. CH. GILLEMAN et A. VAN WERVEKE (*suite et fin*). 15
IV. Monnaies ardennaises inédites, par M. ÉD. BERNAYS . . 61
V. Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Josine Le Fèvre (1511), par A DE WITTE 69

NÉCROLOGIE.

Le baron Jules de Chestret de Haneffe, par M. L. NAVEAU . 72
Mort de M. Camille Picqué, annonce par M. le vicomte B DE JONGHE 74
Émile Lalanne, par M. le vicomte B. DE JONGHE 80

MÉLANGES.

Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de 1910, communiqué par M. A de Witte. — *Historical Roman Coins from the earliest times to the reign of Augustus*, par G -F. HILL; compte rendu par M. le vicomte B DE JONGHE. - Création d'une section numismatique au musée de la ville de Liége, note par M. A. de Witte. — Le Sottisier de l'*Art moderne*, par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. 43e liv., compte rendu par M. G. Bigwood. — *Biographical dictionary of medallists*, par M FORRER, t. IV, annonce par M. A. de Witte. — Nouvelles sociétés d'amis de la médaille, annonce par M A. de Witte. — Les décadrachmes d'Agrigente, par M. SELTMANN, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, par M. L. GILLIODTS, compte rendu par M A. de Witte. — Don fait au musée de la Société, par MM. Rutten et de Knevett, communiqué par M. G. Bigwood. — Médailles éditées par la maison Fonson, communiqué par M. A. de Witte — *Les Médailles gantoises modernes*, 1792 1892, par P. CLAEYS. compte rendu par M. A. de Witte. — Les ventes numismatiques en Belgique, par M A. de Witte. — *Die Münzen von Trier*, note complémentaire par V. Tourneur. — Le Salon international de la médaille de l'exposition des Beaux-Arts de 1910, communiqué par M. A de Witte. — A propos d'une récente étude sur Marville, seconde réponse à M L. Germain de Maidy, par M. Ed Bernays. — *Over den oorsprong en het belang van familiepenningen*, par S WIGERSMA, compte rendu par M. A. Visart de Bocarmé. — Bibliographie méthodique, par M G. Bigwood 81

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 6 novembre 1909 118
Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1909 119
Cabinet numismatique 123

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*. est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3ª, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du* XVIe *siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 2, 3, 33, 47, 48, 52, 53 et 56 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles. 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1910. — SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

Bruxelles

J. GOEMAERE, Imp. du Roi, Édit.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Leçons numismatiques. Les premières monnaies, par M. J. Svoronos 125
II. L'as et la libella de Volusius Mæcianus, par M. M.-C. Soutzo 152
III. Note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. Ch. Rutten 166
IV. Esterlins ardennais inédits, II, par M. Éd. Bernays 176
V. La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair, à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque, par M. P. Bordeaux 181
VI. Une médaille religieuse de Notre-Dame d'Alsemberg, par M A. de Witte 206

NÉCROLOGIE.

Camille Picqué, par M. Fred. Alvin. 211
Georges Le Jeune, par M. Alph. de Witte. 217

MÉLANGES.

Les monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. Edg. de Knevett. — Assemblée générale de la section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille du 23 janvier, à Bruxelles, compte rendu par M. A. de Witte. — Denier inédit du milieu du XIIIe siècle de la trouvaille de Bruxelles, par M. C. Rutten. — Le jeton de Joseph de Baenst et de Josine Le Fèvre. Note rectificative par M. A. de Witte. — *Beschreibung der neuzertlichen Münzen des Erzatifts und der Stadt Magdeburg*, par le Freiherr F. von Schrötter, compte rendu par M. le Vte B de Jonghe. — *Medalhas da Academia real das sciencias de Lisboa*, par A. Lamas, annonce par M A. de Witte. — *Die Münzen der Graftschaft Mark*, par J. Ménadier, compte rendu par V. Tourneur. — Don fait par Mme Willems-Picqué au Cabinet des médailles de l'État, communiqué par M. A. de Witte. — *Numismata Græca*, par L. Anson, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Trouvaille de la rue du Fossé, à Bruges par M Vande Vyvere-Colens. — La patine des médailles à la Monnaie de Paris, note par M. A. de Witte. — Distinction accordée par le Pape à M le professeur R Marschall, médailleur de la Cour d'Autriche, communiqué par M. V. Tourneur. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood 220

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :
Réunion du bureau du 26 janvier 1910 240
Liste des ouvrages reçus pendant le 1er trimestre 1910 . . 241
Cabinet numismatique 244

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3a, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 2, 3, 33, 47, 48, 52, 53 et 56 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles. 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1910. — SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES PL. III ET IV.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les déformations successives de la tête d'Apollon et du bige sur les statères d'or atrébates, par M. le Vte B. de Jonghe. 245
II. La trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles, par M. C. Rutten 252
III. Demi-plaques luxembourgeoises inédites. — Damvillers. Saint-Mihiel. Luxembourg. Saint-Vith et quelques mots de rectification à propos de l'histoire de Marville, par M. Éd. Bernays 281
IV. Le lion d'or de Jean sans Peur, par M. Louis Théry. . 295
V. La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair, à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque, par M. P. Bordeaux (*suite et fin*). . 309

NÉCROLOGIE.

Anthon Begeer, par M. le Vte B. de Jonghe. 339

MÉLANGES.

Les médailles frappées en l'honneur du Président Lincoln, des États-Unis, par M. George-N. Olcott, note par M. A. de Witte. — *Eine Erinnerung an den zweiten Kreuzzug*, par M. le Professeur Dr B. Pick, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Le piu antiche medaglie del Petrarca*, par Luigi Rizzoli jun., compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies d'or à Mirwart, note par M. Éd. Bernays — Demi Philippus dalder de Philippe II, frappé à Bois-le-Duc en 1598, vendu 125 marks à Francfort-sur-le-Mein par M. A. de Witte.— Analyse du rapport annuel de M. Le Grelle, commissaire des monnaies, note par M. A. de Witte. — *Guida pei numismatici ossia del modo di distinguere le monete antiche autentiche delle contraffazioni moderne*, par Avv. Francesco Crety, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances*, compte rendu par M. A. de Witte. — Ouverture, à New-York, d'une exposition internationale de la médaille, note par M. A. de Witte. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood. — Ouverture, à Bruxelles, du *Salon international de la Médaille*, note par M. le Vte B. de Jonghe. 340

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée génerale du 6 mars 1910, au Palais des Académies, à Bruxelles. 354
Liste des ouvrages reçus pendant le 2e trimestre 1910 . . . 369
Cabinet numismatique 372

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 182; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3e, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 2, 3, 33, 47, 48, 52, 53 et 56 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édites par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1910. — SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

Bruxelles

J. GOEMAERE, Imp. du Roi, Édit.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

I. Un demi-daldre inédit de Philippe II, frappé à Bois-le-Duc, par M. Ch. Hermans 373

II. La médaille offerte au duc Charles de Lorraine par son antiquaire dom Mangeart en 1754, par M. Alph. de Witte 376

III. Les sceaux anversois particuliers aux XIVe et XVe siècles, par M. Fernand Donnet 393

CORRESPONDANCE.

Trouvaille de monnaies du XIe au XIVe siècle (?), lettre de M. Brunin à M. A. de Witte 405

MÉLANGES.

Le Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine de Bruxelles 1910, par MM. A de Witte et V. Tourneur.— *Catalogo da collecçao numismatica Brasileira* de Augusto Souza Lobo, annonce par M. A. de Witte.— Les monnaies de la régence d'Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, par M. Ch. Rutten. — *Le Traité des monnaies grecques et romaines*, par M. Ern. Babelon, annonce par M. A. de Witte. — La médaille de la tuberculose, note par M. A. de Witte. — *Catalogue of the coins, tokens, medals, dies, and seals in the Museum of the Royal Mint*, by W.-J. Hocking, t. II, compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Le Salon international de la médaille à l'Exposition des Beaux-arts de Bruxelles, note par M A. de Witte. — Un musée de la médaille au Petit Palais de la ville de Paris, par M.V. Tourneur. — Le prix Duchalais décerné à la Société française de numismatique, communiqué par M. A. de Witte. — F.-G. Hinggins, *The young collector. Copper coins of Europe*, 3e édit., annonce par M. A. de Witte. — Bibliographie méthodique, par M. G. Bigwood. — *Inventaire d'une série inédite des monnaies des évêques des Innocents*, par A. Demailly, compte rendu par M. A. de Witte.— Médaille Ernest Babelon, annonce par M. A. de Witte 411

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Liste des membres de la Société au 1er octobre 1910 441

Liste des ouvrages reçus pendant le 3e trimestre 1910 . . . 454

Cabinet numismatique 458

Table des matières 459

Table des planches 46

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 182; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3ᵃ, rue Maria, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 77, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. G. BIGWOOD.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 2, 3, 33, 47, 48, 52, 53 et 56 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I et II. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique

CJ
3
R4
t.66

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY